



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-015 : Adoption du compte de gestion - 2022

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Véronique Ferreira, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



BLANQUEFORT BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M SARRAZIN RAPHAEL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 06/03/2023

033008 TRES. BLANQUEFORT

Population 16100

Nomenclature M57

Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 20
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 24
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 68
4EME PARTIE : Page des signatures	69

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

ACTIF NET⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	37 523,42
Subventions d'investissement versées	747,04	Neutralisations et régularisations	13 475,92
Autres immobilisations incorporelles	1 049,38	Réserves	78 757,33
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	7 700,00
Terrains	18 803,37	Résultat de l'exercice	1 851,02
Constructions	66 289,59	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	856,71
Réseaux et installations de voirie	8 502,31	TOTAL FONDS PROPRES (I)	140 164,41
Réseaux divers	9 992,27	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	180,64	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	1 301,30	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	19 440,20	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	82,39
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	4 438,22	Dettes financières et autres emprunts	1,05
Immobilisations financières (nettes)	83,52	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	83,43
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	130 827,85	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 125,89
Stocks		Autres dettes non financières	121,98
Créances	541,39	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	2 247,87
Trésorerie	11 178,38	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	11 719,77	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	2 331,31
Comptes de régularisation (III)	0,42	Comptes de régularisation (III)	52,33
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	142 548,04	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	142 548,04

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		1 084 974,62	337 937,06	747 037,56	320 587,32
Autres immobilisations incorporelles		1 132 908,20	83 523,51	1 049 384,69	1 039 704,32
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		18 831 905,66	28 531,00	18 803 374,66	16 776 721,64
Constructions		66 306 021,55	16 431,02	66 289 590,53	64 230 147,73
Réseaux et installations de voirie		8 509 037,26	6 731,64	8 502 305,62	8 280 861,56
Réseaux divers		9 994 288,41	2 019,17	9 992 269,24	9 304 154,70
Installations techniques, agencements et matériel		812 888,99	632 244,35	180 644,64	204 922,94
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		4 483 932,32	3 182 630,03	1 301 302,29	1 308 477,44
Immobilisations corporelles en cours		19 440 204,11		19 440 204,11	13 040 797,81
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		4 438 217,52		4 438 217,52	4 438 217,52
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		83 522,17		83 522,17	81 122,17
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		135 117 900,81	4 290 047,78	130 827 853,03	119 025 715,15

BILAN (en Euros)

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		5 801,84		5 801,84	53 716,53
Créances sur les redevables et comptes rattachés		398 562,32	8 000,00	390 562,32	472 709,24
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		145 027,55		145 027,55	16 613,83
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		549 391,71	8 000,00	541 391,71	543 039,60
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		11 178 376,13		11 178 376,13	17 683 107,92
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		11 178 376,13		11 178 376,13	17 683 107,92
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		422,00		422,00	91,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		146 846 090,65	4 298 047,78	142 548 042,87	137 251 953,67

BILAN (en Euros)

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		16 467 331,66	16 465 557,21
Fonds globalisés		12 518 898,63	11 446 027,39
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		28 093,97	48 433,64
Rattachées à un actif non amortissable		8 509 093,84	6 702 886,71
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		13 475 923,97	13 871 207,99
RÉSERVES		78 757 334,63	76 381 360,28
REPORT A NOUVEAU		7 700 000,00	7 700 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 851 024,47	2 375 974,35
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		856 705,05	856 705,05
TOTAL FONDS PROPRES (I)		140 164 406,22	135 848 152,62

BILAN (en Euros)

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		82 386,97	488 104,43
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		1 045,73	1 045,73
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		83 432,70	489 150,16
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 125 892,12	742 919,09
Dettes fiscales et sociales		9 877,48	152 021,35
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		1 240,00	1 240,00
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		110 864,89	15 158,71
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		2 247 874,49	911 339,15
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		2 331 307,19	1 400 489,31
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		52 329,46	3 311,74
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		142 548 042,87	137 251 953,67

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	8,79	
Participations	1 304,99	
Compensations, autres attributions et autres participations	1 488,45	
Dons et legs		
Impôts et taxes	18 123,80	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	925,03	
Produits des cessions d'actifs	100,50	
Autres produits de gestion	476,63	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	21,12	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	445,67	
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	22 895,00	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	3 841,56	
Charges de personnel	12 276,92	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	166,83	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	27,57	
Impôts et taxes	470,28	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	983,56	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	50,11	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	50,39	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	17 867,23	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	2 833,47	
Autres charges	340,92	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	3 174,39	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	1 853,38	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,32	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	2,68	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-2,35	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	1 851,02	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		8 794,00		
Participations		1 304 992,58		
Compensations, autres attributions et autres participations		1 488 448,00		
Dons et legs				
Impôts et taxes		18 123 803,08		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		925 033,69		
Produits des cessions d'actifs		100 500,00		
Autres produits de gestion		476 633,87		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		21 124,95		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		445 671,00		
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		22 895 001,17		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		3 841 557,83		
Charges de personnel		12 276 917,74		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		8 783 033,34		
Dont charges sociales		3 493 884,40		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		166 833,46		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		27 574,23		
Impôts et taxes		470 283,31		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		983 564,00		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		50 113,02		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		50 386,98		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		17 867 230,57		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		2 833 474,24		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		1 345 088,00		
Dont collectivités territoriales		4 261,24		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics		1 484 125,00		
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges		340 918,26		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		3 174 392,50		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 853 378,10		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		323,74		
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		323,74		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		2 677,37		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		2 677,37		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-2 353,63		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		1 851 024,47		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 620 909,71	29 981 535,00	53 602 444,71
Titres de recette émis (b)	6 821 231,02	23 905 919,60	30 727 150,62
Réductions de titres (c)	49 179,92	622 291,70	671 471,62
Recettes nettes (d = b - c)	6 772 051,10	23 283 627,90	30 055 679,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 833 649,65	29 981 535,00	47 815 184,65
Mandats émis (f)	14 599 183,52	22 282 354,39	36 881 537,91
Annulations de mandats (g)	463 141,92	849 750,96	1 312 892,88
Dépenses nettes (h = f - g)	14 136 041,60	21 432 603,43	35 568 645,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 851 024,47	
(h - d) Déficit	7 363 990,50		5 512 966,03

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	7 240 777,36		-7 363 990,50		-123 213,14
Fonctionnement	10 075 974,35	2 375 974,35	1 851 024,47		9 551 024,47
TOTAL I	17 316 751,71	2 375 974,35	-5 512 966,03		9 427 811,33
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	17 316 751,71	2 375 974,35	-5 512 966,03		9 427 811,33

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	403 300,00		403 300,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	365 200,00	151 238,00	516 438,00
204	Subventions d'équipement versées	796 671,00	364 419,66	1 161 090,66
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 778 080,00	1 163 829,91	2 941 909,91
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 770 315,00	159 989,79	11 930 304,79
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	20 000,00		20 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	15 133 566,00	1 839 477,36	16 973 043,36
			73 801,29	73 801,29
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION		73 801,29	73 801,29
454111	Opération pour compte tiers n° 454111	50 000,00	-30 000,00	20 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	50 000,00	-30 000,00	20 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 183 566,00	1 883 278,65	17 066 844,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	466 805,00		466 805,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00		300 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	766 805,00		766 805,00
TOTAL GENERAL		15 950 371,00	1 883 278,65	17 833 649,65

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	403 300,00	403 056,10		403 056,10	243,90
20	516 438,00	148 613,72		148 613,72	367 824,28
204	1 161 090,66	924 410,43		924 410,43	236 680,23
21	2 941 909,91	2 388 699,28		2 388 699,28	553 210,63
23	11 930 304,79	9 919 727,74	419 148,00	9 500 579,74	2 429 725,05
27	20 000,00	2 400,00		2 400,00	17 600,00
SOUS-TOTAL	16 973 043,36	13 786 907,27	419 148,00	13 367 759,27	3 605 284,09
	73 801,29	1 486,38		1 486,38	72 314,91
SOUS-TOTAL	73 801,29	1 486,38		1 486,38	72 314,91
454111	20 000,00				20 000,00
SOUS-TOTAL	20 000,00				20 000,00
TOTAL	17 066 844,65	13 788 393,65	419 148,00	13 369 245,65	3 697 599,00
040	466 805,00	466 795,95		466 795,95	9,05
041	300 000,00	343 993,92	43 993,92	300 000,00	
TOTAL	766 805,00	810 789,87	43 993,92	766 795,95	9,05
TOTAL GENERAL	17 833 649,65	14 599 183,52	463 141,92	14 136 041,60	3 697 608,05

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 050 000,00	2 375 974,35	3 425 974,35
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 956 780,00	51 085,00	3 007 865,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	9 420 572,00	-9 420 572,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	20 000,00		20 000,00
024	Produits de cessions (recettes)	1 240 000,00	-98 000,00	1 142 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	14 687 352,00	-7 091 512,65	7 595 839,35
454121	Opération pour compte tiers n° 454121	50 000,00	-30 000,00	20 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	50 000,00	-30 000,00	20 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 737 352,00	-7 121 512,65	7 615 839,35
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)		7 350 774,00	7 350 774,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	913 019,00	200 500,00	1 113 519,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00		300 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 213 019,00	7 551 274,00	8 764 293,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		7 240 777,36	7 240 777,36
TOTAL GENERAL		15 950 371,00	7 670 538,71	23 620 909,71

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	3 425 974,35	3 448 845,59		3 448 845,59	-22 871,24
13	3 007 865,00	1 806 992,41		1 806 992,41	1 200 872,59
16					
23		132 149,10		132 149,10	-132 149,10
27	20 000,00				20 000,00
024	1 142 000,00				1 142 000,00
SOUS-TOTAL	7 595 839,35	5 387 987,10		5 387 987,10	2 207 852,25
454121	20 000,00				20 000,00
SOUS-TOTAL	20 000,00				20 000,00
TOTAL	7 615 839,35	5 387 987,10		5 387 987,10	2 227 852,25
021	7 350 774,00				7 350 774,00
040	1 113 519,00	1 089 250,00	5 186,00	1 084 064,00	29 455,00
041	300 000,00	343 993,92	43 993,92	300 000,00	
TOTAL	8 764 293,00	1 433 243,92	49 179,92	1 384 064,00	7 380 229,00
001	7 240 777,36				7 240 777,36
TOTAL GENERAL	23 620 909,71	6 821 231,02	49 179,92	6 772 051,10	16 848 858,61

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	4 042 103,00	356 855,00	4 398 958,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 308 150,00		13 308 150,00
014	Atténuations de produits	172 500,00		172 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 560 075,00	54 000,00	3 614 075,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	7 239,00		7 239,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	16 320,00		16 320,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 106 387,00	410 855,00	21 517 242,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)		7 350 774,00	7 350 774,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	913 019,00	200 500,00	1 113 519,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	913 019,00	7 551 274,00	8 464 293,00
TOTAL GENERAL		22 019 406,00	7 962 129,00	29 981 535,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	4 398 958,00	4 626 263,18	678 079,87	3 948 183,31	450 774,69
012	13 308 150,00	12 887 865,51	11 092,95	12 876 772,56	431 377,44
014	172 500,00	152 106,00		152 106,00	20 394,00
65	3 614 075,00	3 517 113,71	157 742,22	3 359 371,49	254 703,51
66	7 239,00	5 513,29	2 835,92	2 677,37	4 561,63
67	16 320,00	9 428,70		9 428,70	6 891,30
TOTAL	21 517 242,00	21 198 290,39	849 750,96	20 348 539,43	1 168 702,57
023	7 350 774,00				7 350 774,00
042	1 113 519,00	1 084 064,00		1 084 064,00	29 455,00
TOTAL	8 464 293,00	1 084 064,00		1 084 064,00	7 380 229,00
TOTAL GENERAL	29 981 535,00	22 282 354,39	849 750,96	21 432 603,43	8 548 931,57

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	72 000,00		72 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	799 684,00		799 684,00
73	IMPOTS ET TAXES	7 149 123,00		7 149 123,00
731	Fiscalité locale	10 699 270,00	-7 928,00	10 691 342,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 492 799,00	169 557,00	2 662 356,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	339 725,00		339 725,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES		100 500,00	100 500,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 552 601,00	262 129,00	21 814 730,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	466 805,00		466 805,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	466 805,00		466 805,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		7 700 000,00	7 700 000,00
TOTAL GENERAL		22 019 406,00	7 962 129,00	29 981 535,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	72 000,00	236 196,99		236 196,99	-164 196,99
70	799 684,00	974 029,39	48 995,70	925 033,69	-125 349,69
73	7 149 123,00	7 184 209,94		7 184 209,94	-35 086,94
731	10 691 342,00	11 092 518,14	819,00	11 091 699,14	-400 357,14
74	2 662 356,00	2 922 234,58	120 000,00	2 802 234,58	-139 878,58
75	339 725,00	432 074,36	6 806,00	425 268,36	-85 543,36
76		323,74		323,74	-323,74
77	100 500,00	151 865,51		151 865,51	-51 365,51
TOTAL	21 814 730,00	22 993 452,65	176 620,70	22 816 831,95	-1 002 101,95
042	466 805,00	912 466,95	445 671,00	466 795,95	9,05
TOTAL	466 805,00	912 466,95	445 671,00	466 795,95	9,05
002	7 700 000,00				7 700 000,00
TOTAL GENERAL	29 981 535,00	23 905 919,60	622 291,70	23 283 627,90	6 697 907,10

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	403 056,10		403 056,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	403 056,10		403 056,10
2031	Frais d'études	119 861,72		119 861,72
2051	Concessions et droits similaires	28 752,00		28 752,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 613,72		148 613,72
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	8 019,00		8 019,00
20415342	Bâtiments et installations	40 000,00		40 000,00
2041582	Bâtiments et installations	433 437,00		433 437,00
20422	Bâtiments et installations	5 302,43		5 302,43
2046	Attributions de compensation d'investissement	437 652,00		437 652,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	924 410,43		924 410,43
2116	Cimetière	92 005,20		92 005,20
2118	Autres terrains	1 386 106,04		1 386 106,04
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 424,33		11 424,33
2128	Autres agencements et aménagements	36 035,98		36 035,98
21312	Bâtiments scolaires	150 546,46		150 546,46
21314	Bâtiments culturels et sportifs	21 464,41		21 464,41
21316	Équipements du cimetière	7 600,00		7 600,00
21318	Autres bâtiments publics	166 221,03		166 221,03
21351	Bâtiments publics	48 086,74		48 086,74
2152	Installations de voirie	11 748,46		11 748,46
21538	Autres réseaux	50 742,84		50 742,84
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	396,18		396,18
21578	Autre matériel technique	811,78		811,78
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	23 138,54		23 138,54
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	19 565,38		19 565,38
21828	Autres matériels de transport	30 259,52		30 259,52
21831	Matériel informatique scolaire	295,39		295,39
21838	Autre matériel informatique	3 423,06		3 423,06
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	51 918,19		51 918,19
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 213,87		25 213,87
2188	Autres	251 695,88		251 695,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 388 699,28		2 388 699,28
2312	Agencements et aménagements de terrains	60 112,56		60 112,56
2313	Constructions	8 929 482,75	54 220,00	8 875 262,75
2315	Installations, matériel et outillage techniques	437 663,92	364 928,00	72 735,92

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	492 468,51		492 468,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 919 727,74	419 148,00	9 500 579,74
275	Dépôts et cautionnements versés	2 400,00		2 400,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 400,00		2 400,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 786 907,27	419 148,00	13 367 759,27
Opération n° 2313200904	Constructions	1 486,38		1 486,38
SOUS-TOTAL OPERATION n° 200904		1 486,38		1 486,38
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	1 486,38		1 486,38
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 788 393,65	419 148,00	13 369 245,65
13911	État et établissements nationaux	8 000,00		8 000,00
13913	Départements	5 906,50		5 906,50
139158	Autres groupements	1 161,00		1 161,00
13918	Autres	6 057,45		6 057,45
198	Neutralisation des amortissements	445 671,00		445 671,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	466 795,95		466 795,95
204412	Bâtiments et installations	2 470,00		2 470,00
2221	Plantations d'arbres et arbustes	1 774,45		1 774,45
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 195,20		2 195,20
2313	Constructions	337 554,27	43 993,92	293 560,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	343 993,92	43 993,92	300 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	810 789,87	43 993,92	766 795,95
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 599 183,52	463 141,92	14 136 041,60

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	768 375,00		768 375,00
10226	Taxe d'aménagement	304 496,24		304 496,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 375 974,35		2 375 974,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	3 448 845,59		3 448 845,59
1318	Autres	785,28		785,28
1321	État et établissements nationaux	2 219,13		2 219,13
1323	Départements	128 988,00		128 988,00
13251	GFP de rattachement	1 675 000,00		1 675 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 806 992,41		1 806 992,41
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	132 149,10		132 149,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	132 149,10		132 149,10
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 387 987,10		5 387 987,10
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 387 987,10		5 387 987,10
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	50 386,98		50 386,98
2111	Terrains nus	50 113,02		50 113,02
28031	Frais d'études	10 830,00		10 830,00
2804132	Bâtiments et installations	5 360,41		5 360,41
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	8 019,00		8 019,00
280415341	Biens mobiliers, matériel et études	6 500,00		6 500,00
280415342	Bâtiments et installations	7 203,00		7 203,00
28041582	Bâtiments et installations	18 361,00		18 361,00
2804182	Bâtiments et installations	5 333,00		5 333,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	166,00		166,00
280422	Bâtiments et installations	7 983,11		7 983,11
2804412	Bâtiments et installations	3 756,67		3 756,67
2804422	Bâtiments et installations	96,00		96,00
28046	Attributions de compensation d'investissement	437 652,00		437 652,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaire	10 831,00		10 831,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 089,00		3 089,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 428,00		1 428,00
28128	Autres agencements et aménagements	8 774,00		8 774,00
281351	Bâtiments publics	5 075,00		5 075,00
28138	Autres constructions	3 009,40		3 009,40
28152	Installations de voirie	615,00		615,00
281533	Réseaux câblés	181,17		181,17
281538	Autres réseaux	1 130,00		1 130,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 568,00		20 568,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 822,00		1 822,00
281578	Autre matériel technique	808,00		808,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	25 426,80		25 426,80
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 890,00		1 890,00
281828	Autres matériels de transport	134 818,07		134 818,07
281838	Autre matériel informatique	9 680,15		9 680,15
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 376,00	1 669,00	1 707,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	45 013,47		45 013,47
28188	Autres	199 954,75	3 517,00	196 437,75
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 089 250,00	5 186,00	1 084 064,00
10251	Dons et legs en capital	1 774,45		1 774,45
2031	Frais d'études	114 183,35		114 183,35
21318	Autres bâtiments publics	2 470,00		2 470,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	225 566,12	43 993,92	181 572,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	343 993,92	43 993,92	300 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 433 243,92	49 179,92	1 384 064,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 821 231,02	49 179,92	6 772 051,10

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	360 074,24	48 934,86	311 139,38
60611	Eau et assainissement	183 282,18	11 672,79	171 609,39
60612	Énergie - Électricité	673 916,03	136 507,30	537 408,73
60613	Chauffage urbain	344 350,15	71 017,46	273 332,69
60622	Carburants	43 565,06	2 776,42	40 788,64
60623	Alimentation	11 698,88	4 810,26	6 888,62
60624	Produits de traitement	799,07	131,49	667,58
60628	Autres fournitures non stockées	19 427,65	2 781,79	16 645,86
60631	Fournitures d'entretien	93 711,29	6 346,78	87 364,51
60632	Fournitures de petit équipement	205 284,54	17 198,93	188 085,61
60636	Habillement et Vêtements de travail	18 823,28	2 294,39	16 528,89
6064	Fournitures administratives	30 742,91	1 597,28	29 145,63
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	54 755,43	1 523,15	53 232,28
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 544,83		3 544,83
6067	Fournitures scolaires	49 804,26	3 076,32	46 727,94
6068	Autres matières et fournitures.	4 193,80		4 193,80
611	Contrats de prestations de services	115 440,34	35 731,66	79 708,68
6132	Locations immobilières	126 282,80	57 382,80	68 900,00
61358	Autres	101 958,06	12 721,89	89 236,17
614	Charges locatives et de copropriété	22 800,15	16 997,87	5 802,28
61521	Terrains	37 502,55	10 163,00	27 339,55
615221	Bâtiments publics	402 218,28	63 955,42	338 262,86
615231	Voiries	10 008,00		10 008,00
615232	Réseaux	35 424,00	1 757,31	33 666,69
61524	Bois et forêts	12 152,11		12 152,11
61551	Matériel roulant	51 431,70	1 760,54	49 671,16
61558	Autres biens mobiliers	61 241,96	2 406,16	58 835,80
6156	Maintenance	434 537,10	53 193,27	381 343,83
6161	Multirisques	74 000,00	812,00	73 188,00
6168	Autres	19 427,45	2 138,32	17 289,13
617	Études et recherches	88 653,62	43 561,00	45 092,62
6182	Documentation générale et technique	6 080,39		6 080,39
6184	Versements à des organismes de formation	43 919,88	11 675,60	32 244,28
6188	Autres frais divers	7 527,10	981,15	6 545,95
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	43 744,71	5 382,12	38 362,59
6227	Frais d'actes et de contentieux	282,47		282,47

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6228	Divers	7 014,87	767,16	6 247,71
6232	Fêtes et cérémonies	75 149,43	13 267,00	61 882,43
6234	Réceptions	56 756,88	1 486,08	55 270,80
6236	Catalogues et imprimés et publications	12 215,50		12 215,50
6238	Divers	140 394,53	17 656,83	122 737,70
6241	Transports de biens	705,38	418,00	287,38
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	4 410,00		4 410,00
6247	Transports collectifs du personnel	3 713,30	150,00	3 563,30
6251	Voyages, déplacements et missions	26 511,14		26 511,14
6261	Frais d'affranchissement	23 961,99	1 491,54	22 470,45
627	Services bancaires et assimilés.	1 935,47	137,90	1 797,57
6281	Concours divers (cotisations...)	16 121,53	313,00	15 808,53
6282	Frais de gardiennage	23 298,84	920,30	22 378,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	104 997,07	8 061,03	96 936,04
6284	Redevance pour services rendus	31 940,55	55,40	31 885,15
62875	Aux communes membres du GFP	5 912,42		5 912,42
62876	Au GFP de rattachement	172 469,00		172 469,00
62878	A des tiers	2 890,00		2 890,00
6288	Autres	16 537,15	1 969,92	14 567,23
63512	Taxes foncières	77 745,00		77 745,00
63513	Autres impôts locaux	22 192,00		22 192,00
6358	Autres droits	5,00	5,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	6 779,86	91,38	6 688,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 626 263,18	678 079,87	3 948 183,31
6331	Versement mobilité	150 323,48		150 323,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	37 581,88		37 581,88
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territorial	153 085,04		153 085,04
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	22 667,43		22 667,43
64111	Rémunération principale	5 777 973,96		5 777 973,96
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	71 608,63		71 608,63
64113	NBI	14 733,68		14 733,68
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	24 000,00		24 000,00
64118	Autres indemnités.	1 176 236,34		1 176 236,34
64121	Rémunération principale	62 578,70		62 578,70
64124	Assistantes maternelles - Indemnité inflation	500,00		500,00
64128	Autres indemnités	23 376,18		23 376,18

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64131	Rémunérations	1 751 325,93	1 829,42	1 749 496,51
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	9 100,00		9 100,00
64141	Personnel rémunéré à la vacation - Rémunérations	41 869,28		41 869,28
64142	Personnel rémunéré à la vacation - Indemnité inflation	600,00		600,00
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation	100,00		100,00
64168	Autres emplois aidés	14 274,71		14 274,71
64171	Apprentis - Rémunérations	17 201,47		17 201,47
64172	Apprentis - Indemnité inflation	100,00		100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 412 903,94		1 412 903,94
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 925 517,47		1 925 517,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	75 443,99		75 443,99
6455	Cotisations pour assurance du personnel	91 292,45	474,05	90 818,40
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	501,00		501,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	199,09		199,09
64731	Versées directement	1 272,15		1 272,15
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 070,97	8 789,48	7 281,49
6478	Autres charges sociales diverses	15 427,74		15 427,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	12 887 865,51	11 092,95	12 876 772,56
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	152 106,00		152 106,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	152 106,00		152 106,00
65311	Indemnités de fonction	146 033,75	1 441,60	144 592,15
65312	Frais de mission et de déplacement	33,92		33,92
65313	Cotisations de retraite	6 968,72		6 968,72
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 136,43		12 136,43
65315	Formation	2 810,53		2 810,53
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	291,71		291,71
6541	Créances admises en non-valeur	7 863,89		7 863,89
6542	Créances éteintes	7 291,53		7 291,53
65568	Autres contributions	474 122,28	148 000,00	326 122,28
6558	Autres contributions obligatoires	16 045,98	1 250,00	14 795,98
657341	Communes membres du GFP	4 261,24		4 261,24
657362	CCAS	948 500,00	3 000,00	945 500,00
6573641	aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	538 625,00		538 625,00
65748	Autres personnes de droit privé	1 348 592,60	3 504,60	1 345 088,00
65818	Autres	1 989,21		1 989,21
65888	Autres	1 546,92	546,02	1 000,90

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 517 113,71	157 742,22	3 359 371,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 338,73		5 338,73
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	174,56	2 835,92	-2 661,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	5 513,29	2 835,92	2 677,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 428,70		9 428,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	9 428,70		9 428,70
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 198 290,39	849 750,96	20 348 539,43
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	50 113,02		50 113,02
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	50 386,98		50 386,98
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	983 564,00		983 564,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 084 064,00		1 084 064,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 084 064,00		1 084 064,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 282 354,39	849 750,96	21 432 603,43

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	200 716,12		200 716,12
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	35 480,87		35 480,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	236 196,99		236 196,99
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	15 770,00		15 770,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	14 240,45		14 240,45
70388	Autres redevances et recettes diverses	6 628,80		6 628,80
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	93 849,90		93 849,90
70631	A caractère sportif	69 811,90	120,00	69 691,90
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	653 642,19	44 838,17	608 804,02
70688	Autres prestations de services	13 988,80		13 988,80
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 571,84	37,53	3 534,31
70848	aux autres organismes	41 696,53	4 000,00	37 696,53
70876	par le GFP de rattachement	34 695,95		34 695,95
70878	par des tiers	13 108,63		13 108,63
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	13 024,40		13 024,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	974 029,39	48 995,70	925 033,69
73211	Attribution de compensation	5 675 472,00		5 675 472,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 131 286,94		1 131 286,94
73221	FNGIR	377 451,00		377 451,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	7 184 209,94		7 184 209,94
73111	Impôts directs locaux	9 740 015,00		9 740 015,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité fo	891 014,69		891 014,69
73132	Taxe sur les pylônes électriques	8 007,00		8 007,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	338 898,59		338 898,59
73154	Droits de place	13 486,00	50,00	13 436,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	38,67		38,67
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	74 209,19		74 209,19
7318	Autres	26 849,00	769,00	26 080,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	11 092 518,14	819,00	11 091 699,14
744	FCTVA	8 794,00		8 794,00
74718	Autres	21 243,84		21 243,84
7473	Départements	7 796,40		7 796,40
74751	GFP de rattachement	1 750,00		1 750,00
74788	Autres	1 394 202,34	120 000,00	1 274 202,34
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la	915,00		915,00
748312	D.C.R.T.P.	178 560,00		178 560,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	1 282 941,00		1 282 941,00
7484	Dotations de recensement	2 822,00		2 822,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	23 210,00		23 210,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 922 234,58	120 000,00	2 802 234,58
752	Revenus des immeubles	327 430,40	2 753,00	324 677,40
755	Dédits et pénalités perçus	900,00		900,00
757	Subventions	3 469,00	3 469,00	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	10 721,34		10 721,34
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	1 164,90		1 164,90
75888	Autres	88 388,72	584,00	87 804,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	432 074,36	6 806,00	425 268,36
761	Produits de participations	323,74		323,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	323,74		323,74
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadrien	51 365,51		51 365,51
775	Produits des cessions d'immobilisations	100 500,00		100 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	151 865,51		151 865,51
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 993 452,65	176 620,70	22 816 831,95
77681	Neutralisation des amortissements	445 671,00		445 671,00
77682	Neutralisation des dépréciations et provisions	445 671,00	445 671,00	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de	21 124,95		21 124,95
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	912 466,95	445 671,00	466 795,95
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	912 466,95	445 671,00	466 795,95
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 905 919,60	622 291,70	23 283 627,90

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		16 284 466,18					16 284 466,18			16 284 466,18
10222	F.C.T.V.A.		9 525 431,63				768 375,00	10 293 806,63			10 293 806,63
10226	Taxe d'aménagement		1 066 440,73				304 496,24	1 370 936,97			1 370 936,97
10228	Autres fonds d'investissement		854 155,03					854 155,03			854 155,03
1022	Sous Total compte 1022		11 446 027,39				1 072 871,24	12 518 898,63			12 518 898,63
10251	Dons et legs en capital		181 091,03				1 774,45	182 865,48			182 865,48
1025	Sous Total compte 1025		181 091,03				1 774,45	182 865,48			182 865,48
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		8 480,43					8 480,43			8 480,43
102	Sous Total compte 102		27 920 065,03				1 074 645,69	28 994 710,72			28 994 710,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		76 381 360,28				2 375 974,35	78 757 334,63			78 757 334,63
106	Sous Total compte 106		76 381 360,28				2 375 974,35	78 757 334,63			78 757 334,63
10	Sous Total compte 10		104 301 425,31				3 450 620,04	107 752 045,35			107 752 045,35
110	Report à nouveau (solde créditeur)		7 700 000,00	2 375 974,35	2 375 974,35			2 375 974,35	10 075 974,35		7 700 000,00
11	Sous Total compte 11		7 700 000,00	2 375 974,35	2 375 974,35			2 375 974,35	10 075 974,35		7 700 000,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		2 375 974,35	2 375 974,35				2 375 974,35	2 375 974,35		0,00
12	Sous Total compte 12		2 375 974,35	2 375 974,35				2 375 974,35	2 375 974,35		0,00
1311	État et établissements nationaux		26 090,00					26 090,00			26 090,00
1313	Départements		31 500,00					31 500,00			31 500,00
13158	Autres groupements		6 971,30					6 971,30			6 971,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1315	Sous Total compte 1315		6 971,30						6 971,30		6 971,30
1318	Autres		54 486,07	8 067,02		785,28		8 067,02	55 271,35		47 204,33
131	Sous Total compte 131		119 047,37	8 067,02		785,28		8 067,02	119 832,65		111 765,63
1321	État et établissements nationaux		744 965,37			2 219,13			747 184,50		747 184,50
1322	Régions		517 853,65						517 853,65		517 853,65
1323	Départements		1 785 578,00			128 988,00			1 914 566,00		1 914 566,00
13251	GFP de rattachement		1 255 999,72			1 675 000,00			2 930 999,72		2 930 999,72
13258	Autres groupements		1 272 332,85						1 272 332,85		1 272 332,85
1325	Sous Total compte 1325		2 528 332,57			1 675 000,00			4 203 332,57		4 203 332,57
1326	Autres établissements publics locaux		3 462,60						3 462,60		3 462,60
13271	Fonds social européen		43 979,48						43 979,48		43 979,48
1327	Sous Total compte 1327		43 979,48						43 979,48		43 979,48
1328	Autres		773 817,01						773 817,01		773 817,01
132	Sous Total compte 132		6 397 988,68			1 806 207,13			8 204 195,81		8 204 195,81
1382	Régions		304 898,03						304 898,03		304 898,03
138	Sous Total compte 138		304 898,03						304 898,03		304 898,03
13911	État et établissements nationaux	14 000,00				8 000,00		22 000,00		22 000,00	
13913	Départements	25 593,50				5 906,50		31 500,00		31 500,00	
139158	Autres groupements	4 646,64				1 161,00		5 807,64		5 807,64	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13915	Sous Total compte 13915	4 646,64				1 161,00		5 807,64		5 807,64	
13918	Autres	26 373,59			8 067,02	6 057,45		32 431,04	8 067,02	24 364,02	
1391	Sous Total compte 1391	70 613,73			8 067,02	21 124,95		91 738,68	8 067,02	83 671,66	
139	Sous Total compte 139	70 613,73			8 067,02	21 124,95		91 738,68	8 067,02	83 671,66	
13	Sous Total compte 13	70 613,73	6 821 934,08	8 067,02	8 067,02	21 124,95	1 806 992,41	99 805,70	8 636 993,51		8 537 187,81
1641	Emprunts en euros		485 268,51			403 056,10		403 056,10	485 268,51		82 212,41
164	Sous Total compte 164		485 268,51			403 056,10		403 056,10	485 268,51		82 212,41
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 045,73						1 045,73		1 045,73
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		2 835,92	2 835,92	174,56			2 835,92	3 010,48		174,56
1688	Sous Total compte 1688		2 835,92	2 835,92	174,56			2 835,92	3 010,48		174,56
168	Sous Total compte 168		2 835,92	2 835,92	174,56			2 835,92	3 010,48		174,56
16	Sous Total compte 16		489 150,16	2 835,92	174,56	403 056,10		405 892,02	489 324,72		83 432,70
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		16 338 699,25				50 386,98		16 389 086,23		16 389 086,23
193	Autres neutralisations et régularisation	511 484,26						511 484,26		511 484,26	
198	Neutralisation des amortissements	1 956 007,00				445 671,00		2 401 678,00		2 401 678,00	
19	Sous Total compte 19	2 467 491,26	16 338 699,25			445 671,00	50 386,98	2 913 162,26	16 389 086,23		13 475 923,97
	Total classe 1	2 538 104,99	138 027 183,15	4 762 851,64	2 384 215,93	869 852,05	5 307 999,43	8 170 808,68	145 719 398,51	2 996 833,92	140 545 423,75
2031	Frais d'études	1 058 487,72			13 380,00	119 861,72	114 183,35	1 178 349,44	127 563,35	1 050 786,09	
203	Sous Total compte 203	1 058 487,72			13 380,00	119 861,72	114 183,35	1 178 349,44	127 563,35	1 050 786,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204132	Bâtiments et installations	80 387,60			80 387,60			80 387,60	80 387,60		0,00
20413	Sous Total compte 20413	80 387,60			80 387,60			80 387,60	80 387,60		0,00
2041511	Biens mobiliers, matériel et études				8 019,00	8 019,00		8 019,00	8 019,00		0,00
204151	Sous Total compte 204151				8 019,00	8 019,00		8 019,00	8 019,00		0,00
2041534	Biens mobiliers, matériel et études	45 000,00			15 000,00			45 000,00	15 000,00	30 000,00	
2041534	Bâtiments et installations	108 063,00				40 000,00		148 063,00		148 063,00	
2041534	Sous Total compte 2041534	153 063,00			15 000,00	40 000,00		193 063,00	15 000,00	178 063,00	
204153	Sous Total compte 204153	153 063,00			15 000,00	40 000,00		193 063,00	15 000,00	178 063,00	
2041582	Bâtiments et installations	258 388,22				433 437,00		691 825,22		691 825,22	
204158	Sous Total compte 204158	258 388,22				433 437,00		691 825,22		691 825,22	
20415	Sous Total compte 20415	411 451,22			23 019,00	481 456,00		892 907,22	23 019,00	869 888,22	
204182	Bâtiments et installations	80 000,00						80 000,00		80 000,00	
20418	Sous Total compte 20418	80 000,00						80 000,00		80 000,00	
2041	Sous Total compte 2041	571 838,82			103 406,60	481 456,00		1 053 294,82	103 406,60	949 888,22	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
20422	Bâtiments et installations	68 577,60			3 695,11	5 302,43		73 880,03	3 695,11	70 184,92	
2042	Sous Total compte 2042	73 577,60			3 695,11	5 302,43		78 880,03	3 695,11	75 184,92	
204412	Bâtiments et installations	56 289,44			306,96	2 470,00		58 759,44	306,96	58 452,48	
20441	Sous Total compte 20441	56 289,44			306,96	2 470,00		58 759,44	306,96	58 452,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204422	Bâtiments et installations	1 449,00						1 449,00		1 449,00	
20442	Sous Total compte 20442	1 449,00						1 449,00		1 449,00	
2044	Sous Total compte 2044	57 738,44			306,96	2 470,00		60 208,44	306,96	59 901,48	
2046	Attributions de compensation d'investiss				437 652,00	437 652,00		437 652,00	437 652,00		0,00
204	Sous Total compte 204	703 154,86			545 060,67	926 880,43		1 630 035,29	545 060,67	1 084 974,62	
2051	Concessions et droits similaires	22 474,51				28 752,00		51 226,51		51 226,51	
205	Sous Total compte 205	22 474,51				28 752,00		51 226,51		51 226,51	
2088	Autres immobilisations incorporelles	30 895,60						30 895,60		30 895,60	
208	Sous Total compte 208	30 895,60						30 895,60		30 895,60	
20	Sous Total compte 20	1 815 012,69			558 440,67	1 075 494,15	114 183,35	2 890 506,84	672 624,02	2 217 882,82	
2111	Terrains nus	2 097 121,41					50 113,02	2 097 121,41	50 113,02	2 047 008,39	
2112	Terrains de voirie	317 964,66						317 964,66		317 964,66	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	10 507 636,51		488 546,01				10 996 182,52		10 996 182,52	
2115	Terrains bâtis	1 386 987,97						1 386 987,97		1 386 987,97	
2116	Cimetière	976 164,92		65 575,23		92 005,20		1 133 745,35		1 133 745,35	
2117	Bois et forêts	3 213,62						3 213,62		3 213,62	
2118	Autres terrains	1 436 247,90				1 386 106,04		2 822 353,94		2 822 353,94	
211	Sous Total compte 211	16 725 336,99		554 121,24		1 478 111,24	50 113,02	18 757 569,47	50 113,02	18 707 456,45	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 724,29				11 424,33		20 148,62		20 148,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2128	Autres agencements et aménagements	60 989,36		5 500,80		36 035,98		102 526,14		102 526,14	
212	Sous Total compte 212	69 713,65		5 500,80		47 460,31		122 674,76		122 674,76	
21311	Bâtiments administratifs	6 363 116,79		123 070,06				6 486 186,85		6 486 186,85	
21312	Bâtiments scolaires	18 641 585,01		180 375,65		150 546,46		18 972 507,12		18 972 507,12	
21314	Bâtiments culturels et sportifs					21 464,41		21 464,41		21 464,41	
21316	Équipements du cimetière	103 769,48				7 600,00		111 369,48		111 369,48	
21318	Autres bâtiments publics	29 627 743,56		1 372 632,85		166 221,03	2 470,00	31 166 597,44	2 470,00	31 164 127,44	
2131	Sous Total compte 2131	54 736 214,84		1 676 078,56		345 831,90	2 470,00	56 758 125,30	2 470,00	56 755 655,30	
21321	Immeubles de rapport	6 814 447,51						6 814 447,51		6 814 447,51	
2132	Sous Total compte 2132	6 814 447,51						6 814 447,51		6 814 447,51	
21351	Bâtiments publics	593 112,62				48 086,74		641 199,36		641 199,36	
2135	Sous Total compte 2135	593 112,62				48 086,74		641 199,36		641 199,36	
2138	Autres constructions	2 091 752,38						2 091 752,38		2 091 752,38	
213	Sous Total compte 213	64 235 527,35		1 676 078,56		393 918,64	2 470,00	66 305 524,55	2 470,00	66 303 054,55	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	2 967,00						2 967,00		2 967,00	
214	Sous Total compte 214	2 967,00						2 967,00		2 967,00	
2151	Réseaux de voirie	7 808 679,27		53 603,83				7 862 283,10		7 862 283,10	
2152	Installations de voirie	478 298,93		156 706,77		11 748,46		646 754,16		646 754,16	
21533	Réseaux câblés	848 423,28						848 423,28		848 423,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21534	Réseaux d'électrification	6 248 279,54		638 682,87				6 886 962,41		6 886 962,41	
21538	Autres réseaux	2 208 159,88				50 742,84		2 258 902,72		2 258 902,72	
2153	Sous Total compte 2153	9 304 862,70		638 682,87		50 742,84		9 994 288,41		9 994 288,41	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	186 100,96				396,18		186 497,14		186 497,14	
2156	Sous Total compte 2156	186 100,96				396,18		186 497,14		186 497,14	
215731	Matériel roulant	203 083,95						203 083,95		203 083,95	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	30 905,69						30 905,69		30 905,69	
21573	Sous Total compte 21573	233 989,64						233 989,64		233 989,64	
21578	Autre matériel technique					811,78		811,78		811,78	
2157	Sous Total compte 2157	233 989,64				811,78		234 801,42		234 801,42	
2158	Autres installations, matériel et outill	368 451,89				23 138,54		391 590,43		391 590,43	
215	Sous Total compte 215	18 380 383,39		848 993,47		86 837,80		19 316 214,66		19 316 214,66	
21611	Biens sous-jacents	6 439,80						6 439,80		6 439,80	
2161	Sous Total compte 2161	6 439,80						6 439,80		6 439,80	
216	Sous Total compte 216	6 439,80						6 439,80		6 439,80	
2181	Installations générales, agencements et	182 969,54				19 565,38		202 534,92		202 534,92	
21828	Autres matériels de transport	902 190,59			9 739,00	30 259,52		932 450,11	9 739,00	922 711,11	
2182	Sous Total compte 2182	902 190,59			9 739,00	30 259,52		932 450,11	9 739,00	922 711,11	
21831	Matériel informatique scolaire					295,39		295,39		295,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21838	Autre matériel informatique	60 274,06				3 423,06		63 697,12		63 697,12	
2183	Sous Total compte 2183	60 274,06				3 718,45		63 992,51		63 992,51	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires					51 918,19		51 918,19		51 918,19	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	739 349,34				25 213,87		764 563,21		764 563,21	
2184	Sous Total compte 2184	739 349,34				77 132,06		816 481,40		816 481,40	
2188	Autres	2 220 076,70				251 695,88		2 471 772,58		2 471 772,58	
218	Sous Total compte 218	4 104 860,23			9 739,00	382 371,29		4 487 231,52	9 739,00	4 477 492,52	
21	Sous Total compte 21	103 525 228,41		3 084 694,07	9 739,00	2 388 699,28	52 583,02	108 998 621,76	62 322,02	108 936 299,74	
2221	Plantations d'arbres et arbustes					1 774,45		1 774,45		1 774,45	
222	Sous Total compte 222					1 774,45		1 774,45		1 774,45	
22	Sous Total compte 22					1 774,45		1 774,45		1 774,45	
2312	Agencements et aménagements de terrains	979 425,27			559 622,04	62 307,76		1 041 733,03	559 622,04	482 110,99	
2313	Constructions	9 848 309,65			1 676 078,56	9 268 523,40	98 213,92	19 116 833,05	1 774 292,48	17 342 540,57	
2314	Constructions sur sol d'autrui	357 344,33						357 344,33		357 344,33	
2315	Installations, matériel et outillage tec	1 756 031,12			848 993,47	437 663,92	364 928,00	2 193 695,04	1 213 921,47	979 773,57	
231	Sous Total compte 231	12 941 110,37			3 084 694,07	9 768 495,08	463 141,92	22 709 605,45	3 547 835,99	19 161 769,46	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	99 687,44				536 462,43	357 715,22	636 149,87	357 715,22	278 434,65	
23	Sous Total compte 23	13 040 797,81			3 084 694,07	10 304 957,51	820 857,14	23 345 755,32	3 905 551,21	19 440 204,11	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2423	d'établissements publics de coopération	1 064 459,23						1 064 459,23		1 064 459,23	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
242	Sous Total compte 242	1 064 459,23						1 064 459,23		1 064 459,23	
248	Autres mises en affectation	3 373 758,29						3 373 758,29		3 373 758,29	
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra		848 224,62						848 224,62		848 224,62
249	Sous Total compte 249		848 224,62						848 224,62		848 224,62
24	Sous Total compte 24	4 438 217,52	848 224,62					4 438 217,52	848 224,62	3 589 992,90	
261	Titres de participation	20 780,00						20 780,00		20 780,00	
266	Autres formes de participation	49 233,73						49 233,73		49 233,73	
26	Sous Total compte 26	70 013,73						70 013,73		70 013,73	
275	Dépôts et cautionnements versés	11 108,44				2 400,00		13 508,44		13 508,44	
27	Sous Total compte 27	11 108,44				2 400,00		13 508,44		13 508,44	
28031	Frais d'études		28 056,00	13 380,00			10 830,00	13 380,00	38 886,00		25 506,00
2803	Sous Total compte 2803		28 056,00	13 380,00			10 830,00	13 380,00	38 886,00		25 506,00
2804132	Bâtiments et installations		75 027,19	80 387,60			5 360,41	80 387,60	80 387,60		0,00
280413	Sous Total compte 280413		75 027,19	80 387,60			5 360,41	80 387,60	80 387,60		0,00
2804151	Biens mobiliers, matériel et études			8 019,00			8 019,00	8 019,00	8 019,00		0,00
2804151	Sous Total compte 2804151			8 019,00			8 019,00	8 019,00	8 019,00		0,00
28041534	Biens mobiliers, matériel et études		22 000,00	15 000,00			6 500,00	15 000,00	28 500,00		13 500,00
28041534	Bâtiments et installations		49 929,85				7 203,00	57 132,85			57 132,85

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804153	Sous Total compte 28041534		71 929,85	15 000,00			13 703,00	15 000,00	85 632,85		70 632,85



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804153	Sous Total compte 2804153		71 929,85	15 000,00			13 703,00	15 000,00	85 632,85		70 632,85
2804158	Bâtiments et installations		123 813,95				18 361,00		142 174,95		142 174,95
2804158	Sous Total compte 2804158		123 813,95				18 361,00		142 174,95		142 174,95
280415	Sous Total compte 280415		195 743,80	23 019,00			40 083,00	23 019,00	235 826,80		212 807,80
2804182	Bâtiments et installations		58 664,32				5 333,00		63 997,32		63 997,32
280418	Sous Total compte 280418		58 664,32				5 333,00		63 997,32		63 997,32
28041	Sous Total compte 28041		329 435,31	103 406,60			50 776,41	103 406,60	380 211,72		276 805,12
280421	Biens mobiliers, matériel et études		332,00				166,00		498,00		498,00
280422	Bâtiments et installations		19 927,72	3 695,11			7 983,11	3 695,11	27 910,83		24 215,72
28042	Sous Total compte 28042		20 259,72	3 695,11			8 149,11	3 695,11	28 408,83		24 713,72
2804412	Bâtiments et installations		32 103,91	306,96			3 756,67	306,96	35 860,58		35 553,62
280441	Sous Total compte 280441		32 103,91	306,96			3 756,67	306,96	35 860,58		35 553,62
2804422	Bâtiments et installations		768,60				96,00		864,60		864,60
280442	Sous Total compte 280442		768,60				96,00		864,60		864,60
28044	Sous Total compte 28044		32 872,51	306,96			3 852,67	306,96	36 725,18		36 418,22
28046	Attributions de compensation d'investiss			437 652,00			437 652,00	437 652,00	437 652,00		0,00
2804	Sous Total compte 2804		382 567,54	545 060,67			500 430,19	545 060,67	882 997,73		337 937,06
2805	Concessions et droits similaires, brevet		22 474,51				10 831,00		33 305,51		33 305,51
28088	Autres immobilisations incorporelles		21 623,00				3 089,00		24 712,00		24 712,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2808	Sous Total compte 2808		21 623,00				3 089,00		24 712,00		24 712,00
280	Sous Total compte 280		454 721,05	558 440,67			525 180,19	558 440,67	979 901,24		421 460,57
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		198,00				1 428,00		1 626,00		1 626,00
28128	Autres agencements et aménagements		18 131,00				8 774,00		26 905,00		26 905,00
2812	Sous Total compte 2812		18 329,00				10 202,00		28 531,00		28 531,00
281351	Bâtiments publics		1 306,62				5 075,00		6 381,62		6 381,62
28135	Sous Total compte 28135		1 306,62				5 075,00		6 381,62		6 381,62
28138	Autres constructions		7 040,00				3 009,40		10 049,40		10 049,40
2813	Sous Total compte 2813		8 346,62				8 084,40		16 431,02		16 431,02
28152	Installations de voirie		6 116,64				615,00		6 731,64		6 731,64
281533	Réseaux câblés		708,00				181,17		889,17		889,17
281538	Autres réseaux						1 130,00		1 130,00		1 130,00
28153	Sous Total compte 28153		708,00				1 311,17		2 019,17		2 019,17
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		67 696,68				20 568,00		88 264,68		88 264,68
28156	Sous Total compte 28156		67 696,68				20 568,00		88 264,68		88 264,68
2815731	Matériel roulant		203 083,95						203 083,95		203 083,95
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		18 566,15				1 822,00		20 388,15		20 388,15
281573	Sous Total compte 281573		221 650,10				1 822,00		223 472,10		223 472,10
281578	Autre matériel technique						808,00		808,00		808,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28157	Sous Total compte 28157		221 650,10				2 630,00		224 280,10		224 280,10
28158	Autres installations, matériel et outill		294 272,77				25 426,80		319 699,57		319 699,57
2815	Sous Total compte 2815		590 444,19				50 550,97		640 995,16		640 995,16
28181	Installations générales, agencements et		180 177,58				1 890,00		182 067,58		182 067,58
281828	Autres matériels de transport		565 379,60	9 739,00			134 818,07	9 739,00	700 197,67		690 458,67
28182	Sous Total compte 28182		565 379,60	9 739,00			134 818,07	9 739,00	700 197,67		690 458,67
281838	Autre matériel informatique		31 101,87				9 680,15		40 782,02		40 782,02
28183	Sous Total compte 28183		31 101,87				9 680,15		40 782,02		40 782,02
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires					1 669,00	3 376,00	1 669,00	3 376,00		1 707,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		436 957,55				45 013,47		481 971,02		481 971,02
28184	Sous Total compte 28184		436 957,55			1 669,00	48 389,47	1 669,00	485 347,02		483 678,02
28188	Autres		1 589 205,99			3 517,00	199 954,75	3 517,00	1 789 160,74		1 785 643,74
2818	Sous Total compte 2818		2 802 822,59	9 739,00		5 186,00	394 732,44	14 925,00	3 197 555,03		3 182 630,03
281	Sous Total compte 281		3 419 942,40	9 739,00		5 186,00	463 569,81	14 925,00	3 883 512,21		3 868 587,21
28	Sous Total compte 28		3 874 663,45	568 179,67		5 186,00	988 750,00	573 365,67	4 863 413,45		4 290 047,78
	Total classe 2	122 900 378,60	4 722 888,07	3 652 873,74	3 652 873,74	13 778 511,39	1 976 373,51	140 331 763,73	10 352 135,32	135 117 900,81	5 138 272,40
4011	Fournisseurs		21 682,21	3 152 253,56	3 135 894,80			3 152 253,56	3 157 577,01		5 323,45
401	Sous Total compte 401		21 682,21	3 152 253,56	3 135 894,80			3 152 253,56	3 157 577,01		5 323,45
4041	Fournisseurs d'immobilisati			11 447 496,76	12 537 189,21			11 447 496,76	12 537 189,21		1 089 692,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		30 302,66	21 108,87	50 109,16			21 108,87	80 411,82		59 302,95
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			76 262,09	76 262,09			76 262,09	76 262,09		0,00
40473	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé		18 200,00	900,00	900,00			900,00	19 100,00		18 200,00
4047	Sous Total compte 4047		48 502,66	98 270,96	127 271,25			98 270,96	175 773,91		77 502,95
404	Sous Total compte 404		48 502,66	11 545 767,72	12 664 460,46			11 545 767,72	12 712 963,12		1 167 195,40
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		672 734,22	672 734,22	953 373,27			672 734,22	1 626 107,49		953 373,27
40	Sous Total compte 40		742 919,09	15 370 755,50	16 753 728,53			15 370 755,50	17 496 647,62		2 125 892,12
411	Redevables	190 205,63		965 991,08	964 646,90			1 156 196,71	964 646,90	191 549,81	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	102 530,86		106 378,52	197 712,41			208 909,38	197 712,41	11 196,97	
4161	Créances douteuses	16 983,75		25 427,15	20 903,20			42 410,90	20 903,20	21 507,70	
416	Sous Total compte 416	16 983,75		25 427,15	20 903,20			42 410,90	20 903,20	21 507,70	
4181	Redevables - Produits non encore facturés	170 989,00		174 307,84	170 989,00			345 296,84	170 989,00	174 307,84	
418	Sous Total compte 418	170 989,00		174 307,84	170 989,00			345 296,84	170 989,00	174 307,84	
41	Sous Total compte 41	480 709,24		1 272 104,59	1 354 251,51			1 752 813,83	1 354 251,51	398 562,32	
421	Personnel - Rémunérations dues			7 178 433,58	7 178 433,58			7 178 433,58	7 178 433,58		0,00
427	Personnel - Oppositions			9 272,02	9 272,02			9 272,02	9 272,02		0,00
42	Sous Total compte 42			7 187 705,60	7 187 705,60			7 187 705,60	7 187 705,60		0,00
431	Sécurité sociale			2 783 022,98	2 783 022,98			2 783 022,98	2 783 022,98		0,00
437	Autres organismes sociaux			2 900 325,54	2 900 325,54			2 900 325,54	2 900 325,54		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4386	Autres charges à payer		474,05	474,05				474,05	474,05		0,00
438	Sous Total compte 438		474,05	474,05				474,05	474,05		0,00
43	Sous Total compte 43		474,05	5 683 822,57	5 683 348,52			5 683 822,57	5 683 822,57		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable	49 257,50			49 257,50			49 257,50	49 257,50		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux			49 257,50	49 257,50			49 257,50	49 257,50		0,00
441	Sous Total compte 441	49 257,50		49 257,50	98 515,00			98 515,00	98 515,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			126 863,30	126 863,30			126 863,30	126 863,30		0,00
442	Sous Total compte 442			126 863,30	126 863,30			126 863,30	126 863,30		0,00
44312	Recettes - Amiable	1 879,00		2 995,75	4 874,75			4 874,75	4 874,75		0,00
4431	Sous Total compte 4431	1 879,00		2 995,75	4 874,75			4 874,75	4 874,75		0,00
44341	Dépenses			12 151,78	12 151,78			12 151,78	12 151,78		0,00
44342	Recettes - Amiable			5 104,33	5 104,33			5 104,33	5 104,33		0,00
4434	Sous Total compte 4434			17 256,11	17 256,11			17 256,11	17 256,11		0,00
44351	Dépenses			691 447,49	691 447,49			691 447,49	691 447,49		0,00
44352	Recettes - Amiable	2 580,03		34 695,95	31 474,14			37 275,98	31 474,14	5 801,84	
4435	Sous Total compte 4435	2 580,03		726 143,44	722 921,63			728 723,47	722 921,63	5 801,84	
44371	Dépenses			948 500,00	948 500,00			948 500,00	948 500,00		0,00
4437	Sous Total compte 4437			948 500,00	948 500,00			948 500,00	948 500,00		0,00
44381	Dépenses			1 014 224,45	1 014 224,45			1 014 224,45	1 014 224,45		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4438	Sous Total compte 4438			1 014 224,45	1 014 224,45			1 014 224,45	1 014 224,45		0,00
443	Sous Total compte 443	4 459,03		2 709 119,75	2 707 776,94			2 713 578,78	2 707 776,94	5 801,84	
44551	T.V.A. à décaisser		231,00	3 431,00	3 596,00			3 431,00	3 827,00		396,00
4455	Sous Total compte 4455		231,00	3 431,00	3 596,00			3 431,00	3 827,00		396,00
44571	T.V.A. collectée			3 596,00	3 596,04			3 596,00	3 596,04		0,04
4457	Sous Total compte 4457			3 596,00	3 596,04			3 596,00	3 596,04		0,04
445	Sous Total compte 445		231,00	7 027,00	7 192,04			7 027,00	7 423,04		396,04
447	Autres impôts, taxes et versements assim			87 591,69	87 707,63			87 591,69	87 707,63		115,94
4486	Autres charges à payer		151 316,30	151 316,30	9 365,50			151 316,30	160 681,80		9 365,50
448	Sous Total compte 448		151 316,30	151 316,30	9 365,50			151 316,30	160 681,80		9 365,50
44	Sous Total compte 44	53 716,53	151 547,30	3 131 175,54	3 037 420,41			3 184 892,07	3 188 967,71		4 075,64
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			100 500,00	100 500,00			100 500,00	100 500,00		0,00
462	Sous Total compte 462			100 500,00	100 500,00			100 500,00	100 500,00		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser		1 240,00						1 240,00		1 240,00
464	Sous Total compte 464		1 240,00						1 240,00		1 240,00
466	Excédents de versement		986,53	3 919,91	4 392,21			3 919,91	5 378,74		1 458,83
46711	Autres comptes créditeurs			1 759 098,58	1 778 783,92			1 759 098,58	1 778 783,92		19 685,34
4671	Sous Total compte 4671			1 759 098,58	1 778 783,92			1 759 098,58	1 778 783,92		19 685,34
46721	Débiteurs divers - Amiable	2 957,78		1 078 375,62	1 029 721,42			1 081 333,40	1 029 721,42	51 611,98	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - Contentieux	13 656,05		500,00	14 151,05			14 156,05	14 151,05	5,00	
4672	Sous Total compte 4672	16 613,83		1 078 875,62	1 043 872,47			1 095 489,45	1 043 872,47	51 616,98	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			223 621,43	130 210,86			223 621,43	130 210,86	93 410,57	
4675	Sous Total compte 4675			223 621,43	130 210,86			223 621,43	130 210,86	93 410,57	
467	Sous Total compte 467	16 613,83		3 061 595,63	2 952 867,25			3 078 209,46	2 952 867,25	125 342,21	
4686	Charges à payer		12 263,18	12 263,18	89 425,69			12 263,18	101 688,87		89 425,69
468	Sous Total compte 468		12 263,18	12 263,18	89 425,69			12 263,18	101 688,87		89 425,69
46	Sous Total compte 46	16 613,83	14 489,71	3 178 278,72	3 147 185,15			3 194 892,55	3 161 674,86	33 217,69	
4711	Versements des régisseurs		1 909,00	697 563,18	695 949,21			697 563,18	697 858,21		295,03
4712	Virements réimputés			14 064,10	14 064,10			14 064,10	14 064,10		0,00
47131	Versements sur contributions directes			11 213 781,00	11 213 781,00			11 213 781,00	11 213 781,00		0,00
47138	Autres		3 211,86	13 459 056,59	13 507 210,24			13 459 056,59	13 510 422,10		51 365,51
4713	Sous Total compte 4713		3 211,86	24 672 837,59	24 720 991,24			24 672 837,59	24 724 203,10		51 365,51
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques		68,89	1 451,67	1 382,78			1 451,67	1 451,67		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			8 219,79	8 954,06			8 219,79	8 954,06		734,27
47141	Sous Total compte 47141		68,89	9 671,46	10 336,84			9 671,46	10 405,73		734,27
47143	Flux d'encaissements à réimputer			2 778,33	2 945,76			2 778,33	2 945,76		167,43
4714	Sous Total compte 4714		68,89	12 449,79	13 282,60			12 449,79	13 351,49		901,70

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			15 133,33	15 156,05			15 133,33	15 156,05		22,72



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47172	Recettes relevé BDF - Héra		30,99						30,99		30,99
4717	Sous Total compte 4717		30,99	15 133,33	15 156,05			15 133,33	15 187,04		53,71
4718	Autres recettes à régulariser			3 214,15	3 222,69			3 214,15	3 222,69		8,54
471	Sous Total compte 471		5 220,74	25 415 262,14	25 462 665,89			25 415 262,14	25 467 886,63		52 624,49
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			408 394,83	408 394,83			408 394,83	408 394,83		0,00
47218	Autres dépenses	91,00		458 930,12	458 928,12			459 021,12	458 928,12	93,00	
4721	Sous Total compte 4721	91,00		867 324,95	867 322,95			867 415,95	867 322,95	93,00	
4722	Commissions bancaires en instance de man			6,25	6,25			6,25	6,25		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			368 898,76	368 898,76			368 898,76	368 898,76		0,00
472	Sous Total compte 472	91,00		1 236 229,96	1 236 227,96			1 236 320,96	1 236 227,96	93,00	
4751	Redevables sur rôle			130 693,66	130 693,66			130 693,66	130 693,66		0,00
4757	Produits sur rôle			130 383,90	130 383,90			130 383,90	130 383,90		0,00
475	Sous Total compte 475			261 077,56	261 077,56			261 077,56	261 077,56		0,00
47	Sous Total compte 47	91,00	5 220,74	26 912 569,66	26 959 971,41			26 912 660,66	26 965 192,15		52 531,49
4912	Dépréciations des comptes de redevables		8 000,00						8 000,00		8 000,00
491	Sous Total compte 491		8 000,00						8 000,00		8 000,00
49	Sous Total compte 49		8 000,00						8 000,00		8 000,00
	Total classe 4	551 130,60	922 650,89	62 736 412,18	64 123 611,13			63 287 542,78	65 046 262,02	549 484,71	2 308 203,95
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			2 040,21	2 040,21			2 040,21	2 040,21		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51172	Chèques impayés	347,90						347,90		347,90	
51178	Autres valeurs impayées	27,58		1 325,33	1 325,33			1 352,91	1 325,33	27,58	
5117	Sous Total compte 5117	375,48		1 325,33	1 325,33			1 700,81	1 325,33	375,48	
5118	Autres valeurs à l'encaissement			4 363,65	4 205,88			4 363,65	4 205,88	157,77	
511	Sous Total compte 511	375,48		7 729,19	7 571,42			8 104,67	7 571,42	533,25	
515	Compte au Trésor	17 677 212,44		25 915 226,07	32 420 115,63			43 592 438,51	32 420 115,63	11 172 322,88	
51	Sous Total compte 51	17 677 587,92		25 922 955,26	32 427 687,05			43 600 543,18	32 427 687,05	11 172 856,13	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	5 300,00		674,01	674,01			5 974,01	674,01	5 300,00	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	220,00		300,00	300,00			520,00	300,00	220,00	
541	Sous Total compte 541	5 520,00		974,01	974,01			6 494,01	974,01	5 520,00	
54	Sous Total compte 54	5 520,00		974,01	974,01			6 494,01	974,01	5 520,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 389 704,79	2 389 704,79			2 389 704,79	2 389 704,79		0,00
584	Encaissement par lecture optique			60 661,75	60 332,75			60 661,75	60 332,75	329,00	
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			7 863,89	7 863,89			7 863,89	7 863,89		0,00
587	Sous Total compte 587			7 863,89	7 863,89			7 863,89	7 863,89		0,00
588	Autres virements internes			153 883,05	153 883,05			153 883,05	153 883,05		0,00
58	Sous Total compte 58			2 612 113,48	2 611 784,48			2 612 113,48	2 611 784,48	329,00	
	Total classe 5	17 683 107,92		28 536 042,75	35 040 445,54			46 219 150,67	35 040 445,54	11 178 705,13	
6042	Achats de prestations					360 074,24	48 934,86	360 074,24	48 934,86	311 139,38	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	de services (autre										



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
604	Sous Total compte 604					360 074,24	48 934,86	360 074,24	48 934,86	311 139,38	
60611	Eau et assainissement					183 282,18	11 672,79	183 282,18	11 672,79	171 609,39	
60612	Énergie - Électricité					673 916,03	136 507,30	673 916,03	136 507,30	537 408,73	
60613	Chauffage urbain					344 350,15	71 017,46	344 350,15	71 017,46	273 332,69	
6061	Sous Total compte 6061					1 201 548,36	219 197,55	1 201 548,36	219 197,55	982 350,81	
60622	Carburants					43 565,06	2 776,42	43 565,06	2 776,42	40 788,64	
60623	Alimentation					11 698,88	4 810,26	11 698,88	4 810,26	6 888,62	
60624	Produits de traitement					799,07	131,49	799,07	131,49	667,58	
60628	Autres fournitures non stockées					19 427,65	2 781,79	19 427,65	2 781,79	16 645,86	
6062	Sous Total compte 6062					75 490,66	10 499,96	75 490,66	10 499,96	64 990,70	
60631	Fournitures d'entretien					93 711,29	6 346,78	93 711,29	6 346,78	87 364,51	
60632	Fournitures de petit équipement					205 284,54	17 198,93	205 284,54	17 198,93	188 085,61	
60636	Habillement et Vêtements de travail					18 823,28	2 294,39	18 823,28	2 294,39	16 528,89	
6063	Sous Total compte 6063					317 819,11	25 840,10	317 819,11	25 840,10	291 979,01	
6064	Fournitures administratives					30 742,91	1 597,28	30 742,91	1 597,28	29 145,63	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					54 755,43	1 523,15	54 755,43	1 523,15	53 232,28	
60668	Autres produits pharmaceutiques					3 544,83		3 544,83		3 544,83	
6066	Sous Total compte 6066					3 544,83		3 544,83		3 544,83	
6067	Fournitures scolaires					49 804,26	3 076,32	49 804,26	3 076,32	46 727,94	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Autres matières et fournitures.					4 193,80		4 193,80		4 193,80	
606	Sous Total compte 606					1 737 899,36	261 734,36	1 737 899,36	261 734,36	1 476 165,00	
60	Sous Total compte 60					2 097 973,60	310 669,22	2 097 973,60	310 669,22	1 787 304,38	
611	Contrats de prestations de services					115 440,34	35 731,66	115 440,34	35 731,66	79 708,68	
6132	Locations immobilières					126 282,80	57 382,80	126 282,80	57 382,80	68 900,00	
61358	Autres					101 958,06	12 721,89	101 958,06	12 721,89	89 236,17	
6135	Sous Total compte 6135					101 958,06	12 721,89	101 958,06	12 721,89	89 236,17	
613	Sous Total compte 613					228 240,86	70 104,69	228 240,86	70 104,69	158 136,17	
614	Charges locatives et de copropriété					22 800,15	16 997,87	22 800,15	16 997,87	5 802,28	
61521	Terrains					37 502,55	10 163,00	37 502,55	10 163,00	27 339,55	
615221	Bâtiments publics					402 218,28	63 955,42	402 218,28	63 955,42	338 262,86	
61522	Sous Total compte 61522					402 218,28	63 955,42	402 218,28	63 955,42	338 262,86	
615231	Voiries					10 008,00		10 008,00		10 008,00	
615232	Réseaux					35 424,00	1 757,31	35 424,00	1 757,31	33 666,69	
61523	Sous Total compte 61523					45 432,00	1 757,31	45 432,00	1 757,31	43 674,69	
61524	Bois et forêts					12 152,11		12 152,11		12 152,11	
6152	Sous Total compte 6152					497 304,94	75 875,73	497 304,94	75 875,73	421 429,21	
61551	Matériel roulant					51 431,70	1 760,54	51 431,70	1 760,54	49 671,16	
61558	Autres biens mobiliers					61 241,96	2 406,16	61 241,96	2 406,16	58 835,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155					112 673,66	4 166,70	112 673,66	4 166,70	108 506,96	
6156	Maintenance					434 537,10	53 193,27	434 537,10	53 193,27	381 343,83	
615	Sous Total compte 615					1 044 515,70	133 235,70	1 044 515,70	133 235,70	911 280,00	
6161	Multirisques					74 000,00	812,00	74 000,00	812,00	73 188,00	
6168	Autres					19 427,45	2 138,32	19 427,45	2 138,32	17 289,13	
616	Sous Total compte 616					93 427,45	2 950,32	93 427,45	2 950,32	90 477,13	
617	Études et recherches					88 653,62	43 561,00	88 653,62	43 561,00	45 092,62	
6182	Documentation générale et technique					6 080,39		6 080,39		6 080,39	
6184	Versements à des organismes de formation					43 919,88	11 675,60	43 919,88	11 675,60	32 244,28	
6188	Autres frais divers					7 527,10	981,15	7 527,10	981,15	6 545,95	
618	Sous Total compte 618					57 527,37	12 656,75	57 527,37	12 656,75	44 870,62	
61	Sous Total compte 61					1 650 605,49	315 237,99	1 650 605,49	315 237,99	1 335 367,50	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					43 744,71	5 382,12	43 744,71	5 382,12	38 362,59	
6226	Sous Total compte 6226					43 744,71	5 382,12	43 744,71	5 382,12	38 362,59	
6227	Frais d'actes et de contentieux					282,47		282,47		282,47	
6228	Divers					7 014,87	767,16	7 014,87	767,16	6 247,71	
622	Sous Total compte 622					51 042,05	6 149,28	51 042,05	6 149,28	44 892,77	
6232	Fêtes et cérémonies					75 149,43	13 267,00	75 149,43	13 267,00	61 882,43	
6234	Réceptions					56 756,88	1 486,08	56 756,88	1 486,08	55 270,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés et publications					12 215,50		12 215,50		12 215,50	
6238	Divers					140 394,53	17 656,83	140 394,53	17 656,83	122 737,70	
623	Sous Total compte 623					284 516,34	32 409,91	284 516,34	32 409,91	252 106,43	
6241	Transports de biens					705,38	418,00	705,38	418,00	287,38	
6245	Transports de personnes extérieures à la					4 410,00		4 410,00		4 410,00	
6247	Transports collectifs du personnel					3 713,30	150,00	3 713,30	150,00	3 563,30	
624	Sous Total compte 624					8 828,68	568,00	8 828,68	568,00	8 260,68	
6251	Voyages, déplacements et missions					26 511,14		26 511,14		26 511,14	
625	Sous Total compte 625					26 511,14		26 511,14		26 511,14	
6261	Frais d'affranchissement					23 961,99	1 491,54	23 961,99	1 491,54	22 470,45	
626	Sous Total compte 626					23 961,99	1 491,54	23 961,99	1 491,54	22 470,45	
627	Services bancaires et assimilés.					1 935,47	137,90	1 935,47	137,90	1 797,57	
6281	Concours divers (cotisations..					16 121,53	313,00	16 121,53	313,00	15 808,53	
6282	Frais de gardiennage					23 298,84	920,30	23 298,84	920,30	22 378,54	
6283	Frais de nettoyage des locaux					104 997,07	8 061,03	104 997,07	8 061,03	96 936,04	
6284	Redevance pour services rendus					31 940,55	55,40	31 940,55	55,40	31 885,15	
62875	Aux communes membres du GFP					5 912,42		5 912,42		5 912,42	
62876	Au GFP de rattachement					172 469,00		172 469,00		172 469,00	
62878	A des tiers					2 890,00		2 890,00		2 890,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6287	Sous Total compte 6287					181 271,42		181 271,42		181 271,42	
6288	Autres					16 537,15	1 969,92	16 537,15	1 969,92	14 567,23	
628	Sous Total compte 628					374 166,56	11 319,65	374 166,56	11 319,65	362 846,91	
62	Sous Total compte 62					770 962,23	52 076,28	770 962,23	52 076,28	718 885,95	
6331	Versement mobilité					150 323,48		150 323,48		150 323,48	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					37 581,88		37 581,88		37 581,88	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					153 085,04		153 085,04		153 085,04	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					22 667,43		22 667,43		22 667,43	
633	Sous Total compte 633					363 657,83		363 657,83		363 657,83	
63512	Taxes foncières					77 745,00		77 745,00		77 745,00	
63513	Autres impôts locaux					22 192,00		22 192,00		22 192,00	
6351	Sous Total compte 6351					99 937,00		99 937,00		99 937,00	
6358	Autres droits					5,00	5,00	5,00	5,00		0,00
635	Sous Total compte 635					99 942,00	5,00	99 942,00	5,00	99 937,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					6 779,86	91,38	6 779,86	91,38	6 688,48	
63	Sous Total compte 63					470 379,69	96,38	470 379,69	96,38	470 283,31	
64111	Rémunération principale					5 777 973,96		5 777 973,96		5 777 973,96	
64112	Supplément familial de traitement et ind					71 608,63		71 608,63		71 608,63	
64113	NBI					14 733,68		14 733,68		14 733,68	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflatio					24 000,00		24 000,00		24 000,00	
64118	Autres indemnités.					1 176 236,34		1 176 236,34		1 176 236,34	
6411	Sous Total compte 6411					7 064 552,61		7 064 552,61		7 064 552,61	
64121	Rémunération principale					62 578,70		62 578,70		62 578,70	
64124	Assistantes maternelles - Indemnité infl					500,00		500,00		500,00	
64128	Autres indemnités					23 376,18		23 376,18		23 376,18	
6412	Sous Total compte 6412					86 454,88		86 454,88		86 454,88	
64131	Rémunérations					1 751 325,93	1 829,42	1 751 325,93	1 829,42	1 749 496,51	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					9 100,00		9 100,00		9 100,00	
6413	Sous Total compte 6413					1 760 425,93	1 829,42	1 760 425,93	1 829,42	1 758 596,51	
64141	Personnel rémunéré à la vacation - Rémun					41 869,28		41 869,28		41 869,28	
64142	Personnel rémunéré à la vacation - Indem					600,00		600,00		600,00	
6414	Sous Total compte 6414					42 469,28		42 469,28		42 469,28	
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation					100,00		100,00		100,00	
64168	Autres emplois aidés					14 274,71		14 274,71		14 274,71	
6416	Sous Total compte 6416					14 374,71		14 374,71		14 374,71	
64171	Apprentis - Rémunérations					17 201,47		17 201,47		17 201,47	
64172	Apprentis - Indemnité inflation					100,00		100,00		100,00	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Sous Total compte 6417					17 301,47		17 301,47		17 301,47	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						200 716,12		200 716,12		200 716,12
641	Sous Total compte 641					8 985 578,88	202 545,54	8 985 578,88	202 545,54	8 783 033,34	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					1 412 903,94		1 412 903,94		1 412 903,94	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					1 925 517,47		1 925 517,47		1 925 517,47	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					75 443,99		75 443,99		75 443,99	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					91 292,45	474,05	91 292,45	474,05	90 818,40	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					501,00		501,00		501,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					199,09		199,09		199,09	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						35 480,87		35 480,87		35 480,87
645	Sous Total compte 645					3 505 857,94	35 954,92	3 505 857,94	35 954,92	3 469 903,02	
64731	Versées directement					1 272,15		1 272,15		1 272,15	
6473	Sous Total compte 6473					1 272,15		1 272,15		1 272,15	
6475	Médecine du travail, pharmacie					16 070,97	8 789,48	16 070,97	8 789,48	7 281,49	
6478	Autres charges sociales diverses					15 427,74		15 427,74		15 427,74	
647	Sous Total compte 647					32 770,86	8 789,48	32 770,86	8 789,48	23 981,38	
64	Sous Total compte 64					12 524 207,68	247 289,94	12 524 207,68	247 289,94	12 276 917,74	
65311	Indemnités de fonction					146 033,75	1 441,60	146 033,75	1 441,60	144 592,15	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65312	Frais de mission et de déplacement					33,92		33,92		33,92	
65313	Cotisations de retraite					6 968,72		6 968,72		6 968,72	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					12 136,43		12 136,43		12 136,43	
65315	Formation					2 810,53		2 810,53		2 810,53	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					291,71		291,71		291,71	
65317	Sous Total compte 65317					291,71		291,71		291,71	
6531	Sous Total compte 6531					168 275,06	1 441,60	168 275,06	1 441,60	166 833,46	
653	Sous Total compte 653					168 275,06	1 441,60	168 275,06	1 441,60	166 833,46	
6541	Créances admises en non-valeur					7 863,89		7 863,89		7 863,89	
6542	Créances éteintes					7 291,53		7 291,53		7 291,53	
654	Sous Total compte 654					15 155,42		15 155,42		15 155,42	
65568	Autres contributions					474 122,28	148 000,00	474 122,28	148 000,00	326 122,28	
6556	Sous Total compte 6556					474 122,28	148 000,00	474 122,28	148 000,00	326 122,28	
6558	Autres contributions obligatoires					16 045,98	1 250,00	16 045,98	1 250,00	14 795,98	
655	Sous Total compte 655					490 168,26	149 250,00	490 168,26	149 250,00	340 918,26	
657341	Communes membres du GFP					4 261,24		4 261,24		4 261,24	
65734	Sous Total compte 65734					4 261,24		4 261,24		4 261,24	
657362	CCAS					948 500,00	3 000,00	948 500,00	3 000,00	945 500,00	
6573641	aux budgets annexes et aux régions dotées					538 625,00		538 625,00		538 625,00	
657364	Sous Total compte 657364					538 625,00		538 625,00		538 625,00	
65736	Sous Total compte 65736					1 487 125,00	3 000,00	1 487 125,00	3 000,00	1 484 125,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6573	Sous Total compte 6573					1 491 386,24	3 000,00	1 491 386,24	3 000,00	1 488 386,24	
65748	Autres personnes de droit privé					1 348 592,60	3 504,60	1 348 592,60	3 504,60	1 345 088,00	
6574	Sous Total compte 6574					1 348 592,60	3 504,60	1 348 592,60	3 504,60	1 345 088,00	
657	Sous Total compte 657					2 839 978,84	6 504,60	2 839 978,84	6 504,60	2 833 474,24	
65818	Autres					1 989,21		1 989,21		1 989,21	
6581	Sous Total compte 6581					1 989,21		1 989,21		1 989,21	
65888	Autres					1 546,92	546,02	1 546,92	546,02	1 000,90	
6588	Sous Total compte 6588					1 546,92	546,02	1 546,92	546,02	1 000,90	
658	Sous Total compte 658					3 536,13	546,02	3 536,13	546,02	2 990,11	
65	Sous Total compte 65					3 517 113,71	157 742,22	3 517 113,71	157 742,22	3 359 371,49	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					5 338,73		5 338,73		5 338,73	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					174,56	2 835,92	174,56	2 835,92		2 661,36
6611	Sous Total compte 6611					5 513,29	2 835,92	5 513,29	2 835,92	2 677,37	
661	Sous Total compte 661					5 513,29	2 835,92	5 513,29	2 835,92	2 677,37	
66	Sous Total compte 66					5 513,29	2 835,92	5 513,29	2 835,92	2 677,37	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					9 428,70		9 428,70		9 428,70	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					50 113,02		50 113,02		50 113,02	
6761	Différences sur réalisations (positives)					50 386,98		50 386,98		50 386,98	
676	Sous Total compte 676					50 386,98		50 386,98		50 386,98	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67	Sous Total compte 67					109 928,70		109 928,70		109 928,70	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					983 564,00		983 564,00		983 564,00	
681	Sous Total compte 681					983 564,00		983 564,00		983 564,00	
68	Sous Total compte 68					983 564,00		983 564,00		983 564,00	
	Total classe 6					22 130 248,39	1 085 947,95	22 130 248,39	1 085 947,95	21 283 158,79	238 858,35
70311	Concession dans les cimetières (produit						15 770,00		15 770,00		15 770,00
7031	Sous Total compte 7031						15 770,00		15 770,00		15 770,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public						14 240,45		14 240,45		14 240,45
7032	Sous Total compte 7032						14 240,45		14 240,45		14 240,45
70388	Autres redevances et recettes diverses						6 628,80		6 628,80		6 628,80
7038	Sous Total compte 7038						6 628,80		6 628,80		6 628,80
703	Sous Total compte 703						36 639,25		36 639,25		36 639,25
7062	Redevances et droits des services à cara						93 849,90		93 849,90		93 849,90
70631	A caractère sportif					120,00	69 811,90	120,00	69 811,90		69 691,90
7063	Sous Total compte 7063					120,00	69 811,90	120,00	69 811,90		69 691,90
7067	Redevances et droits des services périsc					44 838,17	653 642,19	44 838,17	653 642,19		608 804,02
70688	Autres prestations de services						13 988,80		13 988,80		13 988,80

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7068	Sous Total compte 7068						13 988,80		13 988,80		13 988,80
706	Sous Total compte 706					44 958,17	831 292,79	44 958,17	831 292,79		786 334,62

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)					37,53	3 571,84	37,53	3 571,84		3 534,31
70848	aux autres organismes					4 000,00	41 696,53	4 000,00	41 696,53		37 696,53
7084	Sous Total compte 7084					4 000,00	41 696,53	4 000,00	41 696,53		37 696,53
70876	par le GFP de rattachement						34 695,95		34 695,95		34 695,95
70878	par des tiers						13 108,63		13 108,63		13 108,63
7087	Sous Total compte 7087						47 804,58		47 804,58		47 804,58
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						13 024,40		13 024,40		13 024,40
708	Sous Total compte 708					4 037,53	106 097,35	4 037,53	106 097,35		102 059,82
70	Sous Total compte 70					48 995,70	974 029,39	48 995,70	974 029,39		925 033,69
73111	Impôts directs locaux						9 740 015,00		9 740 015,00		9 740 015,00
7311	Sous Total compte 7311						9 740 015,00		9 740 015,00		9 740 015,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						891 014,69		891 014,69		891 014,69
7312	Sous Total compte 7312						891 014,69		891 014,69		891 014,69
73132	Taxe sur les pylônes électriques						8 007,00		8 007,00		8 007,00
7313	Sous Total compte 7313						8 007,00		8 007,00		8 007,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr						338 898,59		338 898,59		338 898,59
7314	Sous Total compte 7314						338 898,59		338 898,59		338 898,59
73154	Droits de place					50,00	13 486,00	50,00	13 486,00		13 436,00
7315	Sous Total compte 7315					50,00	13 486,00	50,00	13 486,00		13 436,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux						38,67		38,67		38,67
73173	Sous Total compte 73173						38,67		38,67		38,67
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						74 209,19		74 209,19		74 209,19
7317	Sous Total compte 7317						74 247,86		74 247,86		74 247,86
7318	Autres					769,00	26 849,00	769,00	26 849,00		26 080,00
731	Sous Total compte 731					819,00	11 092 518,14	819,00	11 092 518,14		11 091 699,14
73211	Attribution de compensation						5 675 472,00		5 675 472,00		5 675 472,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						1 131 286,94		1 131 286,94		1 131 286,94
7321	Sous Total compte 7321						6 806 758,94		6 806 758,94		6 806 758,94
73221	FNGIR						377 451,00		377 451,00		377 451,00
7322	Sous Total compte 7322						377 451,00		377 451,00		377 451,00
732	Sous Total compte 732						7 184 209,94		7 184 209,94		7 184 209,94
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					152 106,00		152 106,00		152 106,00	
739222	Sous Total compte 739222					152 106,00		152 106,00		152 106,00	
73922	Sous Total compte 73922					152 106,00		152 106,00		152 106,00	
7392	Sous Total compte 7392					152 106,00		152 106,00		152 106,00	
739	Sous Total compte 739					152 106,00		152 106,00		152 106,00	
73	Sous Total compte 73					152 925,00	18 276 728,08	152 925,00	18 276 728,08		18 123 803,08
744	FCTVA						8 794,00		8 794,00		8 794,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74718	Autres						21 243,84		21 243,84		21 243,84
7471	Sous Total compte 7471						21 243,84		21 243,84		21 243,84
7473	Départements						7 796,40		7 796,40		7 796,40
74751	GFP de rattachement						1 750,00		1 750,00		1 750,00
7475	Sous Total compte 7475						1 750,00		1 750,00		1 750,00
74788	Autres					120 000,00	1 394 202,34	120 000,00	1 394 202,34		1 274 202,34
7478	Sous Total compte 7478					120 000,00	1 394 202,34	120 000,00	1 394 202,34		1 274 202,34
747	Sous Total compte 747					120 000,00	1 424 992,58	120 000,00	1 424 992,58		1 304 992,58
7482	Compensation pour perte de taxe addition						915,00		915,00		915,00
748312	D.C.R.T.P.						178 560,00		178 560,00		178 560,00
74831	Sous Total compte 74831						178 560,00		178 560,00		178 560,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra						1 282 941,00		1 282 941,00		1 282 941,00
7483	Sous Total compte 7483						1 461 501,00		1 461 501,00		1 461 501,00
7484	Dotation de recensement						2 822,00		2 822,00		2 822,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						23 210,00		23 210,00		23 210,00
748	Sous Total compte 748						1 488 448,00		1 488 448,00		1 488 448,00
74	Sous Total compte 74					120 000,00	2 922 234,58	120 000,00	2 922 234,58		2 802 234,58
752	Revenus des immeubles					2 753,00	327 430,40	2 753,00	327 430,40		324 677,40
755	Dédits et pénalités perçus						900,00		900,00		900,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
757	Subventions					3 469,00	3 469,00	3 469,00	3 469,00		0,00
75813	Redevances versées par les fermiers et c						10 721,34		10 721,34		10 721,34
7581	Sous Total compte 7581						10 721,34		10 721,34		10 721,34
7584	Recouvrement sur créances admises en non						1 164,90		1 164,90		1 164,90
75888	Autres					584,00	88 388,72	584,00	88 388,72		87 804,72
7588	Sous Total compte 7588					584,00	88 388,72	584,00	88 388,72		87 804,72
758	Sous Total compte 758					584,00	100 274,96	584,00	100 274,96		99 690,96
75	Sous Total compte 75					6 806,00	432 074,36	6 806,00	432 074,36		425 268,36
761	Produits de participations						323,74		323,74		323,74
76	Sous Total compte 76						323,74		323,74		323,74
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						51 365,51		51 365,51		51 365,51
775	Produits des cessions d'immobilisati						100 500,00		100 500,00		100 500,00
77681	Neutralisation des amortissements						445 671,00		445 671,00		445 671,00
77682	Neutralisation des dépréciations et prov					445 671,00	445 671,00	445 671,00	445 671,00		0,00
7768	Sous Total compte 7768					445 671,00	891 342,00	445 671,00	891 342,00		445 671,00
776	Sous Total compte 776					445 671,00	891 342,00	445 671,00	891 342,00		445 671,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						21 124,95		21 124,95		21 124,95
77	Sous Total compte 77					445 671,00	1 064 332,46	445 671,00	1 064 332,46		618 661,46
	Total classe 7					774 397,70	23 669 722,61	774 397,70	23 669 722,61	152 106,00	23 047 430,91

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	143 672 722,11	143 672 722,11	99 688 180,31	105 201 146,34	37 553 009,53	32 040 043,50	280 913 911,95	280 913 911,95	171 278 189,36	171 278 189,36



BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								0,00	0,00
Portefeuille									
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	9 131,00	7 420,00	16 551,00	0,00	9 591,00	9 591,00	6 960,00	0,00	0,00
marche rural	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
piscine	19 400,00	0,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	30 031,00	7 420,00	37 451,00	0,00	11 091,00	11 091,00	26 360,00	0,00	0,00
862								0,00	0,00
Correspondant									
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	841,00	9 591,00	10 432,00	0,00	9 632,00	9 632,00	800,00	0,00	0,00
marche rural	249,00	1 500,00	1 749,00	0,00	1 627,00	1 627,00	122,00	0,00	0,00
piscine	1 641,20	0,00	1 641,20	0,00	0,00	0,00	1 641,20	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	2 731,20	11 091,00	13 822,20	0,00	11 259,00	11 259,00	2 563,20	0,00	0,00
863								0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur									
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	0,00	4 212,00	4 212,00	9 972,00	2 000,00	11 972,00	0,00	7 760,00	0,00
marche rural	0,00	1 627,00	1 627,00	1 749,00	0,00	1 749,00	0,00	122,00	0,00
piscine	0,00	0,00	0,00	21 041,20	0,00	21 041,20	0,00	21 041,20	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	5 839,00	5 839,00	32 762,20	2 000,00	34 762,20	0,00	28 923,20	0,00
TOTAUX	32 762,20	24 350,00	57 112,20	32 762,20	24 350,00	57 112,20	28 923,20	28 923,20	0,00

Page des signatures

05600 - BLANQUEFORT

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CHARRIER Ghislaine (1017456754-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DRFiP D'AQUITAINE ET DEPT G..., le 10/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **BLANQUEFORT** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SARRAZIN Raphael (1013779761-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A BLANQUEFORT, le 13/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-016 : Bilan des opérations foncières et immobilières 2022

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

BILAN DES OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES - BUDGET 2022

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les collectivités territoriales délibèrent sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières (cessions d'immeubles ou de droits réels) ayant eu lieu sur leur territoire. Un tableau récapitulatif détaillé est annexé au Compte Administratif.

L'objectif de ce bilan est de porter une appréciation sur la politique immobilière de la collectivité territoriale et, au-delà, d'assurer l'information de la population.

Les cessions et acquisition de la commune sont réalisées dans le but :

- de mettre en œuvre les projets définis par la municipalité (portage en vue de projets d'équipements publics ou projets environnementaux)
- de gérer au mieux le patrimoine acquis au fil des années (n'accueillant pas de services publics locaux et constituant une charge pour la ville)
- de régulariser les propriétés (espaces ouverts au public) des lotissements

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

1. En matière de cessions faites par la commune, retracées dans le compte administratif 2022

➔ Cession de terrains nus et habitations

Cession parcelles CM 383 et CM 384 30 rue Michel Montaigne pour un montant de 100 000€

2. En matière d'acquisitions par la Commune retracées dans le compte administratif 2022

➔ Acquisition pour alignement de voirie

NEANT

➔ Acquisition à titre gratuit des espaces communs des lotissements :

NEANT

➔ Acquisition de terrains nus

Acquisition parcelle AT 95 - ARBOUDEAU EST pour un montant de 10 446,72€

Acquisition parcelle CO 33 Secteur CAMBON pour un montant de 54 640,73€

Acquisition parcelle CO 31 Secteur CAMBON pour un montant de 84 742,15€

Acquisition parcelle 8 rue de la Landille (extension cimetière) pour un montant de 253 625,54€

➔ Incorporation dans le domaine public communal (procédure des biens sans maître)

NEANT

➔ Acquisition de terrains construits

NEANT

➔ Acquisition de Bâtiments

Acquisition parcelle CO 28 Château CAMBON pour un montant de 447 936,69€

Acquisition parcelle BX 705 - 14 rue de la république pour un montant de 534 714,21€

➔ En matière de rétrocession d'acquisitions sur le territoire de la Commune effectuées par Bordeaux Métropole dans le cadre du droit de préemption urbain

NEANT

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- D'accepter le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2022 qui sera annexé au Compte Administratif 2022, conformément à l'article L2241-1 du CGCT.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 5 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-017 : Vote du compte administratif 2022

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Michel SAUBION, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Véronique FERREIRA, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2022 :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		7 700 000,00		7 240 777,36		14 940 777,36
Opérations de l'exercice	21 432 603,43	23 283 627,90	14 136 041,60	6 772 051,10	35 568 645,03	30 055 679,00
TOTAUX	21 432 603,43	30 983 627,90	14 136 041,60	14 012 828,46	35 568 645,03	44 996 456,36
Résultats de clôture		9 551 024,47		-123 213,14		9 427 811,33
Restes à réaliser			923 113,60	1 198 243,00	923 113,60	1 198 243,00
TOTAUX CUMULES	21 432 603,43	30 983 627,90	15 059 155,20	15 211 071,46	36 491 758,63	46 194 699,36
RESULTATS DEFINITIFS		9 551 024,47		151 916,26		9 702 940,73

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 923 113,60 € (neuf cent vingt-trois millions cent treize mille euros et soixante centimes) en dépenses et 1 198 243 € (un million cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent quarante-trois euros) en recettes

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

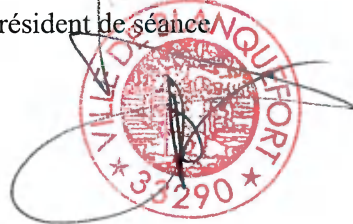
Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 abstentions (E. Plougoum, M. François, L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 1 ne prend pas part au vote (V. Ferreira).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Michel SAUBION

Président de séance



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

L'exercice 2022 qui aurait dû amorcer un retour à la normale avec la fin de la crise sanitaire, a été impacté par le contexte international et tout particulièrement par le déclenchement soudain d'une guerre en Ukraine, générant de fortes tensions inflationnistes et une crise énergétique d'une ampleur inédite.

Le résultat global de l'exercice de 2022, après prise en compte des résultats reportés et des restes à réaliser s'élève à 9 702 940,73 €.

Le total des recettes réelles de fonctionnement a évolué de 1,39% par rapport à l'an passé.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent significativement par rapport à l'exercice précédent, soit 3,48%.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent quant à elles à 12 966 189,55 €. Les restes à réaliser se montent à 923 113,60 €.

Les recettes réelles d'investissement, hors affectation du résultat de l'exercice précédent, représentent 3 012 012,75€.

L'épargne nette se situe à 1 964 736 € après remboursement du capital de la dette qui s'est élevé à 403 056,10€ en 2022. Par ailleurs, les intérêts de la dette ne représentent plus que 2 677,37 €.

I - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, hors produits exceptionnels, se montent à 22 665 K€ contre 22 347 K€ en 2021, soit une hausse de 1,42%. Cette évolution est notamment liée au chapitre 70, produits des services, du fait d'une reprise quasi complète de l'activité et d'une progression du chapitre 013, atténuation de charges, plus importante que les années passées (remboursements assurance maladie).

Parmi les principales recettes, il convient de noter :

- Produits des services et du domaine (70)

Ce chapitre regroupe les produits correspondant à la participation des usagers aux prestations et services municipaux. Après une baisse de plus de 34% en 2020, l'année 2021 a été marquée par une reprise d'activités des services avec une hausse de 28%. Cette augmentation se poursuit en 2022, avec une hausse de 13,3%, soit 108 385 €.

On se rapproche progressivement du niveau de référence de 2019, soit 977 K€.

- Impôts et taxes (73)

Pour mémoire en 2021, la réforme de la fiscalité a entraîné la suppression totale du produit de taxe d'habitation au profit des communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les

propriétés bâties. Le dispositif de transfert de produit a été modulé par application d'un coefficient correcteur destiné à garantir le même niveau de recettes fiscales d'avant réforme.

Au global, les impôts et taxes représentent 80,10% des recettes de fonctionnement de l'exercice et sont en légère diminution de 0,08% par rapport à 2021, soit une perte de recettes de 15 542,54€.

Concernant la fiscalité directe, la commune avait fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition ; en dépit d'une revalorisation forfaitaire des bases de 3,4% en 2022, le produit fiscal n'évolue que de 0.8 % du fait de la perte sèche des bases de foncier bâti de l'entreprise Ford.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance de l'économie, la loi de finances a décidé, afin d'alléger les impôts de production et de soutenir les entreprises, de mettre en place un abattement de 50% des valeurs locatives des locaux professionnels. Cette mesure entraîne une baisse des bases taxables de foncier bâti et donc de produit direct en chapitre 73. Cet abattement est compensé aux communes. Il est donc comptablement inscrit en un autre chapitre, à savoir le chapitre 74.

S'agissant de la fiscalité indirecte, une baisse des droits de mutation de 7,86% est à noter ainsi qu'une diminution de la dotation de solidarité communautaire de 3,41%

- Dotations, subventions et participations (74)

Il s'agit de recettes de transferts, le plus souvent d'autres collectivités vers la commune. On y retrouve les dotations de l'Etat et les participations versées par la CAF.

Ce chapitre marque une légère baisse de 0,24 % par rapport à 2021 soit -6 877,43€.

Les compensations fiscales de l'Etat représentant 1 282 941€ sont en baisse de 25,92 % (- 449 032 €) Elles sont compensées par les autres dotations et participation, avec une hausse de 30,35% (296 711 €), notamment celles liées à la CAF.

- Autres produits de gestion courante (75)

Le chapitre 75 regroupe principalement les loyers et charges perçus par la commune.

Les recettes se montent à 425 268 € et sont en hausse (25,9%) par rapport à 2021.

La hausse constatée s'explique principalement par le transfert sur ce chapitre, à compter de la M57, des recettes d'assurance initialement inscrites (M14) au chapitre 77. En 2022, la commune a notamment perçu un acompte de la SMACL au titre de l'indemnisation de la tempête de grêle, pour un montant de 50 000 €.

- Produits exceptionnels (77)

Ils s'élèvent à 151 866 € et portent essentiellement sur des cessions d'actif pour 100 500 €, des annulations de mandats sur exercices antérieurs pour 51 366 € et des recettes exceptionnelles.

II - Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles, hors charges exceptionnelles, se monte à 20 348 539 € en 2022 contre 19 665 050 € en 2021.

Parmi les principales dépenses, il convient de noter :

- Charges à caractère général (011)

Elles s'élèvent à 3 948 183 €, soit une augmentation de 12,5%.

La reprise des activités suite à la fin de la crise sanitaire, la hausse du coût de l'énergie qui représente près de 100 000€ et le contexte inflationniste ont amorcé une hausse des dépenses à caractère général en 2022.

- Charges de personnel et frais assimilés (012)

Le chapitre représente 12 876 773 €. Il est en augmentation de 2,7%, du fait notamment de la revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022, des augmentations du SMIC entraînant la revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique et de la revalorisation des carrières et des grilles indiciaires associées de certains cadres d'emploi.

L'augmentation reste toutefois contenue dans la mesure où la revalorisation du point d'indice ne s'applique que sur le second semestre et qu'un certain nombre de postes vacants n'ont pu être pourvus.

- Autres charges de gestion courante (65)

Ces charges ont représenté en 2022, 3 359 371 €, soit une diminution de 0,41%.

- Charges financières (66)

Elles diminuent logiquement chaque année puisque la ville ne fait pas appel à l'emprunt et s'élèvent à 2 677 € en 2022. La commune n'aura plus aucun prêt à rembourser à partir de mai 2023.

- Charges exceptionnelles (67)

Elles représentent 9 426,70 € soit une baisse de 87,9% par rapport à 2021.

Elles sont destinées à porter les dépenses « exceptionnelles » telles que l'annulation de titres sur exercice antérieur, amendes fiscales, régularisations sur rattachements etc...

Le montant de 2021 s'expliquait notamment par un volume important de remboursements divers effectués auprès des usagers à la suite des différents confinements (cours d'aquagym, école de musique, salle Tanais ...).

III – L'investissement

- La dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 82 212,41 €, soit un encours par habitant de 5,4 €. La moyenne nationale de la strate s'élevait en 2020 à 862 € par habitant.

La capacité dynamique de désendettement, est très satisfaisant et laisse à la collectivité des marges de manœuvre pour ses investissements futurs.

- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2022, hors dette et affectation du résultat, représentent 3 012 K€.

Elles sont essentiellement composées du FCTVA pour 768 K€, de la TLE/TA pour 304 K€ et la perception de subventions pour un total de 1 807 K€.

- **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'investissement, hors dette et hors reste à réaliser, se sont élevées à 12 966 K€ en 2022 contre 3 489 K€ en 2021, soit un taux de réalisation de 77,9% des dépenses inscrites en 2022.

Le taux de réalisation de l'exercice 2022 est satisfaisant au vu d'un contexte fortement impacté par la crise énergétique qui peut mettre en difficulté de nombreuses entreprises et par la continuité de la pénurie de certaines matières premières.

Les principales réalisations ont porté sur :

La poursuite des travaux du Pôle jeunesse et de la Piscine intercommunale

Les travaux d'éclairage public dont le remplacement par des Leds des lanternes résidentielles

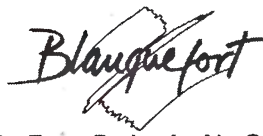
La continuité des travaux lié à l'ADHAP

Des travaux sur les bâtiments scolaires dont l'école maternelle Curégan

Des acquisitions foncières dont le 14 rue de la République et le château Cambon

IV – Chaine de financement

	2018	2019	2020	2021	2022
EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 005 K€	2 481 K€	2 446 K€	2 767 K€	2 328 K€
CAPITAL	384 K€	390 K€	394 K€	398 K€	403 K€
EPARGNE NETTE	1 617 K€	2 201 K€	2 032 K€	2 438 K€	1 965 K€



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-018 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
BUDGET 2022**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

RESULTAT DE L'EXERCICE		Excédent :	1 851 024,47
		Déficit :	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (ligne 002 du CA)		Excédent :	7 700 000,00
		Déficit :	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	(A1)	Excédent :	9 551 024,47
	(A2)	Déficit :	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		Excédent :	
		Déficit :	7 363 990,50
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (ligne 001 du CA)		Excédent :	7 240 777,36
		Déficit :	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE		Excédent (R001) :	
		Déficit (D001) :	123 213,14
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES :			923 113,60
RECETTES D'INVESTISSEMENT RESTANT A REALISER :			1 198 243,00
SOLDE DES RESTES A REALISER :			275 129,40
(B) BESOIN (-) REEL DE FINANCEMENT			
EXCEDENT (+) REEL DE FINANCEMENT:			(+)151 916,26

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE

(A1)

EN COUVERTURE DU BESOIN REEL DE FINANCEMENT (B) DEGAGE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Recette budgétaire au c/R 1068)

EN DOTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE

(Recette budgétaire au c/R 1068) 1 851 024,47

SOUS TOTAL (R1068) 1 851 024,47

EN EXCEDENT REPORTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Recette non budgétaire au c/110 & ligne budgétaire R 002 du budget N-1)

7 700 000,00

TOTAL
(A1)

9 551 024,47

RESULTAT DEFICITAIRE (A2) EN REPORT, EN COMPTE DEBITEUR

(Recette non budgétaire au c/119 & déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 7 700 000,00	D 001 : solde d'exécution N-1 123 213,14	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 851 024,47 R 001 : solde d'exécution N-1

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 28

Contre : 0

Pour : 28

Abstentions : 5

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-019 : Fixation des taux d'imposition 2023

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2023

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Et de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Néanmoins, depuis 2020 le taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires, est gelé sur le niveau de taxe d'habitation de 2019, soit 17.73%. A partir de 2023, le taux de la taxe d'habitation renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS) » doit à nouveau être voté annuellement.

En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, et pour rappel, la part départementale est intégrée.

Aussi, pour faire suite au Rapport d'Orientations Budgétaires du 6 mars 2023, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - Foncier bâti | 40,84 % |
| - Foncier non bâti | 49,76% |
| - Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale | 17.73% |

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 contre (L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey)

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	5 811
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	32 227
d. Locaux industriels	1 479 357

Taxe foncière non bâtie

5 496

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	3 931 588

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	934
b. Par la loi (terres agricoles)	16 992
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	718 273
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	0,960990

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	44,23	110,58	>>>	110,58
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	56,49	141,23	3,23000	138,00
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,83	62,08	8,22000	53,86
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	35,06
---	-------

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	24 270 757	40,84	110,58	26 213 000	10 705 389	40.84	10 705 389
Taxe foncière non bâties (TFNB)	139 306	49,76	138,00	149 200	74 242	49.76	74 242
Taxe d'habitation (TH)	670 656	17,73	53,86	718 273	127 350	17.73	127 350
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					10 906 981		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	10 906 981 =				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			1 522 891	178 560	377 451	- 475 327	1 603 575

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
10 906 981		1 603 575		12 510 556

À BORDEAUX

Le 14 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAULT

DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,



Equilibre du budget : BP 2023

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal	Restes à réaliser	Total Crédits votés
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	500 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	457 649,00	0,00	457 649,00
		Dépenses d'ordre	957 649,00	0,00	957 649,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	82 315,00		82 315,00
	20	Immobilisations incorporelles	632 584,96	118 020,78	750 605,74
	204	Subventions d'équipement versées	781 156,00	214 580,97	995 736,97
	21	Immobilisations corporelles	1 629 346,00	303 061,53	1 932 407,53
	23	Immobilisations en cours	9 327 873,41	215 857,58	9 543 730,99
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00		0,00
	27	Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00
	201202	opération d'équipement n° 201202		71 592,74	71 592,74
		Dépenses réelles	12 463 275,37	923 113,60	13 386 388,97
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	123 213,14		123 213,14
Total Dépenses d'investissement			13 544 137,51	923 113,60	14 467 251,11
Recettes d'ordre	041	Opérations patrimoniales	500 000,00		500 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 097 831,00		1 097 831,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	7 956 487,64		7 956 487,64
		Recettes d'ordre	9 554 318,64		9 554 318,64
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 452 189,47		2 452 189,47
	13	Subventions d'investissement	100 000,00	1 198 243,00	1 298 243,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 162 500,00		1 162 500,00
	454121	Opérations de remembrement	0,00		0,00
		Recettes réelles	3 714 689,47	1 198 243,00	4 912 932,47
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		0,00
Total Recettes d'investissement			13 269 008,11	1 198 243,00	14 467 251,11

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal
Dépenses d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 097 831,00
	023	Virement à la section d'investissement	7 956 487,64
	Dépenses d'ordre		9 054 318,64
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	3 548 295,00
	66	Charges financières	517,96
	67	Charges spécifiques	6 320,00
	011	Charges à caractère général	4 913 313,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	13 308 150,00
	014	Atténuations de produits	152 106,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
Dépenses réelles		21 928 701,96	
Total Dépenses de fonctionnement			30 983 020,60
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	457 649,00
	Recettes d'ordre		457 649,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	935 119,00
	73	Impôts et taxes	7 161 755,00
	731	Fiscalité locale	11 375 901,00
	74	Dotations et participations	2 834 603,00
	75	Autres produits de gestion courante	483 393,60
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits spécifiques	0,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00
	013	Atténuations de charges	34 600,00
Recettes réelles		22 825 371,60	
	002	Résultat de fonctionnement reporté	7 700 000,00
Total Recettes de fonctionnement			30 983 020,60

PRESENTATION DES AP/CP VOTEES

Autorisation de programme	Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé BP 2023	TOTAL CP antérieurs en €	BP 2023		BP 2024	BP 2025
					Restes à réaliser n-1	CP 2023		
Pôle Jeunesse	3 697 645,00	100 000,00	3 797 645,00	2 747 319,51		960 000,00	90 325,49	
Reconstruction piscine	13 293 170,00	356 830,00	13 650 000,00	7 195 048,02		6 400 000,00	40 000,00	14 951,98
Pôle Petite Enfance	4 300 000,00	930 000,00	5 230 000,00	264 108,05		400 000,00	4 500 000,00	65 891,95
Reconstruction Ecole du Bourg	5 970 000,00	-	5 970 000,00	5 893 949,79		76 050,21		
Aménagement centre ville	3 000 000,00	-	3 000 000,00	2 925 302,34	71 592,74			
TOTAL REVISIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME EXIST	30 260 815,00	1 386 830,00	31 647 645,00	19 025 727,71	71 592,74	7 836 050,21	4 630 325,49	80 843,93

BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

La préparation du budget 2023, comme explicité lors du rapport d'orientations budgétaires, s'inscrit de nouveau dans un contexte instable. Au regard des nombreuses incertitudes liées à la conjoncture internationale et nationale, et notamment à l'inflation qui impacte fortement les dépenses communales, le choix de la municipalité est de maintenir un budget ambitieux tout en étant mesuré.

Ce budget 2023 réaffirme les priorités de la Ville, à savoir :

- Maintenir la qualité des services à la population et les actions de solidarité dans un contexte social particulièrement fragile,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de limiter l'impact de l'inflation,
- Poursuivre un plan d'investissement ambitieux et volontariste.

Le budget primitif s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement à 30 983 021 € en recettes et en dépenses
- pour la section d'investissement à 14 467 251 € en recettes et en dépenses

1 - Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues au BP 2023 laissent apparaître une augmentation qui est en grande partie due à la fiscalité locale (revalorisation des bases) et aux produits de services.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent ainsi à 22 825 372 €.

Le chapitre 73 (dont le chapitre 731) qui comptabilise les impôts et taxes perçus par la ville, affiche une hausse de 3.86% due en partie à la revalorisation forfaitaire des bases pour le foncier.

Les taux de fiscalité directe locale sont gelés depuis des années et le resteront encore cette année.

Cet engagement est particulièrement significatif puisque Blanquefort demeure la commune de plus de 5000 habitants de Bordeaux Métropole aux taux les plus faibles.

Pour rappel, la suppression de la Taxe d'habitation au titre de la résidence principale (TH) pour les collectivités locales a eu pour conséquence le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes depuis le 1^{er} janvier 2021.

La commune bénéficie à ce titre d'une compensation de l'Etat correspondant à la différence entre le produit de TH supprimé et le produit de la TFPB départementale transféré avec cependant l'application d'un coefficient correcteur, le CoCo, qui est négatif pour la commune de Blanquefort.

Les prévisions des autres taxes (taxe électricité, taxe locale sur la publicité, ...) et notamment les droits de mutation, sont inférieures au réalisé 2022. En effet, concernant ces derniers, les montants perçus en 2022 correspondaient à un rattrapage lié au Covid.

Le chapitre 74 devrait connaître une légère progression de l'ordre de 1,15% par rapport au dernier compte administratif du fait essentiellement de l'inscription, à titre conservatoire, d'une somme de 100 000 € correspondant au filet de sécurité énergie. Cette recette ponctuelle et incertaine vient masquer une perte de produits CAF.

Au titre du pacte financier et fiscal de solidarité adopté par Bordeaux Métropole, la dotation de solidarité métropolitaine poursuit sa baisse et son montant prévisionnel est estimé à 1 123 323€.

Quant à l'attribution de compensation versée par Bordeaux Métropole, elle sera diminuée de 26 252€, compte tenu des ajustements des révisions de niveau de service.

La recette liée à la taxe locale sur la publicité extérieure est prévue pour un montant de 70 000€.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, le contexte inflationniste impacte très fortement les dépenses de fonctionnement des communes, notamment les dépenses liées à l'énergie et cela malgré les mesures gouvernementales mises en œuvre (filet de sécurité et amortisseur).

Face à ce constat, la volonté communale de contenir des dépenses à un niveau raisonnable est d'autant plus forte. Un effort collectif de rationalisation des dépenses a été demandé à tous les acteurs de la vie municipale. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 21 928 702 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont portées à 4 913 K€ alors qu'elles étaient de 3 948K€ au compte administratif 2022, augmentation liée à la hausse des coûts de l'énergie.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent quant à elles à 13 308 K€, progression intégrant notamment :

- L'évolution naturelle Glissement Vieillesse Technicité,
- L'effet année pleine des mesures nationales de l'an dernier, voire de nouvelles mesures,
- Des mesures RH prises pour le pouvoir d'achat des agents (nouvelle tranche de rémunération pour la participation employeur prévoyance et mutuelle, revalorisation de l'IFSE, notamment).

Concernant les charges de gestion courante (chapitre 65), l'enveloppe des aides apportées au travers des subventions sera en hausse pour 2023 du fait essentiellement de l'augmentation de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale.

Les charges financières sont très faibles (chapitre 66), elles s'élèvent à 517,96 €. Cela est dû au fort désendettement de la ville qui n'aura plus aucune dette en mai 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement par grand secteurs :

- Scolaire et périscolaire :

Ce secteur est le plus important en termes de dépenses de fonctionnement, charges de personnel comprises, avec neuf écoles, neuf accueils périscolaires et cinq accueils de loisirs. Il concerne plus de 1550 enfants scolarisés dont plus de la moitié fréquente les accueils périscolaires.

Le budget du secteur permet ainsi de participer au fonctionnement courant des écoles (manuels, sorties, ...) ainsi qu'aux accueils de loisirs et aux stages et séjours des jeunes blanquefortais.

A titre d'exemple, et hors en charge en personnel, plus de 100 000 € sont alloués au secteur scolaire et plus de 60 000 € pour l'accueil des enfants. Il permettra de financer cette année l'ouverture d'une classe supplémentaire en école maternelle.

- Entretien des bâtiments et cadre de vie :

La commune dispose d'un nombre d'équipements sportifs, culturels et associatifs particulièrement important qui nécessite un entretien régulier. Le budget alloué pour le BP 2023 est de 816 550 €.

Concernant l'entretien du cadre de vie le budget alloué quant à lui est de 177 200 € .

- Sport, jeunesse et vie associative :

En dépit d'un contexte inflationniste, la municipalité souhaite poursuivre son engagement auprès du monde associatif, véritable pilier du lien social. Ce soutien se traduit par des aides indirectes et le versement de subventions de fonctionnement et/ou pour des projets spécifiques.

Par ailleurs, la ville poursuit le cofinancement de la carte jeunes proposée en partenariat avec plusieurs communes de Bordeaux Métropole.

- Culture :

La politique culturelle municipale permet à tous d'accéder à des propositions diversifiées avec la programmation d'évènements particulièrement appréciés des Blanquefortais tels que le festival Echappée belle, la fête de la musique, les manifestations estivales et plus largement les animations programmées tout au long de l'année.

Blanquefort propose également à ses habitants un cinéma indépendant ainsi qu'une scène nationale au fonctionnement desquels elle concoure chaque année.

- Petite enfance :

Le service petite enfance a une offre variée d'accueil du jeune enfant, de 0 à 3 ans : relais petite enfance, crèche collective, multi accueil, crèche familiale et apporte son soutien aux deux crèches associatives, par le biais de subventions, qui représentent plus de 82% du budget du service petite enfance, hors charges de personnel.

- Solidarité :

L'accompagnement des plus défavorisés, des personnes âgées, prend particulièrement tout son sens dans le contexte social que nous connaissons.

Le CCAS ayant un rôle pivot, le soutien de la commune est donc renforcé, en revalorisant le montant de la subvention à hauteur de 983 000 € pour notamment intégrer des pertes de financements d'autres partenaires.

- Préservation de l'environnement :

Face à l'urgence climatique, la municipalité développe des actions durables afin de participer au mieux vivre sur le territoire et d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Cette volonté politique forte s'affirme à travers différentes actions concrètes et notamment la poursuite du projet de collecte et du recyclage des mégots.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des espaces naturels, les principales actions sont la poursuite du suivi de la biodiversité de Tanaïs, de l'étude préalable au plan de gestion de la Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) et également l'entretien des prairies et sécurisation des chemins pour plus de 40 000 €.

3 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2023 s'élèvent à 13 386 389 € (dont 923 113€ de report). Le remboursement du capital de la dette est de 82 315 € et les dépenses d'équipement (frais d'études, subventions d'équipement, travaux d'entretien, ...) s'élèvent à 13 294 074 €, reports compris.

S'agissant des subventions d'équipement versées, celles-ci représentent près de 996K€ et concernent essentiellement Bordeaux métropole au travers de l'attribution de compensation d'investissement, les subventions accordées dans le cadre du PIG, ainsi que les subventions d'équipement de 20 000 € pour le Carré-Colonnes et de 40 000 € dans le cadre de l'aménagement du Pôle jeunesse (ABCS, Mission Locale).

Les Autorisations de programme et Crédits de paiement – AP/CP

L'année 2023 sera marquée par la fin des travaux de deux grands chantiers :

- la piscine intercommunale pour laquelle le montant de l'AP est revalorisé à 13 650 000 € dont plus de 6 millions pour l'année 2023
- les crédits 2023 pour le pôle jeunesse s'élèvent à 960 K€, soit un cout total de l'AP de 3 797 645€

Un autre chantier, dont les travaux vont débiter en fin d'année, est la création du pôle petite enfance pour un montant global de 5 230 000 € avec des CP 2023 de 400 000 €.

Autres dépenses d'équipement

- Mise en accessibilité : un budget de 299 000€ est provisionné pour la mise en accessibilité d'un certain nombre de bâtiments et des espaces publics.
- Cadre de vie : une enveloppe de 456 200 € est allouée pour le cadre de vie des blanquefortais dans laquelle sont intégrés 40 000 € pour une étude de végétalisation des cours des écoles, 73 000 € d'éclairage public, 135 000 € d'enfouissement des réseaux, 46 900 € pour le contrôle de l'éclairage et une étude d'éclairage et 37 500 € pour l'aménagement paysager du cimetière.
- Matériel et équipements : cette enveloppe regroupe notamment le budget participatif (50 000 €), pour les actions du développement durable, l'achat de matériel d'entretien et de restauration, le remplacement des fauteuils du cinéma (100 000 €) ou une dotation complémentaire de vidéoprotection, ...
- Entretien du patrimoine : les principales actions prévues pour l'exercice 2023 sont :
 - o Première tranche des travaux de rénovation des écoles de Caychac (1 000 000€)
 - o Poursuite de la consolidation du Mur du Haha de Majolan (50 500€)
 - o Reprise du dallage au complexe sportif de Fongravey (150 000 €)
 - o Travaux au stade Delhomme (44 200 €)
 - o Etudes et audit : décret tertiaire, mise aux normes Saturne, diagnostic complémentaire pour Majolan (130 000 €)

4 - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors restes à réaliser, représentent près de 1 863 665€ et concernent notamment :

- Le FCTVA pour 351 165 €
- La taxe d'aménagement pour 250 000 €
- Des cessions immobilières pour 1 162 500 €
- Le fonds de concours de Bordeaux Métropole suite au sinistre de la grêle : 100 000 €

Les restes à réaliser s'établissent quant à eux à 1 198 243 € et sont composés exclusivement de subventions dont 900 000 € concernant la piscine intercommunale.



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-020 : Vote du budget primitif 2023

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires 2023 a été présenté et débattu lors du conseil municipal du 6 mars 2023.

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 de la Ville de Blanquefort, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- D'adopter le budget pour l'exercice 2023, chapitre par chapitre (sans vote formel sur chacun des chapitres) selon les montants inscrits dans la balance présentée en annexe 1. Le projet de budget 2023 est arrêté en recettes et en dépenses à 45 450 271,71 €.
- D'adopter les révisions, ouvertures et clôtures des autorisations de programme au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération (cf. annexe 2).

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 3 contre (L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 2 abstentions (E. Plougoum, M. François).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



AVENANT N°5
A la CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'EPCC CARRE-COLONNES

ENTRE

Madame Véronique FERREIRA, Maire de Blanquefort, habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du

ET

Monsieur Stéphane DELPEYRAT, Président de l'EPCC Carré-Colonnes, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil d'administration du xxxxx

PREAMBULE

L'EPCC Carré – Colonnes, reconnu scène nationale depuis 2021, a été créé sur une initiative conjointe des communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort afin de porter un projet culturel commun.

Conformément aux missions de service public qui lui ont été dévolues, cet établissement participe au développement culturel en vue notamment :

- d'assurer l'exploitation, la gestion et l'animation des équipements culturels qui lui sont confiés,
- de mettre en œuvre une programmation pluridisciplinaire, représentative des arts vivants contemporains, respectueuse de la diversité des expressions et des cultures, des registres et des formes, en matière de spectacle vivant ou d'autres formes artistiques,
- de favoriser l'intérêt à l'égard de la création artistique, en favorisant de nouveaux comportements, dans le souci de renouvellement et de développement des publics et de développer les actions d'éducation artistique et culturelle,
- de contribuer au renforcement de la création en s'engageant dans la production et/ou la coproduction de spectacles ou d'autres formes artistiques,
- de favoriser la présence artistique par des résidences, compagnonnages, associations d'artistes,
- de participer dans l'agglomération bordelaise, et sur son territoire, au développement culturel local et national en tissant des partenariats avec les acteurs locaux, les équipements culturels, relais d'éducation, de sensibilisation et équipes artistiques,
- de rayonner sur le territoire national, notamment par son implication dans les réseaux professionnels, et d'entretenir une ouverture européenne et/ou internationale,
- de susciter et prendre une part active dans l'organisation de la réflexion autour des problématiques artistiques, techniques ou culturelles ouverts à tous les professionnels en lien avec les missions de l'établissement.

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet d'indiquer le montant de la subvention qui est accordée à l'EPCC Carré Colonnes pour l'année 2023.

ARTICLE 2 :

L'alinéa C de l'article 3 « Mise à disposition de moyens» de la convention adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 2 décembre 2019 est modifié et rédigé comme suit :

« La ville de Blanquefort s'engage à contribuer, conformément aux dispositions statutaires, au budget de fonctionnement de l'EPCC. Ce montant est soumis à délibération du Conseil municipal chaque année. Le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 est de 488 625 €. »

ARTICLE 3 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 4 :

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées en tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à Blanquefort en deux exemplaires, le

Pour la Commune
Le Maire
Véronique FERREIRA

Pour l'EPCC Carré-Colonnes
Le président
Stéphane DELPEYRAT



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-021 : Subvention à l'EPCC Carré-Colonnes -Fonctionnement et équipement

Rapporteur Monsieur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTIONS A L'EPCC CARRE-COLONNES FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT

Les communes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles participent chaque année au fonctionnement de la structure. Cette participation financière est complétée depuis 2010 par l'attribution d'une subvention d'équipement permettant d'accompagner l'EPCC dans la réalisation de son plan pluriannuel d'investissement.

S'agissant de la subvention d'équipement, celle-ci est destinée principalement :

- Au renouvellement du matériel scénique et outillage de la salle de spectacle des Colonnes ;
- A la poursuite des investissements de remise à niveau du matériel informatique et téléphonie ainsi que du mobilier.

Aussi, il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs :

- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'EPCC Carré – Colonnes d'un montant de 488 625 € et à signer l'avenant financier à la convention de partenariat joint en annexe.
- D'autoriser le versement d'une subvention d'équipement amortissable à l'EPCC Carré – Colonnes d'un montant de 20 000 €.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



AVENANT N°4
A la CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ABCS

ENTRE

Madame Véronique FERREIRA, maire de Blanquefort, habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du

ET

Madame Françoise FARENIAUX, Présidente de l'association ABCS, dûment habilitée aux fins des présentes,

IL EST CONVENU ET DECIDE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet d'indiquer le montant des subventions qui sont accordées à l'association ABCS pour l'année 2023.

ARTICLE 2 :

L'article 3 de la convention adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2018 est complété comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'exercice 2023 à 490 000 €.

Une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 € est versée dans le cadre de l'aménagement du pôle jeunesse.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 4 :

Les autres dispositions de la convention initiale et celles de ses avenants en vigueur demeurent inchangées en tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à Blanquefort en deux exemplaires, le

Pour l'association ABCS,
La Présidente,
Françoise FARENIAUX

Pour la Commune
Le Maire
Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-21-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-022 : Subvention à l'ABCS -Fonctionnement et équipement

Rapporteur Monsieur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTIONS A L'ABCS FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT

Le projet de rénovation et de transformation du château de Fongravey arrive à son terme en matière de travaux.

Il accueillera au cours du troisième trimestre 2023, le Pôle Jeunesse, avec l'objectif de créer un lieu « repère » et de nouvelles opportunités en matière de services en direction des jeunes du territoire. A la fois lieu ressources, d'accompagnement citoyen et professionnel, espace de rencontres, le pôle jeunesse réunira également des lieux dédiés aux actions artistiques et numériques, l'accueil de loisirs des plus de 11 ans dans des locaux plus adaptés, ainsi que des espaces de création et de projets.

Plus qu'un lieu, un espace de vie et de travail, dont les jeunes, mais aussi les professionnels de l'équipe jeunesse de l'association ABCS, de la Mission locale Technowest et de la Ville, en seront les principaux acteurs.

A ce titre, l'aménagement et l'équipement des espaces représentent une étape essentielle pour favoriser un accueil de qualité et offrir les conditions nécessaires à un bon fonctionnement. Pour ce faire, l'attribution d'une subvention d'équipement, vient compléter l'aide apportée au fonctionnement de l'ABCS.

Aussi, il vous est donc demandé, Mesdames et Messieurs :

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 490 000 €
- d'autoriser le versement d'une subvention d'équipement amortissable d'un montant de 30 000 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier ci-joint en annexe

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (B. Farénaux, S. Césard-Brunet et N. Louey).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE

LA VILLE DE BLANQUEFORT

ET

LA MISSION LOCALE TECHNOWERST

ENTRE

La **commune de Blanquefort**, ayant son siège 12 Rue Dupaty, 33290 BLANQUEFORT, représentée par Madame Véronique FERREIRA, agissant en sa qualité de Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

D'une part,

ET

La **Mission Locale Technowest**, ayant son siège 9 rue Montgolfier, 33700 MERIGNAC, représentée par Monsieur Pierre SAUVEY agissant en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes

D'autre part

Dans le respect de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application du 6 juin 2001.

IL EST CONVENU et DECIDE CE QUI SUIT

TITRE 1 : OBJECTIFS DU PARTENARIAT

ARTICLE 1-1 : OBJET DE L'ASSOCIATION

« En référence à l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1998, à la Loi du 19 décembre 2002 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle et la charte des missions locales du 12 décembre 1990, La Mission Locale Technowest se donne pour objet de développer, dans le cadre du bassin d'emploi des 16 communes (Blanquefort, Bruges, Eysines, Labarde, Le Bouscat, Le Haillan, Le Pian Médoc, Le Taillan, Ludon-Médoc, Macau, Martignas, Mérignac, Parempuyre, St Aubin du Médoc, St Jean d'Illac, St Médard en Jalles), des actions concertées avec l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités territoriales, partenaires économiques et sociaux, organismes de formation et milieu associatif) en direction des jeunes en difficultés professionnelles et sociales » (Extrait des statuts de l'association).

ARTICLE 1-2 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Au titre de la présente convention la Mission Locale Technowest s'engage à mettre en œuvre, au-delà des ses interventions de droit commun en faveur de l'insertion sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sur le territoire de la ville de Blanquefort, un ensemble d'actions partenariales avec la ville de Blanquefort, **notamment** :

Développer l'insertion professionnelle et l'emploi:

- Mise en place des dispositifs votés dans le cadre de la loi sur les politiques publiques en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale,
- Travail en commun sur le développement de l'offre d'outils d'insertion professionnelle en mettant en synergie les acteurs socio-économiques (PLIE, ADSI, MLT, E.R.I.P, Pôle emploi, entreprises, service de la ville...) du territoire de Blanquefort.
- Travail en partenariat avec le service emploi de la MLT, de la ville et les acteurs du territoire (ADSI/PLIE, Pôle Emploi, Club des entreprises, TLJ...) concernant les associations, entreprises, employeurs, CFA...
- Poursuivre la mise en place de permanences au CCAS de la Fabrique à Projet (tous les 1^{ers} mercredis du mois) sur prescriptions des partenaires : PLIE, Service insertion-emploi de la ville, TLJ, CCAS, pôle emploi, MDSI...autour de l'entreprenariat en lien avec la création d'entreprise et des temps d'animation (1 à 2 ateliers par an) sur la commune pour tous publics.
- Développement de l'accueil et de l'accompagnement vers l'emploi avec ERIP : immersion auprès des entreprises et ateliers de job-dating mis en place

Définir les actions en matière d'insertion sociale et d'accompagnement social:

- Concertation des acteurs jeunesse identifiés (CCAS/ ABCS/ Mission jeunesse Ville/ TLJ/ ADAV 33/ MDS/ PJJ/ Fondation Auteuil...) au niveau du territoire, pour définir les champs de compétences de chacun, identifier les actions communes en lien avec l'accompagnement global proposé par la MLT afin de structurer un partenariat, en fonction, des compétences locales, pour faire des passerelles, faire circuler les informations entre partenaires et concevoir des projets communs.
- Mise en place de permanences hebdomadaires de proximité à destination des jeunes 16/25 ans à la MJC ABCS et à la Médiathèque, et à partir du dernier trimestre 2023, dans le cadre du pôle jeunesse à Fongravey
- Travail en partenariat avec les différents acteurs du territoire autour de l'accompagnement et la mise en place de projets en direction du public Mineurs Non Accompagnés.

- Continuité du travail en partenariat et en co-construction dans l'élaboration du projet sur le Pôle Jeunesse à Fongravey avec la MJC ABCS et la Ville. Structuration collégiale de l'organisation, du fonctionnement et de l'aménagement du Pôle Jeunesse (Projet initié en 2022).

Mettre en place des actions de prévention et d'accompagnement:

- Mettre en oeuvre des actions en direction des jeunes descolarisés (repérage/orientation...) et travailler en partenariat avec les établissements scolaires du secondaire du territoire en lien avec la direction jeunesse de la ville.
- Plateforme gérée par la MLT sur le suivi, le recensement et l'accompagnement (mise en place d'ateliers...) des décrocheurs scolaires avec le CIO en partenariat avec l'Education Nationale et le Département.
- Renforcer le travail en partenariat avec la mission Jeunesse de la Ville, sur le champs de la médiation sociale (identification et orientations des jeunes) et proposer des actions communes et échanges d'informations avec notamment la mise en place de « Chantier éducatif » ou d'actions visant à accompagner les jeunes dans un parcours de réinsertion, de formation, d'emploi, mais aussi de santé et d'inclusion.
- La Commission Partenariale Jeunesse : maintenir les rencontres en lien avec les acteurs jeunesse de l'Antenne dont les objectifs sont les échanges d'informations sur les actions, les dispositifs, le suivi des situations de jeunes et la présentation des demandes de Fonds d'Aide aux Jeunes.

Développer des actions citoyennes:

- Généraliser la présentation des ressources Locales auprès des collectifs d'accompagnement renforcé (Garantie jeune/Contrat Engagement Jeune...) organisés sur Blanquefort en lien avec la mission jeunesse Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture ABCS.
- Contribuer et participer aux ateliers lors de la mise en place du projet « Action Rallye Santé Citoyenneté » (Web radio- ERIP- Garantie jeune/Contrat Engagement Jeune ...)

La mise en œuvre détaillée de ces diverses actions, et notamment les conditions administratives et financières, pourra le cas échéant donner lieu à une ou des conventions spécifiques faisant référence à la présente convention-cadre.

Chaque projet/action mis en place, fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation avec les partenaires et acteurs locaux.

La ville mettra en valeur les différents dispositifs et services de la Mission Locale par l'intermédiaire de son service de communication, afin de permettre aux jeunes de Blanquefort, un accès aux outils de droits commun sur l'insertion sociale et professionnelle.

Méthodologie et instances de suivi:

Rappel sur la coordination et la direction au sein de la ville en charge du lien avec la mission locale :

- Direction Générale Adjointe Services à la Population
- Pôle enfance/jeunesse
- Elu délégué à la Jeunesse, Culture et participation à la démocratie
- Elue déléguée à la participation et la démocratie
-

Et en lien avec les partenaires du territoire: CCAS, ABCS, Service emploi de la ville, ADSI/PLIE, TLJ, la MDS, la PJJ, Auteuil, Associations locales, Services de la ville...

Rôle et fonction du service du développement économique de la ville: il a un rôle fonctionnel sur le territoire. Il a une mission de veille sur la zone industrielle. Il oeuvre pour faciliter l'accompagnement des partenaires à la mise en place de projets et pour co-coordonner des actions sur le territoire (lien avec les entreprises).

Instances de coordination:

- Comité de pilotage (validation de la convention et du contenu avant reconduction annuelle de la convention)
- Comité de suivi des projets et évaluation des actions mises en place (1 fois/trimestre)
- Comité technique (travail sur le contenu et la formalisation des objectifs lors du renouvellement de la convention et tout au long de sa mise en œuvre annuelle avec des rencontres régulières)

La Mission Locale ne manquera pas, quand elle le pourra ou que l'intérêt public de ses actions le justifiera, de faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de la collectivité par exemple au moyen de l'apposition du logo.

TITRE 2 - MOYENS

ARTICLE 2-1 : MOYENS FINANCIERS : SUBVENTION

Afin de permettre à l'association de financer les actions répondant aux objectifs définis au titre 1 de la présente convention, la ville de Blanquefort s'engage à verser une subvention annuelle arrêtée chaque année lors du vote du budget primitif. Celle-ci est calculée selon le nombre d'habitant et le coefficient fiscal de la commune.

Le montant de la subvention au titre de l'année 2023, s'élève à **33 410 €**.

Une subvention d'équipement d'un montant de **10 000 €** est versée dans le cadre de l'aménagement du pôle jeunesse.

La règle de l'annualité budgétaire permet néanmoins à la collectivité de reconsidérer le montant de la subvention allouée à chaque exercice budgétaire en fonction des besoins exprimés par la Mission Locale et de l'analyse par le comité de suivi des éléments prévus dans le cadre de l'évaluation (article 2-4).

ARTICLE 2-2 : MOYENS MATERIELS : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

En partenariat avec Vilogia, un local est mis à disposition gracieusement à l'association, local d'une superficie de 90 m², sis Avenue du Général de Gaulle – Résidence Saint Ahon 33290 Blanquefort.

Ces locaux ne pourront être occupés exclusivement que par les membres de l'association et pour le seul usage correspondant aux activités et objet de celle-ci.

Les conditions de cette mise à disposition sont fixées dans une convention spécifique.

La Mission Locale effectuée à ce jour, à la demande de la ville, deux permanences situées au centre-ville. La ville met à disposition les moyens permettant un travail de qualité lors de ces permanences : accès téléphone, accès poste de travail informatique compatible avec les outils du conseiller et connexion internet, imprimante, vérification du protocole d'accueil du public en termes de sécurité. Ces lieux d'accueil sont définis afin de faciliter les rencontres avec les jeunes et de permettre un partenariat de proximité. Il faudra tenir compte en amont de la validation de lieux adéquats à la réalisation de ces missions.

Au cours du troisième trimestre 2023, la Mission Locale bénéficiera de locaux de travail et d'accueil dans le Pôle Jeunesse de Fongravey. Elle se verra attribuer des locaux dédiés, ainsi que des locaux partagés avec l'ABCS et la mission Jeunesse de la Ville. Les conditions de

cette mise à disposition et les modalités de fonctionnement feront l'objet d'une convention ultérieure.

ARTICLE 2-3 : REDDITION DES COMPTES ET CONTROLE DES DOCUMENTS FINANCIERS

En contrepartie du versement de la subvention, la Mission Locale s'engage à :

- Formuler sa demande annuelle de subvention accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé adressé à la Direction Générale Adjointe Services à la Population avant le 30 septembre de l'année en cours.
- Communiquer à la ville de Blanquefort, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de recettes et de dépenses) certifiés par le Président ou le Trésorier, sa liasse fiscale ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée. Ce rapport d'activité devra notamment détailler l'utilisation de la subvention pour l'année écoulée et sera présenté une fois par an devant le Conseil Municipal.
- Fournir régulièrement les procès verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.
- Justifier à tout moment, sur la demande de la ville de Blanquefort, de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à la disposition de la ville de Blanquefort.

ARTICLE 2-4 : EVALUATION

L'association s'engage à fournir chaque année un bilan détaillé concernant les jeunes Blanquefortais accueillis.

- Nombre d'entrées, sexe, niveau de formation,
- Nombre et nature de sorties (formation, contrat...)
- Problématiques abordées (emploi, santé, logement, alimentaire...)
- Actions menées avec leurs bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

La Mission locale transmettra de manière annuelle à la ville, des données chiffrées afin de faire une analyse qualitative et quantitative des éléments correspondant au territoire de Blanquefort ainsi qu'une évaluation du FAJ élaborée conjointement selon les attendus.

TITRE 3 : CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 3-1 : DUREE

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023. Il reviendra aux parties, dans les mois précédents le terme de la présente convention, d'envisager la passation d'une nouvelle convention de partenariat.

ARTICLE 3-2 : CLAUSE RESOLUTOIRE

La présente convention est passée pour la durée fixée à l'article 3-1, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Cette dénonciation pourra intervenir avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception, en raison de la non-application des clauses contractuelles ou pour toute autre raison d'opportunité liée à la politique municipale mise en œuvre en vertu du principe de la libre administration des collectivités locales.

En outre si l'activité réelle de l'association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre des demandes de subventions déposées, la ville de Blanquefort, celui-ci se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie des sommes versées.

ARTICLE 3-3 : MODIFICATIONS

Toute modification des présentes dispositions fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 3-4 : LITIGES

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, les parties acceptent, après épuisement de toutes les tentatives de règlement amiable, de reconnaître la compétence juridictionnelle du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Chacune des parties fait élection de domicile au lieu de leur siège social.

Fait à BLANQUEFORT, le

La commune de
BLANQUEFORT

Véronique FERREIRA
Le Maire,

L'association Mission
Locale TECHNOWERST

Pierre SAUVEY
Le Président,



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-023 : Subvention à la Mission Locale Technowest - Fonctionnement et équipement

Rapporteur Madame Le MAIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTIONS A LA MISSION LOCALE TECHNOWEST FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT

Le projet de rénovation et de transformation du château de Fongravey arrive à son terme en matière de travaux.

Il accueillera au cours du troisième trimestre 2023, le Pôle Jeunesse, avec l'objectif de créer un lieu « repère » et de nouvelles opportunités en matière de services en direction des jeunes du territoire. A la fois lieu ressources, d'accompagnement citoyen et professionnel, espace de rencontres, le pôle jeunesse réunira également des lieux dédiés aux actions artistiques et numériques, l'accueil de loisirs des plus de 11 ans dans des locaux plus adaptés, ainsi que des espaces de création et de projets.

Plus qu'un lieu, un espace de vie et de travail, dont les jeunes, mais aussi les professionnels de l'équipe jeunesse de la Mission locale Technowest (MLT) et de la Ville, en seront les principaux acteurs.

A ce titre, l'aménagement et l'équipement des espaces représentent une étape essentielle pour favoriser un accueil de qualité et offrir les conditions nécessaires à un bon fonctionnement. Pour ce faire, l'attribution d'une subvention d'équipement, vient compléter l'aide apportée au fonctionnement de la MLT.

Aussi, il vous est donc demandé, Mesdames et Messieurs :

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 410 € et à signer la convention de partenariat jointe en annexe.
- d'autoriser le versement d'une subvention d'équipement amortissable d'un montant de 10 000 €.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (J-C. Marsault).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION BORDEAUX TECHNOWEST

Entre :

La ville de Blanquefort représentée par son Maire **Véronique FERREIRA** dûment habilitée es qualité en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du :

D'une part :

Et :

L'Association Bordeaux Technowest représentée par son Président **Stéphane DELPEYRAT** ayant sa domiciliation, 25 rue Marcel Issartier BP 20005 - 33702 Mérignac Cedex

D'autre part :

Il est convenu et décidé ce qui suit :

TITRE 1 – LES OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Article 1-1 : Objet de l'Association

Bordeaux Technowest est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Technopole de l'agglomération bordelaise, elle a pour objet de contribuer au développement économique local et régional en favorisant la complémentarité des actions des divers acteurs économiques et sociaux situés sur le territoire de l'agglomération bordelaise.

Bordeaux Technowest développe trois grandes missions :

- Accompagnement de projets innovants (création/développement) dans huit pépinières-incubateurs d'entreprises thématiques (aéronautique - spatial - défense, écotechnologies) dont Ecoparc Greentech à Blanquefort.
- Développement économique de proximité : aide à la création, reprise, développement des entreprises de son territoire, aide à l'implantation des entreprises.
- Portage des grands projets structurants Bordeaux Aéroport, Ecoparc de Blanquefort, PIE de Bègles...

Article 1-2 : Obligations de l'Association vis-à-vis de la Ville de Blanquefort

Au titre de la présente convention, l'Association Bordeaux Technowest s'engage à mettre en place sur la zone industrielle de Blanquefort une politique de développement économique qui visera plus spécifiquement à :

- Organiser un accueil personnalisé pour les chefs d'entreprises de la zone industrielle et les porteurs de projet.
- La désignation d'un interlocuteur professionnel privilégié des chefs d'entreprises de la zone et des porteurs de projet.

Ses principales missions seront les suivantes :

- o Aide à la création, reprise, développement d'entreprises
- o Accompagnement des entreprises dans leur projet d'implantation sur l'Ecoparc
- o Liens avec le Club d'Entreprises et les élus et services de la Ville de Blanquefort

- L'accompagnement de la Ville de Blanquefort, aux côtés de Bordeaux Métropole, dans la définition et la mise en œuvre du projet Ecoparc.
- Le développement des divers services mutualisés proposés par Bordeaux Technowest aux entreprises des communes membres (projets collectifs, réunions d'information, présence Salons, Newsletter ...).
- L'exploitation et l'animation du Centre de Services (pépinière-incubateur et centre d'affaires) sur l'Ecoparc destiné à accompagner des projets innovants et les entreprises dans le domaine des écotechnologies.
- Le pilotage et l'animation du réseau ZIRI (Zone d'intégration des Réseaux Intelligents) avec près de 80 entreprises adhérentes à ce jour afin de mettre en place des solutions de maîtrise de la consommation en eau, énergie, déchets, transports et suivre leur mise en œuvre.

Article 1-3 : Obligations de la Ville vis-à-vis de l'Association

Compte tenu de l'intérêt que représentent pour la Ville de Blanquefort les activités de l'Association, elle a décidé d'y adhérer et de faciliter la réalisation des objectifs mentionnés à l'article précédent en lui octroyant des moyens financiers.

TITRE 2 – LES MOYENS FINANCIERS

Article 2-1 : La subvention allouée

La ville s'engage à verser une subvention de fonctionnement annuelle, arrêtée chaque année lors du vote du budget primitif.

Pour l'année 2023, elle est de 30 000 € dont 16.000 € sont dédiés au pilotage et à l'animation du réseau ZIRI.

La règle de l'annualité budgétaire permet à la collectivité de reconsidérer le montant de la subvention allouée à chaque exercice budgétaire en fonction des besoins nouveaux exprimés par l'Association.

Article 2-2 : Modalités de versement de la subvention

Sur demande écrite de l'Association et dans l'attente du vote du budget primitif, la ville s'engage à procéder à des avances sur subvention d'un montant maximum correspondant à 60% et le solde (40%) en fin d'année.

Article 2-3 : Reddition des comptes et contrôles des documents financiers.

En contrepartie du versement de la subvention, l'Association dont les comptes sont établis pour un exercice annuel devra :

- Formuler sa demande annuelle de subvention accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé lors d'une réunion annuelle de bilan.
- Communiquer à la collectivité au plus tard au 30 juin de l'année suivante la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou comptes de recettes et dépenses) certifié par le Président ou le Trésorier ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.
- Fournir régulièrement les procès-verbaux des Assemblées Générales et du Conseil d'Administration ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.

D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment, sur demande de la collectivité, de l'utilisation des subventions reçues.

Elle tiendra sa comptabilité à cet effet.

- L'Association ayant reçu annuellement, de l'ensemble des subventions publiques, une subvention supérieure à 153 000 €, est tenue de déposer à la Préfecture du Département son budget, ses comptes et la présente convention et le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.

- Bordeaux Technowest communiquera les bilans d'activités réguliers à la commune de Blanquefort sous forme de compte rendu mensuel.

Des réunions régulières seront tenues entre le Directeur du Centre de Services Ecoparc de Bordeaux Technowest et les services concernés de la commune de Blanquefort et de Bordeaux Métropole pour rendre compte de l'activité.

TITRE 3 – LES MOYENS HUMAINS

Pour remplir les objectifs mentionnés à l'article 1-2, Bordeaux Technowest affectera plus particulièrement au territoire de Blanquefort trois agents :

- Un Directeur du Centre de Services Ecoparc
- Une assistante administrative et logistique
- Un chargé de mission ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents).

TITRE 4 – CONDITIONS GENERALES

Article 4-1 : Assurances

L'Association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle pourra justifier à chaque réquisition de l'existence de ses polices ainsi que du règlement des primes correspondantes.

Article 4-2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2023. Elle pourra ensuite être renouvelée, et au besoin être modifiée dans les conditions qui seront déterminées par les deux parties.

Article 4-3 : Litiges

En cas de litiges dans l'application de la présente convention les parties acceptent après l'épuisement de toutes les tentatives de règlement de reconnaître la compétence juridictionnelle du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Mérignac le

Pour la ville de Blanquefort
Le Maire

Pour l'Association
Le Président



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-024 : Subvention à Bordeaux Technowest

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION A L'ASSOCIATION BORDEAUX TECHNOWEST

L'association Bordeaux Technowest a pour objet de contribuer au développement économique local et régional en favorisant la complémentarité des actions des divers acteurs économiques et sociaux situés sur le territoire de l'agglomération bordelaise. A ce titre, elle développe trois grandes missions :

- L'accompagnement de projets innovants (création/développement) dans huit pépinières-incubateurs d'entreprises thématiques (aéronautique - spatial - défense, écotechnologies) dont Ecoparc Greentech à Blanquefort ;
- Le développement économique de proximité : aide à la création, reprise, développement des entreprises de son territoire, aide à l'implantation des entreprises ;
- Le portage des grands projets structurants Bordeaux Aéroparc, Ecoparc de Blanquefort, PIE de Bègles...

Dans le cadre du partenariat avec la commune, l'Association Bordeaux Technowest contribue, sur la zone industrielle de Blanquefort, à la politique de développement économique qui vise plus spécifiquement à :

- Organiser un accueil personnalisé pour les chefs d'entreprises de la zone industrielle et les porteurs de projet ;
- Désigner d'un interlocuteur professionnel privilégié des chefs d'entreprises de la zone et des porteurs de projet.
- Accompagner la Ville, aux côtés de Bordeaux Métropole, dans la définition et la mise en œuvre du projet Ecoparc ;
- Développer divers services mutualisés proposés aux entreprises des communes membres (projets collectifs, réunions d'information, présence Salons, Newsletter ...).
- Exploiter et animer le Centre de Services (pépinière-incubateur et centre d'affaires) sur l'Ecoparc destiné à accompagner des projets innovants et les entreprises dans le domaine des écotechnologies.
- Piloter et animer le réseau ZIRI (Zone d'intégration des Réseaux Intelligents) avec près de 80 entreprises adhérentes à ce jour afin de mettre en place des solutions de maîtrise de la consommation en eau, énergie, déchets, transports et suivre leur mise en œuvre.

Aussi, il vous est donc demandé, Mesdames et Messieurs :

- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Bordeaux Technowest d'un montant de 30 000 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (S. Lacaussade et L. Gatineau).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



**CONVENTION DE PARTENARIAT CADRE
ENTRE
LA VILLE DE BLANQUEFORT
ET
LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BLANQUEFORT**

ENTRE

Madame Véronique FERREIRA, Maire de Blanquefort, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

ET

Madame Nathalie DAVID, Présidente du Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal de la Ville de Blanquefort.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations mise en œuvre par la Ville de Blanquefort fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, conformément à la loi du 12 avril 2000 n° 2000-321 et au décret du 6 juin 2001 n° 2001-495.

PREAMBULE

La politique sociale interne de la municipalité de Blanquefort repose principalement sur deux piliers complémentaires :

- l'aide sociale permettant de proposer une assistance aux agents en difficultés médico-sociales ou financières ainsi que de faire un geste à leur attention à l'occasion d'événements heureux ou malheureux de la vie.
- la promotion de la convivialité et des échanges au sein du personnel municipal par l'organisation de manifestations et d'activités à vocation festives, culturelles ou de loisirs.

A ce titre un partenariat est conclu entre la municipalité et le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S), association Loi 1901, pour mener à bien cette politique sociale. Un comité de concertation paritaire se porte garant des objectifs fixés par les deux parties dans l'intérêt général de l'ensemble des adhérents.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre du soutien apporté par la Commune de Blanquefort au C.O.S ainsi que les modalités selon lesquelles le montant d'une subvention annuelle peut être déterminé.

ARTICLE 2 - Activités

L'Association s'engage, dans le respect de ses propres statuts, à développer des activités conformes aux objectifs définis dans le cadre du comité de concertation paritaire.

L'action développée par le C.O.S doit contribuer activement à créer et à maintenir du lien et de la cohésion entre les agents et à favoriser la mise en place d'actions sociales contribuant à l'épanouissement personnel et familial des adhérents.

Pour atteindre ces objectifs, le C.O.S développe son activité autour de volontés affirmées comme :

- Organiser des manifestations conviviales permettant de renforcer la connaissance et la cohésion sociale interne au personnel municipal,
- Proposer des actions permettant de répondre à différentes demandes à caractère social en faveur des adhérents du COS et de leur famille,
- Créer une dynamique hors temps de travail pour faciliter les loisirs et les vacances en famille,
- Réunir, lors de temps partagés, actifs et retraités dans un objectif de rapprochements inter-générationnels.

Pour créer de la convivialité, pour favoriser l'épanouissement individuel et collectif, le C.O.S cherche à impulser une dynamique associative propre. Il cherche aussi à diversifier ses projets d'activités, culturels, sportifs ou de découverte, etc. Il se doit également d'innover régulièrement afin de maintenir et de renouveler la satisfaction de l'ensemble de ses adhérents en portant une vigilance sur l'accès pour tous à ses prestations.

ANIMATIONS – SORTIES – SERVICES

Pour remplir ses missions le C.O.S organise son action autour de trois grandes catégories d'activités complémentaires :

- des **animations**, locales et ouvertes aussi largement que possible. Il s'agit pour l'essentiel de l'organisation de l'Arbre de Noël, d'animations interservices ou de la participation à des manifestations de la vie de la commune, la cérémonie des médaillés et des retraités municipaux, le Festival Echappée Belle par exemple, témoignant ainsi que le C.O.S est également très présent dans la vie associative de la commune, qu'il vit dans et au rythme de sa ville.
- des **sorties** (spectacles, week-end ski, week-end prolongé) constituent en tout état de cause, et quelle que soit leur nature, des temps de rencontre et de convivialité privilégiés.
- des **services** qui permettent aux adhérents de bénéficier de prestations à des prix avantageux (locations d'été, billetterie cinéma, prestations du Comité Inter-Entreprises, ...).

AIDE SOCIALE

L'aide sociale délivrée, pour laquelle le COS œuvre à faire évoluer, repose aujourd'hui principalement sur les deux grandes catégories d'interventions suivantes :

- l'octroi de bons d'achats ou d'aides diverses délivrés à l'occasion de différents événements de la vie (naissance, rentrée scolaire, décès en particulier)
- l'octroi d'aides financières remboursables à l'occasion de difficultés passagères.

Cette action sociale est en outre complétée par la mise en place d'une tarification reposant sur le grade de l'agent, tarification sociale qui sera recherchée à chaque fois que l'activité le permettra.

ARTICLE 3 – Mises à disposition de moyens

Pour aider l'association à remplir ses missions, la ville de Blanquefort met à disposition un certain nombre de moyens de fonctionnement. Ces moyens sont les suivants :

a) **PERSONNEL** :

Un agent, dont les missions visent à permettre l'accueil et le conseil des adhérents, fait l'objet, conformément à la loi n° 84 153 du 26 janvier 1984 et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, d'une convention particulière fixant les conditions de mise à disposition.

b) **LOCAUX** :

Un bureau espace rencontre donnant accès à divers documents et services et un bureau d'accueil nécessaire à l'activité sont mis à la disposition du C.O.S., dont les conditions font l'objet d'une convention particulière fixant les modalités et cette mise à disposition.

c) **MATERIEL** :

La ville de Blanquefort s'attachera à mettre à disposition de l'association le matériel nécessaire à l'organisation de ses manifestations et animations (tables, chaises, sonorisation notamment).

L'association pourra exceptionnellement solliciter auprès de la municipalité la mise à disposition d'un véhicule.

Les demandes devront être formulées auprès du Service Sports et Vie Associative. L'association s'équiperait en matériel nécessaire à son fonctionnement administratif (informatique, photocopieur, etc) étant entendu que le matériel acheté dans le cadre d'une subvention spécifique négociée avec la ville, devra revenir à la ville en cas de liquidation de l'association.

L'association devra assumer les charges liées à son fonctionnement courant (fournitures administratives et informatiques notamment).

d) AUTRES AIDES :

Le C.O.S. veillera à favoriser sa communication par voie dématérialisée, à défaut, la ville prendra en charge l'affranchissement du courrier.

La ville supportera également les frais de communications téléphoniques dont le relevé sera transmis régulièrement à l'association.

La Ville de Blanquefort s'attachera à faciliter la communication de l'association à destination de ses adhérents :

☒ En lui réservant une rubrique au sein du journal Interne,

☒ En apportant son soutien à la conception et à l'impression de divers supports de communication, affiches, tracts, livrets, que l'association pourrait être appelée à solliciter.

La lettre de l'association, le « COS INFO », est par contre entièrement prise en charge, de la conception à l'impression, par l'association.

ARTICLE 4 – Assurances

L'association s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'ensemble de ses activités.

Elle devra aussi être assurée pour l'utilisation des locaux mis à sa disposition par la ville de Blanquefort.

ARTICLE 5 – Moyens financiers

En complément des différents soutiens mentionnés ci-dessus apportés à l'association, la ville de Blanquefort verse au C.O.S. une subvention annuelle dont le montant est fixé après évaluation des activités de l'association de l'année 2022 et au regard du programme d'activité défini en comité de concertation paritaire, pour l'année 2023.

Le montant de la subvention de l'année 2023 est de 87 239 euros.

ARTICLE 6 - Conditions d'utilisation de la subvention et contrôle

a) CONDITIONS D'UTILISATION

L'Association s'engage à utiliser les moyens de fonctionnement et l'aide financière pour la réalisation de ses activités conformes au préambule et à l'article 2.

En aucune manière l'association ne pourra redistribuer à d'autres associations les soutiens ou subventions obtenus de la part de la Commune de Blanquefort.

L'association s'engage à reverser à la commune, et à la demande de cette dernière, le montant de la subvention non utilisée pour les actions citées dans l'Article 2.

b) CONTROLE :

L'association se tiendra à disposition de tout contrôle par personne dûment mandatée, dans le respect des réglementations en vigueur.

Le compte de résultat de l'année N-1, le bilan, ainsi que les rapports d'activités et moral, devront être adressés à la Ville de Blanquefort, au plus tard 1 mois avant le vote du budget par le conseil municipal.

Elle justifiera de l'utilisation des subventions allouées par la ville.

ARTICLE 7 – Fonctionnement et concertation

a) PARTICIPATION DES EMPLOYES AUX INSTANCES DE L'ASSOCIATION

Afin de permettre aux membres du bureau de remplir un certain nombre de leurs missions nécessaires au bon fonctionnement de l'association et nécessitant de remplir diverses démarches durant les heures ouvrables, des autorisations d'absences exceptionnelles pourront leur être accordées par la D.R.H. après avis du chef de service.

La durée totale de ces autorisations ne pourra excéder 192 heures par an, dont 120 heures (2X60) par an pour 2 membres du bureau. Pour ces derniers, les autorisations d'absence ne pourront excéder 10 heures par mois.

b) COMITE DE CONCERTATION PARITAIRE

Il est institué une instance de concertation composée paritairement de représentants de l'association et de la municipalité.

Ce Comité est composé de quatre membres du C.O.S membres du bureau et désignés par ce dernier et de 4 représentants de la municipalité : 2 élus, la Directrice Générale des Services et la Directrice des Ressources Humaines ou leur représentant.

Le Comité de concertation paritaire se réunira au minimum 2 fois par an.

Il ne se substituera pas aux instances officielles de décision et de gestion de l'association mais aura vocation à permettre des échanges réguliers entre l'association et la municipalité sur le fonctionnement du C.O.S, sur l'évaluation de ses activités et sur son programme de manifestations, d'animations et de prestations afin de s'assurer de la bonne exécution des engagements pris en commun.

L'une au moins des réunions du Comité se tiendra, dans toute la mesure du possible dans le courant du mois de novembre, afin de procéder à une évaluation des activités de l'année en cours et partager le programme de l'année à venir.

L'une au moins des réunions du Comité devra permettre une analyse partagée des documents mentionnés à l'article 6, transmis par le C.O.S à la municipalité.

c) REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est établi précisant toutes les modalités de fonctionnement de l'association.

Toute modification ultérieure de ce règlement intérieur sera communiquée à la ville dans les 2 mois suivant son adoption.

ARTICLE 8 – Obligations spécifiques de l'association

L'association s'engage à respecter les obligations suivantes :

- ☒ Pratiquer dans le respect des statuts, une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres aux instances dirigeantes de l'association.
- ☒ Déclarer à la Ville de Blanquefort dans les trois mois, toutes les modifications liées aux statuts de l'association ou à la composition de ses organes.
- ☒ Respecter les obligations légales, notamment sociales et fiscales, encadrant les activités du C.O.S.

ARTICLE 9 – Durée de la Convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature pour une durée de 1 an.

Elle peut être dénoncée à la demande de l'un des cocontractants moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 10 - Résiliation

En cas de non-respect par l'association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Blanquefort, à l'expiration du délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Fait à Blanquefort, le

**La Présidente,
Nathalie DAVID**

**Le Maire,
Véronique FERREIRA**

**AVENANT N ° 3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE
BLANQUEFORT ET LA CRÈCHE ASSOCIATIVE LES POUSSINS**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

Raison sociale : **Ville de BLANQUEFORT**

Adresse : 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort

N° SIRET : 213 300 569 00018

Code APE : 8411Z:

Représentée par **Mme Véronique FERREIRA en sa qualité de Maire**, habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du

Ci-après dénommée « La Ville »

d'une part

ET

Raison sociale : **Crèche associative parentale Les Poussins**

Adresse : 12 rue de St Julien 33290 BLANQUEFORT

N° SIRET : 340 162 460 00026

Code APE : 8891A

Représentée par **Mme Anne Lise BROGLE en sa qualité de Présidente**, habilitée aux fins des présentes par le Conseil d'Administration,

Ci-après dénommée « Les Poussins »

d'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Blanquefort associe les structures associatives à la politique définie au travers de la Convention Territoriale Globale conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les structures municipales et les structures associatives.

Par convention d'objectifs et de moyens en date du 15 avril 2021, la Ville de Blanquefort et l'association Les Poussins ont fixé les conditions de leur partenariat jusqu'au 31 mars 2024.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'indiquer le montant de la subvention qui est accordée à l'association Les Poussins pour l'année 2023 et de préciser les actions artistiques et culturelles menées par la Ville de Blanquefort au sein de la structure Les poussins.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 « Aide financière et modalités de versement » de la convention adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2021 est complété et rédigé comme suit :

« La subvention s'élève à 87 000€ au titre de l'exercice 2023 ».

ARTICLE 3 : PARTENARIAT ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'article 4 « Mise à disposition de moyens » de la convention adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2021 est complété et rédigé comme suit :

« Dans le cadre de l'action artistique et culturelle menée par la Ville de Blanquefort, des interventions ponctuelles de lecture et d'éveil corporel sont proposées en crèches associatives, en complément des accueils faits in situ.

La médiathèque et l'école de musique et de danse municipales proposent des temps de lecture, levier indispensable à la découverte du monde et de ses richesses ; et de l'éveil corporel aux enfants, déjà sensibles par instinct dès leur plus jeune âge à la musique :

- ✓ Un bibliothécaire assure des temps de lecture dans la crèche auprès des enfants et du personnel encadrant en vue de leur donner le goût de la lecture. Les ouvrages sont ensuite laissés à disposition de la crèche pour une durée déterminée.
Le bibliothécaire interviendra 1 à 3 matinées par année scolaire pour faire de la lecture aux 3 groupes de la crèche.
- ✓ Un professeur de danse classique diplômé de l'école de musique et de danse anime des ateliers d'éveil corporel dont l'objectif est de développer la coordination, le sens de l'équilibre et les réflexes et aussi de transmettre le plaisir de bouger et de s'exprimer avec des mouvements.
Le professeur assurera 1 à 2 matinées par année scolaire pour animer l'atelier d'éveil corporel.

La crèche assurera l'accueil des agents municipaux dans le cadre de la venue de personnes extérieures à la crèche.

Le personnel de la crèche reste responsable des enfants pendant toute la durée des activités selon la législation et à la réglementation en vigueur. »

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les autres clauses de la convention de partenariat en date du 15 avril 2021 ainsi que celles de ses avenants antérieurs, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées et applicables.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les parties, jusqu'à la fin de la convention de partenariat à laquelle il se rapporte, soit le 31/03/2024.

À Blanquefort, le

Pour la Ville de BLANQUEFORT
Véronique FERREIRA
Maire de Blanquefort

Pour la crèche associative Les Poussins
Anne Lise BROGLE
Présidente

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE
BLANQUEFORT ET LA CRÈCHE ASSOCIATIVE SUCE POUCE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

Raison sociale : **Ville de BLANQUEFORT**

Adresse : 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort

N° SIRET : 213 300 569 00018

Code APE : 8411Z:

Représentée par **Mme Véronique FERREIRA en sa qualité de Maire**, habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du

Ci-après dénommée « La Ville »

d'une part

ET

Raison sociale : **Crèche associative parentale Suce Pouce**

Adresse : 63 rue de Maurian 33290 BLANQUEFORT

N° SIRET : 343 278 487 00024

Code APE : 8891A

Représenté par **Mme Virginie LAM en sa qualité de Présidente**, habilitée aux fins des présentes par le Conseil d'Administration,

Ci-après dénommée « Suce Pouce »

d'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Blanquefort associe les structures associatives à la politique définie au travers de la Convention Territoriale Globale conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les structures municipales et les structures associatives.

Par convention d'objectifs et de moyens en date du 15 avril 2021, la Ville de Blanquefort et l'association Suce Pouce ont fixé les conditions de leur partenariat jusqu'au 31 mars 2024.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'indiquer le montant de la subvention qui est accordée à l'association Suce-Pouce pour l'année 2023 et de préciser les actions artistiques et culturelles menées par la Ville de Blanquefort au sein de la structure Suce Pouce.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 « Aide financière et modalités de versement » de la convention adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2021 est complété et rédigé comme suit :

« La subvention s'élève à 143 000€ au titre de l'exercice 2023 ».

ARTICLE 3 : PARTENARIAT ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'article 4 « Mise à disposition de moyens » de la convention adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2021 est complété et rédigé comme suit :

« Dans le cadre de l'action artistique et culturelle menée par la Ville de Blanquefort, des interventions ponctuelles de lecture et d'éveil corporel sont proposées en crèches associatives, en complément des accueils faits in situ.

La médiathèque et l'école de musique et de danse municipales proposent des temps de lecture, levier indispensable à la découverte du monde et de ses richesses ; et de l'éveil corporel aux enfants, déjà sensibles par instinct dès leur plus jeune âge à la musique :

- ✓ Un bibliothécaire assure des temps de lecture dans la crèche auprès des enfants et du personnel encadrant en vue de leur donner le goût de la lecture. Les ouvrages sont ensuite laissés à disposition de la crèche pour une durée déterminée.
Le bibliothécaire interviendra 4 à 5 matinées par année scolaire pour faire de la lecture aux 3 groupes de la crèche.
- ✓ Un professeur de danse classique diplômé de l'école de musique et de danse anime des ateliers d'éveil corporel dont l'objectif est de développer la coordination, le sens de l'équilibre et les réflexes et aussi de transmettre le plaisir de bouger et de s'exprimer avec des mouvements.
Le professeur assurera 1 à 2 matinées par année scolaire pour animer l'atelier d'éveil corporel.

La crèche assurera l'accueil des agents municipaux dans le cadre de la venue de personnes extérieures à la crèche.

Le personnel de la crèche reste responsable des enfants pendant toute la durée des activités selon la législation et à la réglementation en vigueur. »

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les autres clauses de la convention de partenariat en date du 15 avril 2021 ainsi que celles de ses avenants antérieurs, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées et applicables.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les parties, jusqu'à la fin de la convention de partenariat à laquelle il se rapporte, soit le 31/03/2024.

À Blanquefort, le

Pour la Ville de BLANQUEFORT
Véronique FERREIRA
Maire de Blanquefort

Pour la crèche associative Suce Pouce
Virginie LAM
Présidente

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB FOOTBALL

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Football régie par la loi de 1901, déclarée à la Préfecture sous le N° 2/20874, affiliée à la Fédération française de football, dont le siège social est situé à l'ESB Omnisports, 10 Rue Jean Moulin, 33290 Blanquefort, représentée par son Co-Président Jacques GUIT,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la présente convention répond à l'obligation de la Commune de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 23 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à

cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de football pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.

- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.

- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.

- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion

- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **54 000 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

➤ Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite des terrains et des vestiaires des stades Jean-Pierre DELHOMME, Emile MIART et Breillan et des locaux du siège social de l'ESB Football situés 11-12 rue Jean Moulin à Blanquefort, qui font l'objet de conventions particulières.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Football,
Les Co-Présidents

Jacques GUIT

Pour la Ville,
Le Maire

Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-025 : Subventions aux associations et établissements publics supérieures à 23 000€

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**SUBVENTIONS 2023 SUPERIEURES A 23 000 €
ASSOCIATIONS OU ETABLISSEMENTS PUBLICS**

L'instruction budgétaire et comptable pose le principe, concernant la procédure de vote des subventions aux associations, de la déconnexion entre le budget, acte prévisionnel, et la délibération d'attribution, notamment pour les subventions supérieures à 23 000 € nécessitant par ailleurs la conclusion d'une convention.

Dans ce contexte, suite à la délibération du 7 décembre 2020 relative aux avances sur subventions et au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal d'adopter une délibération qui tiendra lieu de décision d'octroi global pour les associations ou établissements publics détaillés ci-dessous.

Cette délibération permettra d'individualiser les crédits inscrits au budget primitif et vaudra pièce justificative de la dépense.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions et avenants de partenariat ou d'objectifs joints en annexe ;
- D'attribuer pour 2023 aux structures ci-après indiquées les subventions suivantes :

	Subventions de fonctionnement
C.O.S.P.M.	87 239 €
Crèche Les Poussins	87 000 €
Crèche Suce Pouce	143 000 €
C.C.A.S.	983 000 €
ESB Football	54 000 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2023.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB BUDO

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Budo régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au 10 Rue Jean Moulin, 33290 Blanquefort, représentée par son Président Geoffrey LÉGER,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école d'arts martiaux pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.
- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.
- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.
- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion
- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **5700 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

- Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite du dojo de Port du Roy à Blanquefort, qui fait l'objet d'une convention particulière.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an. Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Budo,
Le Président
Geoffrey LEGER

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION INDIAN'S ARC

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Indian's Arc régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé à l'ABCS, 8 rue Raymond Valet, 33290 Blanquefort, représentée par son Président Eric SEGUY,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de tir à l'arc pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.
- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.
- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.
- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion
- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participations financières :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **7 600 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

Une subvention de **5 000€** est par ailleurs octroyée pour l'organisation de la compétition sur cibles 3D qui se déroulera les 29 et 30 juillet 2023 à Tanaïs.

➤ Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite du pas de tir de Tanaïs, qui fait l'objet d'une convention particulière.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Indian's Arc,
Le Président
Eric SEGUY

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB TENNIS

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Tennis régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé à l'ABCS, au 8 rue Raymond Valet, 33290 Blanquefort, représentée par son Président Jean-Marc TISSIER,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de Tennis pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.

- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.

- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.

- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion

- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **10 400 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

➤ Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite des terrains de tennis extérieurs et couverts, des vestiaires de la salle Polyvalente et du club house situés Parc de Fongravey à Blanquefort, qui font l'objet de conventions particulières.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Tennis,
Le Président
Jean-Marc TISSIER

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESBB RUGBY

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Bruges-Blanquefort Rugby régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé 68 av de Verdun, 33520 Bruges, représentée par son Co-Président Robert GAIMU,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de rugby pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.
- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.
- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.
- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion
- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **11 400 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

- Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite des terrains et des vestiaires du stade Breillan à Blanquefort, qui font l'objet de conventions particulières.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESBB Rugby,
Le Président
Robert GAIMU

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-026 : Subventions aux associations fonctionnement et projets spécifiques

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET PROJETS SPECIFIQUES
AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023**

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versements de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 les subventions de fonctionnement et projets spécifiques réparties dans tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Fonctionnement	Spécifique
ABDS	500,00 €	
Accord Poly sons	285,00 €	
Adav 33	1 000,00 €	
Anciens combattants et prisonniers de guerre	143,00 €	
APPUI	333,00 €	
AS Collège Dupaty	330,00 €	
Asphyxie	1 900,00 €	1 000,00 €
Atout 21 tarot club	285,00 €	
CEBA	500,00 €	
Cercle d'Escrime	2 250,00 €	
Comité des fêtes et de bienfaisance	2 000,00 €	
Contes et Châteaux	200,00 €	
ESB Budo	5 700,00 €	
ESB Canoë Kayak	3 300,00 €	
ESB Cyclotourisme	620,00 €	
ESB Handisport	3 800,00 €	1 000,00 €
ESB Indian's arc	7 600,00 €	5 000,00 €
ESB Natation Préscolaire	1 500,00 €	
ESB Plongée Passion	750,00 €	
ESB Randonneurs Le mille-pattes	290,00 €	
ESB Tennis	10 400,00 €	
ESB Volley	5 000,00 €	
ESBB Rugby	10 930,00 €	
FCPE Caychac	143,00 €	
Groupe d'archéologie et d'histoire	3 800,00 €	
La Villanelle	2 500,00 €	
Prado	3 200,00 €	
RIG	2 850,00 €	
Sharira	285,00 €	
Société Artistique de Blanquefort	1 000,00 €	
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 392e section	143,00 €	
Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord	760,00 €	

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-027 : Subvention de fonctionnement à l'association Tabadoul Blanquefort Timimoun

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION TABA- DOUL BLANQUEFORT TIMIMOUN

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 285,00 € à l'association Tabadoul Blanquefort Timimoun.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-028 : Subvention de fonctionnement à l'association Eclaireuses et éclaireurs de France

Rapporteur Monsieur Patrick DURAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurora LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE**

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000,00 € à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (P. Galles).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB HANDBALL

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Handball régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé à l'ABCS, au 8 rue Raymond Valet, 33290 Blanquefort, représentée par son Co-Président Nicolas EVANO,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à

cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de handball pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.

- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.

- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.

- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion

- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **17 000 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

- Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite des terrains et des vestiaires des gymnases de Port du Roy et du complexe sportif de Fongravey à Blanquefort. Ces mises à dispositions font l'objet de conventions particulières.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Handball,
Le Co-Président
Nicola EVANO

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le :

et publiée sous format électronique le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-029 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Handball

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ESB HANDBALL

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000,00 € à l'association ESB Handball
- et autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (L. Gatineau, F. Dubois, J. Giraud et S. Césard-Brunet).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB BASKETBALL

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Basketball régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au 10 Rue Jean Moulin, 33290 Blanquefort, représentée par sa Présidente Laurence BORRAS

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de basket-ball pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.

- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.

- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.

- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion

- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **13 000 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

➤ Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite des gymnases et des vestiaires de Port du Roy et du complexe sportif de Fongravey à Blanquefort. Ces mises à disposition font l'objet de conventions particulières.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Basketball,
La Présidente
Laurence BORRAS

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-030 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Basketball

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ESB BASKETBALL

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versements de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000,00 € à l'association ESB Basketball
- et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (A. Lamothe et S. Foucher) et 1 absent (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB GYMNASTIQUE SPORTIVE

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort de Gymnastique Sportive régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au 8 rue Raymond Valet, 33290 Blanquefort, représentée par son Président Magalie RAME,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuellement à 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de gymnastique sportive pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.
- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs
- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.
- Favoriser la mixité sociale
- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de 8 500 €.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

- Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite de la salle de gymnastique du Complexe sportif de Fongravey qui fait l'objet d'une convention particulière.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Gymnastique sportive,
La Présidente
Magalie RAMÉ

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-031 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Gymnastique Sportive

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ESB GYMNASTIQUE SPORTIVE

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500,00 € à l'ESB Gymnastique Sportive
- et d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (F. Dubois et J. Giraud) et 1 absent (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB BADMINTON

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Badminton régie par la loi de 1901, affiliée à la Fédération française de badminton, dont le siège social est situé au 10 Rue Jean Moulin, 33290 Blanquefort, représentée par son Président Bertrand MAGNE,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de badminton pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.

- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.

- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.

- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion

- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de 5 700 €.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

- Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite des gymnases et des vestiaires Port du Roy et du complexe sportif de Fongravey à Blanquefort. Ces mises à disposition font l'objet de conventions particulières.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an. Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard

significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Badminton,
Le Président
Bertrand MAGNE

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-032 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Badminton

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ESB BADMINTON

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 700,00 € à l'ESB Badminton
- et d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (F. Dubois et J. Giraud) et 1 absent (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-033 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Oxygène

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ESB OXYGENE

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 800,00 € à l'ESB Oxygène.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (S. Foucher) et 1 absent (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

**Affaire n° 23-034 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Gymnastique
Volontaire**

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ESB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 500,00 € à l'ESB Gymnastique volontaire.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 ne prennent pas part au vote (S. Lacaussade, L. Gatineau et P. Navarro) et 1 absent (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET L'ASSOCIATION ESB NATATION TRIATHLON

Entre :

La Commune de Blanquefort ayant son siège 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 3 avril 2023,

ci-après dénommée "La Commune"

Et :

L'Association Entente Sportive de Blanquefort Natation Triathlon régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé à l'ABCS, au 8 rue Raymond Valet, 33290 Blanquefort, représentée par son Président Philippe QUIFILLE,

ci-après dénommée "L'Association"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2023, a adopté le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions municipales aux associations. La présente convention répond au souhait de la Commune, comme prévu dans le règlement d'intervention précité, de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention supérieure annuelle de 5 000 €.

La Commune de Blanquefort désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Blanquefortais quel que soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs blanquefortais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Commune souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers l'accès des pratiques au plus grand nombre dans le cadre de la mixité, vers la promotion et la transmission des valeurs éducatives et sociales du sport, vers l'engagement des pratiques liées au développement durable et la promotion de l'image de la Commune.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements de l'association et d'autre part les modalités du soutien de la Commune.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs ci-dessous, en cohérence avec la politique sportive de la Commune mentionnée au préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution afin de garantir une animation sportive de qualité dans la Commune.

A cet effet, elle s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Accueil et initiation des jeunes :
 - Proposer une école de natation et triathlon pour accueillir les jeunes de la commune,
 - Offrir des conditions socialement accessibles, notamment par l'utilisation des dispositifs en vigueur (chèque sport, ticket relais club),
 - Favoriser l'apprentissage des règles et le respect d'autrui,
 - Développer l'initiation sportive par le biais d'une politique de formation adaptée en vue de contribuer au développement harmonieux des jeunes.

- Niveaux de pratique et objectifs sportifs :
 - Veiller à la bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.

- Intervenants :
 - Garantir une formation de qualité par la présence d'intervenants qualifiés,
 - Inciter les éducateurs et dirigeants à suivre les journées de formation prévues pour eux,
 - Responsabiliser les éducateurs dans leur utilisation des équipements sportifs et œuvrer en faveur de leur autonomie dans ces mêmes équipements.

- Favoriser :
 - La mixité d'âge et de genre, en priorisant l'accès des Blanquefortais
 - Une démarche d'inclusion

- Être acteur de la vie sportive locale et municipale :
 - Participer à des actions d'intégration, d'éducation, de cohésion sociale menées par la commune
 - Participer aux objectifs de la politique sportive de la Commune
 - Participer à l'animation de la Commune
 -

L'association s'engage par ailleurs à faire mention de la participation de la Commune sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Commune, par le biais de ses représentants, à toutes les manifestations publiques organisées par l'association.

Article 3 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à apporter son soutien à l'association dans les conditions suivantes :

- Participation financière :

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Commune octroie à l'association, pour l'année civile 2023, une subvention de fonctionnement de **7 000 €**.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Commune une demande de remboursement des sommes versées.

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, l'association s'engage à faire connaître à la Commune, par écrit, les mesures prises pour résorber celui-ci.

➤ Participation logistique :

Par la mise à disposition gratuite de la piscine municipale, de l'étang de Padouens et de ses vestiaires.

Article 4 – Moyens de contrôle

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, l'association dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexes seront certifiées par la Présidente ou toute autre personne habilitée. Ces écritures seront transmises à la Commune dans le mois suivant leur approbation. Elles seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Commune à toute pièce justificative des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la Commune toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.

Article 5 – Évaluation des objectifs

Chaque année l'association devra remplir un compte-rendu financier et opérationnel afin d'évaluer les conditions de réalisation des objectifs de la présente convention, mentionnés à l'article 2.

Les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Commune pour évaluer les conditions d'application de la présente convention.

Article 6 – Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville puisse être mise en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 7 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an. Elle ne pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française concernée ou de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale.

En cas de non-respect des engagements inscrits à l'article 2 de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif de la non remise des documents demandés ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune peut, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 – Litiges

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Blanquefort le

Pour l'ESB Natation-triathlon,
Le Président
Philippe QUIFILLE

Pour la Ville,
Le Maire
Véronique FERREIRA



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-035 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Natation triathlon

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA NATATION TRIATHLON

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000,00 € à l'ESB Natation Triathlon
- et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

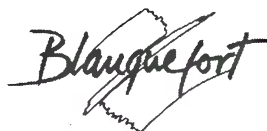
Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (A. Noriega) et 1 absent (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-036 : Subvention de fonctionnement à l'association Chasse Communale Agréée

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AGREEE

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000,00 € à l'association de Chasse Communale Agréée.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (P. Durand et M. Reynaud) et 1 absent (P. Laborde).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-037 : Subvention de fonctionnement à l'association Théâtre Expression

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION THEATRE EXPRESSION

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 280,00 € à l'association Théâtre Expression.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (D. Saïtta et S. Foucher).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

**Affaire n° 23-038 : Subventions de fonctionnement et projets spécifiques à l'association
Amicale Laique de Blanquefort**

Rapporteur Monsieur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AMICALE LAIQUE DE BLAN-
QUEFORT
FONCTIONNEMENT ET PROJET SPECIFIQUE**

La participation et l'implication des associations dans la vie de la commune en font de véritables partenaires au service du plus grand nombre de Blanquefortais.

Afin de permettre aux différentes associations de développer leurs activités, la Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques (mise à disposition de locaux et d'équipements, aides à la communication...).

Ce soutien s'accompagne également pour un certain nombre d'entre elles de versement de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000,00 € et une subvention pour projet spécifique d'un montant de 300,00 € à l'association Amicale Laïque de Blanquefort.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (M. Saubion).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-039 : Subventions de fonctionnement à l'association des Cinémas de Proximité de la Gironde

Rapporteur Monsieur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES
CINEMAS DE PROXIMITE DE LA GIRONDE**

L'association des cinémas de proximité de la Gironde (ACPG) réunit 30 cinémas indépendants du département travaillant au plus près de leurs publics pour leur offrir une programmation riche ; le cinéma Les Colonnes, propriété de la commune et exploité par l'Organisation cinématographique Favard est l'un d'entre eux.

La principale mission de l'association consiste à soutenir, étoffer, diversifier la politique d'animation et de médiation des cinémas adhérents, par la mutualisation de moyens humains, techniques financiers.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 256,00 € à l'association des cinémas de proximité de la Gironde.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (F. Dubois et J. Giraud).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,





VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-040 : Adoption de la charte documentaire de la médiathèque

Rapporteur Monsieur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

ADOPTION DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE ASSIA DJEBAR

Les bibliothèques, leurs missions, ainsi que les grands principes qui les régissent ont définis pour la première fois par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique.

Cette loi s'applique, à l'exception de son dernier article, aux seules bibliothèques relevant des collectivités territoriales. Elle est novatrice dès lors que rien de ce qu'elle contient n'était auparavant inscrit dans une loi. Le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales s'exerçant dans le cadre de la loi, celles-ci sont donc libres de définir ou mettre en œuvre des politiques publiques relatives aux bibliothèques, mais désormais dans le cadre institué par cette loi.

Comme prévu à l'article 7, les médiathèques doivent présenter les orientations générales de leur politique documentaire devant l'organe délibérant, sous forme d'une charte.

La charte documentaire jointe vise à présenter les orientations et les priorités définies dans le cadre de la médiathèque Assia Djebbar et leur mise en œuvre. Il s'agit d'un document programmatique, synthétique et public.

A ce titre, il convient de noter l'attention particulière portée à la place du numérique parmi l'offre de ressources, la valorisation des collections comme outil de médiation en direction de différents publics, le développement plus significatif des collections jeunesse, et le maintien des collections en prise avec l'actualité et la création contemporaine.

De manière générale, la volonté de rendre les ressources, les services et les équipements utilisables et profitables à tous les publics demeurant un enjeu fort, la médiathèque engage des actions afin de faciliter l'accès de tous à la culture.

Ce document ne couvre pas l'ensemble des missions et des actions de la médiathèque. Il porte sur la gestion des collections, essentiellement l'acquisition, la conservation, la médiation et la valorisation des documents et des contenus. On se reportera à d'autres documents tels que la charte d'action culturelle, et le projet d'établissement pour avoir une vision plus complète de l'ensemble de l'action de la médiathèque.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

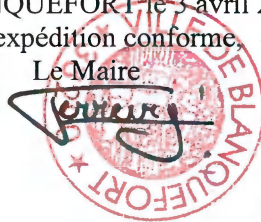
- D'adopter la charte documentaire de la médiathèque Assia Djebbar ci-jointe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



CHARTRE DOCUMENTAIRE

Médiathèque Assia Djébar de Blanquefort

Sommaire

- I. Missions générales et contexte Blanquefortais
- II. Les collections de la médiathèque Assia Djébar
- III. Les grands principes de la politique documentaire et les spécificités Blanquefortaises
- IV. La constitution des collections

La charte documentaire définit **les lignes générales de la politique documentaire** d'une médiathèque. Elle constitue un texte de référence évolutif pour la constitution et le développement des collections. Elle précise **les choix opérés en matière d'orientations documentaires** et elle permet à quiconque d'en prendre connaissance.

Jusqu'à récemment, aucun texte législatif existait. **La loi Robert du 21 décembre 2021** concerne les bibliothèques et le développement de la lecture publique. Cette loi s'applique, sauf le dernier article, aux seules bibliothèques relevant des collectivités territoriales. Elle est novatrice : rien de ce qu'elle contient n'était auparavant inscrit dans une loi. Le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales s'exerçant dans le cadre de la loi, celles-ci sont donc libres de définir ou mettre en œuvre des politiques publiques relatives aux bibliothèques, mais désormais dans le cadre institué par cette loi. C'est une loi d'incitation plutôt que d'obligation, d'où l'absence de décret mis en chantier après son adoption.

Selon l'article 7, la médiathèque doit présenter les orientations générales de sa politique documentaire devant l'organe délibérant.

La politique documentaire de la médiathèque Assia Djébar de Blanquefort est validée par l'autorité municipale.

La mise en œuvre de la charte est confiée aux professionnels de la médiathèque.

I. MISSIONS GENERALES ET CONTEXTE BLANQUEFORTAIS

1. Les missions des médiathèques

Les bibliothèques des collectivités territoriales ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

LOI ROBERT: POUR QUOI FAIRE?

1 DÉFINIR NOS MISSIONS:
GARANTIR UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS À

- COLLECTIONS DE DOCUMENTS (PHYSIQUES OU NUMÉRIQUES): LIVRES, OBJETS...
- OUVRS, SERVICES, ACTIVITÉS...
- DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE
- CULTURE
- SAVOIRS
- ÉDUCATION
- INFORMATION
- LOISIRS
- MÉDIATION
- RECHERCHE
- ACTION CULTURELLE

2 RAPPELER QUE LA BIBLIOTHÈQUE EST UN SERVICE PUBLIC

- PLURALISME
- ÉGALITÉ D'ACCÈS
- MUTABILITÉ
- NEUTRALITÉ

3 LÉGITIMER NOTRE RÔLE SOCIAL DANS LES GRANDS ENJEUX SOCIÉTAUX

- PROITS CULTURELS!
- ILLÉGITIMITÉ
- ILLÉLECTRONISME
- DIVERSIFICATION DES PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ

4 LÉGALISER L'ÉVOLUTION DE NOS PRATIQUES SANS LES FIGER

- DÉS ENCLAVEMENT
- ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES SOLIDAIRES ASSOCIATIONS

« TIENS, C'EST POUR TOI: JE N'EN AI PLUS L'USAGE... OU TU PEUX AUSSI LES VENDRE! »

5 INCITER & ENCADRER SANS CONTRAINDRE (OU TRÈS PEU 😊)

- LIBRE & GRATUITE!
- UNE COLLECTION ET UNE PROGRAMMATION SANS AUCUNE CENSURE!
- PLURALISME
- COOPÉRATIVE TERRITORIALE
- RENOUVELÉE & ACTUALISÉE
- CE QU'ON FAIT & POURQUOI
- POLITIQUE DOCUMENTAIRE
- BIBLIOTHÉCAIRE: UN MÉTIER QUALIFIÉ!

6 FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

- MUTUALISATION
- MISSIONS DE LECTURE PUBLIQUE

Association des Bibliothécaires de France

2. Rappel historique et évolution de la place des collections en médiathèque

La médiathèque est « ouverte à tous les membres de la communauté sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction ». Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques, 1994

Les médiathèques sont aujourd'hui **des lieux d'inclusion** et d'ouverture sur le monde. A ce titre, elles proposent des services, des animations et des collections en phase avec la société permettant aux usagers de **développer leur esprit critique et citoyen**.

En matière de collection, l'histoire des médiathèques est riche en évolution, la place des collections autrefois prépondérante n'est plus au premier plan et surtout les collections sont pensées pour une **appropriation des publics**, associées à une forte **médiation** et à **l'accessibilité**.

Face à une information diffuse, l'enjeu est de constituer une collection peut être moins riche en nombre de titres mais actualisée et en lien avec les questions sociétales du moment, évoluant avec les technologies et les accès multiples.

3. Les objectifs généraux pour la constitution des collections

La médiathèque Assia Djébar est un service public municipal. Ouverte à tous les publics, elle assure l'égalité d'accès aux ressources documentaires. Elle est un des services culturels de la commune, et elle collabore en cela à la politique culturelle de la Ville. Le **contexte territorial et local** de Blanquefort constitue un axe fort dans la constitution des collections.

Les objectifs de la politique documentaire s'appuient sur plusieurs éléments :

- Donner **accès aux savoirs et à l'information** la plus juste possible grâce à une sélection de ressources tant physiques que numériques.
- Donner **accès à la culture sous toutes ses formes** et plus particulièrement à la création contemporaine littéraire et artistique.
- Permettre à chacun de **se former tout au long de la vie** grâce à des collections pluralistes et une offre d'auto-formation

4. Les publics visés

La médiathèque s'adresse à tous les publics sans distinction d'âge, de sexe et d'origine sociale et culturelle, tout en privilégiant les publics représentés fortement sur la ville et les publics faisant l'objet d'une attention culturelle en termes de politique publique.

En complément des missions assurées par les différents services, les services à la population de la Ville ont pour mission de développer des actions particulières autour de 3 thématiques :

- la petite enfance, la famille et la parentalité
- le handicap, l'accessibilité en favorisant l'inclusion sociale

- les égalités notamment hommes/femmes, la lutte contre le racisme, les questions de genre, les problématiques liées aux diverses formes de harcèlement et la lutte contre toute forme de discrimination

Certains publics, liés au contexte local, font l'objet d'une attention particulière :

- La petite enfance et les professionnels
- La jeunesse et le monde scolaire : environ 10 000 élèves et étudiants (de la maternelle aux études supérieures et les instituts spécialisés) enseignants et professionnels de l'animation
- Les seniors (la population vieillit) très présents sur les lieux culturels blanquefortais
- Les professionnels du secteur culturel, socio culturel et le monde associatif

La médiathèque sélectionne des collections adaptées aux besoins des publics spécifiques, tant en termes de niveaux d'accessibilité, qu'en termes de centres d'intérêt.

II. LES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE ASSIA DJEBAR

1. Organisation physique des collections

Le bâtiment se déploie sur une surface de 870m² dont 660m² dédiés à l'accueil du public. Il correspond à une conception architecturale des médiathèques datant des années 80 et des premiers centres culturels. Il a connu une rénovation et régulièrement des améliorations au niveau des espaces et de l'organisation des collections s'adaptant aux pratiques et évolutions des usagers

Le rez de chaussée comprend :

- Un accueil central (où se situe la grainothèque) et les automates de prêt/retour
- Un espace dédié à la jeunesse disposé par tranches d'âge : espace petite enfance 0-3 ans / espace albums / espace romans / espace BD manga / espace actualité / DVD et musique / un espace jeux installé ponctuellement - comportant tous du mobilier de confort pour favoriser les pratiques sur place
- Un espace dédié aux adultes – jeunes adultes et adolescents : espace actualité / fiction adulte / Bd et mangas / les livres audios et en grands caractères / biographies

Le niveau 1 comprend :

- Un accueil pour les renseignements et les inscriptions
- Un espace documentaire pour tous les publics avec un fonds local / des espaces de travail permettant d'être au calme / des points d'accès numériques / la collection de CD, partitions

Le niveau -1 comprend :

- Un espace numérique FIL : un espace ludique consoles et jeux vidéos / un espace créatif d'inspiration fab lab avec des machines numériques innovantes et/ou permettant la créativité / un espace d'ordinateurs fixes et portables pour de la

formation, du jeu et de l'utilisation individuelle / des collections / un espace d'attente /

- une sortie vers le jardin d'Assia accueillant aussi des animations

L'espace virtuel comprend :

- Des collections numériques sont accessibles depuis le portail de la médiathèque :
 - Pour les collections acquises par la médiathèque : dans le catalogue : livres numériques (avec emprunt de liseuses possible)
 - Pour les collections de films en VOD, presse en ligne, auto-formation : accessible depuis le portail de Bordeaux Métropole (accès donné au moment de l'inscription à la médiathèque), elles sont financées par Bordeaux Métropole.

2. Accessibilité des collections

L'ensemble de ces collections sont accessibles sur place et disponibles pour le prêt à domicile.

Les jeux de société et jeux vidéo sont réservés à la consultation sur place.

3. Répartition des collections

Les collections sont en libre accès et organisées par grand secteur : adulte, jeunesse, adolescent et numérique.

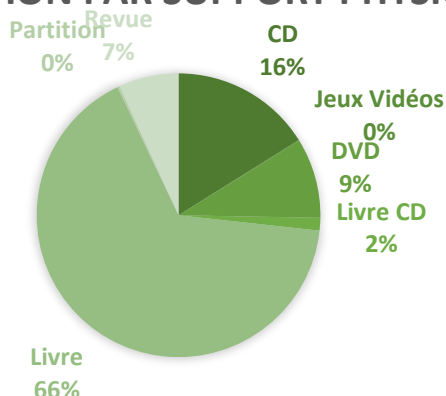
A l'intérieur de chaque secteur les collections sont réparties par support et contenu documentaire. On y trouve les grands pôles thématiques : Fiction et documentaire selon l'organisation suivante :

- Genres fictionnels (romans de tous genres d'auteurs français et en langues étrangères), BD (one shot et séries), manga, poésie, théâtre, conte, albums
- Pôles documentaires : arts et loisirs, sciences et techniques, histoire et géographie, psychologie et religion, information et sciences sociales, parentalité

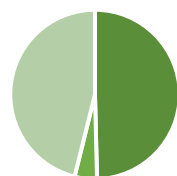
Afin d'atteindre le public le plus large, les documents présentés appartiennent en très grande majorité à la langue française. Des méthodes de langue et des ouvrages en langues étrangères sont également proposés dans un but pédagogique d'apprentissage des langues et dans un souci de développement des relations interculturelles.

Les collections sonores et audiovisuelles sont en version originales ou multilingues.

RÉPARTITION PAR SUPPORT PHYSIQUE



Répartition des livres par public



■ Adulte ■ Ado ■ Jeunesse

ACQUISITIONS 2022	Nbre
c Compact Disque	83
d DVD	160
i Livre-CD	43
01 Adulte	15
04 Jeunesse	28
I Livre	2714
01 Adulte	909
02 Adolescent	139
04 Jeunesse	1631
05 Musique	1
autres	34
r Revue	1088
01 Adulte	715
02 Adolescent	38
03 FIL	23
04 Jeunesse	250
05 Musique	26
06 Cinéma	36
v Livre numérique	707
01 Adulte	707
Total	4795

III. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

1. Les grands principes de la politique d'acquisition

Chaque médiathèque définit les principes directeurs de constitution de ces collections : composition, organisation, sélection et acquisition mais aussi renouvellement et élimination.

Les bibliothécaires ont la compétence professionnelle pour construire cette politique documentaire. Il est toujours souhaitable que les acquisitions soient le fruit d'un travail collectif.

L'encyclopédisme : traditionnellement, l'encyclopédisme était un des critères fondamentaux pour la constitution des collections. Celles-ci devaient couvrir tous les domaines de la connaissance, toutes les formes d'expression artistique (littérature, musiques, cinéma, etc.) tous les domaines d'activité sans exclusion. Aujourd'hui, ce critère n'est plus primordial car les médiathèques ne sont plus les seules ressources documentaires et les collections imprimées ne sont plus les seules ressources.

Le pluralisme : il prend la forme d'un devoir de « représentation de tous les genres et les tendances présentes dans les productions éditoriales qui dépasse les demandes du public. Il ne concerne pas seulement les idées notamment politiques ou religieuses.

Le libre-accès : les collections, ressources et contenus disponibles sont destinés à être proposés en libre-accès pour une utilisation maximale de la part du public. La consultation sur place est libre et gratuite pour tous.

2. La spécificité de la médiathèque Assia Djébar

Historiquement, les médiathèques construisent leurs fonds documentaires avec des livres et des documents imprimés et ont complété ceux-ci par des collections sonores sur support comme le CD et le DVD et désormais des collections dématérialisées, numériques et en ligne, ainsi que des collections de jeux vidéo et de jeux.

La place du numérique : depuis une dizaine d'années, la médiathèque s'est engagée dans le développement d'une offre de ressources et services dématérialisés accessibles depuis le portail de la médiathèque : films en version numérique par le biais de plateformes, des livres numériques, des jeux vidéo en ligne.

La valorisation des collections et la médiation : les acquisitions sont faites pour compléter un fonds documentaire mais surtout également en vue de leur médiation avec les différents publics dont les scolaires et la petite enfance et des partenariats noués pour des actions particulières.

Des collections en prise avec l'actualité et la création contemporaine : la médiathèque n'a pas de vocation patrimoniale et de conservation donc l'accumulation et l'exhaustivité ne sont pas des critères d'acquisition ; il s'agit plutôt de présenter des collections attractives et en lien avec les préoccupations des usagers.

Une réorientation des collections jeunesse : depuis peu, un virage a été pris pour compléter l'offre jeunesse, proposer des collections très plébiscitées par les jeunes (mangas) et permettre leur renouvellement ainsi que le suivi de tomes ; de nombreuses collections ont été acquises dans les romans jeunesse.

3. Les critères de sélection des acquisitions

Les acquisitions renforcent, complètent et actualisent les fonds existants en optimisant leur cohérence. Elles tiennent compte des publics desservis, de leurs besoins et de leurs attentes. Elles s'attachent aussi à promouvoir des œuvres de qualité peu présentes dans le circuit commercial.

Les niveaux de lecture retenus sont variés pour répondre à l'hétérogénéité du public desservi tant au point de vue de l'âge (des tout-petits aux personnes âgées) que des différentes catégories socioprofessionnelles.

La variété des titres est privilégiée par rapport au nombre d'exemplaires. La qualité des images, des textes, des illustrations, la fraîcheur et la véracité des informations sont des critères prioritaires d'acquisitions et a fortiori, d'élimination.

Les acquisitions sont effectuées, en concertation, par des bibliothécaires spécialisés, dans le respect de la présente charte, complétée par des protocoles de sélection, un programme annuel d'acquisitions définit chaque année.

Les collections sont régulièrement renouvelées. Elles tendent à proposer une sélection de documents sur les divers champs du savoir et de la connaissance ainsi que sur la production littéraire et artistique.

Quel que soit le support ou le domaine, les choix privilégient les documents au contenu créatif ou informatif.

Les achats s'appuient sur un ensemble de référence : des bibliographies professionnelles, des revues spécialisées, des personnes ressources « prescripteurs », des offices de libraires, des sites internet spécialisés, Fil d'actualité, Instagram de personnes ressources et toutes sources critiques d'informations.

Les choix sont aussi régulés par les collections existantes : harmonisation et cohérence des titres, contraintes budgétaires, d'espace et intérêt des publics.

Les professionnels s'appuient aussi sur leurs connaissances du public blanquefortais et sur les statistiques de prêts effectuées chaque année sur les collections.

Certains titres sont achetés en plusieurs exemplaires dans le cadre des projets d'action culturelle (Prix littéraire, comité lecture...). Chaque contenu est adapté au public tout en offrant une possibilité de découverte. La médiathèque ayant vocation à toucher un large public propose des collections accessibles au plus grand nombre. Le professionnel acquéreur veille à la rendre attractive pour les usagers inscrits mais aussi pour le public non fréquentant encore l'établissement. Il offre des documents de niveaux d'accessibilité différents allant de l'information formelle puis de l'initiation et découverte, pour aller aussi vers un contenu plus soutenu si la demande du public s'en ressent.

Les livres de recherche ou s'adressant à des chercheurs ne sont pas adaptés pour le public de la médiathèque et n'y auront pas leur place.

Les suggestions d'achat des lecteurs : Les suggestions d'acquisitions émises par les lecteurs sont possibles. Les bibliothécaires examinent et apportent systématiquement une réponse motivée à chaque demande.

Elle sera a priori positive si le document s'inscrit dans les critères d'acquisition de la présente charte documentaire et des possibilités budgétaires.

Les suggestions ne donnent donc pas lieu à un achat systématique.

Les dons : La médiathèque accepte rarement les dons. Bien souvent, les gens cherchent à se débarrasser de livres abîmés, « vieillots ». D'autres alternatives existent. C'est à cette intention qu'une convention a été signée entre la Ville de Blanquefort et le livre Vert qui a installé des bacs de dépôts de livre en vue d'un recyclage. Des boîtes à livres sont aussi présentes dans la commune.

Il peut arriver toutefois que certains dons puissent rentrer dans les collections car ils correspondent aux critères d'acquisition. Des auteurs font parfois don de leur ouvrage, surtout quand cela concerne l'histoire locale ; dans ce cas, ils entrent dans le fonds documentaire de la médiathèque.

Spécificités des acquisitions jeunesse

En jeunesse, les acquisitions sont déterminées par le niveau des apprentissages de lectures d'où des espaces correspondant à des non-lecteurs, débutants...

Les albums petite enfance comprennent principalement des albums cartonnés, des imagiers, des abécédaires, des albums à toucher, quelques livres sonores animés, quelques livres souples et en tissu.

Les albums jeunesse comprennent des histoires illustrées, quelques histoires sans texte, des abécédaires, des imagiers.

« **Premiers romans** » : il s'agit des romans entre 6 et 7 ans qui permettent de mieux appréhender l'apprentissage de la lecture.

Les romans jeunesse (8-12 ans) et les romans adolescents (13-15 ans)
En complément des grands succès littéraires, achat d'une variété d'auteurs de littérature jeunesse et de genres littéraires (développement de l'achat de séries notamment en fantasy).

Les documentaires : la réduction récente du nombre d'achats de livres documentaires s'explique par l'intérêt du public jeune pour certaines thématiques au détriment d'autres. De plus, la médiathèque est moins sollicitée par les enseignants pour des initiations aux recherches documentaires. Ce que les enfants trouvaient seulement autrefois dans les livres est désormais accessible par de nombreux autres canaux. La fonction essentielle des bibliothécaires est donc de former les élèves à la recherche Internet et au décryptage et à la source des informations.

Ces acquisitions font l'objet d'une attention particulière aux illustrations car dans ce type de livres, auteurs et illustrateurs sont aussi importants l'un que l'autre. De plus, les contenus et idées véhiculés sont analysés par l'équipe d'acquéreurs car à cet âge-là, **le livre joue un rôle important dans la construction de l'identité de l'enfant** ; de nombreux stéréotypes se nichent dans la multitude d'ouvrages édités et la sélection se fait donc de façon très « individualisée ».

La médiathèque n'a pas pour vocation d'acheter des manuels scolaires ou parascolaires, à l'exception de l'acquisition récente de quelques méthodes de lecture pour répondre à une demande croissante des parents.

Pour développer les actions de sensibilisation à la lecture du tout petit et en faciliter l'accès, des collections spécifiques existent :

- Un fonds destiné au public dans l'espace Tout petits
- Un fonds pour accompagner les professionnels de la Petite enfance
- Des malles thématiques pour répondre aux besoins de ces professionnels en matière d'éveil culturel.

Pour favoriser la convivialité, développer le volet ludique et l'appropriation des lieux, la médiathèque possède un fonds de jeux de société mis à disposition du public lors des vacances scolaires pour un usage sur place. Les jeux coopératifs sont privilégiés, ainsi que ceux ayant une durée limitée. La médiathèque promeut une diversité de jeux pour lutter contre l'uniformisation.

L'offre numérique

Offre numérique sur place :

Concernant l'offre des Jeux Vidéos, la sélection des jeux a été pensée selon certains axes tenant compte des publics, de la médiation nécessaire, des droits :

- Favoriser le jeu collaboratif : jouer à plusieurs (entre joueurs « connus »)
- Favoriser des jeux pour les découvrir en famille
- Des jeux très en vogue sont aussi présents mais de façon encadrée avec une vigilance sur les consignes d'utilisation, les âges
- Les extensions au jeu « classique » posant parfois problèmes en termes de violence ou de contenus ne sont pas accessibles.

La médiation est indissociable de cette pratique culturelle. Ainsi, l'espace jeux vidéos est situé au FIL avec la présence constante d'un animateur. Le temps de jeu y est encadré.

Un programme d'animation accompagne ces pratiques : tournois, ateliers de découverte...

L'offre pour les 0 – 6ans est quasiment inexistante pour le moment pour les raisons suivantes : l'écran est encore considéré comme un mode de garde, les contenus ne sont pas adaptés ou bien trop rares. L'utilisation doit être accompagnée par les parents ou un adulte. Une réflexion est portée en ce sens pour trouver une proposition et un fonctionnement convenables.

Offre numérique en ligne :

La partie financée par la médiathèque est « choisie » : elle concerne essentiellement des romans d'actualité (en majorité pour les adultes et jeunes adultes). Sa particularité est que les exemplaires numériques sont acquis pour un temps donné et se détruisent ensuite automatiquement selon l'accord donné par l'éditeur.

Les livres numériques permettent à l'utilisateur de découvrir cette pratique de lecture, différente du papier qui demeure intéressante par ses nombreuses caractéristiques. L'utilisateur est accompagné à tout moment par un bibliothécaire.

L'offre financée par BxM (Bib en ligne) est un pack comprenant : une offre de films de la médiathèque numérique, une offre d'auto formation « Tout apprendre », de la presse ...

La musique et le cinéma :

L'offre sur support dans ces 2 domaines est en perte de vitesse en raison de l'évolution des pratiques culturelles et de la technologie.

Les DVD se maintiennent encore mais le prêt de CD baisse chaque année.

- Toutefois, la musique et le cinéma ont toute leur place dans l'offre culturelle de la médiathèque.

Pour la musique, l'objectif sera vraisemblablement de faire évoluer ce service de prêt de CD en un service de prêt d'instruments avec une offre documentaire très restreinte mais ciblée (pour le moment, la réflexion est en cours). Les tentatives de musique en ligne existantes depuis longtemps n'ont pas rencontré un grand succès.

- Les acquisitions de DVD se font par le biais d'une plateforme qui a négocié les droits avec les distributeurs, donc le choix est conditionné par ce catalogue. La concurrence de l'offre de vod et des abonnements à des plateformes peu coûteux contribuent à la perte de vitesse de ces fonds en médiathèque ; une suite sera à réinventer... Pour le moment, les acquisitions se poursuivent en ciblant le public des plus jeunes car c'est là que se situe le plus grand nombre de prêts et qu'il y a toutefois de la demande, même si elle diminue.

Des collections favorisant l'inclusion des publics

La médiathèque développe des fonds spécifiques en faveur de publics nécessitant une attention particulière :

- Des albums cartonnés, en tissu
- Des ouvrages de fiction en grands caractères et des livres numériques (possible de grossir les caractères)
- Des livres à écouter
- Des albums favorisant le tactile (livre à toucher) et le visuel avec des approches langue des signes
- Un fonds spécifique concernant les troubles DYS
- Des albums et romans adultes en langue étrangère
- Des sélections d'ouvrages concernant les questions relatives aux égalités et aux luttes contre les discriminations
- Une offre de jeux vidéo accessible aux publics ayant des difficultés de mobilité (car espace avec escalier)

4. Les documents exclus des collections

La médiathèque n'acquiert pas les documents suivants :

- les ouvrages contrevenants aux lois relatives aux droits de l'homme et aux libertés d'expression: - la loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 qui sanctionne la provocation « à la

discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une race ou une religion déterminée » ; - la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 qui sanctionne le délit de « négationnisme » c'est-à-dire la contestation des génocides ou crimes contre l'humanité.

- Les documents de simple propagande sans contenu documentaire réel
- Les documents émanant de sectes, ouvrages de sorcellerie, livres fournissant de véritables recettes pour l'usage de la drogue ou la mise en œuvre du suicide
- Les documents à caractère pornographique
- Les ouvrages susceptibles d'être remplacés par des ressources en ligne plus pertinentes, ne serait-ce que pour leur actualisation régulière
- Les manuels scolaires et parascolaires ou à vocation purement pédagogique à destination des enseignants et des élèves,

5. Les critères d'élimination

Afin de maintenir des collections fiables, actualisées, adaptées au lectorat, en bon état, la médiathèque doit procéder régulièrement à la révision critique de ses fonds.

Ce processus est étroitement lié à celui des acquisitions, afin que le fonds de la bibliothèque soit vivant et équilibré. En effet, la justification d'un document est de trouver son lecteur ou son usager, qu'il soit consulté sur place ou emprunté.

Le désherbage est un élément essentiel à toute politique documentaire. Il se pratique dans toutes les médiathèques et obéit à plusieurs motifs :

- Les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère onéreuse ou impossible)
- Les documents dont le contenu intellectuel est obsolète. La médiathèque se détermine sur l'opportunité ou non de remplacer ces ouvrages par des exemplaires neufs ou par d'autres titres dont le contenu est réactualisé.
- Les documents étant peu sortis et n'ayant pas trouvé leur public
- Les documents « effet de mode » qui sont beaucoup sortis pendant une période et qui n'ont plus d'intérêt.
- La médiathèque a acté le principe de non-extension des collections : la saturation des rayonnages impose ce principe. On désherbe autant qu'on achète, voire plus parfois.

Tous les 2 ans, une vente des documents « désherbés » est organisée de façon à donner une seconde vie à ces documents.

L'élimination et la destination des ouvrages réformés seront validées par l'autorité de tutelle.

La conservation des collections : La médiathèque de Blanquefort contrairement à d'autres établissements n'a pas de vocation patrimoniale ni de conservation des collections.

Certaines revues sont conservées quelque temps. Les journaux comme Sud-Ouest, Le Monde et le journal du Médoc sont conservés 1 mois puis éliminés.

6. Les fournisseurs

La médiathèque privilégie **la librairie indépendante** et suit ainsi tous les maillons essentiels de la chaîne du livre.

Les livres sont achetés auprès de professionnels indépendants, spécialisés et localement implantés. Ces libraires, bien souvent, proposent des présentations de nouveautés, coups de cœurs et organisent des rencontres avec des éditeurs. Ils sont aussi parfois partenaires pour des animations.

Les achats de DVD sont soumis à des **droits de prêt particuliers** et sont achetés auprès de fournisseurs agréés.

Les CD et les partitions sont achetés sur des sites spécialisés.

Les revues sont achetées sur abonnement et complétées par quelques titres seulement au numéro à la maison de presse locale.

Les documents sont systématiquement équipés de plastiques rigides afin de pallier l'usage intensif et de permettre une meilleure hygiène. Ils sont aussi réparés chaque fois que leur valeur et leur état le justifie.

La médiathèque **externalise la majorité de l'équipement de ses documents** vers une structure à caractère sociale : ESAT (Etablissement Social d'Aide par le Travail) de Nonères dans les Landes

Dans un **souci environnemental** et notamment la politique Zéro plastique, les documents sortant peu ne seront plus équipés avec le plastique.

7. L'évaluation

L'évaluation des collections vise à dresser un bilan global du fonds documentaire existant.

Elle s'appuie sur les indicateurs suivants : taux de rotation (nombre de prêts), taux d'accroissement, taux de renouvellement, pourcentage des dépenses, équilibre des genres et de niveaux, équilibre entre secteurs, entre supports documentaires, etc.

Les collections sont découpées en secteurs documentaires selon la classification de Dewey datant du XIXe. Elle est utilisée par de nombreuses médiathèques, elle commence à dater et à ne plus être adaptée aux changements et avancées de la société. Une réflexion est en cours pour la simplifier.

Un document annuel répartit les crédits disponibles entre les différents secteurs et supports.

Une **évaluation annuelle** permet de faire un état des collections après acquisitions et désherbage/pilon, de mesurer le taux de rotation des documents et leur adéquation aux besoins des publics.

Le suivi des collections permet de contrôler la mise en œuvre des orientations, d'en mesurer l'impact et, le cas échéant de définir de nouveaux axes de développement.

Conçu comme un outil de pilotage de la politique documentaire, l'évaluation des collections permet une approche globale du fonds documentaire.

L'analyse des indicateurs permet de :

- Fixer les objectifs d'acquisitions : les secteurs à actualiser, à renforcer, secteurs présentant un risque d'appauvrissement, équilibrage des dépenses d'acquisitions.
- Connecter les collections aux services et aux usages : correction des écarts entre volumétrie et statistiques de prêt, adéquation entre fonds documentaires et données de prêts, adéquation des collections au public desservi.
- Mettre en valeur des collections : attention portée à la présentation des collections en libre accès, repérage des points forts (enrichissement, valorisation).
- Articuler les collections physiques et les ressources numériques.

Une bibliothèque est un ensemble raisonné de documents qui doit être en adéquation avec les besoins des publics et garante de la représentation pluraliste des savoirs et des nouveautés éditoriales.



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-041 : Convention relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ)

Rapporteur Madame Le MAIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

CONVENTION RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES

Les aides du fonds local d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté (FLAJ) dont la gestion est assurée par la Mission Locale Technowest, complètent les dispositifs existants et répondent à des demandes que le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ne pourrait pas financer dans son intégralité.

Le FLAJ ne doit en aucun cas se substituer au FAJ ou aller à l'encontre de sa décision, mais apporter un plus à une situation que celui-ci n'aura pas pu satisfaire pleinement. Le FAJ est une autre réponse quand toutes les autres mesures ont été sollicitées.

Le fonds local s'appuie sur les critères d'attribution pour donner son accord ou rejeter une demande. Ces aides sont attribuées aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Les aides attribuées au titre du fonds local d'aide aux jeunes en difficulté sont :

- des mesures d'accompagnement:

Les mesures d'accompagnement sont destinées aux jeunes pour lesquels l'insertion ne peut s'effectuer facilement ou rapidement.

Les mesures d'accompagnement peuvent revêtir la forme de projets collectifs permettant aux jeunes d'agir concrètement dans un contexte adapté, de prendre la mesure de leurs capacités, de se socialiser, d'acquérir des savoir-faire.

- des aides individuelles:

Un projet d'insertion professionnelle doit accompagner toute demande d'attribution d'une aide.

Les demandes doivent être présentées par une personne référente appartenant à un organisme agréé à cet effet. Le cas échéant le bénéficiaire pourra présenter à la commission décisionnelle sa demande en présence de son référent.

Le financement de ce dispositif est assuré par la participation des communes de la Mission Locale Technowest adhérentes à ce fonds. Le montant de la participation est calculé en fonction du nombre de jeunes accueillis par commune.

L'abondement financier par la Ville de Blanquefort du Fonds Local d'Aide aux Jeunes de la Mission Locale Technowest au titre de l'année 2023 s'élève à 3 539.65 euros, soit pour environ 357 jeunes accueillis.

Afin de poursuivre ce partenariat, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- d'acter les modalités d'organisation administrative et financière relatives au fonds local d'aide aux jeunes et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe des présentes ainsi que tous documents afférents,

- d'autoriser le versement à la Mission Locale Technowest, gestionnaire du fonds local, d'une participation financière d'un montant de 3 539.65 € au titre de l'année 2023.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (J-C. Marsault).

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



<p style="text-align:center">CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES</p>
--

Vu la Charte des missions Locales du 12 décembre 1990 « construire ensemble une place pour tous les jeunes »,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) prévoyant notamment le transfert de compétences des départements vers les métropoles,

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Blanquefort, représentée par Madame Véronique FERREIRA, agissant en sa qualité de Maire, domiciliée 12 Rue Dupaty, 33290 BLANQUEFORT, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

Ci-après désignée « La Ville »

D'une part,

ET

La Mission Locale TECHNOWEST (MLT), représentée par Monsieur Pierre SAUVEY, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée « Le gestionnaire »

D'autre part,

Préambule

Le fonds local d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté (ci-après « FLAJ ») complète les dispositifs existants et répond à des demandes que le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ne pourrait pas financer dans son intégralité.

Ces aides sont attribuées aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Le FLAJ est géré par la Mission Locale Technowest.

Ceci étant rappelé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

Il est maintenu un Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficulté.

Article 2 :

Le ressort territorial du fonds local est celui des communes de la Mission Locale Technowest adhérentes à ce fonds.

Article 3 :

La gestion du fonds local est assurée par la Mission Locale Technowest.

Article 4 :

Le financement de ce dispositif est assuré par la participation des communes de :

Mérignac, Martignas, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Saint-Médard en Jalles, Saint Aubin de Médoc, Saint Jean d'Illac, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Parempuyre, Ludon, Macau, Labarde, Eysines, Le Pian Médoc.

Le montant de la participation est calculé en fonction du nombre de jeunes accueillis par commune. La moyenne est de 9,90 € par jeune.

L'abondement financier par la Ville de Blanquefort du Fonds Local d'Aide aux Jeunes Mission Locale Technowest au titre de **l'année 2023 s'élève à 3539.65 euros.**

La ville de Blanquefort versera cette somme en une seule fois au gestionnaire du Fond Local au compte de :

Mission Locale TECHNOWEST
Crédit Mutuel Mérignac
Compte n° 06190595141

Article 5 :

Un comité d'attribution est constitué pour l'attribution des aides.

Article 6 :

La composition du comité d'attribution est la suivante :

- Les communes de Technowest ou leurs représentants,
- Les partenaires locaux sollicitant le fonds
- Un ou des représentants de la Mission Locale Technowest
- Le gestionnaire du fonds.

Article 7 :

Le comité d'attribution établit un règlement intérieur qui sera annexé à la convention.

Article 8 :

Les aides du fonds local d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté complètent les dispositifs existants et répondent à des demandes que le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ne pourrait pas financer dans son intégralité.

Le FLAJ ne doit en aucun cas se substituer au FAJ ou aller à l'encontre de sa décision, mais apporter un plus à une situation que celui-ci n'aura pas pu satisfaire pleinement. Le FAJ est une autre réponse quand toutes les autres mesures ont été sollicitées. Le fonds local s'appuie sur les critères d'attribution pour donner son accord ou rejeter une demande.

Ces aides sont attribuées aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation de séjour régulier en France qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Article 9 :

Les aides attribuées au titre du fonds local d'aide aux jeunes en difficulté sont :

- **des mesures d'accompagnement :**

Les mesures d'accompagnement sont destinées aux jeunes pour lesquels l'insertion ne peut s'effectuer facilement ou rapidement.

Les mesures d'accompagnement peuvent revêtir la forme de projets collectifs permettant aux jeunes d'agir concrètement dans un contexte adapté, de prendre la mesure de leurs capacités, de se socialiser, d'acquérir des savoir-faire.

Les actions collectives peuvent concerner le financement partiel ou total de certaines formations sous réserve de non-réponse du Programme Régional de Formation du Conseil Régional. Dans ce cas-là, le co-financement de l'utilisateur est systématiquement requis.

Les organismes désirant mettre en place des actions d'accompagnement doivent prendre l'attache des professionnels chargés du suivi des jeunes, afin d'adapter leurs projets aux besoins connus ou recensés des jeunes et ce, en lien avec les dispositifs d'insertion existants et les politiques « jeunesse » territoriales. Ces projets doivent être déposés auprès du service social de la MLT.

- **des aides individuelles :**

Un projet d'insertion professionnelle doit accompagner toute demande d'attribution d'une aide. Les demandes doivent être présentées par une personne référente appartenant à un organisme agréé à cet effet. Le cas échéant le bénéficiaire pourra présenter à la commission décisionnelle sa demande en présence de son référent.

Le fonds local peut être sollicité pour toute aide individuelle au projet d'insertion si l'aide ne correspond pas aux critères d'éligibilité du Fonds d'Aide aux Jeunes ou si un rejet a été émis par la commission décisionnelle.

L'aide du Fonds Local ne doit pas être la seule aide mobilisée dans le montage financier du projet.

Sont exclus les secours temporaires pour faire face aux besoins urgents, sauf situation exceptionnelle.

Article 10 :

Une évaluation des mesures d'accompagnement et des aides individuelles sera fournie aux financeurs en fin d'année. Les organismes et les référents devront transmettre au gestionnaire du Fonds le bilan des projets qui auront été soutenus afin d'en faire une restitution aux financeurs. De même, un état trimestriel des dépenses engagées sera fourni aux membres du comité d'attribution.

Article 11 :

En cas de décision de non-reconduction du fonds, le gestionnaire reverse à chaque financeur le solde disponible au prorata de sa participation.

Article 12 :

En tout état de cause, la reconduction des moyens sera liée à l'évaluation du dispositif.

Article 13 :

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre-2023.

Article 14 :

Toute modification des présentes dispositions fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

Article 15 :

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, les parties acceptent, après épuisement de toutes les tentatives de règlement amiable, de reconnaître la compétence juridictionnelle du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Chacune des parties fait élection de domicile au lieu de leur siège social.

Fait à Blanquefort, le

La ville de Blanquefort

Mme Véronique FERREIRA
Maire de Blanquefort,

La Mission Locale Technowest

M. Pierre SAUVEY
Président,



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-042 : Convention de partenariat de mise en œuvre de chantiers éducatifs

Rapporteur Monsieur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT,
BORDEAUX METROPOLE ET L'ASSOCIATION STADE BORDELAIS POUR LA
MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS EDUCATIFS**

Le Stade Bordelais dans le cadre de son dispositif PREPAS SPORTS accompagne des jeunes dans une dynamique d'insertion professionnelle. 36 jeunes sont ainsi accueillis chaque année et accompagnés à la construction de leur projet professionnel au sein de 3 parcours : Remobilisation, Professionnalisation et Prépas BP.

Les jeunes du parcours Remobilisation participent à des chantiers éducatifs tout au long de l'année permettant à la fois de découvrir des secteurs d'activité et d'estimer certaines aptitudes et/ou compétences.

La Ville de Blanquefort et Bordeaux Métropole se proposent d'accueillir dans le cadre de cette convention de partenariat des jeunes de PREPAS SPORTS pour participer à des chantiers éducatifs de travaux de maintenance des espaces verts, s'intégrant dans une démarche de gestion écologique.

L'identification et la planification des chantiers éducatifs seront déterminées en concertation entre la Ville de Blanquefort, Bordeaux Métropole et le Stade Bordelais. L'animation de ceux-ci sera assurée conjointement par un éducateur de Prépas Sports et un responsable d'équipe de l'Unité Espaces Verts du ST7 de Bordeaux Métropole.

Aussi, il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe, contenant les conditions engageant les trois parties pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire





CONVENTION DE PARTENARIAT PREPAS SPORTS

STADE BORDELAIS- VILLE DE BLANQUEFORT – BORDEAUX METROPOLE 2023

Entre l'**association STADE BORDELAIS** (SB) dispositif PREPAS SPORTS, 30 rue Virginia 33200 BORDEAUX, représenté par Monsieur Labarbe Fabrice, directeur (SIRET : 781 843 594 00040),

D'une part

Et la **VILLE DE BLANQUEFORT**, 12 rue Dupaty – 33290 Blanquefort, représentée par son Maire Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération n°..... en date du

Et **BORDEAUX METROPOLE**, Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux, représenté par son Président Monsieur Alain Anziani, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération n°..... en date du

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : descriptif du partenariat

Le Stade Bordelais dans le cadre de son dispositif PREPAS SPORTS accompagne des jeunes dans une dynamique d'insertion professionnelle. Il accueille 36 jeunes chaque année à la construction de leur projet professionnel au sein de 3 parcours (Remobilisation, Professionnalisation et Prépas BP).

A ce titre, les jeunes du groupe Remobilisation participent à des chantiers éducatifs permettant à la fois de découvrir des secteurs d'activité et d'estimer certaines aptitudes et/ou compétences.

Madame Fahima El Yousfi, éducatrice spécialisée et référente du groupe Remobilisation sera l'interlocutrice :
prepas.sports@stade-bordelais.com 06 45 91 73 76

La Ville de Blanquefort et Bordeaux Métropole se proposent d'accueillir dans le cadre de cette convention de partenariat des jeunes de PREPAS SPORTS pour participer à des chantiers éducatifs avec Fahima El Yousfi.

A ce titre, les interlocuteurs seront les suivants :

- Pour la ville de Blanquefort : Charlotte SOLANA – chargée de projets développement durable et citoyenneté – 06 58 60 23 56
- Pour Bordeaux Métropole : Yan JOLIVET - responsable d'équipe de l'Unité Espaces Verts du ST7 - 07 78 52 06 93

ARTICLE 2 : les jeunes

Les jeunes du dispositif PREPAS SPORTS sont pris en charge par le Stade Bordelais pendant 5 mois et se sont engagés dans une dynamique d'insertion vers l'emploi à travers cet accompagnement. Les jeunes sont accueillis sur deux sessions : session de février à juillet et session d'août à décembre.

La Ville de Blanquefort et Bordeaux Métropole s'engagent à accueillir les jeunes du groupe Remobilisation dans le cadre d'un chantier éducatif selon les modalités décrites aux présentes.

ARTICLE 3 : les chantiers éducatifs

L'identification et la planification des chantiers éducatifs sont déterminées en concertation entre la Ville de Blanquefort, Bordeaux Métropole et Madame El Yousfi.

Ainsi, le prochain chantier éducatif ciblé sur la commune de Blanquefort sera organisé comme suit :

- Date : le 7 juin 2023
- Objet : débroussaillage et coupe des végétaux autour du lavoir de Canteret pour sa mise en valeur
- Adresse du chantier : 72 rue de la forteresse 33290 Blanquefort
- Nombre de jeunes encadrés : 5

L'animation de celui-ci sera assurée conjointement par un éducateur de Prépas Sports et un responsable d'équipe de l'Unité Espaces Verts du ST7 de Bordeaux Métropole. Il aura pour support des travaux de maintenance des espaces verts. Ces travaux devront s'intégrer dans une démarche de gestion écologique.

ARTICLE 4 : durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et se termine à la réalisation du chantier éducatif qu'elle concerne, à savoir le 7 juin 2023.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux, le

Stade Bordelais

Morda Caroline

Directrice adjointe du SB

Ville de Blanquefort

Le Maire

Véronique FERREIRA

Bordeaux Métropole



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-043 : Constitution d'un groupement de commande pour le marché d'assurances ville-CCAS

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET LE CCAS DE BLANQUEFORT
POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCE**

Plusieurs marchés d'assurance de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BLANQUEFORT arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il convient d'organiser leur renouvellement.

Dans un souci de cohérence et de simplification de la gestion de la procédure de consultation et des contrats, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Blanquefort, conformément à la possibilité offerte par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique (CCP).

La constitution d'un groupement permettra notamment de prétendre, par un volume accru de commandes, à de meilleurs tarifs assurantiels dans un souci de bonne utilisation des deniers publics. Cela entraînera également un allègement de la gestion de la procédure de marché public par le lancement d'une consultation unique pour les deux entités.

La convention constitutive du groupement de commandes dont le projet est joint à la présente délibération fixe l'ensemble des règles de fonctionnement du groupement dans le cadre de cette procédure, ainsi que les obligations des parties.

La Ville de Blanquefort adhère au groupement de commandes pour les besoins suivants :

- Responsabilité Civile et risques annexes
- Protection Fonctionnelle des Agents et des élus
- Protection Juridique de la personne morale
- Flotte Automobile
- Risques statutaires

Le CCAS de Blanquefort adhère au groupement de commandes pour les besoins suivants :

- Responsabilité Civile et risques annexes
- Protection Fonctionnelle des Agents et des élus
- Protection Juridique de la personne morale
- Auto-Collaborateur (agents)

Comme prévu par l'article L.2113-7 du CCP, la Ville de Blanquefort est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge de mener l'ensemble de la procédure de passation des marchés selon les règles qui régissent la commande publique au nom et pour le compte du CCAS.

En outre, conformément à la possibilité offerte par l'article L.1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en vue de l'attribution des marchés, la Commission d'appel d'offres (CAO) compétente sera celle du coordonnateur du groupement.

Les marchés groupés seront lancés en procédure d'appel d'offres ouvert et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 années.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

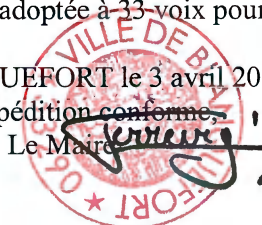
- De procéder à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Blanquefort et le CCAS de Blanquefort en vue de la préparation et de la passation des marchés d'assurance susmentionnés,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente délibération

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Convention constitutive de groupement de commandes
Marchés d'assurance Ville de BLANQUEFORT – CCAS de BLANQUEFORT

Entre :

La Ville de BLANQUEFORT, domiciliée à l'Hôtel de Ville, 12 rue Dupaty, 33290 BLANQUEFORT et représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, légalement habilitée par délibération du Conseil Municipal n° _____ du _____

ci-après désignée par les termes "la Ville "

Et :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BLANQUEFORT, domicilié 31 rue de la République, 33290 BLANQUEFORT et représenté par sa Vice-Présidente, Madame Sandrine LACAUSSADE, légalement habilitée par délibération du Conseil d'Administration n° _____ du _____

ci-après désigné par les termes "le CCAS"

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique (CCP), la Ville de Blanquefort et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Blanquefort ont décidé de se constituer en groupement de commandes en vue de la passation des marchés d'assurances tels que décrits dans la présente convention constitutive.

La présente convention a donc pour objet :

- de constituer un groupement de commandes entre les parties précitées en vue de la passation des marchés d'assurance, pour les besoins propres de chacun des membres dudit groupement, couvrant les risques mentionnés à l'article 2 ci-après
- de définir les modalités de fonctionnement dudit groupement ainsi que les obligations des membres.

ARTICLE 2 : Définition des marchés

La présente convention est passée en vue de la conclusion de marchés d'assurance couvrant les risques ci-après, selon les besoins de chaque membre :

Risques à assurer	Adhésion de la VILLE	Adhésion du CCAS
Responsabilité Civile et risques annexes	X	X
Protection fonctionnelle des agents et des élus	X	X
Protection juridique de la personne morale	X	X
Risques statutaires	X	Non
Flotte automobile	X	Non

Auto-Collaborateur (agents)	Non	X
-----------------------------	-----	---

Le marché groupé sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Pour un même lot, l'attribution du marché de chacune des entités du groupement s'effectuera à un même candidat.

Bien qu'attribué à un même candidat, les deux parties à la présente convention contractent des marchés distincts correspondant à leurs besoins propres.

Ils renoncent à remettre en cause les choix opérés par la Commission d'appel d'offres du groupement.

ARTICLE 3 : Vie du groupement

3.1 - Adhésion

L'adhésion au groupement s'effectue pour chacun des membres selon les modalités de prise de décision en vigueur au sein de l'entité concernée (délibération du conseil municipal ou du conseil d'administration).

L'adhésion est matérialisée par la signature de la présente convention.

3.2 - Durée du Groupement

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature par l'ensemble des membres du groupement et prend fin une fois l'ensemble des formalités administratives et réglementaires liées à la passation des marchés y compris en cas d'infructuosité ou de déclaration sans suite.

Chaque membre du groupement s'assure ensuite de la bonne exécution des marchés dont il est titulaire.

ARTICLE 4 : Fonctionnement du groupement

4.1 – Désignation et rôle du Coordonnateur du groupement

Conformément à l'article L.2113-7 du CCP, la Ville de Blanquefort est désignée coordonnateur du groupement et a la charge de mener la procédure de passation du marché au nom et pour le compte de l'autre membre selon les modalités ci-après.

Le coordonnateur gère la procédure de passation et est chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

A ce titre et de manière non exhaustive, il est chargé de :

- ✓ centraliser les besoins des membres et choisir la procédure en lien avec l'autre membre du groupement
- ✓ élaborer le Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- ✓ rédiger et publier l'avis d'appel public à la concurrence et mettre à disposition des candidats les dossiers de consultation des entreprises
- ✓ gérer le cas échéant les demandes complémentaires des candidats en cours de consultation,
- ✓ recevoir en dépôt les offres des candidats et organiser l'ensemble des opérations d'analyse des candidatures et des offres
- ✓ convoquer et organiser la Commission d'Appel d'Offres du groupement
- ✓ informer les soumissionnaires
- ✓ rédiger les procès-verbaux et le rapport de présentation et procéder à toutes les formalités administratives obligatoires (contrôle de légalité notamment)
- ✓ notifier les marchés
- ✓ rédiger et publier les avis d'attribution
- ✓ répondre aux demandes de documents administratifs de candidats évincés

Le coordonnateur peut à tout moment, après avoir consulté l'autre membre du groupement, déclarer la procédure sans suite ou infructueuse. Le coordonnateur gèrera les procédures de relance.

La mission du coordonnateur prend fin soit à l'expiration des missions confiées dans le cadre de la présente convention, soit à la suite d'une décision conjointe de toutes les parties formalisée par avenant.

4.2 – Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement

Conformément à la possibilité offerte par l'article L.1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de l'attribution des marchés, la commission d'appel d'offres (CAO) compétente est celle du coordonnateur du groupement.

La CAO du groupement a pour mission de choisir le cocontractant des entités membres et d'attribuer les marchés dans les conditions fixées par le Code de la Commande Publique.

4.3 – Attribution, Signature et Exécution des marchés

Après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, le représentant de chaque pouvoir adjudicateur membre du groupement s'engage à signer, selon les modalités de prise de décision en vigueur au sein de l'entité concernée, avec le prestataire retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'ils ont été préalablement déterminés.

Conformément aux dispositions du CGCT, le représentant de chaque pouvoir adjudicateur se chargera, pour ce qui le concerne, de signer ses marchés, puis assurera seul leur bonne exécution.

ARTICLE 5 : Dispositions financières

Les missions dévolues au coordonnateur ne font pas l'objet d'une rémunération.

ARTICLE 6 : Modification de la convention

Toute modification des mentions contenues dans la présente convention constitutive de groupement de commandes doit être effectuée par avenant et approuvée par l'ensemble des parties à la convention.

Fait à Blanquefort, le

Pour la Ville de Blanquefort

Le Maire
Véronique FERREIRA

Pour le CCAS de Blanquefort,

La Vice-Présidente
Sandrine LACAUSSADE



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20230403-23-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 03 Avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 23-044 : Actualisation du régime indemnitaire

Rapporteur Madame Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SAUBION.

LA SEANCE EST OUVERTE

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

La délibération du 27 novembre 2017, actualisée le 25 juin 2018 puis le 15 juin 2020, instaurait la mise en place du nouveau dispositif indemnitaire, le RIFSEEP, applicable aux cadres d'emplois qui avaient fait l'objet d'une transposition de la Fonction publique d'Etat à celle de la Fonction publique Territoriale.

Les auxiliaires de puériculture sont passées du cadre d'emplois de C en B, ainsi il convient de délibérer pour actualiser les plafonds conformément à la réglementation.

Pour rappel, ce régime indemnitaire dont bénéficient les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public sur poste permanent à temps complet, temps non complet et temps partiel, se compose de deux parties :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité fixe de ce régime indemnitaire. Cette indemnité repose principalement sur une formalisation précise de critères professionnels objectifs ; prise en compte de la place des agents dans l'organigramme (encadrement), expertise/technicité et prise en compte de spécificités de certains postes à travers l'attribution de sujétions particulières liées aux contraintes horaires, physiques ou psychologiques et aux risques en terme de sécurité d'autrui.
- un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

I. Détermination des groupes de fonctions et des montants plafonds des nouveaux cadres d'emplois éligibles :

Chaque part du RIFSEEP (IFSE et CIA) correspond à un montant fixé par la collectivité, selon des critères définis, dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération, sans dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Pour la part IFSE, chaque agent est classé dans un groupe de fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

➤ Pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (catégorie B)

Le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions		Montant annuel plafond IFSE
G 1	Responsable de secteur / Adjoint responsable de service / Responsable d'unité	10 230 €

G 2	Agent sans encadrement / Référent	9 100 €
-----	-----------------------------------	---------

II. Versement de l'IFSE :

L'IFSE est versée, dans les mêmes proportions que le traitement lors des absences suivantes :

- Congé maladie ordinaire
- Temps partiel pour raison thérapeutique
- Accident de travail/Maladie professionnelle
- Congé maternité/paternité/d'adoption
- Autorisations d'absence

En revanche, son versement n'est pas maintenu lors de :

- Congé longue durée
- Congé longue maladie

III. Versement du CIA :

Le montant du CIA, calculé à partir des résultats de l'entretien professionnel, est versé le mois de juin de l'année N+1 de l'évaluation.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, d'approuver la réactualisation du RIFSEP telle que décrite ci-dessus.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

Fait à BLANQUEFORT le 3 avril 2023.

Pour expédition conforme,

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etat ou organismes d'Etat : Ville de Blanquefort (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21330056900018

POSTE COMPTABLE : Chef de service comptable

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal BL1 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	22
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	23
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	95
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	101
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	104
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	106
A2.938 - Fonction 8 - Transports	109

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	113
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	117
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	119
B3.1 - Etat des provisions constituées	121
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	123
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	124
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	129
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	130
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	133
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	138
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	141
B11.2 - Liste des établissements publics créés	142
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	143
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	150
B13 - Opérations liées aux cessions	200
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	201
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	202
C2.1 - Situation des AP	205
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	206
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	207
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	209
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	211
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D12 - Décisions en matière de taux	213
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	214

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	16024

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1839.29

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1269.88
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1423.92
3	Dépenses d'équipement brut / population	751.33
4	Encours de dette / population (2) (3)	5.13
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	63.28%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	90.94%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	52.76%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.36%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10.81%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	35 568 645,03	30 055 679,00	14 940 777,36	A1	9 427 811,33
Investissement	14 136 041,60	6 772 051,10	7 240 777,36	A2	-123 213,14
Dont 1068		2 375 974,35			
Fonctionnement	21 432 603,43	23 283 627,90	7 700 000,00	A3	9 551 024,47

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 923 113,60	III + IV	1 198 243,00	B1	275 129,40
Investissement	I 923 113,60	III	1 198 243,00	B2	275 129,40
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	9 702 940,73
Investissement	A2 + B2	151 916,26
Fonctionnement	A3 + B3	9 551 024,47

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 923 113,60
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
201202	Opération d'équipement n° 201202	71 592,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	118 020,78
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	214 580,97
21	Immobilisations corporelles (3)	303 061,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	215 857,58
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 198 243,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 198 243,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 21 432 603,43	G 23 283 627,90	
	Section d'investissement	B 14 136 041,60	H 6 772 051,10	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 7 700 000,00	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 7 240 777,36	
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 35 568 645,03	= G + H + I + J 44 996 456,36	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 923 113,60	L 1 198 243,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 923 113,60	= K + L 1 198 243,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 21 432 603,43	= G + I + K 30 983 627,90	
	Section d'investissement	= B + D + F 15 059 155,20	= H + J + L 15 211 071,46	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 36 491 758,63	= G + H + I + J + K + L 46 194 699,36	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		1 806 992,41
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	148 613,72	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	924 410,43	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	2 388 699,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	9 502 066,12	132 149,10
Total des réalisations d'équipement		12 963 789,55	1 939 141,51
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	1 072 871,24
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	403 056,10	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	2 400,00	0,00
Total des réalisations financières		405 456,10	1 072 871,24
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 13 369 245,65	II 3 012 012,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	466 795,95	1 084 064,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00	300 000,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 766 795,95	IV 1 384 064,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	14 136 041,60	II + IV	4 396 076,75
--------------	---------	----------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	7 240 777,36
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	2 375 974,35

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	14 136 041,60	II + IV + VI + VII	14 012 828,46
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)				-123 213,14

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	3 948 183,31	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	925 033,69
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	12 876 772,56	73 Impôts et taxes (sauf 731)	7 184 209,94
		731 Fiscalité locale	11 091 699,14
		74 Dotations et participations (1)	2 802 234,58
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	3 359 371,49	75 Autres produits de gestion courante (1)	425 268,36
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	152 106,00	013 Atténuations de charges (1)	236 196,99
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	20 336 433,36	Total recettes de gestion des services	22 664 642,70
66 Charges financières	2 677,37	76 Produits financiers	323,74
67 Charges spécifiques (1)	9 428,70	77 Produits spécifiques (1)	151 865,51
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 20 348 539,43	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 22 816 831,95

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 084 064,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	466 795,95
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 084 064,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 466 795,95

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 21 432 603,43	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 23 283 627,90
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 7 700 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 21 432 603,43	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 30 983 627,90
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	9 551 024,47
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	21 124,95	21 124,95
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	403 056,10	0,00	403 056,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 486,38		1 486,38
19	Neutral. et régul. d'opérations		445 671,00	445 671,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	148 613,72	0,00	148 613,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	924 410,43	2 470,00	926 880,43
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 388 699,28	0,00	2 388 699,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	1 774,45	1 774,45
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	9 500 579,74	295 755,55	9 796 335,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 400,00	0,00	2 400,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		445 671,00	445 671,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 369 245,65	766 795,95	14 136 041,60

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	3 948 183,31		3 948 183,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	12 876 772,56		12 876 772,56
014	Atténuations de produits	152 106,00		152 106,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 359 371,49	0,00	3 359 371,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 677,37	0,00	2 677,37
67	Charges spécifiques (9)	9 428,70	100 500,00	109 928,70
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	983 564,00	983 564,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		20 348 539,43	1 084 064,00	21 432 603,43

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 072 871,24	1 774,45	1 074 645,69
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 806 992,41	0,00	1 806 992,41
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		50 386,98	50 386,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	114 183,35	114 183,35
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	52 583,02	52 583,02
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	132 149,10	181 572,20	313 721,30
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		983 564,00	983 564,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 012 012,75	1 384 064,00	4 396 076,75

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	2 375 974,35
---	---------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	7 240 777,36
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	236 196,99		236 196,99
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 033,69		925 033,69
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 184 209,94		7 184 209,94
731	Fiscalité locale	11 091 699,14		11 091 699,14
74	Dotations et participations (8)	2 802 234,58		2 802 234,58
75	Autres produits de gestion courante (8)	425 268,36	0,00	425 268,36
76	Produits financiers	323,74	0,00	323,74
77	Produits spécifiques (8)	151 865,51	466 795,95	618 661,46
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		22 816 831,95	466 795,95	23 283 627,90

Pour information R002 Résultat positif reporté	7 700 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		17 833 649,65	14 136 041,60	923 113,60	2 774 494,45	9 072 322,34	5 063 719,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	516 438,00	148 613,72	118 020,78	249 803,50	51 048,92	97 564,80
204	Subventions d'équipement versées (7)	1 161 090,66	924 410,43	214 580,97	22 099,26	12 596,00	911 814,43
21	Immobilisations corporelles	2 941 909,91	2 388 699,28	303 061,53	250 149,10	31 456,30	2 357 242,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 930 304,79	9 500 579,74	215 857,58	2 213 867,47	8 975 734,74	524 845,00
	Total des opérations d'équipement (3)	73 801,29	1 486,38	71 592,74	722,17	1 486,38	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 623 544,65	12 963 789,55	923 113,60	2 736 641,50	9 072 322,34	3 891 467,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	403 300,00	403 056,10	0,00	243,90		403 056,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	2 400,00	0,00	17 600,00	0,00	2 400,00
Total des dépenses financières		423 300,00	405 456,10	0,00	17 843,90	0,00	405 456,10
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 066 844,65	13 369 245,65	923 113,60	2 774 485,40	9 072 322,34	4 296 923,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	466 805,00	466 795,95		9,05		466 795,95
041	Opérations patrimoniales (6)	300 000,00	300 000,00		0,00		300 000,00
Total des dépenses d'ordre		766 805,00	766 795,95		9,05		766 795,95
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		17 833 649,65	14 136 041,60	923 113,60	2 774 494,45	9 072 322,34	5 063 719,26

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		16 380 132,35	6 772 051,10	1 198 243,00	8 409 838,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 007 865,00	1 806 992,41	1 198 243,00	2 629,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	132 149,10	0,00	-132 149,10
Total des recettes d'équipement		3 007 865,00	1 939 141,51	1 198 243,00	-129 519,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 425 974,35	3 448 845,59	0,00	-22 871,24
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 242 500,00		0,00	
Total des recettes financières		4 688 474,35	3 448 845,59	0,00	1 239 628,76
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Total des recettes réelles		7 716 339,35	5 387 987,10	1 198 243,00	1 130 109,25
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	7 350 774,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 013 019,00	1 084 064,00		-71 045,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00	300 000,00		0,00
Total des recettes d'ordre		8 663 793,00	1 384 064,00		7 279 729,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		7 240 777,36			
Total des recettes d'investissement cumulées		23 620 909,71	14 012 828,46	1 198 243,00	8 409 838,25

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		17 833 649,65	14 136 041,60	923 113,60	2 774 494,45	9 072 322,34	5 063 719,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	516 438,00	148 613,72	118 020,78	249 803,50	51 048,92	97 564,80
2031	Frais d'études	477 672,00	119 861,72	108 006,78	249 803,50	51 048,92	68 812,80
2051	Concessions, droits similaires	38 766,00	28 752,00	10 014,00	0,00	0,00	28 752,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 161 090,66	924 410,43	214 580,97	22 099,26	12 596,00	911 814,43
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	8 019,00	8 019,00	0,00	0,00	0,00	8 019,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	669 819,66	433 437,00	214 580,97	21 801,69	12 596,00	420 841,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 600,00	5 302,43	0,00	297,57	0,00	5 302,43
2046	Attributions compensation investissement	437 652,00	437 652,00	0,00	0,00	0,00	437 652,00
21	Immobilisations corporelles	2 941 909,91	2 388 699,28	303 061,53	250 149,10	31 456,30	2 357 242,98
2111	Terrains nus	50 000,00	0,00	31 635,00	18 365,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	104 000,00	92 005,20	11 921,04	73,76	0,00	92 005,20
2118	Autres terrains	1 387 436,69	1 386 106,04	61,10	1 269,55	0,00	1 386 106,04
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	24 125,31	11 424,33	1 608,44	11 092,54	0,00	11 424,33
2128	Autres agencements et aménagements	63 677,30	36 035,98	19 466,52	8 174,80	0,00	36 035,98
21312	Bâtiments scolaires	194 038,43	150 546,46	529,63	42 962,34	31 456,30	119 090,16
21314	Bâtiments culturels et sportifs	21 500,00	21 464,41	0,00	35,59	0,00	21 464,41
21316	Equipements du cimetière	8 000,00	7 600,00	0,00	400,00	0,00	7 600,00
21318	Autres bâtiments publics	213 267,17	166 221,03	30 341,24	16 704,90	0,00	166 221,03
21351	Bâtiments publics	70 190,43	48 086,74	4 808,28	17 295,41	0,00	48 086,74
2151	Réseaux de voirie	30 998,00	0,00	30 891,90	106,10	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	46 698,80	11 748,46	1 500,00	33 450,34	0,00	11 748,46
21533	Réseaux câblés	30 500,00	0,00	30 410,64	89,36	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	82 065,00	50 742,84	0,00	31 322,16	0,00	50 742,84
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 000,00	396,18	226,26	2 377,56	0,00	396,18
21578	Autre matériel technique	823,00	811,78	0,00	11,22	0,00	811,78
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	78 848,48	23 138,54	40 669,54	15 040,40	0,00	23 138,54
2181	Install. générales, agencements	19 565,38	19 565,38	0,00	0,00	0,00	19 565,38
21828	Autres matériels de transport	31 000,00	30 259,52	0,00	740,48	0,00	30 259,52
21831	Matériel informatique scolaire	295,46	295,39	0,00	0,07	0,00	295,39
21838	Autre matériel informatique	7 411,91	3 423,06	114,90	3 873,95	0,00	3 423,06
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	60 212,44	51 918,19	2 652,58	5 641,67	0,00	51 918,19
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	64 813,77	25 213,87	35 575,71	4 024,19	0,00	25 213,87

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
2188	Autres immobilisations corporelles	349 442,34	251 695,88	60 648,75	37 097,71	0,00	251 695,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 930 304,79	9 500 579,74	215 857,58	2 213 867,47	8 975 734,74	524 845,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	60 115,48	60 112,56	0,00	2,92	0,00	60 112,56
2313	Constructions	11 277 680,46	8 875 262,75	191 038,79	2 211 378,92	8 483 266,23	391 996,52
2315	Install., matériel et outill. technique	98 281,13	72 735,92	24 818,79	726,42	0,00	72 735,92
238	Avances commandes immo corporelles	494 227,72	492 468,51	0,00	1 759,21	492 468,51	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	73 801,29	1 486,38	71 592,74	722,17	1 486,38	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 623 544,65	12 963 789,55	923 113,60	2 736 641,50	9 072 322,34	3 891 467,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	403 300,00	403 056,10	0,00	243,90		403 056,10
1641	Emprunts en euros	403 100,00	403 056,10	0,00	43,90		403 056,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	200,00	0,00	0,00	200,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	2 400,00	0,00	17 600,00	0,00	2 400,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	2 400,00	0,00	17 600,00	0,00	2 400,00
Total des dépenses financières		423 300,00	405 456,10	0,00	17 843,90	0,00	405 456,10
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
454111	Travaux effectués d'office	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 066 844,65	13 369 245,65	923 113,60	2 774 485,40	9 072 322,34	4 296 923,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	466 805,00	466 795,95		9,05		466 795,95
	Reprise sur autofinancement antérieur	466 805,00	466 795,95		9,05		466 795,95
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	8 000,00	8 000,00		0,00		8 000,00
13913	Subv. transf. Départements	5 907,00	5 906,50		0,50		5 906,50
139158	Subv. transf. Autres groupements	1 161,00	1 161,00		0,00		1 161,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	6 066,00	6 057,45		8,55		6 057,45
198	Neutralisation des amortissements	445 671,00	445 671,00		0,00		445 671,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00	300 000,00		0,00		300 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 471,00	2 470,00		1,00		2 470,00
2221	Plant. arbres, arbustes (affectation)	1 799,00	1 774,45		24,55		1 774,45
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 200,00	2 195,20		4,80		2 195,20

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
2313	Constructions	215 730,00	293 560,35		-77 830,35		293 560,35
2315	Install., matériel et outill. technique	77 800,00	0,00		77 800,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		766 805,00	766 795,95		9,05		766 795,95

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			73 801,29	1 486,38	71 592,74	722,17	1 486,38	1 486,38	0,00
200904	Vacherie	BL104E11	1 487,72	1 486,38	0,00	1,34	1 486,38	1 486,38	0,00
201202	Aménagement centre ville	BL103E05	72 313,57	0,00	71 592,74	720,83	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200904
LIBELLE : Vacherie
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : BL104E11

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		1 487,72	A1 1 486,38	0,00	1,34	A2 1 486,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 487,72	1 486,38	0,00	1,34	1 486,38
2313	Constructions	1 487,72	1 486,38	0,00	1,34	1 486,38

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-1 486,38	B2 - A2	-1 486,38

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201202
LIBELLE : Aménagement centre ville
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : BL103E05

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)		
DEPENSES		72 313,57	A1	0,00	71 592,74	720,83	A2	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 079,11	0,00	358,28	720,83	0,00		0,00
2031	Frais d'études	1 079,11	0,00	358,28	720,83	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	71 234,46	0,00	71 234,46	0,00	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	71 234,46	0,00	71 234,46	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	0,00	0,00	B2	0,00	
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	B2 - A2
	0,00	0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		16 380 132,35	6 772 051,10	1 198 243,00	8 409 838,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 007 865,00	1 806 992,41	1 198 243,00	2 629,59
1318	Autres subventions d'équipement transf.	46 243,00	785,28	46 243,00	-785,28
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	2 219,13	0,00	-2 219,13
1323	Subv. non transf. Départements	329 780,00	128 988,00	200 000,00	792,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 727 000,00	1 675 000,00	52 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 842,00	0,00	0,00	4 842,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	132 149,10	0,00	-132 149,10
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	132 149,10	0,00	-132 149,10
Total des recettes d'équipement		3 007 865,00	1 939 141,51	1 198 243,00	-129 519,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 425 974,35	3 448 845,59	0,00	-22 871,24
10222	FCTVA	750 000,00	768 375,00	0,00	-18 375,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	304 496,24	0,00	-4 496,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 375 974,35	2 375 974,35	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 242 500,00		0,00	
Total des recettes financières		4 688 474,35	3 448 845,59	0,00	1 239 628,76
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Total des recettes réelles		7 716 339,35	5 387 987,10	1 198 243,00	1 130 109,25
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	7 350 774,00	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	1 013 019,00	1 084 064,00		-71 045,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	50 386,98		-50 386,98
2111	<i>Terrains nus</i>	0,00	50 113,02		-50 113,02
28031	<i>Frais d'études</i>	10 830,00	10 830,00		0,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 361,00	5 360,41		0,59
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	8 019,00	8 019,00		0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	6 500,00	6 500,00		0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	7 903,00	7 203,00		700,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	18 361,00	18 361,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	5 333,00	5 333,00		0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	166,00	166,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	7 984,00	7 983,11		0,89
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	3 757,00	3 756,67		0,33
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	100,00	96,00		4,00
28046	Attributions compensation investissement	437 652,00	437 652,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 831,00	10 831,00		0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 089,00	3 089,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 428,00	1 428,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	8 774,00	8 774,00		0,00
281351	Bâtiments publics	5 075,00	5 075,00		0,00
28138	Autres constructions	8 030,00	3 009,40		5 020,60
28152	Installations de voirie	615,00	615,00		0,00
281533	Réseaux câblés	182,00	181,17		0,83
281538	Autres réseaux	1 130,00	1 130,00		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	20 568,00	20 568,00		0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 822,00	1 822,00		0,00
281578	Autre matériel technique	808,00	808,00		0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	26 298,00	25 426,80		871,20
28181	Installations générales, aménagt divers	1 890,00	1 890,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	131 302,00	134 818,07		-3 516,07
281838	Autre matériel informatique	9 002,00	9 680,15		-678,15
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00	1 707,00		2 293,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61 253,00	45 013,47		16 239,53
28188	Autres immo. corporelles	199 956,00	196 437,75		3 518,25
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00	0,00		5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,00	300 000,00		0,00
10251	Dons et legs en capital	1 800,00	1 774,45		25,55
2031	Frais d'études	195 730,00	114 183,35		81 546,65
21318	Autres bâtiments publics	2 470,00	2 470,00		0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	181 572,20		-81 572,20
Total des recettes d'ordre		8 663 793,00	1 384 064,00		7 279 729,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		29 881 035,00	20 380 264,41	1 052 339,02	0,00	8 448 431,57	0,00	21 432 603,43
011	Charges à caractère général (3)	4 398 958,00	2 988 710,54	959 472,77	0,00	450 774,69	0,00	3 948 183,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 308 150,00	12 873 906,56	2 866,00	0,00	431 377,44		12 876 772,56
014	Atténuations de produits	172 500,00	152 106,00	0,00	0,00	20 394,00		152 106,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 614 075,00	3 269 545,80	89 825,69	0,00	254 703,51	0,00	3 359 371,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		21 493 683,00	19 284 268,90	1 052 164,46	0,00	1 157 249,64	0,00	20 336 433,36
66	Charges financières	7 239,00	2 502,81	174,56	0,00	4 561,63		2 677,37
67	Charges spécifiques (3)	16 320,00	9 428,70	0,00	0,00	6 891,30		9 428,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		23 559,00	11 931,51	174,56	0,00	11 452,93		12 106,07
Total des dépenses réelles		21 517 242,00	19 296 200,41	1 052 339,02	0,00	1 168 702,57	0,00	20 348 539,43
023	Virement à la section d'investissement	7 350 774,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 013 019,00	1 084 064,00			-71 045,00		1 084 064,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		8 363 793,00	1 084 064,00			7 279 729,00		1 084 064,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	29 881 035,00	20 380 264,41	1 052 339,02	0,00	8 448 431,57	0,00	21 432 603,43
--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		22 181 035,00	23 109 320,06	174 307,84	0,00	-1 102 592,90
013	Atténuations de charges (3)	72 000,00	236 196,99	0,00	0,00	-164 196,99
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	799 684,00	873 114,36	51 919,33	0,00	-125 349,69
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 149 123,00	7 184 209,94	0,00	0,00	-35 086,94
731	Fiscalité locale	10 691 342,00	11 091 699,14	0,00	0,00	-400 357,14
74	Dotations et participations (3)	2 662 356,00	2 682 234,58	120 000,00	0,00	-139 878,58
75	Autres produits de gestion courante (3)	339 725,00	422 879,85	2 388,51	0,00	-85 543,36
Total des recettes de gestion des services		21 714 230,00	22 490 334,86	174 307,84	0,00	-950 412,70
76	Produits financiers	0,00	323,74	0,00	0,00	-323,74
77	Produits spécifiques (3)	0,00	151 865,51	0,00	0,00	-151 865,51
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	152 189,25	0,00	0,00	-152 189,25
Total des recettes réelles		21 714 230,00	22 642 524,11	174 307,84	0,00	-1 102 601,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	466 805,00	466 795,95			9,05
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		466 805,00	466 795,95			9,05

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	7 700 000,00					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	29 881 035,00	30 809 320,06	174 307,84	0,00	-1 102 592,90
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		29 881 035,00	20 380 264,41	1 052 339,02	0,00	8 448 431,57	0,00	21 432 603,43
011	Charges à caractère général (4)	4 398 958,00	2 988 710,54	959 472,77	0,00	450 774,69	0,00	3 948 183,31
6042	Achats de prestations de services	324 409,80	265 664,64	45 474,74	0,00	13 270,42	0,00	311 139,38
60611	Eau et assainissement	172 385,00	160 734,94	10 874,45	0,00	775,61	0,00	171 609,39
60612	Energie - Electricité	666 651,00	345 237,43	192 171,30	0,00	129 242,27	0,00	537 408,73
60613	Chauffage urbain	294 000,00	154 951,08	118 381,61	0,00	20 667,31	0,00	273 332,69
60622	Carburants	46 000,00	37 466,02	3 322,62	0,00	5 211,36	0,00	40 788,64
60623	Alimentation	11 345,41	3 858,43	3 030,19	0,00	4 456,79	0,00	6 888,62
60624	Produits de traitement	709,86	610,98	56,60	0,00	42,28	0,00	667,58
60628	Autres fournitures non stockées	20 021,65	14 410,96	2 234,90	0,00	3 375,79	0,00	16 645,86
60631	Fournitures d'entretien	89 063,00	79 723,70	7 640,81	0,00	1 698,49	0,00	87 364,51
60632	Fournitures de petit équipement	218 142,56	153 313,65	34 771,96	0,00	30 056,95	0,00	188 085,61
60636	Habillement et vêtements de travail	17 491,00	12 992,19	3 536,70	0,00	962,11	0,00	16 528,89
6064	Fournitures administratives	34 371,00	28 221,16	924,47	0,00	5 225,37	0,00	29 145,63
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	55 065,00	52 149,28	1 083,00	0,00	1 832,72	0,00	53 232,28
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 848,26	3 381,36	163,47	0,00	303,43	0,00	3 544,83
6067	Fournitures scolaires	49 248,00	44 713,68	2 014,26	0,00	2 520,06	0,00	46 727,94
6068	Autres matières et fournitures	4 570,00	4 156,84	36,96	0,00	376,20	0,00	4 193,80
611	Contrats de prestations de services	84 615,00	22 381,02	57 327,66	0,00	4 906,32	0,00	79 708,68
6132	Locations immobilières	88 565,00	8 844,00	60 056,00	0,00	19 665,00	0,00	68 900,00
61358	Autres	95 366,80	83 635,98	5 600,19	0,00	6 130,63	0,00	89 236,17
614	Charges locatives et de copropriété	16 900,00	-10 859,30	16 661,58	0,00	11 097,72	0,00	5 802,28
61521	Entretien terrains	31 768,00	8 245,42	19 094,13	0,00	4 428,45	0,00	27 339,55
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	344 998,00	218 361,99	119 900,87	0,00	6 735,14	0,00	338 262,86
615231	Entretien, réparations voiries	10 500,00	0,00	10 008,00	0,00	492,00	0,00	10 008,00
615232	Entretien, réparations réseaux	34 120,00	29 118,69	4 548,00	0,00	453,31	0,00	33 666,69
61524	Entretien bois et forêts	15 656,00	8 226,00	3 926,11	0,00	3 503,89	0,00	12 152,11
61551	Entretien matériel roulant	50 125,00	33 684,13	15 987,03	0,00	453,84	0,00	49 671,16
61558	Entretien autres biens mobiliers	63 958,40	23 298,60	35 537,20	0,00	5 122,60	0,00	58 835,80
6156	Maintenance	403 791,00	323 136,83	58 207,00	0,00	22 447,17	0,00	381 343,83
6161	Multirisques	74 080,00	67 398,87	5 789,13	0,00	892,00	0,00	73 188,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	4 600,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	21 818,00	15 739,59	1 549,54	0,00	4 528,87	0,00	17 289,13
617	Etudes et recherches	64 001,00	18 736,62	26 356,00	0,00	18 908,38	0,00	45 092,62
6182	Documentation générale et technique	6 253,00	5 900,39	180,00	0,00	172,61	0,00	6 080,39
6184	Versements à des organismes de formation	41 375,00	23 435,58	8 808,70	0,00	9 130,72	0,00	32 244,28

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6188	Autres frais divers	9 668,98	5 488,56	1 057,39	0,00	3 123,03	0,00	6 545,95
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	50 100,00	36 200,99	2 161,60	0,00	11 737,41	0,00	38 362,59
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 750,00	282,47	0,00	0,00	5 467,53	0,00	282,47
6228	Divers	12 499,00	5 051,74	1 195,97	0,00	6 251,29	0,00	6 247,71
6231	Annonces et insertions	3 670,00	0,00	0,00	0,00	3 670,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	62 570,00	47 506,43	14 376,00	0,00	687,57	0,00	61 882,43
6234	Réceptions	58 622,40	51 253,10	4 017,70	0,00	3 351,60	0,00	55 270,80
6236	Catalogues et imprimés	13 700,00	7 771,50	4 444,00	0,00	1 484,50	0,00	12 215,50
6238	Divers	141 104,00	97 003,34	25 734,36	0,00	18 366,30	0,00	122 737,70
6241	Transports de biens	1 110,00	37,38	250,00	0,00	822,62	0,00	287,38
6245	Transports de personnes extérieures	7 819,90	4 410,00	0,00	0,00	3 409,90	0,00	4 410,00
6247	Transports collectifs	4 318,10	3 563,30	0,00	0,00	754,80	0,00	3 563,30
6251	Voyages, déplacements et missions	29 270,00	26 511,14	0,00	0,00	2 758,86	0,00	26 511,14
6261	Frais d'affranchissement	34 950,00	20 670,45	1 800,00	0,00	12 479,55	0,00	22 470,45
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	1 797,57	0,00	0,00	702,43	0,00	1 797,57
6281	Concours divers (cotisations)	16 789,00	15 669,11	139,42	0,00	980,47	0,00	15 808,53
6282	Frais de gardiennage	26 244,00	20 775,48	1 603,06	0,00	3 865,46	0,00	22 378,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	113 000,00	89 100,30	7 835,74	0,00	16 063,96	0,00	96 936,04
6284	Redevances pour services rendus	34 250,00	31 885,15	0,00	0,00	2 364,85	0,00	31 885,15
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	5 913,00	0,00	5 912,42	0,00	0,58	0,00	5 912,42
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	172 469,00	172 469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 469,00
62878	Remb. frais à des tiers	4 890,00	2 890,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 890,00
6288	Autres services extérieurs	15 193,88	10 242,80	4 324,43	0,00	626,65	0,00	14 567,23
63512	Taxes foncières	80 000,00	77 745,00	0,00	0,00	2 255,00	0,00	77 745,00
63513	Autres impôts locaux	22 195,00	13 658,00	8 534,00	0,00	3,00	0,00	22 192,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 600,00	5 856,98	831,50	0,00	1 911,52	0,00	6 688,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	13 308 150,00	12 873 906,56	2 866,00	0,00	431 377,44		12 876 772,56
6331	Versement mobilité	167 238,66	150 323,48	0,00	0,00	16 915,18		150 323,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	44 142,61	37 581,88	0,00	0,00	6 560,73		37 581,88
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	163 209,58	153 085,04	0,00	0,00	10 124,54		153 085,04
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	22 797,87	22 667,43	0,00	0,00	130,44		22 667,43
64111	Rémunération principale titulaires	6 054 455,74	5 777 973,96	0,00	0,00	276 481,78		5 777 973,96
64112	SFT, indemnité de résidence	93 270,49	71 608,63	0,00	0,00	21 661,86		71 608,63
64113	NBI	14 808,05	14 733,68	0,00	0,00	74,37		14 733,68
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00		24 000,00
64118	Autres indemnités	1 190 565,39	1 176 236,34	0,00	0,00	14 329,05		1 176 236,34
64121	Rémunération principale	62 721,93	62 578,70	0,00	0,00	143,23		62 578,70

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00		500,00
64128	Autres indemnités	25 460,48	23 376,18	0,00	0,00	2 084,30		23 376,18
64131	Rémunérations	1 752 583,10	1 749 496,51	0,00	0,00	3 086,59		1 749 496,51
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	9 200,00	9 100,00	0,00	0,00	100,00		9 100,00
64138	Primes et autres indemnités	1 415,14	0,00	0,00	0,00	1 415,14		0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	41 878,37	41 869,28	0,00	0,00	9,09		41 869,28
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00		600,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00		100,00
64168	Autres emplois aidés	23 373,26	14 274,71	0,00	0,00	9 098,55		14 274,71
64171	Apprentis - rémunérations	17 201,47	17 201,47	0,00	0,00	0,00		17 201,47
64172	Apprentis - indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00		100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 423 810,33	1 412 903,94	0,00	0,00	10 906,39		1 412 903,94
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 946 724,71	1 925 517,47	0,00	0,00	21 207,24		1 925 517,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	80 693,61	75 443,99	0,00	0,00	5 249,62		75 443,99
6455	Cotisations pour assurance du personnel	91 300,00	90 818,40	0,00	0,00	481,60		90 818,40
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 001,00	501,00	0,00	0,00	9 500,00		501,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	199,09	199,09	0,00	0,00	0,00		199,09
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	314,82	0,00	0,00	0,00	314,82		0,00
64731	Allocations chômage versées directement	2 482,36	1 272,15	0,00	0,00	1 210,21		1 272,15
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 750,00	4 415,49	2 866,00	0,00	13 468,51		7 281,49
6478	Autres charges sociales diverses	22 251,94	15 427,74	0,00	0,00	6 824,20		15 427,74
014	Atténuations de produits	172 500,00	152 106,00	0,00	0,00	20 394,00		152 106,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	172 500,00	152 106,00	0,00	0,00	20 394,00		152 106,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 614 075,00	3 269 545,80	89 825,69	0,00	254 703,51	0,00	3 359 371,49
65132	Prix	8,76	0,00	0,00	0,00	8,76	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	146 700,00	144 592,15	0,00	0,00	2 107,85	0,00	144 592,15
65312	Frais de mission et de déplacement	35,00	33,92	0,00	0,00	1,08	0,00	33,92
65313	Cotisations de retraite	10 600,00	6 968,72	0,00	0,00	3 631,28	0,00	6 968,72
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	13 500,00	12 136,43	0,00	0,00	1 363,57	0,00	12 136,43
65315	Formation	5 495,00	2 410,53	400,00	0,00	2 684,47	0,00	2 810,53
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	300,00	291,71	0,00	0,00	8,29	0,00	291,71
6541	Créances admises en non-valeur	7 863,89	7 863,89	0,00	0,00	0,00	0,00	7 863,89
6542	Créances éteintes	7 302,11	7 291,53	0,00	0,00	10,58	0,00	7 291,53
65568	Autres contributions	494 834,00	237 061,14	89 061,14	0,00	168 711,72	0,00	326 122,28
6558	Autres contributions obligatoires	27 250,00	14 795,98	0,00	0,00	12 454,02	0,00	14 795,98

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	4 261,24	4 261,24	0,00	0,00	0,00	0,00	4 261,24
657362	Subv. fonct. CCAS	946 000,00	945 500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	945 500,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	538 625,00	538 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538 625,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 402 680,00	1 345 088,00	0,00	0,00	57 592,00	0,00	1 345 088,00
65818	Autres	2 500,00	1 989,21	0,00	0,00	510,79	0,00	1 989,21
65888	Autres	6 120,00	636,35	364,55	0,00	5 119,10	0,00	1 000,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		21 493 683,00	19 284 268,90	1 052 164,46	0,00	1 157 249,64	0,00	20 336 433,36
66	Charges financières	7 239,00	2 502,81	174,56	0,00	4 561,63		2 677,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 339,00	5 338,73	0,00	0,00	0,27		5 338,73
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 600,00	-2 835,92	174,56	0,00	61,36		-2 661,36
6688	Autres	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	16 320,00	9 428,70	0,00	0,00	6 891,30		9 428,70
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 320,00	9 428,70	0,00	0,00	6 891,30		9 428,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		23 559,00	11 931,51	174,56	0,00	11 452,93		12 106,07
Total des dépenses réelles		21 517 242,00	19 296 200,41	1 052 339,02	0,00	1 168 702,57	0,00	20 348 539,43
023	Virement à la section d'investissement	7 350 774,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 013 019,00	1 084 064,00			-71 045,00		1 084 064,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	50 113,02			-50 113,02		50 113,02
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	50 386,98			-50 386,98		50 386,98
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 008 019,00	983 564,00			24 455,00		983 564,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	0,00			5 000,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		8 363 793,00	1 084 064,00			7 279 729,00		1 084 064,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	174,56
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 835,92
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 661,36

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		22 181 035,00	23 109 320,06	174 307,84	0,00	-1 102 592,90
013	Atténuations de charges (4)	72 000,00	236 196,99	0,00	0,00	-164 196,99
6419	Remboursements rémunérations personnel	72 000,00	200 716,12	0,00	0,00	-128 716,12
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	35 480,87	0,00	0,00	-35 480,87
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	799 684,00	873 114,36	51 919,33	0,00	-125 349,69
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	15 770,00	0,00	0,00	-5 770,00
70323	Red. occupation dom. public	13 671,00	14 240,45	0,00	0,00	-569,45
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 050,00	6 628,80	0,00	0,00	-4 578,80
7062	Redevances services à caractère culturel	76 000,00	93 849,90	0,00	0,00	-17 849,90
70631	Redevances services à caractère sportif	70 000,00	69 691,90	0,00	0,00	308,10
7067	Redev. services périscolaires et enseign	539 180,00	562 127,21	46 676,81	0,00	-69 624,02
70688	Autres prestations de services	23 500,00	13 888,80	100,00	0,00	9 511,20
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 880,00	3 534,31	0,00	0,00	-654,31
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	60 403,00	33 318,11	4 378,42	0,00	22 706,47
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	34 695,95	0,00	0,00	-34 695,95
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	13 108,63	0,00	0,00	-13 108,63
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	12 260,30	764,10	0,00	-11 024,40
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 149 123,00	7 184 209,94	0,00	0,00	-35 086,94
73211	Attribution de compensation	5 671 672,00	5 675 472,00	0,00	0,00	-3 800,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 100 000,00	1 131 286,94	0,00	0,00	-31 286,94
73221	FNGIR	377 451,00	377 451,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 691 342,00	11 091 699,14	0,00	0,00	-400 357,14
73111	Impôts directs locaux	9 642 562,00	9 740 015,00	0,00	0,00	-97 453,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	650 000,00	891 014,69	0,00	0,00	-241 014,69
73132	Taxe sur les pylônes électriques	7 780,00	8 007,00	0,00	0,00	-227,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	315 000,00	338 898,59	0,00	0,00	-23 898,59
73154	Droits de place	11 000,00	13 436,00	0,00	0,00	-2 436,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	38,67	0,00	0,00	-38,67
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	65 000,00	74 209,19	0,00	0,00	-9 209,19
7318	Autres	0,00	26 080,00	0,00	0,00	-26 080,00
74	Dotations et participations (4)	2 662 356,00	2 682 234,58	120 000,00	0,00	-139 878,58
744	FCTVA	10 000,00	8 794,00	0,00	0,00	1 206,00
74718	Autres participations Etat	13 150,00	21 243,84	0,00	0,00	-8 093,84
7473	Participation départements	6 000,00	7 796,40	0,00	0,00	-1 796,40

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74751	Participation GFP de rattachement	35 000,00	1 750,00	0,00	0,00	33 250,00
74788	Autres	1 109 739,00	1 154 202,34	120 000,00	0,00	-164 463,34
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	915,00	0,00	0,00	-915,00
748312	D.C.R.T.P.	178 560,00	178 560,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 282 807,00	1 282 941,00	0,00	0,00	-134,00
7484	Dotations de recensement	2 840,00	2 822,00	0,00	0,00	18,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	24 260,00	23 210,00	0,00	0,00	1 050,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	339 725,00	422 879,85	2 388,51	0,00	-85 543,36
752	Revenus des immeubles	313 667,00	322 288,89	2 388,51	0,00	-11 010,40
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	900,00	0,00	0,00	-900,00
757	Subventions	10 600,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	10 721,34	0,00	0,00	-10 721,34
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	1 164,90	0,00	0,00	-1 164,90
75888	Autres	15 458,00	87 804,72	0,00	0,00	-72 346,72
Total des recettes de gestion des services		21 714 230,00	22 490 334,86	174 307,84	0,00	-950 412,70
76	Produits financiers	0,00	323,74	0,00	0,00	-323,74
761	Produits de participations	0,00	323,74	0,00	0,00	-323,74
77	Produits spécifiques (4)	0,00	151 865,51	0,00	0,00	-151 865,51
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	51 365,51	0,00	0,00	-51 365,51
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	100 500,00	0,00	0,00	-100 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		21 714 230,00	22 642 524,11	174 307,84	0,00	-1 102 601,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	466 805,00	466 795,95			9,05
77681	Neutralisation des amortissements	0,00	445 671,00			-445 671,00
77682	Neutralisat° dépréciations et provisions	445 671,00	0,00			445 671,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	21 134,00	21 124,95			9,05
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		466 805,00	466 795,95			9,05

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		851 127,10	249 238,68	0,00	860,46	602 841,60	9 067 420,29	316 230,28	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	403 056,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 752,00	0,00	0,00	54 340,80	36 366,92	14 682,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	445 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 596,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	220 321,44	0,00	860,46	250 801,18	238 579,98	50 639,60	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	165,24	0,00	0,00	297 699,62	8 739 877,39	250 908,68	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 252 833,59	132 934,38	0,00	0,00	2 219,13	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 448 845,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 803 988,00	785,28	0,00	0,00	2 219,13	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	132 149,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		2 031 713,52	70 300,10	34 265,54	145 248,08		13 369 245,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		403 056,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 472,00	0,00	0,00	0,00		148 613,72
204	Subventions d'équipement versées	426 143,43	0,00	0,00	0,00		924 410,43
21	Immobilisations corporelles	1 424 004,44	67 132,14	34 265,54	102 094,50		2 388 699,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	167 093,65	3 167,96	0,00	43 153,58		9 502 066,12
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		2 400,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		5 387 987,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		3 448 845,59
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 806 992,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		132 149,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		851 127,10
1641	Emprunts en euros	403 056,10
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	8 019,00
2046	Attributions compensation investissement	437 652,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 400,00
RECETTES		5 252 833,59
10222	FCTVA	768 375,00
10226	Taxe d'aménagement	304 496,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 375 974,35
1323	Subv. non transf. Départements	128 988,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 675 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		130 584,58	0,00	19 048,90	0,00	0,00	99 605,20	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	28 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 005,20	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	13 156,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	5 698,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	396,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	864,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	30 259,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 408,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 067,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 514,18	0,00	13 350,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	165,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		132 934,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	785,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	132 149,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 238,68
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 752,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 005,20
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 156,95
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 698,80
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,18
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,93
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 259,52
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 408,11
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 067,47
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 864,28
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,24
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 934,38
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785,28
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 149,10

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	860,46	0,00	0,00	0,00	0,00	860,46
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	860,46	0,00	0,00	0,00	0,00	860,46
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	405 265,95	126 801,35	45 073,20	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	846,00	8 421,60	45 073,20	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	2 837,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	1 656,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	98 986,56	31 456,30	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	23 188,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	8 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	295,39	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	26 410,33	25 099,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 591,60	4 537,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	266 735,16	30 964,46	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 219,13	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	2 219,13	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		25 202,10	0,00	0,00	0,00	499,00	0,00	602 841,60
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 340,80
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 837,78
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 656,30
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 442,86
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 188,54
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 040,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295,39
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	408,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 918,19
2188	Autres immobilisations corporelles	24 793,72	0,00	0,00	0,00	499,00	0,00	32 422,12
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 699,62
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 219,13
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 219,13

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		4 716,00	168 237,42	0,00	15 343,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	48 968,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	3 834,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 656,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	19 565,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	1 014,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	685,00	0,00	13 914,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	25 615,20	0,00	414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	27 911,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		76 388,63	116 196,97	6 250 403,17	0,00	23 732,41	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	31 650,92	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	1 740,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 249,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	21 464,41	0,00
21318	Autres bâtiments publics	49 711,74	31 538,72	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	6 753,12	1 033,19	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	979,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 268,00	0,00
2313	Constructions	25 697,03	72 215,76	5 723 510,55	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	492 468,51	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		46 681,34	0,00	2 365 720,62	0,00	0,00	0,00	0,00	9 067 420,29
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 366,92
20415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	10 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 596,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 249,37
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 464,41
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 218,86
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 834,75
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 443,21
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 565,38
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 014,95
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 932,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 532,05
2188	Autres immobilisations corporelles	2 807,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 817,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 268,00
2313	Constructions	40 941,13	0,00	2 354 864,62	0,00	0,00	0,00	0,00	8 245 140,88
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 468,51
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	4 790,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	4 790,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		7 997,15	0,00	0,00	0,00	0,00	155 335,74	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 682,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 103,60	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 614,35	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	150,35	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,03	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 846,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 567,76	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	128 494,12	19 612,87	0,00	0,00	316 230,28	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 682,00	
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 103,60	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	19 612,87	0,00	0,00	19 612,87	
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 790,40	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 614,35	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 518,38	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 846,80	
2313	Constructions	0,00	0,00	128 494,12	0,00	0,00	0,00	243 061,88	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		5 302,43	0,00	50 576,44	161 889,21	427 839,40	0,00	0,00	0,00	1 386 106,04
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	14 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	420 841,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 302,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386 106,04
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	4 337,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	578,68	1 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	7 906,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	23 360,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	49 997,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	87 678,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	22 418,70	6 998,40	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 031 713,52
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 472,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 841,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 302,43
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386 106,04
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 337,18
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 294,68
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 906,50
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 360,04
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 997,76
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 678,79
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 417,10
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	19 557,26	50 742,84	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	16 389,30	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 742,84	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 167,96	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 300,10
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 389,30
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 742,84
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 167,96
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 807,14	0,00	3 458,40	0,00	34 265,54
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 805,00	0,00	0,00	0,00	29 805,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,36	0,00	3 458,40	0,00	3 648,76
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811,78	0,00	0,00	0,00	811,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	43 153,58	0,00	102 094,50	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,90	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 853,60	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	43 153,58	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 248,08
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,90
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 853,60
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 153,58
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		154 783,37	8 623 900,28	0,00	492 750,98	1 800 284,66	5 611 875,61	2 830 158,53	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 302 483,70	0,00	27 595,05	662 074,71	323 822,25	281 469,82	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 126 425,43	0,00	463 655,93	812 087,67	3 840 527,58	1 206 323,71	0,00
014	Atténuations de produits	152 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	185 562,45	0,00	1 500,00	326 122,28	1 447 525,78	1 342 365,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 677,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	9 428,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		19 734 006,82	731 426,91	0,00	0,00	51 365,51	670 330,47	1 461 243,35	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	236 196,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	109 461,50	0,00	0,00	0,00	493 889,00	315 054,39	0,00
73	Impôts et taxes	7 184 209,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 078 263,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 471 210,00	40 025,84	0,00	0,00	0,00	151 842,47	1 139 156,27	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	345 242,58	0,00	0,00	0,00	24 599,00	7 032,69	0,00
76	Produits financiers	323,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	500,00	0,00	0,00	51 365,51	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	626 041,70	44 092,79	76 094,73	88 556,78		20 348 539,43
011	Charges à caractère général	0,00	223 118,47	7 592,79	71 094,73	48 931,79		3 948 183,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	388 127,25	0,00	0,00	39 624,99		12 876 772,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		152 106,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	14 795,98	36 500,00	5 000,00	0,00		3 359 371,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 677,37
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 428,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	121 519,08	46 871,53	0,00	68,28		22 816 831,95
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		236 196,99
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	6 628,80	0,00	0,00		925 033,69
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 184 209,94
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	13 436,00	0,00	0,00		11 091 699,14
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 802 234,58
75	Autres produits de gestion courante	0,00	21 519,08	26 806,73	0,00	68,28		425 268,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		323,74
77	Produits spécifiques	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00		151 865,51
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 238 847,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 338,73
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 661,36
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	50 113,02
6761	Différences sur réalisations (positives)	50 386,98
6811	Dot. amort. immos incorporelles	983 564,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	152 106,00
RECETTES		20 200 802,77
73111	Impôts directs locaux	9 740 015,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	891 014,69
73132	Taxe sur les pylônes électriques	8 007,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	338 898,59
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	38,67
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	74 209,19
7318	Autres	26 080,00
73211	Attribution de compensation	5 675 472,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 131 286,94
73221	FNGIR	377 451,00
744	FCTVA	8 794,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	915,00
748312	D.C.R.T.P.	178 560,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 282 941,00
761	Produits de participations	323,74
77681	Neutralisation des amortissements	445 671,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	21 124,95

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		7 902 542,54	0,00	450 318,73	95 563,47	2 022,00	4 014,53	2 215,17	0,00
60611	Eau et assainissement	98 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	290 660,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	172 732,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	29 776,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	490,39	0,00	427,10	-32,56	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	935,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	87 375,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	107 466,83	0,00	1 007,81	0,00	0,00	0,00	296,80	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	9 370,50	0,00	0,00	200,00	0,00	164,53	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	28 274,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,97	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	713,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	-324,00	0,00	19 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	68 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	29 478,03	0,00	368,52	3 245,41	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 802,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	293 281,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	40 650,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 289,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	287 222,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	73 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	17 289,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 255,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 736,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	32 244,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 466,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	8 896,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	282,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 763,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	61 882,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	53,81	0,00	273,60	20 472,01	0,00	0,00	569,40	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	12 215,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6238	Divers	2 834,56	0,00	34 176,17	530,00	0,00	0,00	844,00	0,00
6241	Transports de biens	37,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 899,58	0,00	840,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	22 470,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 622,38	0,00	206,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	7 278,41	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	84 271,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	172 469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	64 616,15	0,00	4 530,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 154,78	0,00	1 132,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	65 909,24	0,00	4 631,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 691,66	0,00	679,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	77 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	22 192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 291,04	1 987,77	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 765 336,82	0,00	157 708,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	30 797,11	0,00	3 370,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	7 691,02	0,00	861,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	617 171,93	0,00	38 116,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	505 860,66	0,00	65 794,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	7 875,02	0,00	1 884,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	14 274,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	2 998,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	563 846,51	0,00	44 256,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	909 879,74	0,00	53 765,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 466,89	0,00	2 740,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	90 818,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	31,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	1 272,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 281,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 669,14	0,00	289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 863,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	7 291,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	550,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 000,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 428,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		568 062,90	0,00	14 240,45	0,00	0,00	15 770,00	133 353,56	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 716,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	35 480,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 770,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	14 240,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	300,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 888,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 457,67	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	34 695,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	9 806,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302,20	0,00
74718	Autres participations Etat	6 127,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 866,24	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 822,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 210,00	0,00
752	Revenus des immeubles	216 848,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 206,95	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	1 164,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	61 421,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,50	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		167 223,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	30,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	120,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	144 592,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	33,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	6 968,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	12 136,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	2 810,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	291,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 623 900,28
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 659,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 660,92
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 732,69
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 776,64
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	884,93
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	935,54
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 375,55
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 771,44
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 735,03
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 810,62
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713,64
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 876,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 900,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 091,96
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 802,28
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 281,35
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 650,30
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 289,14
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 222,67
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 188,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 289,13
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 255,13
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 736,03
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 244,28
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 466,22
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 896,34
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282,47
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 763,41
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 882,43
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 368,82
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 215,50

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048		
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions		
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 384,73
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,38
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 740,32
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 470,45
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 281,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 068,11
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 278,41
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 271,03
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 469,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 890,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 146,16
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 287,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 540,83
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 491,51
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 745,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 192,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 278,81
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 923 044,89
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 167,86
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 552,57
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655 288,59
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	571 655,20
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 759,45
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 274,71
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 998,24
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 102,63
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963 644,91
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 207,83
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 818,40
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,50
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 272,15
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 281,49

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 958,14
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 592,15
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,92
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 968,72
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 136,43
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 810,53
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291,71
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 863,89
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 291,53
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,67
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,90
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 428,70
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	731 426,91
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 716,12
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 480,87
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 770,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 240,45
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 188,80
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 457,67
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 695,95
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 108,63
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 993,84
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7484	Dotations de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 822,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 210,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 055,71
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 164,90
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 021,97
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		314 160,35	177 090,63	0,00	0,00	0,00	1 500,00	492 750,98
60623	Alimentation	333,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,58
60632	Fournitures de petit équipement	94,40	122,64	0,00	0,00	0,00	0,00	217,04
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	3 496,25	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496,25
611	Contrats de prestations de services	0,00	16 749,08	0,00	0,00	0,00	0,00	16 749,08
6156	Maintenance	0,00	4 321,37	0,00	0,00	0,00	0,00	4 321,37
6251	Voyages, déplacements et missions	1 168,42	309,31	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477,73
6331	Versement mobilité	3 595,68	1 504,15	0,00	0,00	0,00	0,00	5 099,83
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	898,96	376,02	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274,98
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 685,63	1 541,64	0,00	0,00	0,00	0,00	5 227,27
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	539,24	225,59	0,00	0,00	0,00	0,00	764,83
64111	Rémunération principale titulaires	150 653,75	84 337,30	0,00	0,00	0,00	0,00	234 991,05
64112	SFT, indemnité de résidence	5 557,04	1 280,60	0,00	0,00	0,00	0,00	6 837,64
64113	NBI	393,48	235,96	0,00	0,00	0,00	0,00	629,44
64118	Autres indemnités	26 093,08	23 841,66	0,00	0,00	0,00	0,00	49 934,74
64131	Rémunérations	34 065,92	181,92	0,00	0,00	0,00	0,00	34 247,84
64141	Pers. rémunéré vacance - rémunérations	2 122,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 122,56
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 539,71	11 378,74	0,00	0,00	0,00	0,00	43 918,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	49 735,24	27 188,40	0,00	0,00	0,00	0,00	76 923,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 465,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465,66
6478	Autres charges sociales diverses	218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	202	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Plan de relance (crise sanitaire)	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		1 039 790,63	0,00	115 274,77	55 800,75	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	70 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	95 999,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 373,24	0,00	0,00	2 640,95	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	318,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	46 727,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 609,33	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 119,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	27 776,08	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	7 276,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	4 096,91	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	14 010,22	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	3 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	207,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 850,20	0,00	711,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 212,38	0,00	177,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 071,18	0,00	729,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 327,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	443 244,28	0,00	25 382,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 847,45	0,00	25,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	376,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	70 201,93	0,00	6 791,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	10 568,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	3 282,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 951,53	0,00	6 903,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	141 617,81	0,00	8 579,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	417,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	202	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Plan de relance (crise sanitaire)	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	38,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 654,00	0,00	126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		588 536,41	106,50	603,80	171,80	0,00	0,00	1 800 284,66
6042	Achats de prestations de services	220 115,05	0,00	0,00	171,80	0,00	0,00	220 286,85
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 126,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 999,99
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 575,21	106,50	587,53	0,00	0,00	0,00	27 283,43
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	16,27	0,00	0,00	0,00	335,01
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 727,94
611	Contrats de prestations de services	11 781,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 781,60
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 709,33
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 119,84
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 776,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 861,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 861,04
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 276,59
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 096,91
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 010,22
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 620,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207,65
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 364,00
6288	Autres services extérieurs	10 717,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 717,23
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 561,56
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 390,24
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,34
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 327,45
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 626,51
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 872,64
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376,37
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 993,03
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 568,93
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 282,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 854,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 196,87

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417,83
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,73
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00
65568	Autres contributions	326 122,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326 122,28
RECETTES		51 365,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 365,51
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	51 365,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 365,51

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		411 762,74	1 157 479,25	5 811,60	551 235,65	3 800,00	0,00	10 300,00	58 473,08	0,00
6042	Achats de prestations de services	958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	312,74	0,00	6,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	242,67	295,80	0,00	91,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	-11,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 181,61	2 506,83	0,00	1 568,21	0,00	0,00	0,00	2 051,88	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 427,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	52 557,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	499,13	0,00	2 778,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	3 259,07	39 751,47	0,00	4 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 499,66	0,00	5 811,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 255,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 906,40	0,00
6156	Maintenance	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 258,80	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	201,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	805,20	3 434,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	1 113,39	0,00	393,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	150,00	29 068,65	0,00	16 699,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	523,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	462,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	793,94	13 768,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	7 450,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	47,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 783,08	6 284,61	0,00	5 680,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	445,84	1 571,24	0,00	1 420,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 827,54	6 574,45	0,00	5 821,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	267,40	942,65	0,00	852,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 073,53	0,00	433,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	62 724,45	196 789,68	0,00	261 199,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 560,68	2 213,29	0,00	1 852,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	43,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	12 661,54	25 236,75	0,00	39 697,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	13 108,99	129 871,40	0,00	22 638,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	14 561,28	245,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 414,49	70 890,67	0,00	46 347,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 172,34	59 430,39	0,00	84 155,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 083,32	5 277,47	0,00	926,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	97,00	288,00	0,00	597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	538 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	230 090,00	4 355,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	10 300,00	49 256,00	0,00
65818	Autres	0,00	753,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	117 170,90	0,00	20 584,40	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	93 849,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	2 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	13 024,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	20 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		3 730,35	4 437,81	305 642,37	0,00	550,90	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	673,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	-33,33	281,71	2 162,44	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	770,47	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 167,76	0,00	266,88	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	511,66	0,00	331,92	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	3 328,80	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	410,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	780,00	240,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	1 200,00	0,00	456,30	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	1 057,58	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	113,71	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	47,30	0,00	0,00	94,60	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	3 318,73	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	829,68	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	3 396,49	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	497,78	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	143 612,99	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	474,41	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	1 294,74	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	27 282,09	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	26 566,77	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	11 685,98	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	30 753,35	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	48 032,97	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 551,42	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	51,97	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	70 731,90	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	69 691,90	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		2 453 262,12	0,00	645 389,74	0,00	0,00	0,00	0,00	5 611 875,61
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	34 411,50	0,00	0,00	0,00	0,00	35 369,50
60623	Alimentation	1 831,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,39
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673,86
60628	Autres fournitures non stockées	3 085,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 715,83
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11,04
60632	Fournitures de petit équipement	6 560,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 280,29
60636	Habillement et vêtements de travail	99,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 297,61
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 557,47
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 434,64
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 278,10
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375,00
61358	Autres	386,92	0,00	1 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 003,04
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 328,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 126,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 438,18
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 572,66
6156	Maintenance	5 631,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 509,91
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,31
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 239,73
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 184,30
6234	Réceptions	310,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 817,37
6238	Divers	6 639,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 707,70
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6245	Transports de personnes extérieures	790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790,00
6247	Transports collectifs	2 788,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 788,30
6251	Voyages, déplacements et missions	3 762,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 343,65
627	Services bancaires et assimilés	402,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516,57
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762,00
6282	Frais de gardiennage	537,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 100,13
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 450,69
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189,20

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
6331	Versement mobilité	30 348,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 415,66	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 587,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 854,02	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	31 075,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 695,61	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 551,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 111,89	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507,06	
64111	Rémunération principale titulaires	810 327,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 474 653,57	
64112	SFT, indemnité de résidence	8 308,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 409,24	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 338,09	
64118	Autres indemnités	153 549,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 426,88	
64131	Rémunérations	712 996,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905 182,33	
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	3 494,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 987,27	
64171	Apprentis - rémunérations	1,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,17	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	335 111,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 516,99	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	287 373,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 165,01	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 970,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 808,88	
6478	Autres charges sociales diverses	1 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 960,97	
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	4 261,24	0,00	0,00	0,00	4 261,24	
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538 625,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	605 400,00	0,00	0,00	0,00	903 201,00	
65818	Autres	685,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,54	
RECETTES		249 578,60	0,00	209 264,67	0,00	0,00	0,00	670 330,47	
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 849,90	
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 691,90	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	127 159,79	0,00	187 341,01	0,00	0,00	0,00	314 500,80	
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022,00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 024,40	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00	
7473	Participation départements	0,00	0,00	6 162,40	0,00	0,00	0,00	6 162,40	
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	
74788	Autres	122 418,81	0,00	15 761,26	0,00	0,00	0,00	138 180,07	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 549,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		36 798,09	35 112,96	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	707,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	-55,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 016,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 299,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	35 112,96	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	143,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	11 119,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 850,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	5 912,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		1 071 866,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 527 885,65	55 633,08	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 483,03	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 824,39	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	107,36	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,45	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6,28	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	-1,90	0,00	0,00	0,00	0,00	12 052,27	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 635,81	0,00	0,00	0,00	0,00	14 588,57	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674,81	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,55	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,70	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	854,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	890,40	0,00	0,00	0,00	0,00	3 533,09	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 083,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 466,25	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351,43	0,00	0,00
6238	Divers	4 540,24	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975,16	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 324,17	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	259,63	0,00	0,00	0,00	0,00	13 123,82	726,77	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	64,91	0,00	0,00	0,00	0,00	3 281,08	181,74	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	266,13	0,00	0,00	0,00	0,00	12 695,28	744,92	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	38,96	0,00	0,00	0,00	0,00	1 968,66	215,71	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	9 603,04	0,00	0,00	0,00	0,00	448 033,92	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	9,92	0,00	0,00	0,00	0,00	10 392,38	166,90	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687,92	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	4 210,21	0,00	0,00	0,00	0,00	82 814,04	2 259,15	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 578,70	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 376,18	0,00	0,00
64131	Rémunérations	3 378,72	0,00	0,00	0,00	0,00	159 839,80	36 219,02	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 919,73	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 462,51	0,00	0,00	0,00	0,00	132 850,48	9 257,51	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 219,70	0,00	0,00	0,00	0,00	153 219,62	4 778,26	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	136,84	0,00	0,00	0,00	0,00	9 173,46	1 083,10	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,86	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956,13	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	945 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	93 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 300,00	0,00	0,00
RECETTES		25 468,31	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 003,49	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 303,22	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 512,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 634,00	0,00	0,00
74788	Autres	23 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 066,27	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	36 771,27	66 091,00	0,00	0,00	2 830 158,53	
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 483,03	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 824,39	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00	
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 519,72	
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6,28	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 994,49	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 240,58	
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674,81	
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,55	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,70	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 153,42	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 423,49	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 112,96	
6156	Maintenance	0,00	0,00	375,00	0,00	0,00	0,00	8 458,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	8 760,00	0,00	0,00	0,00	11 735,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143,05	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 466,25	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	
6234	Réceptions	0,00	0,00	27 636,27	0,00	0,00	0,00	27 987,70	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 635,05	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 324,17	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,32	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 912,42	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 110,22	

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 527,73
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 706,33
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 223,33
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 636,96
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 569,20
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687,92
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 283,40
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 578,70
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 376,18
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 437,54
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 919,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 570,50
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 217,58
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 393,40
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,86
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956,13
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	66 091,00	0,00	0,00	0,00	396 865,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	7 032,69	0,00	19 238,86	0,00	1 461 243,35
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 303,22
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,31
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 238,86	0,00	19 238,86
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 634,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 022,27
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	3 432,69	0,00	0,00	0,00	3 432,69

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	388 994,87	44 835,19	192 211,64	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	134 547,82	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	3 145,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	-12,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	17 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 342,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	5 000,00	56 171,21	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	417,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	450,00	350,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	47,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	4 514,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 128,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	4 627,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	677,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	195 252,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	2 724,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	2 149,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	42 881,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	28 404,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	38 345,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	65 814,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 150,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	455,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	14 795,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	21 167,28	0,00	0,00	0,00	100 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	21 167,28	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	351,80	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	287,30	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	64,50	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	626 041,70
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 547,82
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 145,74
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 255,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12,25
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 253,42
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 342,61
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 171,21
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417,62
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,30
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 514,89
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 627,64
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677,18
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 252,67
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 724,57
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 149,29
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 881,90
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 404,67
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 345,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 814,07
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,39
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455,50
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 795,98
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 519,08
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287,30
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 231,78
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	31 000,00	0,00	0,00	6 832,49	6 260,30	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	6 832,49	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,30	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	11 621,34	35 250,19	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 628,80	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 436,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 185,39	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 721,34	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 092,79
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 832,49
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,30
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 871,53
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 628,80
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 436,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 185,39
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 721,34

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	31 562,15	0,00	0,00	10 890,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 342,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 548,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	31 562,15	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 642,58	0,00	0,00	0,00	76 094,73
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59,85	0,00	0,00	0,00	59,85
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 342,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 278,00	0,00	0,00	0,00	1 278,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 548,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 152,11	0,00	0,00	0,00	12 152,11
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 270,00	0,00	0,00	0,00	6 270,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	840,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 003,42	0,00	0,00	0,00	8 003,42
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,20	0,00	0,00	0,00	31 601,35
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	77 164,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	10 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	87,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	8 750,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	475,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	118,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	487,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	71,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	189,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	23 768,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	27,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	3 427,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	3 594,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	7 555,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	11 392,08	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	10 008,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384,08	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	68,28	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	68,28	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 556,78
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 512,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 008,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 750,86
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384,08
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475,16
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487,02
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189,61
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 768,31
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,48
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 427,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 594,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 555,39
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,28
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,28

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 505 979,29									
1641 Emprunts en euros (total)					2 505 979,29									
MON506159EUR (151)	Caisse française de financement local	22/12/2015	29/04/2016	01/11/2016	1 105 289,68	F	FIXE	1,260	1,263		S	P	N	A-1
MON506160EUR (152)	Caisse française de financement local	21/12/2015	26/02/2016	01/03/2017	1 400 689,61	F	FIXE	1,150	1,180		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 505 979,29									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		82 212,41					403 056,10	5 338,73	0,00	174,56
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		82 212,41					403 056,10	5 338,73	0,00	174,56
MON506159EUR (151)	N	0,00	A-1	82 212,41	0,34	F	FIXE	1,260	162 884,00	2 576,74	0,00	174,56
MON506160EUR (152)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	1,150	240 172,10	2 761,99	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		82 212,41					403 056,10	5 338,73	0,00	174,56

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	82 212,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		27/09/2021
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	27/09/2021
L	Frais d'études	5	27/09/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	27/09/2021
L	Frais d'insertion	5	27/09/2021
L	Subvention Equipement BM - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	1	27/09/2021
L	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5	27/09/2021
L	Subvention Equipement - Batiments et installations	30	27/09/2021
L	Subvention Equipement - Projets Infrastructures	40	27/09/2021
L	Attributions de compensation d'investissement	1	27/09/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (licence)	2	27/09/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (dépôt de marque, ...)	2	27/09/2021
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	27/09/2021
L	Autres agencements et aménagements	15	27/09/2021
L	Immeubles de rapport	20	27/09/2021
L	Autres bâtiments privés	30	27/09/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	30	27/09/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	30	27/09/2021
L	Autres constructions	30	27/09/2021
L	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10	27/09/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (petit matériel, outillage)	5	27/09/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (gros chariot élévateur ...)	10	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (petit outillage à main)	1	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage électroportatif et accessoires)	5	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage et machine-outil d'atelier)	10	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (gros équipement et matériel électrique)	20	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (construction)	40	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (installation)	30	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (œuvre et objet d'art)	10	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (fond ancien)	10	27/09/2021
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (matériel de transport léger)	5	27/09/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule < moins de 3,5 tonnes)	7	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule lourd >3,5 tonnes)	10	27/09/2021
L	Autre matériel Informatique	5	27/09/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (meuble scolaire)	10	27/09/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	27/09/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (table et bureau, meuble d'assise, meuble de rangement)	10	27/09/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	27/09/2021
L	Matériel de téléphonie	2	27/09/2021
L	Cheptel	3	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles (petit électroménager)	1	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles (matériel audio, hifi, vidéo, photographie, gros électroménager)	5	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles (aire de jeux, matériel sportif, instrument musique,...)	10	27/09/2021

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
15% des restes à recouvrer surcompte de tiers sup à 2 ans (au 31/12/2019)	12/04/2021	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
TOTAL PROVISIONS		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1	Intitulé de l'opération : Dépenses Recettes					Date de la délibération : 13/12/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
454111 Dépenses (2)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
454121 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					18 495 249,48	11 390 454,88										190 771,13	1 004 557,74	
CLAIRSIENNE	2013	P	CLAIRSIENNE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	247 911,00	200 600,15	29,17	A	V	LIVRETA	0,637	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 137,04	6 134,77	
MESOLIA HABITAT	1986	P	MESOLIA HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	934 649,68	36 087,32	0,42	A	V	LIVRETA	3,491	V	LIVRETA	0,000	A-1	474,03	36 840,26	
VILOGIA	1987	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	655 530,77	64 627,53	1,50	A	V	LIVRETA	3,990	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 234,07	32 542,93	
VILOGIA	1987	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	655 530,77	63 837,34	1,75	A	V	LIVRETA	3,969	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 218,98	32 145,03	
VILOGIA	1987	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	304 898,03	29 691,78	1,84	A	V	LIVRETA	3,969	V	LIVRETA	0,000	A-1	566,96	14 951,18	
VILOGIA	1988	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	533 571,56	77 375,91	2,09	A	V	LIVRETA	3,952	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 313,43	26 043,40	
VILOGIA	1988	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	213 428,62	30 785,76	2,25	A	V	LIVRETA	3,904	V	LIVRETA	0,000	A-1	522,58	10 361,95	
VILOGIA	1996	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	147 778,28	36 131,10	6,75	A	V	LIVRETA	3,114	V	LIVRETA	0,000	A-1	644,39	5 442,31	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	1999	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	237 820,47	75 203,22	8,67	A	V	LIVRETA	2,779	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 300,83	8 721,51	
VILOGIA	2009	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	130 000,00	97 550,44	26,25	A	V	LIVRETA	1,687	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 357,14	2 978,29	
VILOGIA	2009	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	70 000,00	52 527,18	26,25	A	V	LIVRETA	1,687	V	LIVRETA	0,000	A-1	730,77	1 603,69	
VILOGIA	2009	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	48 000,00	24 625,50	11,50	A	V	LIVRETA	0,974	V	LIVRETA	0,000	A-1	146,33	1 979,90	
VILOGIA	2014	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	79 047,52	58 882,38	18,50	A	V	LIVRETA	1,489	V	LIVRETA	0,000	A-1	898,70	2 672,48	
VILOGIA	2014	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	5 664 964,74	4 672 987,27	27,34	A	V	LIVRETA	1,580	V	LIVRETA	0,000	A-1	74 962,52	132 302,40	
VILOGIA	2014	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	446 182,72	355 577,46	27,34	A	V	LIVRETA	0,589	V	LIVRETA	0,000	A-1	2 093,38	11 682,24	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	281 139,68	123 394,41	2,92	A	V	LIVRETA	2,593	V	LIVRETA	0,000	A-1	2 721,66	41 554,73	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	274 206,08	138 594,81	3,84	A	V	LIVRETA	2,195	V	LIVRETA	0,000	A-1	2 866,20	35 114,26	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	53 120,52	26 258,66	3,92	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	543,04	6 652,87	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	389 854,27	192 713,68	3,75	A	V	LIVRETA	1,647	V	LIVRETA	0,000	A-1	3 985,40	48 825,77	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	575 908,29	316 171,56	4,42	A	V	LIVRETA	1,647	V	LIVRETA	0,000	A-1	6 277,74	64 297,36	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	333 169,80	197 451,63	5,17	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	3 812,03	33 580,44	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	479 819,13	332 724,04	6,00	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	6 293,24	48 684,53	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 103 594,37	726 049,90	7,25	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	13 519,69	93 325,30	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 087 779,88	715 645,62	7,92	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	13 325,95	91 987,96	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	932 100,73	585 792,92	6,75	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	11 079,05	85 664,40	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	366 543,29	247 441,84	8,67	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	4 564,12	29 171,55	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 068 783,71	911 780,80	14,00	A	V	LIVRETA	1,649	V	LIVRETA	0,000	A-1	15 922,07	53 193,07	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	168 092,25	140 364,27	16,67	A	V	LIVRETA	1,650	V	LIVRETA	1,650	A-1	2 433,21	7 103,08	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	65 915,02	53 688,17	14,42	A	V	LIVRETA	1,649	V	LIVRETA	1,650	A-1		937,54	3 132,15
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	945 908,30	805 892,23	18,50	A	V	LIVRETA	1,649	V	LIVRETA	1,650	A-1		13 889,04	35 867,93
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					227 225,76	182 316,51											3 052,43	21 751,86
OPELLIA	2020	P	Travaux	CREDIT MUTUEL	170 337,39	135 354,40	7,35	M	F	FIXE	1,712	F	FIXE	1,700	A-1		2 457,78	16 979,93
OPELLIA	2020	P	Travaux	CREDIT MUTUEL	56 888,37	46 962,11	9,18	M	F	FIXE	1,206	F	FIXE	1,200	A-1		594,65	4 771,93
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 020 000,00	587 822,97											21 734,13	38 327,94
VILOGIA	2008	P	-	CAISSE D'EPARGNE	480 000,00	341 717,16	15,34	T	V	LIVRETA	5,718	V	LIVRETA	5,600	A-1		19 612,43	13 513,81
VILOGIA	2007	P	-	CAISSE D'EPARGNE	90 000,00	30 641,43	4,51	A	F	FIXE	4,649	F	FIXE	4,650	A-1		1 672,96	5 336,12
VILOGIA	2006	P	-	CAISSE D'EPARGNE	150 000,00	71 821,46	8,90	A	F	FIXE	4,100	V	EURIBOR12M	0,191	A-1		149,58	6 492,67
VILOGIA	2006	P	-	CAISSE D'EPARGNE	300 000,00	143 642,92	8,99	A	F	FIXE	4,100	V	EURIBOR12M	0,191	A-1		299,16	12 985,34
TOTAL GENERAL					19 742 475,24	12 160 594,36											215 557,69	1 064 637,54

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	1 280 195,23
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	408 394,83
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 688 590,06
Recettes réelles de fonctionnement	II	22 816 831,95
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,40

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	3 757 884,67	
Personnes de droit privé	1 647 474,43	
Associations	1 208 735,00	
ACPG CATM ANCIENS COMBATTANTS	143,00	
AGCE URBANI BORDEAUX METROPOLE AQUITAINE	5 000,00	
AGCE URBANI BORDEAUX METROPOLE AQUITAINE	5 000,00	
AGCE URBANI BORDEAUX METROPOLE AQUITAINE	10 000,00	
AMICALE LAIQUE DE BLANQUEFORT CAYCHAC	2 000,00	
ART IMAGE BLANQUEFORT	1 000,00	
ASS BLANQUEFORTAISE D ANIMATION	7 500,00	
ASS BLANQUEFORTAISE D ANIMATION	146 975,00	
ASS BLANQUEFORTAISE D ANIMATION	440 925,00	
ASS COMMERCANTS ARTISANS BLANQUEFORT	4 500,00	
ASS DEP DES AMIS DES VOYAGEURS 33	1 000,00	
ASS DES CINEMAS DE PROXIMITE GIRONDE	2 256,00	
ASSO BLANQUEFORTAISE DON SANG BENEVOLE	500,00	
ASSOC COM DE CHASSE AGREEE	5 000,00	
ASSOC POUR PARENTS UNIS INDEPENDANTS	333,00	
ASSOC SPORTIVE DU COLL DE BLANQUEFORT	330,00	
ASSOCIATION ACCORDS POLY SONS	285,00	
ASSOCIATION ASPHYXIE	1 000,00	
ASSOCIATION ASPHYXIE	1 900,00	
ASSOCIATION CONTES ET CHATEAUX	220,00	
ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO	3 200,00	
ASSOCIATION PLONGEE PASSION	750,00	
BORDEAUX TECHNOWEST	31 000,00	
CLUB ENTREPRENEURS BLANQUEFORT BRUGES	1 000,00	
CRECHE HALTE GARD PARENTALE POUSSINS	25 000,00	
CRECHE HALTE GARD PARENTALE POUSSINS	81 300,00	
CTE DES FETES BIENFAISANCE BLANQUEFORT	2 000,00	
E S BLANQUEFORT CYCLOTOURISME	620,00	
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	2 565,00	
ENSEMBLE VOCAL LA VILLANELLE	2 500,00	
ENTENT SPORT BLANQUEFORT CANOE KAYAK	3 330,00	
ENTENT SPORTIV BLANQUEFORT HANDBALL CL	1 000,00	
ENTENT SPORTIV BLANQUEFORT HANDBALL CL	17 000,00	
ENTENTE SPORT BLANQUEFORT GYMNASTVOLON	500,00	
ENTENTE SPORT BLANQUEFORT HANDI SPORT	1 000,00	
ENTENTE SPORT BLANQUEFORT HANDI SPORT	3 800,00	
ENTENTE SPORT BLANQUEFORT VOLLEY BALL	5 000,00	
ENTENTE SPORTIV BLANQUEFORT INDIAN S A	5 000,00	
ENTENTE SPORTIV BLANQUEFORT INDIAN S A	7 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORT FOOT BALL	54 000,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORT NATATION	7 000,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE	1 500,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE	5 700,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE	6 600,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE	11 500,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE	33 500,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE ATHLE	1 000,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE ATHLE	1 000,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE ATHLE	3 800,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE BASKE	13 000,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE BUDO	5 700,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE RANDO	290,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE TENNI	1 000,00	
ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE TENNI	10 400,00	
ENTENTE SPORTIVE DE BRUGES	11 400,00	
F.C.P.E-CONSEIL DEPART. PARENTS ELEVES	143,00	
GPE ARCHEOLOGIE HISTOIRE BLANQUEFORT	3 800,00	
GYMNASTIQUE SPORTIVE ESB	8 500,00	
LES AMIS RIG RADIO IGUANODON GIRONDE	2 850,00	
ORGANISATION CINEMATOGRAPHIQUE FAVARD	46 000,00	
PROTECTION CIVILE	1 500,00	
ROLLER GLISSE EMOTION	570,00	
S(H)ARIRA	285,00	
SOCIETE ARTISTIQUE DE BLANQUEFORT	500,00	
SOCIETE ARTISTIQUE DE BLANQUEFORT	1 000,00	
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	143,00	
SUCE POUCE	31 250,00	
SUCE POUCE	93 750,00	
TABADOUL BLANQUEFORT TIMIMOUN	285,00	
TAROT CLUB DE BLANQUEFORT ATOUT 21	285,00	
TECHNOWEST LOGEMENT JEUNES	13 012,00	
THEATRE EXPRESSION	2 280,00	
THEATRE EXPRESSION	2 500,00	
UNION NAL DES COMB DU DEP DE GIRONDE	760,00	
YASVIN KHAM...LES LARMES DU SOLEIL	1 900,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	5 302,43	
Divers particuliers - Dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat	5 302,43	
Autres	433 437,00	
SDEEG	433 437,00	
Personnes de droit public	2 110 410,24	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Communes	4 261,24	
VILLE DE BORDEAUX	4 261,24	PASS JEUNES
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	2 073 070,00	
BORDEAUX METROPOLE	445 671,00	
CARRE COLONNES	40 000,00	
CCAS DE BLANQUEFORT	945 500,00	
CTE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL MUN BLA	7 000,00	
CTE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL MUN BLA	21 476,00	
CTE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL MUN BLA	64 798,00	
SCENE NATIONALE CARRE-COLONNES	10 000,00	
SCENE NATIONALE CARRE-COLONNES	134 657,00	
SCENE NATIONALE CARRE-COLONNES	403 968,00	
Autres	33 079,00	
MISSION LOCALE TECHNOWEST	33 079,00	

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		64,00	0,00	64,00	51,00	2,00	53,00
Adjoint administratif	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00
Attaché	A	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	5,00	2,00	7,00
Rédacteur principal de 1e cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2e cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		126,00	5,43	131,43	111,63	3,00	114,63
Adjoint technique	C	35,00	1,66	36,66	30,86	0,00	30,86
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	40,00	3,77	43,77	40,77	0,00	40,77
Agent de maîtrise	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Agent de maîtrise principal	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur PPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Technicien ppl 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppl 2e cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		27,00	0,86	27,86	18,00	0,00	18,00
Agent social	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social principal 2ème classe	C	5,00	0,86	5,86	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		15,00	0,80	15,80	6,80	1,00	7,80
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	5,00	0,80	5,80	2,80	1,00	3,80
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux hors-classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue hors-classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice cadre de santé	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice de classe supérieure	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		9,00	0,00	9,00	6,00	0,00	6,00
Conseiller des activités physiques et sportives	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des activités physiques et sportives	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Opérateur des activités physiques et sportives	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		23,00	19,76	42,76	17,59	9,00	26,59
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	3,00	17,00	20,00	5,00	8,00	13,00
Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère classe	B	2,00	2,76	4,76	3,59	0,00	3,59
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation ppl 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation ppl 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Bibliothécaire	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur d'enseignement artistique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		57,00	0,00	57,00	44,00	1,00	45,00
Adjoint d'animation	C	16,00	0,00	16,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	22,00	0,00	22,00	18,00	0,00	18,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Animateur Territorial	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Animateur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	0,00	8,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de Police Municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de Police Municipale ppal 1e cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de Police Municipale ppal 2e cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		7,00	0,00	7,00	0,00	3,00	3,00
Assistantes maternelles	C	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Chargé mission Gens du Voyage	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé mission dvlpt écon	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		336,00	26,85	362,85	257,02	19,00	276,02

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Animateur Territorial	B	ANIM	397	0,00	3-3-2°	CDD
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	CULT	415	0,00	3-2	CDI
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	CULT	506	0,00	3-2	CDI
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD
Assistantes maternelles	C	OTR		0,00	A	A
Attaché	A	CULT	444	0,00	3-3-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	452	0,00	3-3-2°	CDD
Chargé mission Gens du Voyage	A	OTR		0,00	3-3-2°	CDD
Chargé mission dvlpt écon	A	OTR		0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	401	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	401	0,00	3-b	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	3-1	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	3-a°	CDD
Apprenti	C	OTR		0,00	A	A
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	452	0,00	3-1	CDD
Collaborateur de cabinet	A	ADM	880	0,00	110	CDD
Contrat aidé	C	OTR		0,00	A	A
Educateur de Jeunes Enfants	A	S	570	0,00	3-a°	CDD
Educateur de Jeunes Enfants	A	S	714	0,00	3-a°	CDD
Educateur des APS	B	SP	389	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
-	SIVOM DU HAUT MEDOC	SIVOM DU HAUT MEDOC	SPIC	0,00
Détention d'une part du capital				
- Détention d'une part du capital - 103 parts "C.R.C.A"	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE	C.R.C.A	Société coopérative anonyme à capital variable	0,00
- 2 102 parts Fonds garnt.UCEL	UNION COOPERATIVE EQUIPEMENT LOISIRS	UCEL	Société coopérative d'intérêt collectif	0,00
- 2 parts "C.A.F.S.A"	COOPERATIVE AGRICOLE ET FORESTIERE SUD ATLANTIQUE	C.A.F.S.A	Société coopérative d'intérêt collectif	0,00
- 1143 parts "Sté Locale d'Epargne St Médard-Médoc"	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	C.E	Société anonyme coopérative à directoire	0,00
- 277 parts "Crédit Coopératif"	CREDIT COOPERATIF	C.C	Société coopérative anonyme à capital variable	0,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
11/03/1986 - MESOLIA HABITAT	MESOLIA HABITAT			934 649,68
01/07/1987 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	655 530,77
01/10/1987 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	655 530,77
01/11/1987 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	304 898,03
01/02/1988 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	533 571,56
01/04/1988 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	213 428,62
01/10/1996 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	147 778,28
08/02/1999 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	237 820,47
28/09/2006 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	150 000,00
10/10/2006 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	300 000,00
02/06/2007 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	90 000,00
01/05/2008 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	480 000,00
20/03/2009 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	130 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/03/2009 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	70 000,00
04/06/2009 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	48 000,00
20/02/2013 - CLAIRSIENNE	CLAIRSIENNE			247 911,00
25/03/2013 - Travaux	OTELLIA	OTELLIA	ASSOCIATION	170 337,39
31/12/2014 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	79 047,52
31/12/2014 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	5 664 964,74
31/12/2014 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	446 182,72
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	281 139,68
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	274 206,08
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	53 120,52
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	389 854,27
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	575 908,29
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	333 169,80
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	479 819,13
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	1 103 594,37
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	1 087 779,88
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	932 100,73
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	366 543,29
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	1 068 783,71
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	168 092,25
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	65 915,02
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	945 908,30
11/02/2019 - Travaux	OTELLIA	OTELLIA	ASSOCIATION	56 888,37
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subventions de fonctionnement	Centre Communal d'Action Sociale	CCAS	Etablissement Public Local	945 500,00
- Subventions de fonctionnement	ABC	ABC	Association Loi 1901	595 400,00
- Subventions de fonctionnement	LE CARRE LES COLONNES	LE CARRE LES COLONNES	Etablissement Public de Coopération Culturelle	548 625,00
- Subventions de fonctionnement	Crèche Les Poussins	Crèche Les Poussins	Association Loi 1901	106 300,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions de fonctionnement	Crèche Suce pouce	Crèche Suce pouce	Association Loi 1901	125 000,00
- Subventions de fonctionnement	Comité des OEuvres Sociales du	COSPM	Association Loi 1901	93 274,00
- Subventions de fonctionnement	Personnel Municipal	ESB OMNISPORTS	Association Loi 1901	58 800,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
BORDEAUX METROPOLE		TPU	0,00
SDEEG		Concours	150,00
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL (P		Contribution	7 500,00
Autres organismes de regroupement			
2VENIRS		Adhésion	25,00
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE GIRONDE RESSOURCES		Adhésion	50,00
MARCHES PUBLICS D' AQUITAINE		Adhésion	50,00
DFCI		Concours	139,42
COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE		Adhésion	150,00
CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX		Cotisation	206,73
ASS NATIONALE ELUS EN CHARGE DU SPORT		Concours	239,00
LES AMI.E.S DE FAR OUEST		Adhésion	300,00
CONSEIL NATIONAL VILLES VILLAGES FLEURIS		Cotisation	350,00
ASA MARAIS D EYSINES		Cotisation	364,00
INSTITUT DEP DEVELOP ARTIST CULTUREL		Cotisation	460,00
ASSOC CONSEIL ARCHITECT URBANI ENVIRON33		Adhésion	400,00
UNION DEPARTEMENTALE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE L		Cotisation	462,00
LINDQVIST (Rembt cotisation 2021 CNA)		Cotisation	700,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE		Concours	4 262,38

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal Action Sociale			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			12 963 789,55	736 297,27	
Acquisitions à titre onéreux			12 963 789,55	736 297,27	
01/04/2020	CHARIOT SERVICE/CHARIOT NIVEAU CONSTANT		4 004,83	0,00	0
02/01/2022	Miradors de battue p/régulation d'espèces - Tanaïs		811,78	811,78	1
17/01/2022	2022-PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES		7 825,88	1 019,00	15
17/01/2022	PETIT THEATRE MARIONNETTES P/ALSH		56,24	56,24	1
17/01/2022	02 VIOLONS P/ ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE		410,00	410,00	1
17/01/2022	2022-MATERIEL DIVERS P/ ANIMATION		1 158,51	1 158,51	1
31/01/2022	subv équipement 2021 - EPCC CARRE LES COLONNES		20 000,00	4 000,00	5
02/02/2022	MOBILIER ECOLE PRIMAIRE SATURNE		1 121,54	1 121,54	1
02/02/2022	BAC RANGEMENT JEUNESSE MEDIATHEQUE		779,76	779,76	1
03/02/2022	2022 - ACI		437 652,00	437 652,00	1
03/02/2022	02 CHARIOTS SERVICE P/ENTRETIEN/RESTAURATION		501,95	501,95	1
04/02/2022	2022 - MATERIEL P/ECOLE PRIMAIRE SATURNE		166,88	166,88	1
04/02/2022	MIROIR P/ESPACE MAURIAN (ancien cesi)		2 013,60	766,00	5
04/02/2022	2022-MOBILIER ECOLE PRIMAIRE LA RENNEY		536,10	536,10	1
07/02/2022	2022 - AMENAGEMENT/INSTALLATION STADE JP DELHOMME		1 440,00	182,00	15
07/02/2022	2022 - SUPPORTS POUBELLES P/STADE BREILLAN		256,80	256,80	1
07/02/2022	2022 - MATERIEL STADE JEAN PIERRE DELHOMME		1 825,20	1 825,20	1
07/02/2022	2022 - MOBILIER RESTAURATION MATERNELLE DULAMON		1 957,12	0,00	5
07/02/2022	2022-MOBILIER RESTAURATION MATERNELLE SATURNE		1 430,10	128,00	10
07/02/2022	2022 - MOBILIER RESTAURATION PRIMAIRE SATURNE		1 430,10	128,00	10
07/02/2022	2022-MOBILIER RESTAURATION PRIMAIRE LA RENNEY		2 860,20	257,00	10
07/02/2022	MOBILIER P/ECOLE DU BOURG		5 199,40	466,00	10
07/02/2022	2022 - MOBILIER RESTAURATION MATERNELLE CAYCHAC		1 430,10	128,00	10
07/02/2022	2022 - MOBILIER P/ALSH LA CHARMILLE		1 430,10	128,00	10
08/02/2022	MICRO ONDES POUR LA VACHERIE		150,35	150,35	1
09/02/2022	Acquisition parcelle CO 28 - CHATEAU CAMBON		447 936,69	0,00	0
10/02/2022	VITRINE EXTERIEURE POUR SERVICE ENFANCE		388,74	388,74	1
10/02/2022	2022 - INSTALL./AMENAGEMENT ECOLE MAT. CAYCHAC		147,60	147,60	1
11/02/2022	2022-PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES		515,15	515,15	1
11/02/2022	2022 - AUTRES INSTALL/MATERIEL P/PISCINE		1 033,19	388,00	5
11/02/2022	2022-SEPARATEUR A GRAISSES P/ECOLE MAT CAYCHAC		8 040,00	3 035,00	5
11/02/2022	2022-AMENAGEMENT BATIMENT SALLE POLYVALENTE		19 565,38	1 846,00	20
11/02/2022	2022- MATERIEL SVCE SPORT/ANIM. VIE ASSOCIATIVE		1 177,26	1 177,26	1
11/02/2022	02 ESCABEAUX P/ CTM		334,80	334,80	1
11/02/2022	LAVE LINGE/SECHE LINGE LOGISTIQUE SREM		15 198,00	5 736,00	5
11/02/2022	2022- MATERIEL ALSH CHARMILLE		83,18	83,18	1
11/02/2022	2022-EXTINCTEURS DIVERS SITES		396,18	396,18	1
11/02/2022	2022-MOBILIER ECOLE PRIMAIRE CAYCHAC		180,18	180,18	1
11/02/2022	2022-INSTALL/AMENAGEMENT MAISON SERVICES PUBLICS		3 196,70	200,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
11/02/2022	2022-INSTALL/AMENAGEMENT PRIMAIRE LA RENNEY		12 241,38	770,00	30
11/02/2022	2022-INSTALL/AMENAGEMENT ECOLE PRIMAIRE SATURNE		10 947,16	687,00	30
11/02/2022	2022-FAUTEUIL DE BUREAU P/SERVICE ENFANCE		766,51	0,00	1
17/02/2022	2022 - TX PARC DE MAJOLAN		1 716,00	213,00	15
18/02/2022	2022 - TRANSPALETTE PESEUR		1 320,90	246,00	10
18/02/2022	3 TABOURETS SANS DOSSIER A ROULETTES		277,06	277,06	1
18/02/2022	armoires hautes portes battantes p/resto primaire		1 430,10	124,00	10
18/02/2022	ROBOT EDUCATIF P/APPRENDRE LA ROBOTIQUE "SPHERO		190,00	190,00	1
21/02/2022	mise en place lanterneaux EM CUREGAN		1 656,30	204,00	15
21/02/2022	MISE EN PLACE DEFIBRILLATEUR		6 022,80	1 119,00	10
21/02/2022	MISE EN PLACE DEFIBRILLATEUR POLE SANTE		1 197,60	221,00	10
21/02/2022	2 FAUTEUILS BOIS ENFANT P/CRECHE COLLECTIVE		222,62	222,62	1
22/02/2022	MOBILIER SIGNALETIQUE INTERIEURE/EXTERIEURE		5 698,80	0,00	0
22/02/2022	02 FAUTEUILS DE BUREAU-MOBILIER SCOLAIRE		295,39	295,39	1
23/02/2022	DEROULEUR 2 ROUES		145,43	145,43	1
23/02/2022	2022-PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE		7 468,92	459,00	30
25/02/2022	ACHAT TRACEUR POUR L'IMPRIMERIE		4 134,30	1 527,00	5
25/02/2022	BANQUE D'ACCUEIL ET DEUX CHAISES		1 385,28	255,00	10
28/02/2022	2022-ETUDES POLE PETITE ENFANCE		14 682,00	0,00	0
28/02/2022	2022 PLANTATIONS ARBRES		245,52	245,52	1
28/02/2022	APS RENNEY ELEMENTAIRE. COLONNE/MEUBLE		559,01	559,01	1
28/02/2022	INSTALLATION TELEALARME ASCENSEUR MSP		2 343,73	143,00	30
01/03/2022	SUPPORT BOIS - BORNES INFOMATION PARC FONGRAVEY		2 030,40	0,00	0
04/03/2022	Achat Lamineur Kala Starter pour imprimerie		5 863,20	2 144,00	5
04/03/2022	2 MEUBLES P/MATERNELLE CUREGAN		1 330,37	243,00	10
04/03/2022	RAYONNAGE POLYVALENT EPSILINE P/PRIMAIRE SATURNE		751,34	751,34	1
08/03/2022	2022 - ETUDES GROTTES DE MAJOLAN		14 472,00	5 264,00	5
08/03/2022	ENSEMBLE DE JEUX : ETABLI/THEATRE MARIONNETTES/MAR		909,00	909,00	1
08/03/2022	CUISINE IMITATION ALSH LA CHARMILLE		361,10	361,10	1
08/03/2022	TABOURETS/CLASSEUR HORIZONTAL 15 CASES		805,25	805,25	1
08/03/2022	16 CHAISES COULEURS T3 P/APS CAYCHAC MATERNELLE		374,35	374,35	1
01/04/2022	2022 - REFONTE SITE INTERNET VILLE		28 752,00	25 207,00	2
01/04/2022	BETONNIERE ELECTRIQUE POUR CTM		392,50	0,00	0
01/04/2022	LECTEUR RADIO CD P/APS CAYCHAC MATERNELLE		59,90	59,90	1
01/04/2022	KIT BILLARD P/ALSH ECODOME SATURNE		300,00	300,00	1
01/04/2022	PAIRES BUTS DE FOOT MOBILES P/APS RENNEY		241,08	241,08	1
01/04/2022	PANIER DE BASKETBALL P/ALSH ECODOME SATURNE		139,00	139,00	1
01/04/2022	2 CAGES CAPTURE DE CHATS		140,02	140,02	1
01/04/2022	8 cendriers de rue tubulaire sur pieds		3 458,40	3 458,40	1
01/04/2022	gilet pare-balle		720,44	720,44	1
01/04/2022	SUPPORTS POUBELLES/PLAQUES MAINTIEN MURAL		492,24	492,24	1
01/04/2022	THEATRE IMAGES KAMISHIBAI. INVESTISSEMENT APS CAYC		71,30	71,30	1
01/04/2022	JEUX EXTERIEURS P/MATERNELLE LA RENNEY		572,27	572,27	1
01/04/2022	MIROIR/JEU PEDALO/JEU PANIER BASKET APS MAT. CAYCH		379,02	379,02	1
01/04/2022	BIBLIOTHEQUE P/ALSH LA CHARMILLE		271,00	271,00	1
01/04/2022	8 CHAISES COULEURS/1 MEUBLE BLANC P/APS CAYCHAC MA		648,53	648,53	1
01/04/2022	CHAISES -TABOURETS P/ALSH CHAUMIERE		610,95	610,95	1
01/04/2022	GRAND BAC UP 4 CASES P/ APS RENNEY ELEMENTAIRE		139,00	139,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/04/2022	Volet roulet Cinéma Les Colonnes		1 135,75	0,00	0
01/05/2022	TX RENOV SALLE HYGIENE 1 MATERNELLE CUREGAN		846,00	0,00	0
01/05/2022	HAMACS - ALSH CHAUMIERE		107,00	107,00	1
01/05/2022	18 BIG BAG ORANGE 750L		286,42	286,42	1
01/05/2022	5 COUSSINS P/ALSH CHAUMIERE		335,60	335,60	1
01/05/2022	5 TUBES LED P/ECLAIRAGE AFFICHAGE CINEMA LES COLON		136,98	136,98	1
01/05/2022	2 TRICYCLES P/ALSH CHAUMIERE		526,61	526,61	1
01/05/2022	TRAMPOLINE 102 CM		54,53	54,53	1
01/05/2022	JEU CONSTRUCTION MAGNETIQUE ALSH LA CHARMILLE		156,76	156,76	1
01/05/2022	JEUX ENFANTS EN BOIS - ALSH ECODOME SATURNE		259,68	259,68	1
01/05/2022	DGD - TX RECONSTRUCTION Ecole primaire Bourg		31 456,30	0,00	0
01/05/2022	ARMOIRE METALLIQUE 100X120CM		408,38	408,38	1
01/05/2022	24 CHAISES SCOLAIRES ENFANTS POUR ELEMENTAIRE SAT		1 130,28	1 130,28	1
01/05/2022	CHAISES/TABLES P/ECOLE MATERNELLE CUREGAN		968,32	968,32	1
01/05/2022	2 TABLES REGLABLES ALSH CHAUMIERE		561,16	561,16	1
01/05/2022	2022-OUVERTURE MUR MAISON JOSE LA VACHERIE MAJOLAN		7 906,50	0,00	0
01/05/2022	RENAULT TRAFIC IMMAT. FM471TM		24 619,52	3 517,00	7
01/05/2022	MATERIEL ET JEUX INFORMATIQUE P/MEDIATHEQUE		824,95	824,95	1
24/05/2022	Subvention PIG MARCO		498,32	498,32	1
01/06/2022	ASPIRATEUR DORSAL TASKI AERO A CABLE		561,32	561,32	1
01/06/2022	FAITOUT FONTE P/ALSH FONGRAVEY		79,99	79,99	1
01/06/2022	support sac poubelle 120L jaune à couvercle		159,74	159,74	1
01/06/2022	HORLOGE SALLE DES ELUS HOTEL DE VILLE		369,96	369,96	1
01/06/2022	2 aspirateurs aéro		470,76	470,76	1
01/06/2022	chariot porte sacs poubelles		529,56	529,56	1
01/06/2022	support sac poubelle 120L à pedale couvercle vert		159,74	159,74	1
01/06/2022	Chariot de manutention		114,44	114,44	1
01/06/2022	VITRINE AFFICHAGE P/APS MATERNELLE LA RENNEY		92,82	92,82	1
01/06/2022	RECUPERATEUR D'EAU MATERNELLE CAYCHAC		224,00	224,00	1
01/06/2022	coupe pain école élémentaire de La Renney		2 544,00	0,00	0
01/06/2022	ARMOIRE FROIDE P/SERVICE PROTOCOLE		10 284,00	0,00	0
01/06/2022	armoire froide p/restaurant primaire caychac		2 918,40	1 166,00	5
01/06/2022	armoire froide p/salle polyvalente fongravey		2 918,40	1 166,00	5
01/06/2022	Subvention PIG FERRER		405,90	405,90	1
01/06/2022	26 CHAISES MATERNELLE DULAMON		754,10	754,10	1
01/06/2022	2 MEUBLES DE RANGEMENT P/MATERNELLE CUREGAN		979,54	979,54	1
01/06/2022	LITS SUPERPOSES DORTOIR ECOLE MATERNELLE CAYCHAC		573,43	573,43	1
01/06/2022	Siège assis debout giratoire pour agent SREM		264,00	264,00	1
01/06/2022	EV-FOURNITURE ET POSE D'UN TAPIS P/ENTREE DU CCAS		576,00	576,00	1
01/06/2022	ARMOIRE HAUTE 2 PORTES BATTANTES P/ ALSH ECODOME		458,74	458,74	1
01/06/2022	Tabouret technique		227,55	0,00	0
01/06/2022	ECLAIRAGE PUBLIC SDEEG - 2022		417 828,00	27 855,00	15
01/07/2022	TX SECURISATION PARKING MAURIAN		840,00	840,00	1
01/07/2022	Clôture en ganivelle avec portillon - la Vacherie		5 378,68	538,00	15
01/07/2022	INSTALL KIT ANTI-ROTATIONS - COMPLEXE SPORTIF		2 708,40	813,00	5
01/07/2022	Achat 82 big bag toile orange 750L		1 304,78	1 304,78	1
01/07/2022	KIT BILLARD P/ APS SATURNE ELEMENTAIRE		300,00	300,00	1
01/07/2022	2 TRICYCLES P/ECOLE MATERNELLE CAYCHAC		499,99	499,99	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/07/2022	ENCEINTE PORTABLE SANS FIL BLUETOOTH		181,81	181,81	1
01/07/2022	AUTOLAVEUSE P/ECOLE MATERNELLE SATURNE		2 949,91	1 178,00	5
01/07/2022	AUTOLAVEUSE P/ECOLE PRIMAIRE LA RENNEY		2 949,91	1 178,00	5
01/07/2022	AUTOLAVEUSE P/ECOLE MATERNELLE CUREGAN		2 949,91	1 178,00	5
01/07/2022	Horloge astro modulaire p/Port du Roy		249,84	249,84	1
01/07/2022	CHARIOT DE SERVICE RESTAURATION 03 PLATEAUX		236,35	236,35	1
01/07/2022	Motorisation porte garage gauche CORBEIL		2 745,60	825,00	5
01/07/2022	TX COMPLEXE SPORTIF FONGRAVEY		9 926,75	0,00	0
01/07/2022	DESAMIANPAGE PORT DU ROY		19 692,01	0,00	0
01/07/2022	Tx-suite vandalisme Vestiaires STADE MIART		16 955,42	0,00	0
01/07/2022	TX DEMOLITION/DESAMIANPAGE MAISON RUE E. TARTAS		19 093,27	0,00	0
01/07/2022	TX GYMNASSE PORT DU ROY		20 092,98	0,00	0
01/07/2022	4 CHAISES P/ECOLE MATERNELLE DULAMON		116,02	116,02	1
01/07/2022	TABLE PIQUE NIQUE ALSH FONGRAVEY		606,00	0,00	1
01/07/2022	1 VESTIAIRE MULTICASES P/ALSH FONGRAVEY		424,80	424,80	1
01/07/2022	SUBVENTION 2022 EQUIPEMENT EPCC LES COLONNES		20 000,00	4 000,00	5
01/07/2022	VOLETS P/ASPHYXIE ET RIG		2 699,00	0,00	0
21/07/2022	Panneaux (20 quantités) "Zone de quiétude - Accès		370,50	0,00	0
21/07/2022	Chariots de ménage / Sce Restauration		7 954,80	2 304,00	5
21/07/2022	Drainage périphérique de la petite bergerie (Vache		11 929,20	0,00	0
21/07/2022	Gerbeur électrique EJC- M10-250 ZT / SERVICE A.V.L		5 640,00	1 634,00	5
21/07/2022	Logiciel p/Application MANAGER INSITU /Bâtiment		1 641,60	792,00	3
26/07/2022	Réfrigérateur armoire FAURE (La tisanerie)		469,99	469,99	1
26/07/2022	Réfrigérateur sous plan LIEBHERR (Matern°Curegan)		529,99	529,99	1
26/07/2022	Subvention PIG POIRRIER selon imprimé du 6/07/2022		931,79	31,00	30
26/07/2022	Subvention PIG GUERRERO selon imprimé du 23/06/202		1 000,00	33,00	30
27/07/2022	Acquisition parcelle CO 31		84 742,15	0,00	0
27/07/2022	Acquisition parcelle CO 33		54 640,73	0,00	0
01/08/2022	Achat de 4 extincteurs		336,00	336,00	1
01/08/2022	15 Kakemonos sur bâche la tournée d'été		1 053,60	1 053,60	1
01/08/2022	RAFRAICHISSEUR D'AIR P/SALLE DANSE		221,50	221,50	1
01/08/2022	TAPIS D'EVEIL ELEMENTAIRE BOURG		253,28	253,28	1
01/08/2022	05 BARNUM ALU AVEC BACHES LATERALES/TOITS		2 830,00	2 830,00	1
01/08/2022	POSE DE BLOC STOP - SECURISATION DU SITE COMPLE		93 326,40	93 326,40	1
01/08/2022	REGIE - 04 CLIMATISATION MOBILE		1 596,00	1 596,00	1
01/08/2022	Talkie walkie (1) MOTOROLA XT-180-Elém°APS SATURNE		90,00	90,00	1
01/08/2022	Appareil photo Bridge PANASONIC DMC-FZ300 avec car		499,00	499,00	1
01/08/2022	Jeux - Aire de jeux Parc Dulamon		7 999,68	1 133,00	10
01/08/2022	Structure de jeux (Aire des Petits) Parc DULAMON		11 901,96	1 688,00	10
01/08/2022	TX DESAMIANPAGE - VESTIAIRES STADE E.MIART		11 820,00	0,00	0
01/08/2022	Table NARVAL (8) & HEXA (4) + tabourets (20) + pou		2 774,15	393,00	10
01/08/2022	MODIFICATION ARMOIRE ECLAIRAGE CTM		2 599,00	2 599,00	1
03/08/2022	Chaises de collectivité - Ecole Elem CAYCHAC		506,22	506,22	1
03/08/2022	RNS INVESTISSEMENT 2021 - Rembt BM Prorata tempori		8 019,00	8 019,00	1
30/08/2022	Subvention PIG ANGELY		1 000,00	33,00	30
30/08/2022	Subvention PIG GALASSI		388,90	388,90	1
01/09/2022	TX CIMETIERE DE BLANQUEFORT		92 005,20	0,00	0
01/09/2022	Acq. lieu dit "arboudeau est" - parcelle AT95		10 446,72	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/09/2022	Acq. 8 rue de la landille - extension cimetièr		253 625,54	0,00	0
01/09/2022	Acq bien 14 rue de la république - parcelle BX705		534 714,21	0,00	0
01/09/2022	CAGE DE FOOT ALSH CHAUMIERE		77,00	77,00	1
01/09/2022	4 BLOC STOP P/SECURISATION ACCES GYMNASES PORT DU		3 936,00	3 936,00	1
01/09/2022	TX ECOLE MATERNELLE CUREGAN		3 644,45	0,00	0
01/09/2022	TX ECOLE MATERNELLE CUREGAN		98 986,56	0,00	0
01/09/2022	TRAVAUX PLACE DU MARCHE CAYCHAC		50 742,84	4 512,00	15
01/09/2022	CHAISES ET TABLES ELEMENTAIRE CAYCHAC		959,60	959,60	1
01/09/2022	Mobilier espace revues - médiathèque		12 907,09	1 721,00	10
28/09/2022	ADOUCCISEUR D'EAU		1 497,60	376,00	5
01/10/2022	AVANCE LAFITTE ENVIRONNEMENT PISCINE		7 791,21	0,00	0
01/10/2022	AVANCE MOTER SANZ TP - TX PISCINE FONGRAVEY		44 993,58	0,00	0
01/10/2022	AVANCE FORF. BOBION/JOANIN P/CONSTRUCTION PISCINE		75 456,00	0,00	0
01/10/2022	2022 - AVANCE FORFAITAIRE P/TX PISCINE FONGRAVEY		364 227,72	0,00	0
01/10/2022	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TX GROUPE SCOLAIRE CAYCHA		1 482,00	0,00	0
01/10/2022	FRAIS ETUDES - GROUPE SCOLAIRE CAYCHAC		8 232,00	0,00	0
01/10/2022	2022 - ETUDES RESTRUCTURATION CHATEAU FONGRAVEY		4 716,00	0,00	0
01/10/2022	ETUDES P/RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE CAYCHAC		43 780,80	0,00	0
01/10/2022	2022 - ETUDES P/NOUVELLE PISCINE PARC FONGRAVEY		31 650,92	0,00	0
01/10/2022	Cendriers de rue - Ecole mégot Atlantique		3 458,40	0,00	0
01/10/2022	Achats de violons et de pupitres pour l'école de m		840,00	840,00	1
01/10/2022	GUITARE YAMAHA ETUDE ET SA PEDALE CAJON		359,10	359,10	1
01/10/2022	APPAREIL PHOTO SONY ALPHA 7		2 299,00	574,00	5
01/10/2022	2 RECUPERATEURS D'EAU P/ALSH CHAUMIERE.		120,80	120,80	1
01/10/2022	TX CLUB TIR A L ARC - ARROSAGE PLANTATIONS		2 268,00	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX PARC DE MAJOLAN		936,00	0,00	0
01/10/2022	Tx mur de majolan zone arrière		49 061,76	0,00	0
01/10/2022	2022-TX JARDINS FAMILIAUX		7 846,80	0,00	0
01/10/2022	TX ADAP POUR MATERNELLE CUREGAN		855,05	0,00	0
01/10/2022	TX CLUB DE L'AMITIE		128 494,12	0,00	0
01/10/2022	TX - ECOLE DE MUSIQUE		24 851,60	0,00	0
01/10/2022	TVX RENOVATION VESTIAIRES STADE EMILE MIART		67 886,76	0,00	0
01/10/2022	TX LA VACHERIE - PETITE BERGERIE/MAISON DU BERGER		1 349,41	1 349,41	0
01/10/2022	2022- TX RENOVATION CLSH LA CHAUMIERE		40 941,13	0,00	0
01/10/2022	TX RESTRUCTURATION ECOLE DU BOURG		30 964,46	0,00	0
01/10/2022	2022- TX VESTIAIRES DE BREILLAN		2 041,20	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX VESTIAIRES/STOCKAGE LAC DE PADOUENS		159,00	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX MODIF AFFEC LOCAUX BAT LES COLONNES		3 060,19	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX TRAVAUX PARC DE MAJOLAN		40 894,72	0,00	0
01/10/2022	DGD - TX CONSTRUCTION HANGAR AGRICOLE LA VACHERIE		764,35	0,00	0
01/10/2022	DGD - TX CONSTRUCTION HANGAR AGRICOLE LA VACHERIE		1 054,20	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX REHABILITATION LAVOIR CAYCHAC		19 948,67	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX GYMNASSE PORT DU ROY		27 825,83	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX CHATEAU FONGRAVEY/POLE JEUNESSE		2 354 864,62	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX CONSTRUCTION POLE PETITE ENFANCE		99 049,54	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX IMPLANTATION PISCINE FONGRAVEY		5 723 510,55	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX ECOLE MATERNELLE CUREGAN		277 753,88	0,00	0
01/10/2022	2022-TX REHABILITATION LAVOIR DE CAYCHAC		26 835,40	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/10/2022	Hydrocurage décapage réseaux		6 698,40	0,00	0
01/10/2022	RACCORD. COMPTEUR ENEDIS - RUE GEORGES GUYNEMER		1 399,68	0,00	0
01/10/2022	Clôture mitoyenne - La Résidence Muratel		6 580,22	0,00	0
01/10/2022	ADAPTATION/REFECTION TRAVAUX PARKING LA RENNEY		2 323,56	0,00	0
01/10/2022	BRANCH. ENEDIS - AVNUE DU 8 MAI PLACE DUMORA		1 399,68	0,00	0
01/10/2022	2022-PANNEAUX CHANTIER TRAVAUX		165,24	0,00	0
01/10/2022	AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU CHEMIN DU BOIS DE GELE		27 551,40	0,00	0
01/10/2022	RACCORDEMENT COMPTEUR ENEDIS - RUE DIDIER LEFEVRE		1 399,68	0,00	0
01/10/2022	RACCORD. ENEDIS POSTE ANDOUILLA RUE DE FLEURENNE		1 399,68	0,00	0
01/10/2022	tx s/système automatique serres CTM Blanquefort		9 181,69	0,00	0
01/10/2022	2022 - TX ECLAIRAGE PUBLIC		1 399,68	0,00	0
01/10/2022	2022-TX PARC DE MAJOLAN		13 237,01	0,00	0
01/10/2022	Subvention PIG 2022 ARROUY		500,00	500,00	1
01/10/2022	SOL CLSH LA CHARMILLE		20 103,60	0,00	0
01/10/2022	Fourniture et pose d'un Columbarium		7 600,00	0,00	0
01/10/2022	TX ECOLE DE MUSIQUE		48 968,40	0,00	0
01/10/2022	ARMOIRE P/MATERNELLE DULAMON		570,50	570,50	1
01/10/2022	TABLES/CHAISES RESTAURANT - MATERNELLE CUREGAN		18 968,11	2 373,00	10
01/10/2022	Pose de bornes place Marguerite Dumora		5 864,00	244,00	30
01/11/2022	Barrières forestières tournantesTanaïs		25 005,00	1 945,00	15
01/11/2022	MATERIEL WC POUR PMR		6 753,12	1 575,00	5
01/11/2022	5 supports sac-poubelle et plaque de support mural		415,80	415,80	1
01/11/2022	5 tablette Wacom + stylet		299,94	299,94	1
01/11/2022	MATELAS POUR LITS SUPERPOSES ECOLE		89,78	89,78	1
01/11/2022	2 cornets en si bemol p/école de musique et de dan		420,00	420,00	1
01/11/2022	triple/djembe p/l'école de musique		1 060,00	1 060,00	1
01/11/2022	VELO MATERNELLE SATURNE		150,00	150,00	1
01/11/2022	EV- stores extérieur Ecole de musique		11 829,60	1 379,00	10
01/11/2022	Caisse Cinéma Les Colonnes		3 876,00	904,00	5
01/11/2022	Travaux Vestiaires Stade Emile MIART		2 763,30	0,00	0
01/11/2022	TABOURETS ET SIEGES BUREAU ECOLES PRIMAIRES		1 645,60	1 645,60	1
01/11/2022	tables et chaises p/creche collective		566,54	566,54	1
01/11/2022	CHAISE PIVOTANTE/REPOSE BRAS/BANC DE PIANO P/ l'éc		685,00	685,00	1
21/11/2022	TX SALLE DE CULTURISME		21 464,41	0,00	0
09/12/2022	3 FAUTEUILS EN BOIS VERT CLAIR P/MULTI ACCUEIL		268,28	268,28	1
31/12/2022	Subvention PIG 2022 - BARREAU ROSE		577,52	0,00	1
31/12/2022	Aménagement poste agent accueil hôtel de ville		1 842,19	184,00	10
02/01/2023	Arbres pour plantation école élémentaire Saturne		2 837,78	188,00	15
02/01/2023	panneaux d'information ENS de Tanaïs		190,36	189,00	1
02/01/2023	Chauffe eau pour logement 26 rue de la rivière		327,00	326,00	1
02/01/2023	PANNEAU AFFICHAGE ET PERFORELIEUR ECOLES		405,30	403,00	1
02/01/2023	Console mixage p/salle Mascaret		359,00	358,00	1
02/01/2023	Pare-ballon p/école primaire Bourg		3 233,82	322,00	10
02/01/2023	2 TALKIE WALKIE MOTOROLA ALSH ECODOME SATURNE		180,00	179,00	1
02/01/2023	matériel p/école de musique (clavier / pupitres /		1 199,00	1 195,00	1
02/01/2023	Caniveau de sol inox p/fromagerie		1 816,28	0,00	0
02/01/2023	CANIVEAU DE SOL FROMAGERIE		2 643,82	0,00	0
02/01/2023	suppression Cable aérien Eugene Tartas		519,60	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
02/01/2023	Meuble armoire rangement/meuble haut élémentaire		1 352,00	1 348,00	1
02/01/2023	TRANSAT ADULTE / PISCINE P/CRECHE COLLECTIVE		836,02	833,00	1
02/01/2023	REPLACEMENT CANDELABRE ECLAIRAGE PUBLIC		7 146,00	237,00	30
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							100 500,00	50 386,98	
Cessions à titre onéreux							100 500,00	50 386,98	
08/06/2022	2009/155 - RENAULT CLIO "AC 416 JN"	10/09/2009	9 739,00	5	9 739,00	0,00	500,00	500,00	0,00
12/12/2022	AUT0000002081 - ACQ.TERRAIN 30 RUE MICHEL MONTAIGNE	10/01/2019	50 113,02	0	0,00	50 113,02	100 000,00	49 886,98	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
28/04/2022	AUT00971-2423 - TELEPHONE SAMSUNG DIRECTRICE	01/01/2018	400,49	0	400,49	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0001007 - ORDINATEUR POUR ESPACE MULTIME	09/08/2016	8 847,12	0	8 847,12	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0001151 - MAC BOOK P/DIRECTION COMMUNICA	13/10/2016	1 011,10	0	1 011,10	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0001153 - MAC BOOK P/ELU FINANCE	13/10/2016	1 080,70	0	1 080,70	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0000169 - MAC BOOK PRO RETINA	05/05/2015	1 517,10	0	1 517,10	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0000230 - COPIEUR MFP BC AFICIO MPC2551A	28/03/2015	1 200,00	0	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0000231 - COPIEUR MFP BC AFICIO MPC2551A	28/03/2015	1 200,00	0	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0000256 - COPIEUR MFP BC AFICIO MPC2551A	28/03/2015	1 200,00	0	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0000360 - MACBOOK PRO RETINA P/DIRECTION	13/06/2015	2 069,11	0	2 069,11	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0000714 - ORDINATEUR IMAC POUR SERVICE C	21/11/2015	1 931,56	0	1 931,56	0,00	0,00	0,00	0,00
28/04/2022	AUT0000826 - ORDINATEUR AVEC LOGICIEL CLAVI	15/03/2016	2 788,28	0	2 788,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/283 - PIANO NUMERIQUE	04/09/2007	1 870,00	8	1 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/284 - MATELAS DE GYMNASTIQUE	04/09/2007	939,12	5	939,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/293 - SAXOPHONE	07/12/2007	1 704,00	8	1 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/294 - 2 BUTS DE FOOTBALL	18/09/2007	2 789,43	8	2 789,43	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/411 - 22 RECEPTEURS 3 RELAIS AVEC AN	10/10/2007	16 918,62	8	16 918,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/420 - GROUPE ELECTROGENE	24/10/2007	1 489,00	8	1 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/429 - COMPRESSEUR	19/11/2007	1 248,68	8	1 248,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/449 - ARMOIRE NEGATIVE	08/11/2007	1 014,21	10	1 014,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/485 - Batterie avec accessoires	07/12/2007	1 128,60	8	1 128,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/491 - Autolaveuse	07/12/2007	2 911,06	8	2 911,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/497 - Aspirateur	19/12/2007	1 013,01	8	1 013,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/509 - Sono mobile	19/12/2007	3 837,96	5	3 837,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/514 - 3 Transformateurs	19/12/2007	14 750,27	8	14 750,27	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2007/52 - LAVE-VAISSELLE	08/02/2007	2 589,34	8	2 589,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/74 - 3 RECEPTEURS RELAIS AVEC ANTEN	21/02/2007	2 734,06	8	2 734,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/77 - ACCORDEON CHROMATIQUE	14/03/2007	900,00	8	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/78 - ACCORDEON CHROMATIQUE	14/03/2007	900,00	8	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/05 - 2 Armoires basses à rideaux	31/01/2008	394,68	1	394,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/10 - 2 Sèche Cheveux	31/01/2008	2 276,63	8	2 276,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/100 - 2 pistes de saut d'entraînement	24/05/2008	1 180,45	1	1 180,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/101 - Toboggan-escalier	24/05/2008	560,00	1	560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/104 - Marimba	05/06/2008	9 000,00	8	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/109 - Presse hydraulique	28/06/2008	920,80	8	920,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/114 - 4 Enceintes sur pieds	28/06/2008	978,33	1	978,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/115 - Tableau d'affichage	28/06/2008	4 512,51	8	4 512,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/118 - Chariot avec 8 Haies	28/06/2008	1 203,00	8	1 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/14 - 15 mTapis de danse	31/01/2008	3 989,50	8	3 989,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/149 - Four mixte	19/07/2008	1 489,02	8	1 489,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/150 - Four mixte	19/07/2008	1 489,02	8	1 489,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/155 - Autolaveuse	08/08/2008	2 911,06	8	2 911,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/156 - Autolaveuse	08/08/2008	4 848,58	8	4 848,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/157 - Autolaveuse	08/08/2008	2 638,85	8	2 638,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/158 - Autolaveuse	08/08/2008	6 252,13	8	6 252,13	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/211 - Plastifieuse	25/10/2008	1 782,04	5	1 782,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/212 - Toboggan	25/10/2008	478,40	1	478,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/228 - Machine à café Espresso	28/11/2008	742,02	1	742,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/235 - Tondeuse arrière	27/12/2008	2 390,00	8	2 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/273 - Sono lecteur cd/enceintes	27/12/2008	854,05	5	854,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/264 - Groupe électrogène mono	27/10/2010	952,02	8	952,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/291 - Armoire positive	03/12/2010	3 564,08	10	3 564,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/292 - Armoire positive	03/12/2010	3 564,08	10	3 564,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/341 - 6 Vélos p/Pool Mairie	09/12/2010	1 008,00	1	1 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/001 - 3 Extincteurs	04/02/2011	157,86	1	157,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/002 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/003 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/004 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/005 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/006 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/007 - 2 Extincteurs	04/02/2011	105,24	1	105,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/008 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/009 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/010 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/011 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/012 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/013 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/014 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/015 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/016 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/017 - Extincteur	04/02/2011	52,62	1	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2011/018 - 2 Extincteurs	04/02/2011	105,24	1	105,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/019 - 2 Extincteurs	04/02/2011	105,24	1	105,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/020 - Extincteur	04/02/2011	23,92	1	23,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/021 - 2 Extincteurs	04/02/2011	113,62	1	113,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/022 - 2 Extincteurs	04/02/2011	105,24	1	105,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/023 - 3 Extincteurs	04/02/2011	143,85	1	143,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/024 - 4 Extincteurs	04/02/2011	210,48	1	210,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/025 - 2 Extincteurs	04/02/2011	105,24	1	105,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/026 - 3 Extincteurs	04/02/2011	157,86	1	157,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/027 - Extincteur	04/02/2011	82,88	1	82,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/032 - 4 Sièges visiteurs	04/02/2011	473,62	1	473,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/033 - Appareil Photo numérique	04/02/2011	594,99	1	594,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/034 - 6 Récepteurs avec antenne	04/02/2011	10 026,07	8	10 026,07	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/035 - 10 Tables SEREM	04/02/2011	1 450,51	1	1 450,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/036 - Matelas de motricité	04/02/2011	61,00	1	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/037 - Micro ondes	04/02/2011	89,99	1	89,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/038 - 5 enregistreurs de température	04/02/2011	663,78	1	663,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/041 - Mesureur de boucle de terre	18/02/2011	322,92	1	322,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/091 - 3 Aqua ranger	30/04/2011	956,80	1	956,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/092 - Pompe doseuse avec enrouleur	04/05/2011	951,65	8	951,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/093 - Perceuse visseuse	12/05/2011	357,81	1	357,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/094 - Jeux d'animation en bois Géant	12/05/2011	1 027,36	1	1 027,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/095 - 2 Trampolines	12/05/2011	538,00	1	538,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/102 - Armoire de rangement	12/05/2011	331,29	1	331,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/103 - Armoire de rangement	12/05/2011	331,29	1	331,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/104 - Armoire de rangement	12/05/2011	297,80	1	297,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/110 - Echaffaudage	19/05/2011	396,47	1	396,47	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/111 - Set arrache à inertie	19/05/2011	376,24	1	376,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/112 - Batterie aquaranger	19/05/2011	83,72	1	83,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/118 - Radio cassette	28/05/2011	178,30	1	178,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/120 - Appareil photo numérique	28/05/2011	292,80	1	292,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/121 - 4 Tentes stand	28/05/2011	2 128,88	1	2 128,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/122 - Glockenspiel	28/05/2011	1 170,00	8	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/123 - Congélateur	28/05/2011	269,00	1	269,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/126 - 2 Débroussailleuses	28/05/2011	1 193,61	1	1 193,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/128 - Armoire	08/06/2011	330,24	1	330,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/129 - 4 Meubles bas	08/06/2011	1 032,39	1	1 032,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/130 - Armoire	08/06/2011	330,24	1	330,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/131 - Buffet 3 portes	08/06/2011	531,12	1	531,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/132 - Armoire	08/06/2011	340,81	1	340,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/133 - Meuble dessins	08/06/2011	413,58	1	413,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/134 - Bibliothèque	08/06/2011	294,79	1	294,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/135 - Sèche linge	08/06/2011	1 521,31	8	1 521,31	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/136 - Coffre-fort	08/06/2011	53,82	1	53,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/137 - Micro-ordinateur	08/06/2011	770,09	5	770,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/141 - Vestiaire	18/06/2011	588,30	1	588,30	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2011/142 - 2 Vestiaires	18/06/2011	418,60	1	418,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/143 - 3 Sèche-mains	18/06/2011	2 291,39	8	2 291,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/144 - Sonorisation portable	18/06/2011	2 034,40	5	2 034,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/145 - Chalumeau	18/06/2011	436,35	1	436,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/146 - Vélo à assistance électrique	01/07/2011	1 788,02	8	1 788,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/147 - Vélo à assistance électrique	01/07/2011	1 788,02	8	1 788,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/148 - Vélo à assistance électrique	01/07/2011	1 788,02	8	1 788,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/149 - Vélo à assistance électrique	01/07/2011	1 788,02	8	1 788,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/150 - Vélo à assistance électrique	01/07/2011	1 788,02	8	1 788,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/153 - Vestiaire	01/07/2011	343,60	1	343,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/042 - 10 Grilles d'exposition	18/02/2011	956,80	1	956,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/043 - Perceuse à percussion	18/02/2011	632,88	1	632,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/044 - Poste à souder	18/02/2011	451,21	1	451,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/045 - Marchepied	18/02/2011	165,04	1	165,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/048 - 12 Fonds subirrigation	01/03/2011	13 887,01	8	13 887,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/049 - Présentoir	01/03/2011	559,73	1	559,73	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/050 - Distributeur de boissons	01/03/2011	179,40	1	179,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/051 - 2 Enceintes	01/03/2011	488,00	1	488,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/052 - 2 Micros	01/03/2011	211,00	1	211,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/059 - Cafetière	12/03/2011	99,99	1	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/060 - Perceuse visseuse	12/03/2011	298,01	1	298,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/061 - Perceuse à percussion	12/03/2011	179,10	1	179,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/062 - Radar pédagogique	12/03/2011	4 404,93	8	4 404,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/063 - Radar pédagogique	12/03/2011	4 404,93	8	4 404,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/064 - Diable	12/03/2011	138,74	1	138,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/065 - 30 Chaises	12/03/2011	771,42	1	771,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/066 - 10 Tables	12/03/2011	633,88	1	633,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/067 - 10 paires de poteaux Badminton	17/03/2011	4 673,01	1	4 673,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/068 - 33 Sièges	17/03/2011	3 354,78	1	3 354,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/070 - 3 Tables	17/03/2011	2 236,55	3	2 236,55	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/071 - 6 Tables	17/03/2011	2 966,34	3	2 966,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/072 - Table	17/03/2011	577,35	1	577,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/073 - 3 Tables	17/03/2011	1 318,35	3	1 318,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/074 - Table	17/03/2011	479,84	1	479,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/075 - 2 Tables	17/03/2011	1 154,70	3	1 154,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/076 - Table	17/03/2011	710,75	1	710,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/077 - Table basse	17/03/2011	300,45	1	300,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/078 - Plate-forme de travail	18/03/2011	434,09	1	434,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/079 - Trotinette	30/03/2011	250,00	1	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/080 - Tricycle	30/03/2011	295,00	1	295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/081 - Tableau blanc sur roulette	30/03/2011	405,44	1	405,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/082 - Distributeur de boisson	30/03/2011	185,38	1	185,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/083 - Tableau blanc	02/04/2011	126,78	1	126,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/084 - 2 Violoncelles 1/4	02/04/2011	1 200,00	1	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/085 - Fauteuil	09/04/2011	115,41	1	115,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/087 - Poussette Jumelle	22/04/2011	477,20	1	477,20	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2011/088 - Récupérateur d'eau	22/04/2011	69,00	1	69,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/089 - Composteur	22/04/2011	69,90	1	69,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/090 - Téléviseur couleur LCD 32"	30/04/2011	449,00	1	449,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/274 - 12 Paires de claves	27/12/2008	49,08	1	49,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/292 - Table de sortie de lave vaisse	31/12/2008	1 114,67	10	1 114,67	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/293 - Tente de cérémonies	31/12/2008	3 229,20	8	3 229,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/294 - Enrouleur mural	27/12/2008	2 483,85	8	2 483,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/30 - Flasheuse developpeuse	18/03/2008	16 186,66	8	16 186,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/302 - Mono-brosse	05/12/2008	1 435,20	8	1 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/303 - Mono-brosse	05/12/2008	1 435,20	8	1 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/309 - Structure de motricité	15/11/2008	619,00	1	619,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/47 - Miroir mobile	04/03/2008	1 320,38	8	1 320,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/48 - Climatiseur mural	20/03/2008	2 000,00	1	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/68 - 20 Grilles d'expositions	05/04/2008	1 864,56	1	1 864,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/69 - 20 Barrières	05/04/2008	1 076,40	6	1 076,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/71 - 5 Podiums	05/04/2008	2 206,62	6	2 206,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/76 - 11 isoloirs	16/04/2008	7 457,68	1	7 457,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/77 - 12 Urnes	16/04/2008	2 488,26	1	2 488,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/88 - Lave-vaisselle	07/05/2008	4 299,62	8	4 299,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2008/89 - Lave-vaisselle 2	07/05/2008	4 299,62	8	4 299,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/100 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/101 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/102 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/103 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/104 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/105 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/106 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/107 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/108 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/109 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/110 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/111 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/112 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/113 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/114 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/115 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/116 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,09	8	988,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/123 - Nébulisateur	04/07/2009	1 004,03	8	1 004,03	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/137 - Lave vaisselle à capot	24/07/2009	4 830,64	8	4 830,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/151 - armoire positive	27/08/2009	3 804,01	10	3 804,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/152 - armoire positive	27/08/2009	1 447,57	10	1 447,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/153 - armoire positive	27/08/2009	1 447,57	10	1 447,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/154 - armoire positive	27/08/2009	1 447,57	10	1 447,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/157 - Lave-vaisselle	05/09/2009	3 107,69	8	3 107,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/158 - Tente de réception	05/09/2009	3 139,74	8	3 139,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/165 - Friteuse	19/09/2009	2 464,96	10	2 464,96	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2009/171 - Tremplin de Compétition	10/10/2009	444,25	1	444,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/175 - Parafoudre	16/10/2009	2 150,26	8	2 150,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/180 - 3 Tables de ping pong	21/10/2009	869,98	8	869,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/190 - Baches p/scene mobile	07/11/2009	3 964,74	8	3 964,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/193 - Fil d'Ariane (fil équilibriste)	07/11/2009	905,00	5	905,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/196 - Pouce pouce américain (bineuse)	07/11/2009	765,68	8	765,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/200 - Pistolet à peinture	28/11/2009	779,80	8	779,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/204 - Camescope	28/11/2009	3 013,92	5	3 013,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/207 - Praticable de compétition	28/11/2009	23 304,54	8	23 304,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/208 - Lave linge	28/11/2009	2 990,00	8	2 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/211 - Enrouleur mural	28/11/2009	2 496,65	8	2 496,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/213 - TOBOGGAN	28/11/2009	1 016,60	8	1 016,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/225 - Haut-parleurs sous marin (pair)	18/12/2009	1 463,90	5	1 463,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/227 - 3 Récepteurs avec antenne	18/12/2009	3 029,53	8	3 029,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/244 - Mono-brosse	18/12/2009	1 651,08	8	1 651,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/245 - Mono-brosse	18/12/2009	1 651,08	8	1 651,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/246 - Autolaveuse	18/12/2009	2 377,65	8	2 377,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/248 - Injecteur extracteur	18/12/2009	2 023,63	8	2 023,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/28 - 5 podiums	21/03/2009	2 200,64	1	2 200,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/29 - stand	21/03/2009	777,40	8	777,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/32 - 20 barrieres	21/03/2009	1 160,12	1	1 160,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/35 - Malette de contrôle de disconn	28/03/2009	3 169,40	8	3 169,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/36 - Téléviseur	28/03/2009	399,00	1	399,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/39 - Tremplin double	28/03/2009	413,58	1	413,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/53 - Grill Plancha	25/04/2009	1 542,84	10	1 542,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/8 - Buvette	27/02/2009	1 889,68	8	1 889,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/81 - Hi-step (echelle)	11/06/2009	915,00	8	915,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/86 - Coffe fort	20/06/2009	801,32	8	801,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/9 - Piano droit	27/02/2009	5 000,00	8	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/92 - Récepteur d'allumage et extinc	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/93 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/94 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/95 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/96 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/97 - Récepteur d'allumages et d'ext	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/98 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2009/99 - Récepteur d'allumage et d'exti	24/06/2009	988,05	8	988,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/001 - Combine cutter/coupe légumes	26/01/2010	1 457,92	10	1 457,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/014 - 6 Claustras	06/02/2010	1 440,37	1	1 440,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/019 - 2 Claustras	06/02/2010	480,12	1	480,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/029 - 2 Meubles bas	06/02/2010	0,01	1	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/044 - Radar pédagogique	25/02/2010	4 944,84	8	4 944,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/045 - Radar pédagogique	25/02/2010	4 944,84	8	4 944,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/049 - Sonorisation Portable	05/03/2010	1 273,74	5	1 273,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/050 - Chariot contacteur	05/03/2010	8 497,58	8	8 497,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/074 - Modem	19/03/2010	4 928,88	8	4 928,88	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2010/076 - Fauteuil de mise à l'eau	19/03/2010	1 266,00	8	1 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/093 - Tronçonneuse	16/04/2010	2 477,66	8	2 477,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/098 - Saxophone	16/04/2010	1 863,00	8	1 863,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/099 - But hand ball	16/04/2010	2 134,50	8	2 134,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/107 - Maison cabane extérieure	23/04/2010	299,99	1	299,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/111 - Batterie	07/05/2010	1 190,00	8	1 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/114 - Bloc de motricité	07/05/2010	502,00	1	502,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/115 - Téléviseur	07/05/2010	332,00	1	332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/121 - 2 Tables d'aménagement	22/05/2010	2 081,04	8	2 081,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/126 - Plancher	22/05/2010	3 169,40	5	3 169,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/127 - Cuve de stockage	22/05/2010	2 057,12	8	2 057,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/133 - Téléviseur	05/06/2010	549,00	1	549,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/144 - But de Waterpolo	12/06/2010	1 016,60	8	1 016,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/169 - 3 Paire de Poteaux de volley	09/07/2010	2 489,71	8	2 489,71	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/174 - Tondeuse	09/07/2010	1 315,99	8	1 315,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/177 - Tondeuse	09/07/2010	1 200,00	8	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/180 - Tondeuse autoportée	09/07/2010	3 598,76	8	3 598,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/183 - Buts football	16/07/2010	1 498,35	8	1 498,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/194 - Monobrosse	24/07/2010	1 868,75	8	1 868,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/195 - Autolaveuse	24/07/2010	2 595,32	8	2 595,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/196 - Réhausseur pour pédiluve	24/07/2010	785,77	8	785,77	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/211 - 3 Claustas	18/08/2010	654,53	1	654,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/223 - 10 Claustas Bulles avec pied	18/08/2010	1 554,80	1	1 554,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2010/230 - Lave vaisselle avec rehausse	10/09/2010	2 834,52	8	2 834,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001415 - BARBECUE POUR SALLE TANAIS	01/01/2017	649,75	1	649,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001416 - 7 EXTINCTEURS HDV	01/01/2017	337,34	1	337,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001417 - 1 EXTINCTEUR ESPACE ST-LOUIS	01/01/2017	70,92	1	70,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001418 - 1 EXTINCTEUR P/CTM	01/01/2017	70,92	1	70,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001419 - 2 EXTINCTEURS P/SERVICE AVL	01/01/2017	135,36	1	135,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001420 - 1 EXTINCTEUR P/VEHICULE PM	01/01/2017	22,22	1	22,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001421 - 1 EXTINCTEUR PRIMAIRE LA RENN	01/01/2017	63,02	1	63,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001422 - 2 EXTINCTEURS PRIMAIRE CAYCHA	01/01/2017	141,84	1	141,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001423 - 5 EXTINCTEURS PRIMAIRE SATURN	01/01/2017	245,95	1	245,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001424 - 1 EXTINCTEUR LOCAL ASSOCIATIF	01/01/2017	48,19	1	48,19	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001425 - 1 EXTINCTEUR RESTAURANT SCOLA	01/01/2017	70,92	1	70,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001426 - 4 EXTINCTEURS SALLE POLYVALEN	01/01/2017	256,64	1	256,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001427 - 3 EXTINCTEURS SALLE CULTURISM	01/01/2017	144,58	1	144,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001428 - 1 EXTINCTEUR COMPLEXE SPORTIF	01/01/2017	53,87	1	53,87	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001429 - 1 EXTINCTEUR PISCINE	01/01/2017	70,92	1	70,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001430 - 3 EXTINCTEURS ALSH LA CHAUMIER	01/01/2017	144,58	1	144,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001431 - 1 EXTINCTEUR APS CAYCHAC	01/01/2017	56,00	1	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001433 - MATELAS DE RECEPTION P/GYMNASE	01/01/2017	185,00	1	185,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001434 - 3 JEUX DE 4 POTEAUX DE CORNERS	01/01/2017	228,00	1	228,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001435 - 4 JEUX DE 4 POTEAUX DE CORNERS	01/01/2017	304,00	1	304,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001436 - 3 Extincteurs p/Salle Polyvale	01/01/2017	197,76	1	197,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001439 - 10 TABLES 152X76 P/SALLE PO	01/01/2017	838,08	1	838,08	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0001441 - CHARIOT TRANSPORT TABLES P/SAL	01/01/2017	291,60	1	291,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001442 - CHARIOT TRANSPORT TABLES P/SAL	01/01/2017	291,60	1	291,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001443 - CHARIOT TRANSPORT TABLES P/SAL	01/01/2017	291,60	1	291,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001444 - CHARIOT TRANSPORT TABLES P/SAL	01/01/2017	291,60	1	291,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001446 - 7 MATELAS P/CRECHE MULTI-ACCUE	01/01/2017	378,17	1	378,17	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001449 - Vestiaire p/Personnel restaura	01/01/2017	155,95	1	155,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001450 - Chariot de service inox 3 plat	01/01/2017	306,79	1	306,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001451 - Chariot de service inox 3 plat	01/01/2017	306,79	1	306,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001452 - Chariot de service inox 3 plat	01/01/2017	306,79	1	306,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001453 - Congélateur table top Candy p/	01/01/2017	301,60	1	301,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001454 - Congélateur table top Candy p/	01/01/2017	301,60	1	301,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001455 - Chariot porte-assiettes inox p	01/01/2017	286,82	1	286,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001456 - 10 COUCHETTES EMPILABLES P/APS	01/01/2017	416,28	1	416,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001457 - 6 TRANSATS AVEC COUSSINS P/APS	01/01/2017	487,62	1	487,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001458 - 2 ACTI ROLL P/APS MATERNELLE	01/01/2017	243,00	1	243,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001469 - 6 LITS P/CRECHE COLLECTIVE	01/01/2017	894,00	1	894,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001473 - LOT 1 TABLE ET 2 BANCS P/APS D	01/01/2017	274,00	1	274,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001475 - 3 BANQUETTES P/ALSH FONGRAVEY	01/01/2017	496,56	1	496,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001476 - 4 BANQUETTES P/APS PRIMAIRE SA	01/01/2017	662,08	1	662,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001477 - 1 BANQUETTE P/APS PRIMAIRE LA	01/01/2017	165,52	1	165,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001479 - 18 MATELAS P/CRECHE COLLECTIV	01/01/2017	972,43	1	972,43	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001480 - 1 VENTILATEUR - OPERATION CAN	01/01/2017	66,59	1	66,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001481 - 9 VENTILATEURS - OPERATION CAN	01/01/2017	599,32	1	599,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001485 - LOT DE 8 TABLES PLIANTES P/SER	01/01/2017	600,00	1	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001486 - LOT DE 7 PLATEAUX MELAMINES P/	01/01/2017	400,00	1	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001488 - Tableau blanc triptyque p/Prim	01/01/2017	382,62	1	382,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001489 - Tableau blanc triptyque p/Prim	01/01/2017	382,62	1	382,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001492 - POSTE CD/MP3/USB	01/01/2017	81,18	1	81,18	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001493 - MEUBLE BOIS A BAC	01/01/2017	118,90	1	118,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001499 - Aspirateur eau et poussière Ma	01/01/2017	417,10	1	417,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001500 - Aspirateur eau et poussière Ma	01/01/2017	417,10	1	417,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001501 - Aspirateur eau et poussière Ma	01/01/2017	417,10	1	417,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001502 - Aspirateur eau et poussière Ma	01/01/2017	417,10	1	417,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001503 - Aspirateur eau et poussière Ma	01/01/2017	417,10	1	417,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001504 - Aspirobrosseur P/Médiathèque	01/01/2017	251,20	1	251,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001505 - Aspirobrosseur P/HDV	01/01/2017	251,20	1	251,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001506 - Aspirateur P/Médiathèque	01/01/2017	210,23	1	210,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001507 - Aspirateur Matern.Curégan	01/01/2017	210,23	1	210,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001508 - Chariot Alpha p/Crèche Collect	01/01/2017	213,39	1	213,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001509 - Chariot Alpha pour Ecole de Mu	01/01/2017	213,39	1	213,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001510 - Chariot Alpha pour Salle polyv	01/01/2017	213,39	1	213,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001511 - Chariot Alpha pour Ecole prima	01/01/2017	213,39	1	213,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001512 - Chariot Alpha pour Ecole prima	01/01/2017	213,39	1	213,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001513 - Chariot Alpha pour Ecole prima	01/01/2017	213,39	1	213,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001518 - 11 Balances Terraillon	01/01/2017	274,96	1	274,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001522 - Multimètre numérique	01/01/2017	255,76	1	255,76	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0001528 - SONO ALO TRANSPORT 12 P/ACPER	01/01/2017	479,00	1	479,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001531 - CISAILLES DE BUREAU P/PRIMAIR	01/01/2017	273,88	1	273,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001533 - 8 Bancs p/Maternelle Saturne	01/01/2017	577,44	1	577,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001538 - 4 TABLES RECTANGULAIRES P/PRI	01/01/2017	327,79	1	327,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001539 - 2 TABLES DEMI-LUNES P/PRIMAIRE	01/01/2017	244,68	1	244,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001540 - ETAGERE COMBINEE AVEC CASIERS	01/01/2017	142,54	1	142,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001543 - 3 BANQUETTES HYDRAULIQUES	01/01/2017	657,00	1	657,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001544 - 7 Tables pliantes	01/01/2017	525,00	1	525,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001547 - Réfrigérateur-congélateur	01/01/2017	428,90	1	428,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001548 - 9 TABLES P/SERVICE FESTIVITES	01/01/2017	700,00	1	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001551 - 2 ENCEINTES DE SONOR. S/PIEDS	01/01/2017	699,35	1	699,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001552 - PENDRION NOIR P/SALLE POLYVAL	01/01/2017	156,00	1	156,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001553 - ETHYLOTTEST ELECTRONIQUE P/POLI	01/01/2017	145,74	1	145,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001554 - CHAISE HAUTE ULTRA PLIANTE P/C	01/01/2017	86,90	1	86,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001555 - refrigerateur top p/Restaur.sc	01/01/2017	195,80	1	195,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001558 - LECTEUR CD/RADIO PHILIPS P/PRI	01/01/2017	79,95	1	79,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001559 - 3 MICROS SHURE P/ECOLE DE MUS	01/01/2017	345,00	1	345,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001561 - HERCULE P/CONTREBASSE ECOLE D	01/01/2017	69,00	1	69,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001562 - 10 TABOURETS DE DOUCHE P/COMPL	01/01/2017	999,45	1	999,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001566 - Chariot four THS p/Maternelle	01/01/2017	343,14	1	343,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001567 - Chariot four THS p/Maternelle	01/01/2017	343,14	1	343,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001568 - Chariot four THS p/Maternelle	01/01/2017	343,14	1	343,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001573 - 9 Matelas p/Crèche Multi-accue	01/01/2017	484,38	1	484,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001575 - ACQ. SET CYMBALES PAISTE P/ECO	01/01/2017	150,00	1	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001577 - 2 Extincteurs Cinéma Les Colon	01/01/2017	185,83	1	185,83	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001578 - 2 Extincteurs Médiathèque	01/01/2017	119,59	1	119,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001579 - 2 BARNUMS ALUMINIUM PLIABLES P	01/01/2017	700,00	1	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001580 - 2 BARNUMS ALUMINIUM PLIABLES P	01/01/2017	700,00	1	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001581 - SAXO ALTO AVEC ETUI P/ECOLE DE	01/01/2017	430,00	1	430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001582 - SAXO ALTO AVEC ETUI P/ECOLE DE	01/01/2017	430,00	1	430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001586 - CAISSON 2 TIROIRS P/PRIMAIRE S	01/01/2017	105,14	1	105,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001587 - FAUTEUIL PRIMA P/PRIMAIRE SATU	01/01/2017	75,82	1	75,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001589 - MEUBLE BAS BIP BOP P/PRIMAIRE	01/01/2017	267,20	1	267,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001590 - 4 LOTS DE 8 CASIERS P/PRIMAIRE	01/01/2017	429,46	1	429,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001591 - CHAIRE PROFESSEUR P/PRIMAIRE S	01/01/2017	156,41	1	156,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001592 - CAISSON 1 PORTE P/PRIMAIRE SAT	01/01/2017	82,82	1	82,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001594 - Chauffe biberon à la vapeur p/	01/01/2017	39,90	1	39,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001595 - Ecoute bébé basse puissance p/	01/01/2017	74,90	1	74,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001596 - MEUBLE 30 BACS P/MATERNELLE CA	01/01/2017	476,51	1	476,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001599 - KIT CYMBALES P/ECOLE DE MUSIQ	01/01/2017	680,00	1	680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001604 - ARMOIRE A RIDEAUX P/ ECOLE BO	01/01/2017	492,89	1	492,89	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001605 - Bac range-frites p/Piscine	01/01/2017	273,60	1	273,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001606 - 1 Lot de 2 Talkies-walkies éta	01/01/2017	273,60	1	273,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001608 - 5 Boules lumineuses p/Service	01/01/2017	810,00	1	810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001609 - TOASTER P/SERVICE PROTOCOLE	01/01/2017	210,00	1	210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001611 - Cafetière à dosette Philips	01/01/2017	69,90	1	69,90	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0001612 - Habillage pluie poussette crè	01/01/2017	49,94	1	49,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001616 - CINE-SIGN P/CINEMA LES COLONNE	01/01/2017	1,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001617 - CINE-SERVICE P/CINEMA LES COLO	01/01/2017	1,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001618 - PC PORTABLE AIR INFORMATIQUE P	01/01/2017	1,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001619 - PC PORTABLE TERRA MOBILE P/CIN	01/01/2017	1,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001620 - POSTE FUTITSU ESPRIMO P/CINEMA	01/01/2017	1,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001621 - ECRAN VIEW SONIC ET HP COMPAQ	01/01/2017	1,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001622 - PORTABLE D'ACCUEIL TERRA MOBIL	01/01/2017	1,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001625 - MODULE BILLETTERIE P/CINEMA LE	01/01/2017	21,33	1	21,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001627 - IMPRIMANTE TICKET BILLETTERIE	01/01/2017	73,93	1	73,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001630 - CHAIRE PROFESSEUR	01/01/2017	156,41	1	156,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001631 - CAISSON 1 PORTE	01/01/2017	82,82	1	82,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001632 - CAISSON 2 TIROIRS	01/01/2017	105,14	1	105,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001634 - ARMOIRE BIP BOP	01/01/2017	420,11	1	420,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001635 - 32 CASIERS TOLES POUR TABLES	01/01/2017	429,46	1	429,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001636 - FAUTEUIL PRIMA	01/01/2017	75,82	1	75,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001645 - Acq. Micro-chaîne Panasonic	01/01/2017	269,00	1	269,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001649 - BLOC AUTONOME PORTATIF	01/01/2017	249,07	1	249,07	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001652 - ENCEINTE BT 3010	01/01/2017	69,90	1	69,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001653 - FAUTEUIL BIBERON TABLETTE REPO	01/01/2017	527,33	1	527,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001654 - ASPIRATEUR DUROVAL6	01/01/2017	210,23	1	210,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001655 - 2 POSTES DE RADIO PHILIPS	01/01/2017	79,80	1	79,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001656 - 1 POSTE RADIO PHILIPS	01/01/2017	39,90	1	39,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001658 - 2 Baby-relax p/Crèche Familial	01/01/2017	164,00	1	164,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001659 - Pose Extincteurs Pr.Saturne 2	01/01/2017	105,94	1	105,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001662 - LOT DE 16 CHAISES	01/01/2017	376,39	1	376,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001672 - EXTINCTEUR POUR POSTE HT PADOUENS	24/01/2018	181,57	1	181,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001679 - FOUR ELECTROLUX COLONNES	25/01/2018	479,00	1	479,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001703 - 2 FAUTEUILS ET 1 TAPIS POUR BULLE ROOM HDV	15/02/2018	417,00	1	417,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001704 - CONSOLE NINTENDO AVEC MANETTE P/ MEDIATHEQUE	15/02/2018	369,98	1	369,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001705 - 6 TABLES POUR BULLE ROOM	15/02/2018	174,00	1	174,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001706 - 12 CHAISES POUR BULLE ROOM	01/01/2018	119,88	1	119,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001707 - 2 FAUTEUILS ROTIN POUR BULLE ROOM	01/01/2018	90,00	1	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001710 - APPAREIL PHOTO KODZK FZ201 POLICE MINICIPALE	19/02/2018	129,95	1	129,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	1999/170 - VTT	18/02/1999	298,65	1	298,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	1999/171 - VTT	18/02/1999	298,65	1	298,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	1999/172 - VTT	18/02/1999	298,65	1	298,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2V199201 - REMORQUE PORTO G	31/12/1996	737,85	1	737,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2000/258 - VELO VTT	16/11/2000	303,37	1	303,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/149 - RENAULT KANGOO EXPRESS *4827	28/06/2005	499,07	5	499,07	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/150 - RENAULT KANGOO EXPRESS *4829	30/06/2005	211,11	5	211,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/219 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/221 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2005/222 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/223 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/224 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/225 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/226 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/227 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2005/343 - VELO DE VILLE	24/11/2005	428,33	1	428,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/1 - VELO	10/01/2006	349,90	1	349,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/119 - MASSICOT	06/06/2006	2 177,92	8	2 177,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/12 - STRUCTURE DE MOTRICITE	03/02/2006	4 733,63	5	4 733,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/120 - SYNTHETISEUR	06/06/2006	1 360,00	8	1 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/133 - DESTRUCTEUR DE SOURIS	18/05/2006	1 662,44	8	1 662,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/144 - CONSOLE SON AVEC FLIGHT TRANSP	15/06/2006	16 452,29	5	16 452,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/145 - 2 AMPLIFICATEURS AVEC FLIGHT C	15/06/2006	2 112,42	8	2 112,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/146 - PUPITRE D'ECLAIRAGE AVEC FLIGHT	15/06/2006	5 789,07	8	5 789,07	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/147 - SECHE-LINGE	15/06/2006	1 487,29	8	1 487,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/149 - ARMOIRE	15/06/2006	1 185,00	15	1 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/162 - PROTEC TRAINER	04/07/2006	1 160,12	8	1 160,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/167 - BARRE DE DANSE	20/07/2006	1 721,04	8	1 721,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/2 - VELO	10/01/2006	349,90	1	349,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/20 - BROYEUR	10/02/2006	12 772,08	8	12 772,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/210 - 2 PAIRES DE BUT DE FOOT	07/08/2006	2 487,68	8	2 487,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/230 - GRADIN DEMONTABLE	27/04/2006	19 734,00	8	19 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/250 - 2 CHARIOTS	29/09/2006	2 018,84	8	2 018,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/251 - ARMOIRE DE STOKAGE	29/09/2006	1 825,77	8	1 825,77	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/290 - ARMOIRE VENTILEE	24/10/2006	1 853,80	10	1 853,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/301 - PLAN DE LIAISON	16/11/2006	863,51	15	863,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/303 - SONORISATION PORTABLE	16/11/2006	2 348,76	5	2 348,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/304 - 2 PALANS LEVIER	16/11/2006	1 821,51	8	1 821,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/313 - PERFORATEUR-BURINEUR	21/11/2006	1 315,60	8	1 315,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/322 - 2 BACHES DE BUVETTES	04/12/2006	2 151,42	8	2 151,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/332 - BUREAU	04/12/2006	959,19	15	959,19	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/333 - CAISSON	04/12/2006	1 041,72	15	1 041,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/335 - 2 ARMOIRES	12/12/2006	1 566,76	15	1 566,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/349 - ARMOIRE POSITIVE	21/12/2006	2 774,46	10	2 774,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/367 - COFFRE-FORT	28/12/2006	5 080,61	8	5 080,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/368 - ESCALADO	28/12/2006	786,96	8	786,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2006/48 - ARMOIRE DE STOCKAGE /BAC RETEN	01/03/2006	2 654,65	8	2 654,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/139 - TRIEUR VERTICAL	16/05/2007	1 276,63	8	1 276,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/182 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,65	10	1 657,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/183 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,65	10	1 657,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/184 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,65	10	1 657,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/185 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,65	10	1 657,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/186 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,66	10	1 657,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/187 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,66	10	1 657,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/188 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,66	10	1 657,66	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2007/189 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,66	10	1 657,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/190 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,66	10	1 657,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/191 - ARMOIRE POSITIVE	12/06/2007	1 657,66	10	1 657,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/194 - BALAYEUSE	20/06/2007	2 392,00	8	2 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/195 - ENSEMBLE BOITES AUX LETTRES	20/06/2007	2 305,91	8	2 305,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/221 - LAVEUSE ESSOREUSE	19/07/2007	5 262,40	10	5 262,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/274 - 3 TENTES	28/08/2007	3 222,00	8	3 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2007/275 - ENROULEUR MURAL	28/08/2007	1 680,14	8	1 680,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/246 - Visseuse	25/10/2014	383,00	1	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/247 - Visseuse	25/10/2014	383,00	1	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/248 - Table	25/10/2014	243,88	1	243,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/249 - Meuble bas	25/10/2014	473,46	1	473,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/250 - Rayonnage	25/10/2014	536,02	1	536,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/251 - Combiné de sonorisation	25/10/2014	299,80	1	299,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/252 - Ecran mural	25/10/2014	81,84	1	81,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/253 - Ecran mural	25/10/2014	81,84	1	81,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/254 - Platine CD	25/10/2014	218,00	1	218,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/255 - Draisienne	25/10/2014	76,81	1	76,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/256 - Plaque à induction	07/11/2014	118,80	1	118,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/258 - Pince emboiture	20/11/2014	396,73	1	396,73	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/259 - Pince de montage	20/11/2014	274,32	1	274,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/260 - Pince à evaser	20/11/2014	139,27	1	139,27	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/264 - Pince ampèremétrique	21/11/2014	264,00	1	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/267 - 2 Tabourets de bar	21/11/2014	258,00	1	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/268 - 2 Tabourets	21/11/2014	218,04	1	218,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/269 - 2 Tabourets	21/11/2014	189,96	1	189,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/270 - 2 Caissons	21/11/2014	118,00	1	118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/271 - 2 Caissons	21/11/2014	118,00	1	118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/273 - Meuble de rangement	21/11/2014	189,00	1	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/274 - Caisson de rangement	21/11/2014	179,00	1	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/275 - Guéridon bois	21/11/2014	144,50	1	144,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/276 - Table	21/11/2014	136,00	1	136,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/277 - Table	21/11/2014	161,50	1	161,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/278 - 4 Chaises	21/11/2014	408,00	1	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/279 - Console de jeux avec manettes	21/11/2014	474,79	1	474,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/280 - Radio K7/CD	21/11/2014	99,99	1	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/281 - Cuisine modulaire évier	21/11/2014	179,00	1	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/282 - Cuisine modulaire cuisinière	21/11/2014	179,00	1	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/283 - Scie à onglet	21/11/2014	588,20	1	588,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/284 - Perceuse-visseuse	21/11/2014	383,00	1	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/285 - Perceuse-visseuse	21/11/2014	383,00	1	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/286 - Coffret pince à riveter	21/11/2014	127,00	1	127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/287 - Perforateur	21/11/2014	578,50	1	578,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/288 - Meuleuse	21/11/2014	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/289 - 2 cendriers sur pied	31/12/2014	559,20	1	559,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/291 - 2tapis	05/12/2014	467,52	1	467,52	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2014/312 - Poste à souder	11/12/2014	444,00	1	444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/314 - 32 Casiers	11/12/2014	457,74	1	457,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/316 - Armoire	11/12/2014	399,23	1	399,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/317 - Meuble bas	11/12/2014	313,36	1	313,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/318 - Chaire	11/12/2014	149,59	1	149,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/319 - Fauteuil	11/12/2014	76,48	1	76,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/32 - Destrueteur de papier	06/02/2014	46,56	1	46,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/320 - Caisson 1 porte	11/12/2014	87,29	1	87,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/321 - Caisson 2 tiroirs	11/12/2014	107,98	1	107,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/322 - 2 Tapis	11/12/2014	119,80	1	119,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/323 - Présentoir étagère	11/12/2014	183,92	1	183,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/325 - Table basse	11/12/2014	100,00	1	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/326 - Rayonnage	11/12/2014	100,00	1	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/327 - 2 Fauteuils	11/12/2014	300,00	1	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/328 - Fauteuil	11/12/2014	100,00	1	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/329 - 2 Tables basses	11/12/2014	100,00	1	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/33 - Ouvre-lettres automatique	07/02/2014	213,60	1	213,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/330 - 2 Banquettes	11/12/2014	500,00	1	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/331 - Cisaille	11/12/2014	192,79	1	192,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/332 - Plastifieuse	11/12/2014	105,84	1	105,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/333 - Chevalet mobile	11/12/2014	569,00	1	569,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/334 - 2 Fauteuils avec accoudoirs	11/12/2014	486,12	1	486,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/335 - 2 Tables	11/12/2014	379,78	1	379,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/34 - Echelle transformable 3 plans	08/02/2014	350,40	1	350,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/341 - Table plateau statifié faux bo	17/12/2014	91,95	1	91,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/342 - Table plateau statifié blanc	17/12/2014	91,95	1	91,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/343 - Table plateau statifié jaune	17/12/2014	91,95	1	91,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/344 - Lampadaire	17/12/2014	137,93	1	137,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/345 - 2 Chaises bois	17/12/2014	45,98	1	45,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/346 - 2 Chaises dossier fil chromés	17/12/2014	73,56	1	73,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/347 - Chaise bois	17/12/2014	36,80	1	36,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/348 - Table basse ronde plateau faux	17/12/2014	105,75	1	105,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/085 - Fauteuil	28/03/2013	55,00	1	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/086 - Lecteur de Badge	30/03/2013	334,88	1	334,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/087 - Perforelieur	06/04/2013	119,72	1	119,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/088 - Etagère	11/04/2013	99,00	1	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/089 - Chariot de propreté	11/04/2013	340,86	1	340,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/090 - Fauteuil de bureau	11/04/2013	596,45	1	596,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/091 - Fauteuil de bureau	11/04/2013	596,44	1	596,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/092 - 3 tapis	11/04/2013	122,00	1	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/093 - 7 tapis	11/04/2013	426,96	1	426,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/096 - Extincteur	18/04/2013	64,11	1	64,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/098 - Matelas additionnel pour fosse	18/04/2013	935,27	5	935,27	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/099 - Meuble cuisine en bois	18/04/2013	187,78	1	187,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/100 - Colonne frigro micro ondes	18/04/2013	127,59	1	127,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/101 - Garage en bois	18/04/2013	105,79	1	105,79	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2013/102 - Mégohmmètre	18/04/2013	436,54	1	436,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/103 - Testeur	18/04/2013	227,24	1	227,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/116 - Mini-four	21/03/2013	140,00	1	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/117 - Appareil photo	21/03/2013	126,97	1	126,97	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/118 - 6 Bureaux	04/05/2013	414,00	1	414,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/119 - 14 chaises	04/05/2013	558,60	1	558,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/120 - Trampoline	08/05/2013	329,00	1	329,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/121 - Levée autoportée et casque	08/05/2013	132,70	1	132,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/122 - Lit pliant avec matelas	25/05/2013	81,90	1	81,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/123 - Lit pliant avec matelas	25/05/2013	81,90	1	81,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/124 - Lit pliant avec matelas	25/05/2013	81,90	1	81,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/126 - 3 Matelas	06/06/2013	214,69	1	214,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/127 - 12 Chaises	06/06/2013	487,98	1	487,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/128 - 2 Chaises	06/06/2013	87,27	1	87,27	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/131 - Réfrigérateur	11/06/2013	125,00	1	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/133 - Banquette piano	11/06/2013	118,15	1	118,15	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/135 - Chaîne micro	15/05/2013	94,90	1	94,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/136 - Pluviomètre	15/05/2013	117,21	1	117,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/137 - Tricycle à pédale	31/05/2013	113,98	1	113,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/138 - Eléments de motricité	31/05/2013	299,90	1	299,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/139 - Tableau avec portées Musicales	04/06/2013	374,75	1	374,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/084 - Caisson	28/03/2013	69,90	1	69,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/140 - Kit équilibre	18/06/2013	179,00	1	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/141 - Module de 7 activités	18/06/2013	491,00	1	491,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/169 - 2 Bibliothèques	22/06/2013	143,00	1	143,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/171 - 3 Tables	22/06/2013	853,95	1	853,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/173 - Chariot 3 Tablettes	26/06/2013	527,44	1	527,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/174 - Chariot étroit	26/06/2013	449,69	1	449,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/176 - 12 Trotinettes	03/07/2013	999,50	1	999,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/177 - Micro HF sans fil	03/07/2013	389,00	1	389,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/178 - Cornet SIB étude	03/07/2013	629,00	1	629,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/179 - Fauteuil de bureau	11/07/2013	676,97	1	676,97	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/180 - Burineur	16/07/2013	503,52	1	503,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/181 - Chariot traceur	19/07/2013	89,70	1	89,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/182 - Lecteur de badge	19/07/2013	334,88	1	334,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/183 - Station à souder	25/07/2013	89,50	1	89,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/184 - 3 Poussettes "double"	25/07/2013	284,85	1	284,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/186 - 2 Armoires à pharmacie 2 porte	26/07/2013	265,74	1	265,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/191 - 2 Bureaux	31/07/2013	278,00	1	278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/192 - Appareil photo numérique	02/08/2013	229,90	1	229,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/193 - Tableau blanc émaillé	10/08/2013	213,06	1	213,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/194 - Tableau Triptyque	10/08/2013	458,63	1	458,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/196 - Chariot 3 Tablettes	14/08/2013	448,32	1	448,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/197 - Poussette Double	14/08/2013	596,80	1	596,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/198 - Pulvérisateur	14/08/2013	95,08	1	95,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/199 - Pulvérisateur	14/08/2013	95,08	1	95,08	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2013/202 - 2 monocycles	23/08/2013	198,00	1	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/203 - Monocycle	23/08/2013	103,00	1	103,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/204 - Carrelette électrique	04/09/2013	195,00	1	195,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/205 - Tableau	04/09/2013	328,60	1	328,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/206 - 4 Fauteuils	12/09/2013	402,00	1	402,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/207 - Table et 2 chaises pour enfant	12/09/2013	18,39	1	18,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/208 - Piste Graphique	12/09/2013	427,73	1	427,73	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/209 - Tableau	12/09/2013	98,89	1	98,89	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/210 - Garde Corps p/échaffaudage	19/09/2013	969,06	8	969,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/211 - Poste à soudure	19/09/2013	282,23	1	282,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/213 - Siège assis debout	03/10/2013	636,56	1	636,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/216 - 3 Baby Jankiri transats	03/10/2013	202,72	1	202,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/217 - Matelas	03/10/2013	71,56	1	71,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/264 - IPAD	03/10/2013	388,50	1	388,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/170 - 4 Chaises	22/06/2013	162,66	1	162,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/299 - Coffret clé à cliquet avec emb	12/10/2013	153,21	1	153,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/300 - Coffret clé à cliquet avec emb	12/10/2013	167,44	1	167,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/301 - Perceuse visseuse	12/10/2013	360,52	1	360,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/302 - Meuleuse	12/10/2013	491,76	1	491,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/303 - Pompe vide cave	17/10/2013	119,90	1	119,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/305 - Plastifieuse	17/10/2013	156,45	1	156,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/306 - Amplificateur	17/10/2013	419,00	1	419,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/307 - Lecteur CD	17/10/2013	219,00	1	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/308 - Chaîne	17/10/2013	179,00	1	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/315 - 2 Diabes élévateurs jumelés	01/11/2013	972,59	8	972,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/319 - 2 Rampes pliantes	19/11/2013	913,74	1	913,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/320 - Etau	19/11/2013	367,17	1	367,17	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/321 - 3 Rouleurs porte panneaux	19/11/2013	357,94	1	357,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/322 - 2 Chariots à plateaux	19/11/2013	249,63	1	249,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/323 - Souffleur à dos	19/11/2013	169,99	1	169,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/325 - 15 chaises	19/11/2013	557,94	1	557,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/326 - 3 Tricycles	19/11/2013	229,49	1	229,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/327 - Frigo top	19/11/2013	205,00	1	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/328 - Table de tennis de table	19/11/2013	475,00	1	475,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/329 - 4 Tricycles	19/11/2013	445,39	1	445,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/330 - Module de 7 Multi-activités	19/11/2013	491,00	1	491,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/331 - Meuleuse	19/11/2013	119,62	1	119,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/332 - Scie Sauteuse	19/11/2013	202,33	1	202,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/333 - Tricycle	19/11/2013	76,50	1	76,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/334 - Trotinette	19/11/2013	91,81	1	91,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/335 - Vélo enfant	19/11/2013	50,14	1	50,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/336 - 2 Tricycles tandem	19/11/2013	319,60	1	319,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/337 - Tricycle	19/11/2013	76,50	1	76,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/340 - Fauteuil de direction	30/11/2013	250,99	1	250,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/341 - 11 Chaises	30/11/2013	228,80	1	228,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/343 - Nettoyeur HP	30/11/2013	793,40	8	793,40	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2013/344 - Aspiro-brosseur	30/11/2013	494,82	1	494,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/345 - Lecteur mp4	30/11/2013	95,89	1	95,89	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/346 - Appareil photo	30/11/2013	117,89	1	117,89	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/347 - 3 Draisiennes	30/11/2013	277,95	1	277,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/348 - 3 Etagères	30/11/2013	968,69	1	968,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/349 - Rayonnant	30/11/2013	262,46	1	262,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/350 - Rayonnant	30/11/2013	195,33	1	195,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/351 - Aspirateur	30/11/2013	264,91	1	264,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/352 - Aspirateur	30/11/2013	264,91	1	264,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/353 - Aspirateur	30/11/2013	264,91	1	264,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/354 - Aspirateur	30/11/2013	264,91	1	264,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/355 - Aspirateur	30/11/2013	264,90	1	264,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/356 - Aspirateur	30/11/2013	264,91	1	264,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/357 - Aspirateur	30/11/2013	264,90	1	264,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/358 - Aspirateur	30/11/2013	264,90	1	264,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/367 - Siège de travail	30/11/2013	598,68	1	598,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/368 - Siège de travail	30/11/2013	598,68	1	598,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/369 - Repose pieds	30/11/2013	93,29	1	93,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/375 - Coffret pince à riveter	11/12/2013	128,69	1	128,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/376 - Coffret douilles	11/12/2013	113,49	1	113,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/377 - Coffret taraud	11/12/2013	51,90	1	51,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/378 - 2 Fauteuils	11/12/2013	258,00	1	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/380 - Fauteuil de bureau	11/12/2013	244,82	1	244,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/381 - Fauteuil de bureau	11/12/2013	244,82	1	244,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/382 - Fauteuil de bureau	11/12/2013	244,82	1	244,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/386 - Meuleuse	20/12/2013	166,24	1	166,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/388 - Siège de travail	20/12/2013	605,46	1	605,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/389 - Siège de travail	20/12/2013	605,47	1	605,47	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/390 - Meuble de rangement	20/12/2013	443,08	1	443,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/391 - Bac à livres	20/12/2013	160,10	1	160,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/392 - 2 Poufs	20/12/2013	203,32	1	203,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/393 - 3 Bancs avec dossier	20/12/2013	277,42	1	277,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/395 - Meuble bibliothèque	20/12/2013	347,75	1	347,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/396 - Massicot	20/12/2013	89,70	1	89,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/397 - Table d'activité "Pirates"	20/12/2013	99,00	1	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/399 - 30 Chaises	20/12/2013	895,72	1	895,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/400 - Bibliothèque	20/12/2013	345,30	1	345,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/401 - Armoire Basse	20/12/2013	279,50	1	279,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/402 - Fauteuil	20/12/2013	62,87	1	62,87	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/404 - 3 Tables	20/12/2013	230,20	1	230,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/405 - 30 Chaises	20/12/2013	895,72	1	895,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/406 - 3 Chaises	20/12/2013	90,19	1	90,19	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/407 - Bibliothèque	20/12/2013	345,30	1	345,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/408 - Meuble bas	20/12/2013	279,51	1	279,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/409 - Chaire enseignant	20/12/2013	302,44	1	302,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/410 - Chaise enseignant	20/12/2013	37,93	1	37,93	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2013/411 - Bibliothèque	20/12/2013	312,62	1	312,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/412 - 10 Chaises	20/12/2013	298,57	1	298,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/413 - Table	20/12/2013	101,64	1	101,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/19 - 3 Tapis	15/01/2014	256,17	1	256,17	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/193 - Echelle double 9 marches	22/07/2014	205,14	1	205,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/194 - Echelle double 7 marches	22/07/2014	169,40	1	169,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/195 - Echelle double 5 marches	22/07/2014	132,11	1	132,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/198 - Tableau double face	01/08/2014	370,46	1	370,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/20 - Four micro-ondes	15/01/2014	91,00	1	91,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/200 - Lecteur DVD	07/08/2014	60,89	1	60,89	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/201 - Transpalette	14/08/2014	408,00	1	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/203 - Tableau	10/09/2014	218,52	1	218,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/204 - Radio K7 Cd	10/09/2014	99,99	1	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/205 - Visseuse GSR	12/09/2014	383,00	1	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/206 - Pince à sertir	12/09/2014	158,50	1	158,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/207 - Coffret 9 outils isolés	12/09/2014	124,87	1	124,87	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/208 - Armoire à pharmacie	12/08/2014	211,08	1	211,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/21 - Four micro-ondes	15/01/2014	91,00	1	91,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/212 - Chariot armoire de rangement	19/09/2014	480,50	1	480,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/213 - Mixeur cuiseur	19/09/2014	99,00	1	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/215 - Echelle transformable	24/09/2014	364,80	1	364,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/216 - Echelle transformable	24/09/2014	364,80	1	364,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/219 - Poste radio CD/Mp3	07/10/2014	73,73	1	73,73	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/221 - Tapis d'activités	07/10/2014	165,60	1	165,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/223 - Micro-ondes	16/10/2014	71,00	1	71,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/224 - Micro-ondes	16/10/2014	71,00	1	71,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/225 - Cisaille	21/10/2014	163,01	1	163,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/231 - Trousse de couteaux américains	25/10/2014	103,62	1	103,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/232 - Meuleuse	25/10/2014	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/233 - Scie sauteuse	25/10/2014	334,80	1	334,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/234 - Scie sauteuse	25/10/2014	334,80	1	334,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/235 - Découpeur ponceur	25/10/2014	215,00	1	215,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/236 - Perforateur	25/10/2014	214,80	1	214,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/237 - Perforateur	25/10/2014	214,80	1	214,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/238 - Perforateur	25/10/2014	733,39	1	733,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/239 - Perforateur	25/10/2014	733,39	1	733,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/240 - Perforateur	25/10/2014	733,39	1	733,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/241 - Meuleuse	25/10/2014	443,78	1	443,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/242 - Meuleuse	25/10/2014	330,91	1	330,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/243 - Visseuse	25/10/2014	383,00	1	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/244 - Ponceuse	25/10/2014	228,41	1	228,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/245 - Perforateur	25/10/2014	475,10	1	475,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/414 - 2 Grandes souricières	20/12/2013	318,00	1	318,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/415 - passerelle p/souricières	20/12/2013	179,00	1	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/421 - Cuisinière	20/12/2013	159,62	1	159,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/422 - Evier	20/12/2013	107,64	1	107,64	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2013/423 - Réfrigérateur	20/12/2013	145,89	1	145,89	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/424 - Machine à laver	20/12/2013	143,93	1	143,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/425 - Meuble à toit	20/12/2013	181,21	1	181,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/02 - Bac de rétention	15/01/2014	129,73	1	129,73	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/03 - Bac de rétention	15/01/2014	129,72	1	129,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/04 - Bac de rétention	15/01/2014	129,72	1	129,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/05 - Bac de rétention	15/01/2014	372,67	1	372,67	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/06 - Bac de rétention	15/01/2014	210,50	1	210,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/07 - 6 Tapis	15/01/2014	109,74	1	109,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/08 - 2 Tapis	15/01/2014	82,94	1	82,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/09 - 1 Tapis	15/01/2014	85,39	1	85,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/10 - 2 Tapis	15/01/2014	36,83	1	36,83	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/11 - 2 Tapis	15/01/2014	82,94	1	82,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/12 - 3 Tapis	15/01/2014	256,17	1	256,17	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/120 - Oxymètre	03/06/2014	106,80	1	106,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/121 - Immobilisateur de tête	03/06/2014	111,06	1	111,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/122 - Tremplin double	03/06/2014	494,40	1	494,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/13 - 4 Tapis	15/01/2014	73,16	1	73,16	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/14 - 4 Tapis	15/01/2014	165,88	1	165,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/15 - 1 Tapis	15/01/2014	62,21	1	62,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/16 - 1 Tapis	15/01/2014	85,39	1	85,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/161 - Siège douche suspendu	14/06/2014	195,01	1	195,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/162 - Jeu pédagogique (coin chambre)	14/06/2014	471,00	1	471,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/163 - Blocs de motricité	14/06/2014	729,10	1	729,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/165 - Chariot de propreté	19/06/2014	358,80	1	358,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/166 - Chariot de propreté	19/06/2014	358,80	1	358,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/168 - Coffret de 26 outils mecanique	19/06/2014	214,80	1	214,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/169 - Vélo VTC	19/06/2014	427,45	1	427,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/17 - 3 Tapis	15/01/2014	124,41	1	124,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/170 - Vélo VTC	19/06/2014	427,45	1	427,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/173 - Meuble 15 cases sur roulettes	26/06/2014	446,42	1	446,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/174 - Mini tremplin avec tapis	26/06/2014	514,20	1	514,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/176 - Chevalet mobile	02/07/2014	89,98	1	89,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/176A - CHEVALET MOBILE SATURNE	31/12/2014	569,00	1	569,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/18 - 4 Tapis	15/01/2014	248,84	1	248,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/155 - Meuble de rangement	01/07/2011	471,42	1	471,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/158 - Armoire à rideaux	01/07/2011	332,73	1	332,73	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/172 - Meuble bas	08/07/2011	189,00	1	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/175 - Ecran de projection	08/07/2011	382,72	1	382,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/181 - Compresseur	13/07/2011	424,69	1	424,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/182 - GPS	27/07/2011	149,00	1	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/183 - Lampe de Bureau	27/07/2011	102,14	1	102,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/185 - Crépine auto-nettoyante	13/08/2011	1 822,70	8	1 822,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/186 - 3 Tentés	13/08/2011	179,85	1	179,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/188 - Buse 4 jets	20/08/2011	752,28	1	752,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/190 - Vélo pliant	20/08/2011	1 168,00	8	1 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2011/194 - Trottinette	20/08/2011	250,00	1	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/195 - Affuteuse de fûrets	20/08/2011	273,88	1	273,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/196 - Scie Circulaire	20/08/2011	242,99	1	242,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/197 - llot de jeux avec bac rangement	20/08/2011	689,20	1	689,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/198 - Tapis avec traversin	20/08/2011	598,90	1	598,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/200 - 2 Tambours	20/08/2011	199,40	1	199,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/201 - Coffre de rangement	20/08/2011	103,00	1	103,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/202 - Maison de jeu extérieure	20/08/2011	596,30	1	596,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/203 - Toboggan	20/08/2011	135,50	1	135,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/204 - Xylophone	20/08/2011	315,70	1	315,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/225 - Pompe vide cave	14/09/2011	152,30	1	152,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/226 - Lave-vaisselle	14/09/2011	2 523,56	8	2 523,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/227 - Lave-vaisselle	14/09/2011	4 365,40	8	4 365,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/229 - Réfrigérateur-congélateur	05/10/2011	312,00	1	312,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/230 - Four à émaux	05/10/2011	887,25	5	887,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/232 - Piano numérique	05/10/2011	1 698,38	8	1 698,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/233 - Ampli basse	05/10/2011	954,38	8	954,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/234 - Enregistreur Digital	05/10/2011	314,37	1	314,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/241 - 2 chariots saniduo	05/10/2011	217,67	1	217,67	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/242 - 3 Chariots de nettoyage	05/10/2011	399,23	1	399,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/244 - Vélo pliant	23/09/2011	1 168,00	8	1 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/246 - Appareil photo numérique	23/09/2011	117,98	1	117,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/247 - Radio CD	23/09/2011	59,90	1	59,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/248 - 2 Aspirateurs poussière	23/09/2011	475,72	1	475,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/249 - Aspirateur poussière	23/09/2011	237,86	1	237,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/250 - Aspirateur poussière	23/09/2011	237,86	1	237,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/251 - Aspirateur poussière et eau	23/09/2011	360,57	1	360,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/252 - Aspirateur poussière et eau	23/09/2011	360,57	1	360,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/255 - 2 Tableaux blancs	12/10/2011	186,58	1	186,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/256 - Armoire audio	12/10/2011	458,06	1	458,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/257 - Pince ampérométrique	12/10/2011	118,41	1	118,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/264 - Ensemble laverie	19/10/2011	17 521,40	8	17 521,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/266 - Autolaveuse	19/10/2011	13 124,14	8	13 124,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/267 - 3 Tapis	19/10/2011	359,10	1	359,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/268 - Planning hebdomadaire	19/10/2011	142,32	1	142,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/269 - Planning hebdomadaire	19/10/2011	142,32	1	142,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/270 - 2 Réchauds Electriques	19/10/2011	69,85	1	69,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/271 - 2 Tapis	19/10/2011	165,60	1	165,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/272 - 2 Paniers de Basket	19/10/2011	113,40	1	113,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/278 - Visseuse	22/10/2011	225,21	1	225,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/279 - Kit Baseball	22/10/2011	730,25	8	730,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/280 - Kit Beach volley	22/10/2011	275,00	1	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/281 - Trampoline	22/10/2011	750,00	8	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/282 - Ensemble cuisine jeu	22/10/2011	727,20	5	727,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/285 - Marchepied	15/11/2011	113,62	1	113,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/286 - Couronne de forage	15/11/2011	250,27	1	250,27	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2011/294 - 14 Tapis	15/11/2011	1 470,00	1	1 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/295 - 4 Paires de poteaux de Volley	15/11/2011	2 315,98	1	2 315,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/296 - 10 Tapis	15/11/2011	1 050,00	1	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/297 - Cafetière	15/11/2011	58,90	1	58,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/298 - Sonorisation	15/11/2011	462,85	1	462,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/299 - Radio-cassette	15/11/2011	128,19	1	128,19	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/302 - Réfrigérateur-congélateur	22/11/2011	219,00	1	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/303 - Sonorisation	22/11/2011	826,68	5	826,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/304 - Micro-ondes	22/11/2011	51,50	1	51,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/305 - Réchaud Electrique	22/11/2011	44,08	1	44,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/306 - Réfrigérateur	22/11/2011	211,60	1	211,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/307 - Micro-ondes	22/11/2011	51,50	1	51,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/308 - Micro-ondes	22/11/2011	51,50	1	51,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/309 - Micro-ondes	22/11/2011	51,50	1	51,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/310 - Réfrigérateur	22/11/2011	211,60	1	211,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/311 - Micro-ondes	22/11/2011	51,50	1	51,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/312 - Micro-ondes	22/11/2011	51,50	1	51,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/313 - Réchaud Electrique	22/11/2011	44,09	1	44,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/314 - Transat	22/11/2011	48,61	1	48,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/317 - Radio CD	26/11/2011	179,99	1	179,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/318 - Radio CD	26/11/2011	89,99	1	89,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/319 - Mini-chaine	26/11/2011	285,00	1	285,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/320 - Mini-chaine	26/11/2011	189,00	1	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/321 - 4 Réfrigérateurs	15/11/2011	472,00	1	472,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/329 - 4 Chariots de nettoyage	03/12/2011	476,01	1	476,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/331 - Chariot de transport	03/12/2011	314,11	1	314,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/333 - Escabeau	03/12/2011	373,64	1	373,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/334 - Escabeau	03/12/2011	373,65	1	373,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/335 - Escabeau	03/12/2011	373,64	1	373,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/336 - Four micro-ondes	03/12/2011	54,90	1	54,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/337 - Four micro-ondes	03/12/2011	54,90	1	54,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/340 - Machine à relier	03/12/2011	109,53	1	109,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/341 - Cisaille	03/12/2011	104,61	1	104,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/355 - Socle projecteur	15/11/2011	980,72	8	980,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/356 - Socle projecteur	15/11/2011	980,72	8	980,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/357 - Protection Electrique	15/11/2011	466,44	1	466,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/358 - Protection Electrique	15/11/2011	466,44	1	466,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/360 - Système centrage cabine projec	15/11/2011	4 186,00	8	4 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/361 - Toboggan	03/12/2011	800,12	8	800,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/362 - Rangement pour tapis	03/12/2011	708,63	1	708,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/364 - 2 Echelles	10/12/2011	358,80	1	358,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/365 - Didacible	10/12/2011	370,00	1	370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/366 - Four Grill	10/12/2011	84,99	1	84,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/367 - Four Grill	10/12/2011	84,99	1	84,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/368 - Rehausseur	10/12/2011	69,90	1	69,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/369 - Monobrosse	10/12/2011	1 838,10	8	1 838,10	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2011/370 - Autolaveuse	10/12/2011	2 635,32	8	2 635,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/371 - Monobrosse	10/12/2011	1 838,10	8	1 838,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/372 - Ensemble de matériel Scénique	22/11/2011	23 189,74	8	23 189,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/374 - Machine pour nettoyage rouleau	31/12/2011	4 479,02	8	4 479,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/376 - Armoire basse de rangement	31/12/2011	297,80	1	297,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/378 - Cintreuse cuivre	23/11/2011	1 175,01	8	1 175,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/379 - Télémètre	23/12/2011	233,22	1	233,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/383 - Armoire audio	23/12/2011	458,07	1	458,07	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/385 - 2 Tricycles	23/12/2011	530,00	1	530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/386 - Etagère	23/12/2011	249,96	1	249,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/388 - Micro cravate	23/12/2011	801,32	5	801,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/389 - 2 Buts de basket mural	23/12/2011	771,00	1	771,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/390 - Chariot de lavage	23/12/2011	629,10	1	629,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/391 - 2 Tapis	23/12/2011	497,54	1	497,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/392 - 11 Récepteurs	23/12/2011	6 985,84	1	6 985,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/393 - 2 Perceuses visseuses	23/12/2011	1 082,27	1	1 082,27	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/394 - Aspirateur eau et poussière	23/12/2011	358,61	1	358,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/395 - Armoire positive	23/12/2011	2 332,20	10	2 332,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/396 - Armoire positive	23/12/2011	2 332,20	10	2 332,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/397 - Armoire négative	23/12/2011	2 870,40	10	2 870,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/398 - Armoire	23/12/2011	358,80	1	358,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/399 - Armoire	23/12/2011	358,80	1	358,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/403 - 3 Sièges auto	23/12/2011	236,85	1	236,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/409 - Tableau	23/12/2011	227,24	1	227,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/417 - Chariot assiettes	23/12/2011	518,00	1	518,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/418 - Chariot de service	23/12/2011	335,00	1	335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/419 - Chariot de service	23/12/2011	335,00	1	335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/420 - Chariot de service	23/12/2011	335,00	1	335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/421 - Rebondisseur double	23/12/2011	1 231,88	8	1 231,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/422 - Vario'plinth	23/12/2011	473,62	1	473,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/423 - 4 Matelas	23/12/2011	2 133,66	1	2 133,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/424 - 3 Poussettes	23/12/2011	843,78	1	843,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/433 - 3 Tricycles	31/12/2011	377,70	1	377,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/434 - 3 Draisiennes	31/12/2011	389,70	1	389,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/435 - Défibrillateur	31/12/2011	1 655,26	8	1 655,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/436 - Défibrillateur	31/12/2011	1 655,26	8	1 655,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/437 - Défibrillateur	31/12/2011	1 655,26	8	1 655,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/438 - Défibrillateur	31/12/2011	1 655,26	8	1 655,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/439 - Défibrillateur	31/12/2011	2 051,15	8	2 051,15	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2011/440 - Défibrillateur	31/12/2011	2 051,15	8	2 051,15	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/006 - 2 Armoires Basses	04/02/2012	545,28	1	545,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/009 - Four micro ondes	04/02/2012	71,00	1	71,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/010 - Réfrigérateur	04/02/2012	249,00	1	249,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/011 - 4 panneaux d'affichage	04/02/2012	128,63	1	128,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/012 - Chevalet paper board	04/02/2012	64,05	1	64,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/025 - Armoire	22/02/2012	516,60	1	516,60	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2012/029 - Mini-chaîne	22/02/2012	215,09	1	215,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/031 - Vitrine extérieure	22/02/2012	211,69	1	211,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/033 - Créprière	22/02/2012	58,90	1	58,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/034 - Diable	22/02/2012	100,46	1	100,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/035 - 4 Extincteurs p/salle polyval	14/03/2012	191,84	1	191,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/036 - 3 Extincteurs p/Maternelle Dul	14/03/2012	143,88	1	143,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/037 - 3 Extincteurs p/Maternelle Dul	14/03/2012	192,32	1	192,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/038 - 12 Extincteurs p/Les Colonnes	14/03/2012	575,52	1	575,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/039 - 5 Extincteurs p/Les Colonnes	14/03/2012	320,53	1	320,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/040 - 3 Extincteurs p/Maison du Patr	14/03/2012	143,88	1	143,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/041 - 3 Extincteurs p/Gymnase Port d	14/03/2012	143,88	1	143,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/042 - 2 Extincteurs p/ABC	14/03/2012	128,21	1	128,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/043 - Extincteur p/Club de l'Amitié	14/03/2012	64,11	1	64,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/044 - 2 Extincteurs p/Pôle Santé	14/03/2012	128,21	1	128,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/045 - 2 Extincteurs p/Primaire Satur	14/03/2012	233,22	1	233,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/046 - Extincteur p/Restaurant école	14/03/2012	116,61	1	116,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/047 - Extincteur p/Maternelle Curéga	14/03/2012	116,61	1	116,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/048 - Extincteur p/CLSH Fongravey	14/03/2012	116,61	1	116,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/049 - Extincteur p/Stade J-P Delhomm	14/03/2012	116,61	1	116,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/052 - 2 Fauteuils p/Service Petite E	14/03/2012	466,02	1	466,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/053 - Fauteuil p/Service des Sports	14/03/2012	232,97	1	232,97	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/056 - Four micro-onde Hitachi	09/03/2012	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/058 - 5 Grilles d'exposition sans pi	09/03/2012	496,34	1	496,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/059 - Armoire basse 2 portes	09/03/2012	161,46	1	161,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/060 - Armoire basse 2 portes p/CLSH	09/03/2012	161,46	1	161,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/061 - Armoire basse 2 portes p/CLSH	09/03/2012	161,46	1	161,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/062 - Armoire basse 2 portes p/ACPER	09/03/2012	161,46	1	161,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/063 - Armoire basse 2 portes p/APS C	09/03/2012	161,46	1	161,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/064 - Armoire basse 2 portes p/APS c	09/03/2012	161,46	1	161,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/065 - Armoire basse p/APS Renney pri	09/03/2012	161,46	1	161,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/074 - 2 Tableaux p/fiches	30/03/2012	157,92	1	157,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/075 - Pompe vide cave	13/04/2012	152,30	1	152,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/085 - Plateforme pliante	21/04/2012	701,81	8	701,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/086 - Plateforme pliante	21/04/2012	558,30	8	558,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/087 - Tableau fiche planning	21/04/2012	78,96	1	78,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/090 - 6 Trotinettes	28/04/2012	655,20	1	655,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/091 - 4 Trotinettes	28/04/2012	221,44	1	221,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/092 - Poussette triplée	28/04/2012	914,94	5	914,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/093 - 2 Trotinettes	28/04/2012	110,72	1	110,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/102 - lot 1 Table et 6 chaises	15/05/2012	235,29	1	235,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/103 - Lecteur de puces	15/05/2012	166,24	1	166,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/104 - 2 Porteurs diablo	15/05/2012	138,80	1	138,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/107 - 2 Trotinettes	15/05/2012	318,00	1	318,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/112 - Tricycle	26/05/2012	141,55	1	141,55	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/113 - 2 Camions benne	26/05/2012	142,20	1	142,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/114 - Tableau planning à fiches	08/06/2012	274,00	1	274,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2012/115 - Tableau planning à fiches	08/06/2012	205,50	1	205,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/116 - Tableau planning à fiches	08/06/2012	205,50	1	205,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/120 - Aspirateur poussière	31/05/2012	250,96	1	250,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/121 - Aspirateur poussière	31/05/2012	250,96	1	250,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/122 - Aspirateur poussière	31/05/2012	250,96	1	250,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/123 - Aspirateur poussière	31/05/2012	250,96	1	250,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/125 - 2 Banquettes	31/05/2012	415,52	1	415,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/131 - 2 Fours micro-ondes	22/06/2012	238,00	1	238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/132 - Four micro-ondes	22/06/2012	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/133 - Four micro-ondes	22/06/2012	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/134 - 6 Chaises	22/06/2012	173,45	1	173,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/135 - Table	22/06/2012	208,64	1	208,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/136 - 2 Tables	22/06/2012	403,58	1	403,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/137 - 6 Tables	22/06/2012	930,65	1	930,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/138 - 3 Tables	22/06/2012	625,93	1	625,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/139 - 3 Bancs	22/06/2012	322,27	1	322,27	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/140 - 12 Chaises	22/06/2012	282,23	1	282,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/141 - Table	22/06/2012	167,47	1	167,47	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/142 - 6 Chaises	22/06/2012	141,12	1	141,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/143 - Table	22/06/2012	200,41	1	200,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/147 - Tapis	04/07/2012	138,74	1	138,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/162 - Pompe à eau	11/07/2012	443,81	1	443,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/165 - 5 Présentoirs 8 cases	11/07/2012	956,20	1	956,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/166 - Tableau Blanc	11/07/2012	125,58	1	125,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/167 - 2 talkies walkies	11/07/2012	70,60	1	70,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/174 - 4 packs guitares	17/07/2012	590,00	1	590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/175 - Micro-ondes	17/07/2012	71,99	1	71,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/176 - 11 Antennes magnétiques	17/07/2012	855,14	1	855,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/177 - Paire de but de sand ball	17/07/2012	809,00	8	809,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/179 - Plancher pour la yourte	19/07/2012	945,56	5	945,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/180 - 2 Tables pic nic	26/07/2012	239,20	1	239,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/105 - Porteur Rapido	15/05/2012	63,50	1	63,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/182 - 19 tapis	26/07/2012	672,15	1	672,15	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/183 - 10 tapis	26/07/2012	556,14	1	556,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/184 - 2 tapis	26/07/2012	81,33	3	81,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/185 - 2 tapis	26/07/2012	81,33	1	81,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/189 - 30 Chaises	27/07/2012	867,22	1	867,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/194 - 2 Adaptateurs VGA	07/08/2012	107,82	1	107,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/216 - Gaufrier croque monsieur	17/08/2012	59,99	1	59,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/217 - Machine à pop corn	17/08/2012	59,99	1	59,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/218 - Machine à barbe à papa	17/08/2012	39,99	1	39,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/219 - Crépière	17/08/2012	89,99	1	89,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/221 - Lecteur DVD	23/08/2012	55,66	1	55,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/222 - Appareil photo numérique	23/08/2012	149,67	1	149,67	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/223 - Radio K7	23/08/2012	103,25	1	103,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/224 - Micro chaine	23/08/2012	93,97	1	93,97	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2012/230 - 12 Chaises	31/08/2012	368,98	1	368,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/233 - IPad	12/09/2012	429,05	1	429,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/234 - 2 Tables	12/09/2012	204,18	1	204,18	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/236 - Cisaille	12/09/2012	491,89	1	491,89	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/237 - Lecteur DVD	12/09/2012	56,99	1	56,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/238 - Tableau Triptyque	12/09/2012	428,08	1	428,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/239 - 2 Matelas	12/09/2012	141,12	1	141,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/240 - 2 Banquettes	12/09/2012	273,79	1	273,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/241 - 2 Banquettes	12/09/2012	273,79	1	273,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/242 - 12 Chaises	12/09/2012	348,03	1	348,03	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/243 - Lot Tricycle vélo draisienne	12/09/2012	334,11	1	334,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/244 - Lot Patinettes trotinette	12/09/2012	244,79	1	244,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/245 - Perceuse sans fil avec forets	27/09/2012	231,30	1	231,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/246 - Détecteur de faux billets	27/09/2012	107,64	1	107,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/247 - 3 Tables	19/09/2012	701,31	1	701,31	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/248 - Table	19/09/2012	257,49	1	257,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/252 - 10 Chaises	19/09/2012	679,81	1	679,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/255 - Aspirateur dorsal	04/10/2012	462,95	1	462,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/256 - Aspirateur dorsal	04/10/2012	462,95	1	462,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/257 - 2 Lits "parapluie"	04/10/2012	131,90	1	131,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/258 - 2 Matelas p/lits parapluie	04/10/2012	109,90	1	109,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/259 - Aiguise couteau électrique	04/10/2012	137,54	1	137,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/261 - Glacière électrique	17/10/2012	99,90	1	99,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/264 - Débroussailleuse	17/10/2012	328,90	1	328,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/265 - Débroussailleuse	17/10/2012	627,90	1	627,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/266 - 3 Poufs	17/10/2012	297,81	1	297,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/267 - 2 Tabourets	17/10/2012	387,98	1	387,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/268 - Meuble à étagères	17/10/2012	245,00	1	245,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/273 - But de hand ball	30/10/2012	612,35	1	612,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/274 - Table	30/10/2012	233,77	1	233,77	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/275 - 8 Chaises	30/10/2012	363,60	1	363,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/276 - 1 Tables	30/10/2012	397,06	1	397,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/279 - Injecteur extracteur	07/11/2012	712,30	1	712,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/280 - Injecteur extracteur	07/11/2012	712,30	1	712,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/281 - Calculatrice	17/11/2012	116,80	1	116,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/285 - 2 Perceuses visseuses	17/11/2012	619,93	1	619,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/286 - Plaque à induction	17/11/2012	747,20	1	747,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/287 - Réfrigérateur	17/11/2012	419,00	1	419,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/288 - Cisaille	17/11/2012	107,88	1	107,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/289 - Réfrigérateur	17/11/2012	358,64	1	358,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/290 - Armoire à clés	22/11/2012	312,75	1	312,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/291 - Clé à choc	22/11/2012	620,72	1	620,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/292 - Scie Sabre	22/11/2012	202,12	1	202,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/293 - 2 Paniers de basket	22/11/2012	338,00	1	338,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/296 - Marmite avec couvercle	29/11/2012	104,37	1	104,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/297 - 2 Radio cassettes	29/11/2012	292,02	1	292,02	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2012/301 - Echelle transformable	29/11/2012	144,72	1	144,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/302 - Echelle transformable	29/11/2012	339,67	1	339,67	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/303 - Echelle transformable	29/11/2012	339,66	1	339,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/304 - Plate forme de chantier	29/11/2012	492,75	1	492,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/305 - 25 Chaises	29/11/2012	851,85	1	851,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/306 - 2 Bancs	29/11/2012	217,67	1	217,67	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/308 - Etagère Inox p/casiers	29/11/2012	430,56	1	430,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/311 - Adoucisseur	29/11/2012	874,28	8	874,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/313 - Table	22/11/2012	367,17	1	367,17	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/314 - 10 Chaises	22/11/2012	729,56	1	729,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/317 - Chariot service 3 plateaux	06/12/2012	352,82	1	352,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/318 - Chariot service 3 plateaux	06/12/2012	352,82	1	352,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/319 - 2 Chariots assiettes	06/12/2012	980,72	1	980,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/320 - 2 Chariots assiettes	06/12/2012	980,72	1	980,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/321 - 2 Chariots assiettes	06/12/2012	980,72	1	980,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/323 - Aspirateur eau et poussière	06/12/2012	329,35	1	329,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/324 - Aspirateur eau et poussière	06/12/2012	329,34	1	329,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/329 - Tapis d'éveil	13/12/2012	273,88	1	273,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/333 - Echelle	18/12/2012	142,08	1	142,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/334 - Echelle	18/12/2012	153,48	1	153,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/335 - Echelle	18/12/2012	176,08	1	176,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/336 - Echelle	18/12/2012	195,07	1	195,07	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/339 - 3 Sièges auto	21/12/2012	254,85	1	254,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/340 - 4 Lits couchettes	21/12/2012	883,84	1	883,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/341 - Perforateur Burineur	21/12/2012	262,13	1	262,13	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/342 - Perceuse à percussion	21/12/2012	209,50	1	209,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/343 - 2 Poufs	28/12/2012	322,92	1	322,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/344 - Banc de jeu	28/12/2012	175,81	1	175,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/345 - Magnétophone	28/12/2012	99,99	1	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/347 - 3 Fauteuils de bureau	28/12/2012	729,01	1	729,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/348 - 3 Fauteuils de bureau	28/12/2012	729,01	1	729,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/350 - Echaffaudage	31/12/2012	608,75	1	608,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/352 - 2 Enceintes Passives	31/12/2012	494,40	1	494,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/353 - 4 Micros chant dynamiques	31/12/2012	416,00	1	416,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/354 - 2 Enceintes passives	31/12/2012	408,00	1	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/355 - 2 Tables de mixage	31/12/2012	764,80	1	764,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/357 - 2 Ampli basses	31/12/2012	724,80	1	724,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/359 - 2 cymbales	15/12/2012	329,60	1	329,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2012/360 - SIEGES RONDS	15/12/2012	182,40	1	182,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/001 - 4 Tapis	22/01/2013	179,68	1	179,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/022 - Compresseur	13/02/2013	189,50	1	189,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/023 - Compresseur	13/02/2013	189,50	1	189,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/025 - Stand spider	13/02/2013	478,40	1	478,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/035 - Perceuse-visseuse	13/02/2013	279,25	1	279,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/039 - Siège auto	21/02/2013	79,95	1	79,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/040 - 2 Parcs en bois	21/02/2013	119,90	1	119,90	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2013/041 - 10 Pupitres d'orchestre	21/02/2013	470,00	1	470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/053 - Coffret de forets	21/02/2013	66,98	1	66,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/054 - Coffret tarauds filetage	21/02/2013	245,32	1	245,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/055 - Masque de soudage	21/02/2013	167,44	1	167,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/062 - Table Basse	21/02/2013	490,36	1	490,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/064 - Echaffaudage	26/03/2013	776,20	8	776,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/067 - Multi-tunnels	06/03/2013	309,00	1	309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/074 - Saxophone Alto	30/03/2013	559,30	1	559,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/075 - Cle mixte	30/03/2013	182,39	1	182,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/077 - Poubelle Eco	19/03/2013	263,00	1	263,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/078 - Poubelle Eco	19/03/2013	394,50	1	394,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/081 - 4 bancs	23/03/2013	300,00	1	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2013/083 - Bureau	28/03/2013	169,00	1	169,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000936 - ECHELLE 3 MARCHES RESTAURANT P	01/01/2016	431,34	1	431,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000937 - ARMOIRE HAUTE PRIMAIRE LA RENN	01/01/2016	501,02	1	501,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000938 - ARMOIRE HAUTE PRIMAIRE LA RENN	01/01/2016	501,02	1	501,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000939 - 2 TABLES PRIMAIRE LA RENNEY	01/01/2016	276,82	1	276,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000948 - 3 PATINETTES ET 1 TRICYCLE	01/01/2016	600,00	1	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000949 - POMPE IMMERGEE JARDINS FAMILIA	01/01/2016	506,22	1	506,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000951 - TABLEAU PIVOTANT PRIMAIRE SATU	01/01/2016	324,61	1	324,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000952 - CLARINETTE EN UT	01/01/2016	131,32	1	131,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000957 - 5 VITRINES EXTERIEURES	01/01/2016	616,79	1	616,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000961 - DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS MATER	01/01/2016	86,03	1	86,03	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000962 - CISAILLE MATERNELLE LA RENNEY	01/01/2016	248,49	1	248,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000963 - CAISSON PRIMAIRE SATURNE	01/01/2016	298,01	1	298,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000964 - POMPE COUVEUSE TANAI	01/01/2016	678,60	1	678,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000965 - VENTILATEUR PRIMAIRE LA RENNEY	01/01/2016	429,00	1	429,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000969 - MEULEUSE GWS POUR ATELIER	01/01/2016	432,10	1	432,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000970 - PERCEUSE VISSEUSE GSR POUR ATE	01/01/2016	384,10	1	384,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000978 - VENTILATEUR PRIMAIRE LA RENNEY	01/01/2016	429,00	1	429,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000979 - VENTILATEUR PRIMAIRE LA RENNEY	01/01/2016	429,00	1	429,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000980 - VENTILATEUR PRIMAIRE LA RENNEY	01/01/2016	429,00	1	429,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000988 - REFRIGERATEUR 300 L POUR REST	01/01/2016	407,30	1	407,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000990 - CONGELATEUR TABLE TOP POUR RES	01/01/2016	301,60	1	301,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000991 - ARMOIRE PRIMAIRE SATURNE	01/01/2016	344,12	1	344,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001000 - Piano numérique avec accessoir	01/01/2016	645,00	1	645,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001001 - CHARIOT DE BLANCHISSERIE P/BUA	01/01/2016	323,40	1	323,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001002 - MALLE BLEUE P/APS MATERNELLE C	01/01/2016	178,76	1	178,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001003 - 2 CHAISES DE BUREAU P/MEDIATHE	01/01/2016	599,00	1	599,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001028 - COMBINE AMPLIFICATEUR/MIXEUR P	01/01/2016	479,00	1	479,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001029 - LECTEUR MULTIMEDIA POLYVALENT	01/01/2016	349,00	1	349,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001030 - MICRO D'ANNONCE Pour PISCINE	01/01/2016	79,00	1	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001031 - MICRO SHURE pour PISCINE	01/01/2016	139,00	1	139,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001033 - APPAREIL PHOTO NUMERIQUE NIKON	01/01/2016	74,80	1	74,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001034 - APPAREIL PHOTO NUMERIQUE FUJI	01/01/2016	103,90	1	103,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001035 - CREPIERE Pour APS PRIMAIRE CAY	01/01/2016	54,99	1	54,99	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0001036 - CREPIERE Ppour APS MATERNELLE	01/01/2016	54,99	1	54,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001068 - TABLEAU TRIPTYQUE BLANC	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001071 - TABLEAU TRIPTYQUE BLANC	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001074 - TABLEAU TRIPTYQUE BLANC	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001075 - TABLEAU TRIPTYQUE BLANC	01/01/2016	450,43	1	450,43	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001076 - TABLEAU TRIPTYQUE BLANC P/PRIM	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001077 - TABLEAU TRIPTYQUE BLANC P/PRIM	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001078 - TABLEAU TRIPTYQUE BLANC P/PRIM	01/01/2016	450,41	1	450,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001079 - FAUTEUIL AVEC TABLETTE	01/01/2016	161,17	1	161,17	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001081 - TAPIS 100X100	01/01/2016	285,01	1	285,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001083 - 1 TAPIS VERTS 150X150	01/01/2016	228,00	1	228,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001085 - TOUR DE POTEAU	01/01/2016	366,98	1	366,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001087 - 2 TAPIS 130X200	01/01/2016	504,00	1	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001089 - KIT DEBOUCHAGE HP KARCHER	01/01/2016	250,80	1	250,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001092 - TABLEAU BLANC TRIPTYQUE	01/01/2016	450,41	1	450,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001100 - INJECTEUR-EXTRACTEUR	01/01/2016	473,88	1	473,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001112 - 5 BANCS SANS DOSSIERS	01/01/2016	500,46	1	500,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001113 - ARMOIRE A CLES	01/01/2016	60,82	1	60,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001116 - ARMOIRE A PORTES BASSES P/ACPE	01/01/2016	390,37	1	390,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001117 - TABLE A ROULETTES P/ACPER BOUR	01/01/2016	70,51	1	70,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001118 - BAC A ALBUMS P/APS DULAMON	01/01/2016	94,98	1	94,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001119 - POUF P/ APS DULAMON	01/01/2016	108,76	1	108,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001120 - MEUBLE D'ACTIVITES P/APS MATER	01/01/2016	261,20	1	261,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001121 - MEUBLE DE RANGEMENT P/APS PRIM	01/01/2016	327,44	1	327,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001122 - TABLE A ROULETTES P/APS PRIMAI	01/01/2016	70,51	1	70,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001123 - BANC EN BOIS P/APS CUREGAN	01/01/2016	90,81	1	90,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001124 - COFFRE SUR ROULETTES P/APS PRI	01/01/2016	308,00	1	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001128 - STRUCTURE MOTRICITE P/CRECHE C	01/01/2016	112,50	1	112,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001130 - POUTRE MOTRICITE P/MATERNELLE	01/01/2016	103,00	1	103,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001131 - POUTRE MOTRICITE P/MATERNELLE	01/01/2016	103,00	1	103,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001133 - EXTINCTEURS POUR LA GRANGE VAC	01/01/2016	159,54	1	159,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001134 - EXTINCTEURS POUR LA GRANGE VAC	01/01/2016	70,57	1	70,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001138 - EXTINCTEURS POUR LOCAL FROMAGE	01/01/2016	53,18	1	53,18	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001140 - EXTINCTEURS POUR LOCAL FROMAGE	01/01/2016	70,57	1	70,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001141 - EXTINCTEURS POUR LOCAL GARDIEN	01/01/2016	53,18	1	53,18	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001142 - EXTINCTEURS POUR LOCAL GARDIEN	01/01/2016	70,57	1	70,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001143 - EXTINCTEURS POUR LOCAL TECHNIQ	01/01/2016	59,18	1	59,18	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001144 - EXTINCTEURS POUR SALLE DE REUN	01/01/2016	53,18	1	53,18	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001145 - EXTINCTEURS POUR SALLE DE REUN	01/01/2016	70,57	1	70,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001147 - ARMOIRE METAL APS SATURNE PRIM	01/01/2016	439,04	1	439,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001148 - VITRINE EXTERIEURE APS SATURNE	01/01/2016	269,37	1	269,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001152 - ENCEINTE PORTABLE AVEC SUPPORT	01/01/2016	247,20	1	247,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001155 - TAPIS SEUIL P/ MATERNELE DULAM	01/01/2016	604,66	1	604,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001156 - TAPIS SEUIL P/ MATERNELLE CURE	01/01/2016	140,47	1	140,47	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001157 - TAPIS SEUIL P/ ALSH LA CHAUMIE	01/01/2016	346,04	1	346,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001158 - TAPIS SEUIL P/ ALSH LA CHARMIL	01/01/2016	43,30	1	43,30	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0001161 - BAIE BOIS 24U GRANDE SALLE LA	01/01/2016	750,00	1	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001165 - ECRAN ELECTRIQUE SALLE DE TRAV	01/01/2016	594,00	1	594,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001168 - AMPLIFICATEUR GRANDE SALLE LA	01/01/2016	474,00	1	474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001173 - HAUT PARLEUR PRIMAIRE BOURG	01/01/2016	132,00	1	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001174 - HAUT PARLEUR PRIMAIRE SATURNE	01/01/2016	132,00	1	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001175 - HAUT PARLEUR PRIMAIRE LA RENNE	01/01/2016	132,00	1	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001179 - TABLEAU TRYPTIQUE PRIMAIRE BOU	01/01/2016	432,00	1	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001180 - TABLEAU TRYPTIQUE PRIMAIRE SAT	01/01/2016	432,00	1	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001181 - TABLEAU TRYPTIQUE PRIMAIRE LA	01/01/2016	432,00	1	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001182 - ACQ. DRAISIENNE P/MATERNELLE C	01/01/2016	148,00	1	148,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001183 - ACQ. TRICYCLE P/MATERNELLE CUR	01/01/2016	167,00	1	167,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001209 - 1 CHAISE D'ARBITRE POUR TENNIS	01/01/2016	448,00	1	448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001214 - PRESENTOIR AVEC COFFRE	01/01/2016	359,65	1	359,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001215 - NATTES TAPIS DE SOL	01/01/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001217 - COUSSIN SIEGE ANIMAL GEANT	01/01/2016	129,21	1	129,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001218 - POUF DECOR GRAPHIQUE	01/01/2016	198,62	1	198,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001219 - SONO PORTABLE APS BOURG	01/01/2016	399,00	1	399,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001220 - SONO PORTABLE CLSH FONGRAVEY	01/01/2016	399,00	1	399,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001221 - Four micro-ondes pour Dulamon	01/01/2016	156,80	1	156,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001222 - Four micro-ondes pour Le Bourg	01/01/2016	156,80	1	156,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001223 - Four micro-ondes pour Multi-ac	01/01/2016	156,81	1	156,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001224 - TABLE A REPASSER	01/01/2016	64,90	1	64,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001226 - TAPIS 200X100	01/01/2016	304,01	1	304,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001233 - Poubelles à couches	01/01/2016	415,00	1	415,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001235 - Fauteuil de bureau	01/01/2016	155,38	1	155,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001238 - Siège sur patins assis-debout	01/01/2016	120,06	1	120,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001239 - ESCABEAU 3 MARCHES P/CLSH FONG	01/01/2016	421,20	1	421,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001241 - Marchepied pour Médiathèque	01/01/2016	132,92	1	132,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001242 - Chariot ménage p/Curégan	01/01/2016	228,20	1	228,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001243 - Chariot ménage p/Primaire La r	01/01/2016	228,20	1	228,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001245 - Chariot ménage p/Primaire La r	01/01/2016	378,37	1	378,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001246 - Chariot ménage p/Primaire La r	01/01/2016	378,38	1	378,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001252 - LIT P/CRECHE COLLECTIVE	01/01/2016	148,99	1	148,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001253 - LIT P/CRECHE COLLECTIVE	01/01/2016	148,99	1	148,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001254 - LIT P/CRECHE COLLECTIVE	01/01/2016	149,00	1	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001261 - REPOSE PIEDS POUR SERVICE URBA	01/01/2016	61,80	1	61,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001263 - 6 Pupitres MANHASSET 48 POUR E	01/01/2016	285,00	1	285,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001264 - 30 Pupitres K ET M POUR ECOLE	01/01/2016	522,00	1	522,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001267 - PORTE DOCUMENTS POUR PETITE EN	01/01/2016	180,00	1	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001268 - PORTE DOCUMENTS POUR SERVICE U	01/01/2016	180,00	1	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001271 - Enceinte amplifiée Alto True S	01/01/2016	447,33	1	447,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001272 - Enceinte amplifiée Alto True S	01/01/2016	447,34	1	447,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001273 - Armoire rideaux local syndica	01/01/2016	538,00	1	538,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001276 - TELECOMMANDE MOTEUR ENCEINTE S	01/01/2016	66,00	1	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001282 - Terminal paiement cartes banca	01/01/2016	408,00	1	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001287 - 4 MEUBLES DE RANGEMENT P/CRECH	01/01/2016	310,42	1	310,42	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0001295 - TABLEAUX BLANCS POUR PRIMAIRE	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001296 - TABLEAU TRIPTYQUE P/PRIMAIRE C	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001297 - TABLEAU TRIPTYQUE P/PRIMAIRE C	01/01/2016	450,40	1	450,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001299 - 12 CHAISES BLEUES CRECHE COLLE	01/01/2016	506,40	1	506,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001300 - 14 CHAISES ROUGES CRECHE COLLE	01/01/2016	590,80	1	590,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001301 - 8 CHAISES JAUNES POUR CRECHE C	01/01/2016	337,60	1	337,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001303 - TELEPHONE PORTABLE	01/01/2017	58,80	1	58,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001305 - 3 TELEPHONES PORTABLES LUMIA 6	01/01/2017	428,40	1	428,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001306 - BANQUETTES 3 PLACES CRECHE COL	01/01/2017	249,06	1	249,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001311 - 1 CHARIOT MANUTENTION RESTAURA	01/01/2017	207,52	1	207,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001312 - CHARIOTS MANUTENTION RESTAURAN	01/01/2017	415,06	1	415,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001313 - 1 CHARIOT MANUTENTION RESTAURA	01/01/2017	207,52	1	207,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001314 - 1 CHARIOT MANUTENTION RESTAURA	01/01/2017	207,52	1	207,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001315 - 1 CHARIOT MANUTENTION RESTAUR	01/01/2017	207,52	1	207,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001316 - 1 CHARIOT MANUTENTION RESTAURA	01/01/2017	207,52	1	207,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001317 - 1 CHARIOT MANUTENTION RESTAUR	01/01/2017	207,52	1	207,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001318 - PORTILLON AVEC CLOISONNETTE MU	01/01/2017	588,90	1	588,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001328 - Radiateur sèche-serviettes pou	01/01/2017	629,28	1	629,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001329 - Barre de danse - Ecole de musi	01/01/2017	614,68	1	614,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001330 - Convecteur p/Restaur.Renney	01/01/2017	100,86	1	100,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001331 - Convecteur p/maternelle dulamo	01/01/2017	64,52	1	64,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001332 - Convecteur p/Restaur.Renney	01/01/2017	306,82	1	306,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001333 - COUCHETTE EMPILABLE P/CRECHE C	01/01/2017	45,25	1	45,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001340 - 2 COLLECROULE P/RESTAURANT MAT	01/01/2017	230,40	1	230,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001341 - 2 COLLECROULE P/RESTAURANT MAT	01/01/2017	230,40	1	230,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001342 - 2 COLLECROULE P/RESTAURANT MAT	01/01/2017	230,40	1	230,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001343 - 2 COLLECROULE P/RESTAURANT MAT	01/01/2017	230,40	1	230,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001344 - 2 COLLECROULE P/RESTAURANT MAT	01/01/2017	230,40	1	230,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001347 - 4 EXTINCTEURS EAU PULVERISEE	01/01/2017	211,24	1	211,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001348 - 1 EXTINCTEUR POUDRE ABC 9 KG	01/01/2017	60,90	1	60,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001349 - 1 EXTINCTEUR CO2 2KG P/BERGE	01/01/2017	64,63	1	64,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001350 - 1 EXTINCTEUR POUDRE 6KG P/BERG	01/01/2017	53,24	1	53,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001351 - 1 EXTINCTEUR EAU PULVERISEE 45	01/01/2017	606,00	1	606,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001355 - CHARIOT METALLIQUE RANGEMENT B	01/01/2017	200,00	1	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001356 - 6 Convecteurs portables	01/01/2017	377,77	1	377,77	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001361 - 3 Lots de 4 chaises T1	01/01/2017	277,93	1	277,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001366 - Routeur FIRE WALL CISCO RV130	01/01/2017	348,00	1	348,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001385 - 6 CHAISES POUR SERVICE ETAT CI	01/01/2017	239,62	1	239,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001393 - 2 MICRO/ VALISE/SET DE COUPLAG	01/01/2017	156,80	1	156,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001394 - LAME MARIMBA	01/01/2017	325,00	1	325,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001397 - Combiné cuisine bois	01/01/2017	199,69	1	199,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001406 - ESCABEAU PROFESSIONNEL	01/01/2017	148,80	1	148,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001407 - PLASTIFIEUSE FUSION	01/01/2017	145,00	1	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001408 - MODULES DE MOTRICITE	01/01/2017	734,40	1	734,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001409 - Four micro-ondes	01/01/2017	156,80	1	156,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0001410 - Four micro-ondes	01/01/2017	156,81	1	156,81	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0001412 - Etagère murale inox	01/01/2017	125,90	1	125,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002464 - SIEGE DE BUREAU	01/01/2019	92,58	1	92,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002465 - 02 FAUTEUIL DE BUREAU	01/01/2019	164,00	1	164,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002466 - TABLE	01/01/2019	109,48	1	109,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002467 - 03 TABLES UNIVERSALIS	01/01/2019	321,85	1	321,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002468 - 03 CHAISES DE BUREAU	01/01/2019	241,54	1	241,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002469 - FAUTEUIL BUREAU	01/01/2019	93,30	1	93,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002470 - TABLE PLIANTE	01/01/2019	134,12	1	134,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002471 - PERCUSSION ENSEMBLE TUBES ACCO	01/01/2019	93,00	1	93,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002472 - PERCUSSIONS GUIROS SYMBALETTES	01/01/2019	205,00	1	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002473 - PIED PERCHE DE CYMBALE	01/01/2019	158,00	1	158,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002477 - MACHINE ESPRESSO DELONGHI	01/01/2019	599,00	1	599,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002478 - MODULE DE RANGEMENT BLANC	01/01/2019	119,23	1	119,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002479 - FAUTEUIL DUCUN	01/01/2019	288,11	1	288,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002481 - 2 POUFS DIABOBLOS	01/01/2019	242,12	1	242,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002483 - TABLES CHLOE T3 JAUNES	01/01/2019	181,33	1	181,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002485 - PRESENTOIR ROULETTES GRIS ALU	01/01/2019	361,54	1	361,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002486 - TABLE PLIANTE	01/01/2019	91,49	1	91,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002487 - TROTINETTES 3/5 ANS	01/01/2019	259,20	1	259,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002488 - VITRINE AFFICHAGE EXTERIEUR	01/01/2019	303,60	1	303,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002489 - BC025556 18 CHAISES FORUM T3 J	01/01/2019	589,32	1	589,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002491 - APPAREILS DE CHAUFFAGE ELECT	01/01/2019	345,61	1	345,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT000002493 - GUITARES CLASSIQUES 3/4 ET 4/4	01/01/2019	278,00	1	278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000011 - 6 TABLES JAUNES	01/01/2015	413,57	1	413,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000012 - 4 BANCS	01/01/2015	389,88	1	389,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000034 - 60 CASIERS P/TABLES	01/01/2015	858,25	1	858,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000037 - FAUTEUIL BLEU/VERT	01/01/2015	76,48	1	76,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000038 - FAUTEUIL ROUGE	01/01/2015	76,48	1	76,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000039 - CAISSON 2 TIROIRS P/CHAIRE	01/01/2015	107,98	1	107,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000040 - CAISSON 2 TIROIRS P/CHAIRE	01/01/2015	107,98	1	107,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000041 - CAISSON 1 PORTE P/CHAIRE	01/01/2015	87,29	1	87,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000042 - CAISSON 1 PORTE P/CHAIRE	01/01/2015	87,29	1	87,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000043 - ARMOIRE PORTES BATTANTES	01/01/2015	399,23	1	399,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000044 - ARMOIRE PORTES BATTANTES	01/01/2015	399,23	1	399,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000045 - MEUBLE BAS	01/01/2015	313,36	1	313,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000046 - MEUBLE BAS	01/01/2015	313,36	1	313,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000047 - CHAIRE	01/01/2015	149,59	1	149,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000048 - CHAIRE	01/01/2015	149,59	1	149,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000051 - REFRIGERATEUR TOP FRIGELUX TO	01/01/2015	186,60	1	186,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000052 - BOMBO "STUDIO" PERCUSSION EN	01/01/2015	131,00	1	131,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000053 - 2 FLUTES DE PAN CHROMATIQUE	01/01/2015	150,00	1	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000054 - RADIO K7/CD PHILIPS	01/01/2015	99,99	1	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000055 - ESCABEAU 3 MARCHES	01/01/2015	105,48	1	105,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000058 - 2 SYSTEMES DE VIDEO SURVEILLA	01/01/2015	804,70	1	804,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000067 - MEULEUSE L800	01/01/2015	79,08	1	79,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000068 - 2 SIEGES AUTO P/CRECHE COLLECT	01/01/2015	87,90	1	87,90	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000069 - 2 TENTES DE RECEPTION	01/01/2015	960,00	1	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000072 - PINCE A DECOUPER P/PAPIER IDEN	01/01/2015	220,68	1	220,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000074 - VIDE CAVE P/SANITAIRE PARC DE	01/01/2015	99,90	1	99,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000075 - ARMOIRE A PHARMACIE	01/01/2015	54,99	1	54,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000076 - ARMOIRE A PHARMACIE	01/01/2015	54,99	1	54,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000077 - TRANSPALETTE MANUEL EKWO	01/01/2015	324,00	1	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000086 - ESCABEAU PIRL	01/01/2015	444,54	1	444,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000087 - ESCABEAU PIRL	01/01/2015	444,54	1	444,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000158 - 2 FOURS A MICRO ONDES MULTI-F	01/01/2015	292,02	1	292,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000159 - FOUR A MICRO ONDES MULTI-FONC	01/01/2015	146,00	1	146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000160 - FOUR A MICRO ONDES MULTI-FONC	01/01/2015	146,00	1	146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000170 - CONGELATEUR ARMOIRE CANDY 162	01/01/2015	373,60	1	373,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000171 - REFRIGERATEUR CANDY 331 L	01/01/2015	450,69	1	450,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000172 - TRAMPOLINE P/JUILLET A FONGRAV	01/01/2015	699,00	1	699,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000173 - TRAMPOLINE P/JUILLET A FONGRAV	01/01/2015	699,00	1	699,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000184 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000185 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000186 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000187 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000188 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000189 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000190 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000191 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GAN	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000192 - ASPIRATEUR A POUSSIERE ICA GA	01/01/2015	112,33	1	112,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000193 - CHARIOT DE MENAGE ICA SOTECO	01/01/2015	130,20	1	130,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000194 - CHARIOT DE MENAGE P/PRIM RENN	01/01/2015	130,20	1	130,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000195 - CHARIOT DE MENAGE ICA SOTECO	01/01/2015	130,20	1	130,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000196 - CHARIOT DE MENAGE ICA SOTECO	01/01/2015	130,20	1	130,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000197 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,62	1	60,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000198 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,62	1	60,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000199 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,62	1	60,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000200 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,62	1	60,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000201 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,63	1	60,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000202 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,63	1	60,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000203 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,63	1	60,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000204 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,63	1	60,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000205 - CHARIOT DE LAVAGE TRISTAR ICA	01/01/2015	60,63	1	60,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000206 - MODULE DE MOTRICITE KIT N.9 G	01/01/2015	447,90	1	447,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000207 - 2 ESPALIERS ENFANT SIMPLE GES	01/01/2015	305,00	1	305,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000208 - CHARIOT A DEBARRASSER AVEC A	01/01/2015	235,20	1	235,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000209 - CHARIOT A DEBARRASSER AVEC AR	01/01/2015	235,20	1	235,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000210 - CHARIOT DE CHARGEMENT CASIER	01/01/2015	534,00	1	534,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000211 - CHARIOT DE CHARGEMENT CASIER	01/01/2015	534,00	1	534,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000212 - CHARIOT DE CHARGEMENT CASIER	01/01/2015	534,00	1	534,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000213 - ENREGISTREUR PORTABLE	01/01/2015	399,00	1	399,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000214 - 6 PIEDS DE MICRO K&M - 210/9B	01/01/2015	302,40	1	302,40	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000215 - 2 MICROS SENNHEISER E906	01/01/2015	348,00	1	348,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000216 - 4 BOITIERS ET BARRES DE COUPL	01/01/2015	595,56	1	595,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000217 - 2 COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	409,34	1	409,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000218 - 2 COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	409,34	1	409,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000219 - 2 COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	409,34	1	409,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000220 - 3 COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	614,02	1	614,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000221 - 3 COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	614,02	1	614,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000222 - 3 COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	613,99	1	613,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000223 - 2 COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	584,81	1	584,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000224 - COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	292,40	1	292,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000225 - COLONNES VESTIAIRES	01/01/2015	292,40	1	292,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000259 - EXTINCTEUR - ATELIER FER	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000260 - EXTINCTEUR - ATELIER PEINTURE	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000261 - EXTINCTEUR - ATELIER MEC	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000262 - EXTINCTEUR - ATELIER GARAGE	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000263 - EXTINCTEUR - ATELIER PLO	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000264 - EXTINCTEUR P/LOCAL A VELOS	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000265 - EXTINCTEUR P/ CTM - VESTIAIRES	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000266 - 2 EXTINCTEURS P/CTM - BUREAUX	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000267 - 2 EXTINCTEURS P/ MSP CAYCHAC	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000268 - EXTINCTEUR P/ ENTREE BUREAUX D	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000269 - EXTINCTEUR - ATELIER MENUISER	01/01/2015	51,78	1	51,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000270 - EXTINCTEUR- LOCAL ARCHIVES	01/01/2015	51,78	1	51,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000271 - 2 EXTINCTEURS P/ POOL AUTO - G	01/01/2015	104,40	1	104,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000272 - 6 EXTINCTEURS P/VEHICULES "ADM	01/01/2015	128,16	1	128,16	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000273 - EXTINCTEUR P/REFECTOIRE POLICE	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000274 - EXTINCTEUR - CIRCULATION REF	01/01/2015	59,70	1	59,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000275 - 2 EXTINCTEURS P/ MATERNELLE CU	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000276 - 2 EXTINCTEURS	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000277 - EXTINCTEUR P/ BUREAU ACCUEIL P	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000278 - EXTINCTEUR P/ BUREAU MEDIATION	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000279 - 2 EXTINCTEURS	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000280 - EXTINCTEUR - ENTREE 2	01/01/2015	63,36	1	63,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000281 - 3 EXTINCTEURS P/ MAGASIN AVL F	01/01/2015	156,60	1	156,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000282 - EXTINCTEUR P/ ENTREPOT AVL	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000283 - 4 EXTINCTEURS	01/01/2015	185,28	1	185,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000284 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000285 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000286 - 2 EXTINCTEURS P/BUS "TRANSPORT	01/01/2015	104,40	1	104,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000287 - EXTINCTEUR - CHAUFFERIE	01/01/2015	63,36	1	63,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000288 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000289 - 2 EXTINCTEURS	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000290 - 2 EXTINCTEURS	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000291 - 4 EXTINCTEURS P/MAGASIN AVL FE	01/01/2015	185,28	1	185,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000292 - 2 EXTINCTEURS	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000293 - EXTINCTEUR P/BLOCKAUS LE MAURI	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000294 - EXTINCTEUR P/LES COLONNES - TA	01/01/2015	63,36	1	63,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000295 - 3 EXTINCTEURS	01/01/2015	138,96	1	138,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000296 - 3 EXTINCTEURS	01/01/2015	138,96	1	138,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000297 - EXTINCTEUR - SACRISTIE	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000298 - EXTINCTEUR - SACRISTIE	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000299 - EXTINCTEUR P/LOGEMENT FONCTION	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000300 - EXTINCTEUR P/ LOCAL "TIR A L'A	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000301 - EXTINCTEUR - GARAGE TONDEUSE	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000302 - EXTINCTEUR - LOCAL ESSENCE	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000303 - 9 EXTINCTEURS	01/01/2015	416,88	1	416,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000304 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000305 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000306 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000307 - 4 EXTINCTEURS	01/01/2015	207,12	1	207,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000308 - EXTINCTEUR - VESTIAIRE 2	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000309 - EXTINCTEUR - SALLE DE JEUX C	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000310 - EXTINCTEUR - CIRCULATION	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000311 - 7 EXTINCTEURS	01/01/2015	324,24	1	324,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000312 - EXTINCTEUR - RESERVE BASSIN	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000313 - 3 EXTINCTEURS	01/01/2015	138,96	1	138,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000314 - 4 EXTINCTEURS	01/01/2015	185,28	1	185,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000315 - 5 EXTINCTEURS - SALLE MASCARE	01/01/2015	231,60	1	231,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000316 - 2 EXTINCTEURS - BUREAUX CCAS	01/01/2015	92,64	1	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000317 - 8 EXTINCTEURS	01/01/2015	370,56	1	370,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000318 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000319 - EXTINCTEUR P/ CLSH LA CHARMILL	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000320 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000321 - EXTINCTEUR P/VEHICULE "INTERVE	01/01/2015	21,36	1	21,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000322 - EXTINCTEUR - TABLEAU ELECTRI	01/01/2015	63,36	1	63,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000323 - EXTINCTEUR P/ HALL	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000324 - EXTINCTEUR - GARDERIE GRANDS	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000325 - EXTINCTEUR	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000326 - 3 EXTINCTEURS	01/01/2015	138,96	1	138,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000327 - 4 EXTINCTEURS P/VEHICULES VOIR	01/01/2015	85,44	1	85,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000328 - EXTINCTEUR P/VEHICULE VOIRIE	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000329 - EXTINCTEUR P/BUNGALOW GARDIENS	01/01/2015	46,32	1	46,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000330 - 12 EXTINCTEURS P/ VEHICULES ES	01/01/2015	256,32	1	256,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000332 - PULVERISATEUR ELECTRIQUE	01/01/2015	238,80	1	238,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000364 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE ICA YP130	01/01/2015	86,64	1	86,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000365 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE ICA YP130	01/01/2015	86,64	1	86,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000366 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE ICA YP130	01/01/2015	86,64	1	86,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000370 - 2 MARCHES PIED 5 ET 3 MARCHES	01/01/2015	274,80	1	274,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000431 - 4 TAPIS DE GYM P/MAT SATURNE	01/01/2015	408,00	1	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000432 - 4 TAPIS GYM P/APS MAT SATURNE	01/01/2015	408,00	1	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000433 - VITRINE EXTER. P/PRIM CAYCHAC	01/01/2015	297,60	1	297,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000434 - ACQ. PORTE-VOIX P/ECOLE PRIMAI	01/01/2015	63,60	1	63,60	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000435 - RADIO-CD P/PRIM LA RENNEY	01/01/2015	261,60	1	261,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000436 - 3 TROTINETTES P/APS MAT CAYCHA	01/01/2015	399,90	1	399,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000437 - 5 TROTIN. DRAISIENNE P/APS MAT	01/01/2015	214,95	1	214,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000438 - VITRINE EXT P/MAT SATURNE	01/01/2015	181,20	1	181,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000439 - CAISSE ENREGISTREUSE P/MEDIATH	01/01/2015	432,00	1	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000440 - TRICYCLE P/CLSH LA CHAUMIERE	01/01/2015	134,24	1	134,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000441 - DRAISIENNE P/CLSH LA CHAUMIERE	01/01/2015	127,47	1	127,47	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000442 - EASY RIDER P/CLSH LA CHAUMIERE	01/01/2015	156,79	1	156,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000443 - 2 PATINETTES P/CLSH LA CHARMIL	01/01/2015	177,28	1	177,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000444 - TRICYCLE P/ CLSH LA CHARMILLE	01/01/2015	79,58	1	79,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000445 - GILET PARE-BALLES HOMME P/PM	01/01/2015	737,09	1	737,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000446 - GILET PARE-BALLES HOMME P/PM	01/01/2015	737,09	1	737,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000447 - GILET PARE-BALLES FEMME P/PM	01/01/2015	737,08	1	737,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000448 - VITRINE MURALE EXT P/CLSH FONG	01/01/2015	219,00	1	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000449 - MINI COMPRESSEUR P/ALSH CHARMI	01/01/2015	83,63	1	83,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000450 - MEUBLE BAS P/APS MAT SATURNE	01/01/2015	453,51	1	453,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000451 - 2 BANCS EN BOIS P/ALSH LA CHAR	01/01/2015	178,58	1	178,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000452 - ARMOIRE A GRANDES PORTES P/APS	01/01/2015	415,67	1	415,67	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000453 - 2 BANQUETTES 3 PLACES P/APS PR	01/01/2015	329,12	1	329,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000454 - 4 CLAUSTRAS P/APS PRIM RENNEY	01/01/2015	829,61	1	829,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000455 - COIN CANAPE P/APS PRIM CAYCHAC	01/01/2015	464,72	1	464,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000456 - 3 SIEGES COUSSIN P/APS MAT LA	01/01/2015	124,55	1	124,55	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000457 - POUF ROND P/APS MATERNELLE CAY	01/01/2015	35,85	1	35,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000458 - BANQUETTE P/APS MAT CAYCHAC	01/01/2015	95,00	1	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000459 - BANQUETTE P/APS MAT CAYCHAC	01/01/2015	78,14	1	78,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000460 - FAUTEUIL P/APS MAT CAYCHAC	01/01/2015	92,39	1	92,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000461 - ILOT DE JEUX P/APS MAT LA RENN	01/01/2015	274,33	1	274,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000518 - CISAILLE AUTO 1046 30F OUV 460	01/01/2015	269,78	1	269,78	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000519 - PLASTIFIEUSE GBAC3 FUSION 3000	01/01/2015	105,82	1	105,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000521 - TAPIS DE GYM 200X100X5 GY0061	01/01/2015	117,30	1	117,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000522 - 2 TAPIS DE GYM 200X40X5 REF 14	01/01/2015	185,00	1	185,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000523 - 2 POSTES CD/USB/CASSETTE PHILI	01/01/2015	162,39	1	162,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000524 - EXTINCTEUR EAU P/RAM	01/01/2015	69,54	1	69,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000525 - 2 TOURS A LIVRES P/MAT CAYCHAC	01/01/2015	541,00	1	541,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000526 - APPAREIL PHOTO P/CLSH FONGRAVE	01/01/2015	101,90	1	101,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000527 - RADIO/K7/CD POUR CLSH FONGRAVE	01/01/2015	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000528 - MINI FOUR A POSER P/APS PRIMAI	01/01/2015	79,00	1	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000529 - MINI FOUR A POSER P/APS PRIMAI	01/01/2015	79,00	1	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000559 - 32 CASIERS P/TABLE	01/01/2015	465,14	1	465,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000561 - MEUBLE BAS P/PRIMAIRE CAYCHAC	01/01/2015	314,00	1	314,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000562 - CHAIRE SAFFI BLEUE P/PRIMAIRE	01/01/2015	152,09	1	152,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000563 - FAUTEUIL PRIMA BLEU P/PRIMAIRE	01/01/2015	77,90	1	77,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000564 - CAISSON 1 PORTE P/CHAIRE SAFFI	01/01/2015	88,88	1	88,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000565 - CAISSON 2 TIROIRS P/PRIMAIRE C	01/01/2015	109,98	1	109,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000567 - TABLEAU TRIPTYQUE P/PRIMAIRE S	01/01/2015	476,86	1	476,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000568 - 3 CHAISES P/PRIM BOURG	01/01/2015	281,26	1	281,26	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000569 - TABLEAU TRIPTYQUE P/PRIMAIRE B	01/01/2015	466,33	1	466,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000570 - MATELAS DE GYMNASTIQUE	01/01/2015	330,00	1	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000571 - ENSEMBLE DE MOTRICITE P/MAT LA	01/01/2015	653,00	1	653,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000572 - 2 MATELAS P/COUCHETTES MULTI-A	01/01/2015	143,60	1	143,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000655 - 2 RECIPIENTS POUBELLE P/CHARIO	01/01/2015	158,40	1	158,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000656 - RECIPIENT POUBELLE P/CHARIOT S	01/01/2015	79,20	1	79,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000658 - 6 TATAMIS P/GYM PORT DU ROY	01/01/2015	648,00	1	648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000662 - TENTE DE RECEPTION POUR AVL	01/01/2015	715,20	1	715,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000664 - FOUR P/LES COLONNES	01/01/2015	329,00	1	329,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000665 - AMPLI SAMSON P/ECOLE DE MUSIQU	01/01/2015	229,00	1	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000666 - ENCEINTE BEHRINGER P/ECOLE DE	01/01/2015	177,00	1	177,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000667 - AMENAGEMENT BUREAU P/BIBLIOTHE	01/01/2015	262,82	1	262,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000687 - REFRIGERATEUR 240 L P/RESTAURA	01/01/2015	416,80	1	416,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000695 - TABLE BANCS BLEUE	01/01/2015	838,80	1	838,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000696 - TABLE BANCS VERTE	01/01/2015	838,80	1	838,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000697 - TELEVISEUR LG POUR MEDIATHEQUE	01/01/2015	399,98	1	399,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000698 - 2 ETAGERES INOX POUR RESTAURAN	01/01/2015	249,00	1	249,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000699 - TABLE DE PREPARATION INOX POUR	01/01/2015	375,00	1	375,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000700 - 3 MEUBLES DE RANGEMENT AVEC BA	01/01/2015	225,00	1	225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000706 - EXTINCTEUR POUR VEH 429 VH 33	01/01/2015	22,50	1	22,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000707 - 2 TABLEAUX A FICHES APS CAYCHA	01/01/2015	301,37	1	301,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000708 - 4 TABLEAUX A FICHES APS SATURN	01/01/2015	312,70	1	312,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000709 - 1 TABLEAU A FICHES APS BOURG	01/01/2015	125,42	1	125,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000710 - 1 TABLEAU A FICHES APS RENNEY	01/01/2015	125,42	1	125,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000713 - FAUTEUIL AVEC TABLETTE	01/01/2015	161,22	1	161,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000721 - ECHELLE PORTE GRILLE 10 NIVEAU	01/01/2015	253,20	1	253,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000722 - ECHELLE PORTE GRILLE 10 NIVEAU	01/01/2015	253,20	1	253,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000723 - CHARIOT FOUR TH 10	01/01/2015	604,80	1	604,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000724 - CHARIOT FOUR TH 10	01/01/2015	604,80	1	604,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000725 - 3 EXTINCTEURS PRIM BOURG	01/01/2015	271,56	1	271,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000726 - 3 EXTINCTEURS POUR CLSH FONGRA	01/01/2015	169,38	1	169,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000727 - EXTINCTEURPOUR ECOLE MUSIQUE	01/01/2015	52,20	1	52,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000730 - COFFRE FORT POUR ECOLE MUSIQUE	01/01/2015	350,40	1	350,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000731 - 2 BANCS SANS DOSSIER MATERNELL	01/01/2015	177,82	1	177,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000732 - 1 BANC SANS DOSSIER MATERNELLE	01/01/2015	88,91	1	88,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000789 - POUF POUR MEDIATHEQUE	01/01/2016	132,00	1	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000794 - REPOSE PIEDS	01/01/2016	61,80	1	61,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000816 - TENSIOMETRE POUR PISCINE	01/01/2016	113,88	1	113,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000817 - BANC SANS DOSSIER	01/01/2016	88,91	1	88,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000830 - FOUR MICRO ONDES MULTIFONCTION	01/01/2016	156,81	1	156,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000831 - FOUR MICRO ONDES MULTIFONCTION	01/01/2016	156,80	1	156,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000844 - EXTINGT POUR ALSH FONGRAVEY -	01/01/2016	64,63	1	64,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000845 - BUREAU COMPACT POUR ST	01/01/2016	623,20	1	623,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000852 - 3 PULVERISATEURS A PRESSION	01/01/2016	348,37	1	348,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000869 - LIT POUR CRECHE FAMILIALE	01/01/2016	145,20	1	145,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000870 - ESPALIER POUR RASED MATERNELLE	01/01/2016	155,00	1	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000871 - ESPALIER POUR RASED MATERNELLE	01/01/2016	155,00	1	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000872 - ECRAN DE SOUDURE POUR AVL	01/01/2016	534,00	1	534,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000878 - MEUBLE BAS PORTES COULISSANTES	01/01/2016	314,00	1	314,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000879 - FAUTEUIL POUR PRIMAIRE CAYCHAC	01/01/2016	77,90	1	77,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000880 - CAISSON POUR CHAIRE PRIMAIRE C	01/01/2016	88,88	1	88,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000881 - CAISSON POUR CHAIRE 2 TIROIRS	01/01/2016	109,98	1	109,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000901 - CHAIRE PRIMAIRE CAYCHAC	01/01/2016	152,09	1	152,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000903 - FOUR MATERNELLE CAYCHAC	01/01/2016	250,00	1	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000906 - JUPE DE SCENE	01/01/2016	385,20	1	385,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000908 - 2 EXTINCTEURS POUR MATERNELLE	01/01/2016	94,48	1	94,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000909 - 4 EXTINCTEURS POUR MATERNELLE	01/01/2016	188,96	1	188,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000910 - 7 EXTINCTEURS POUR PRIMAIRE SA	01/01/2016	330,68	1	330,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000911 - 1 EXTINCTEUR POUR MATERNELLE S	01/01/2016	45,46	1	45,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000912 - 4 EXTINCTEURS POUR MATERNELLE	01/01/2016	188,96	1	188,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000913 - 5 EXTINCTEURS POUR MATERNELLE	01/01/2016	236,20	1	236,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000914 - 4 EXTINCTEURS POUR MATERNELLE	01/01/2016	45,46	1	45,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000915 - 4 EXTINCTEURS POUR PRIMAIRE BO	01/01/2016	188,96	1	188,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000916 - 7 EXTINCTEURS POUR PRIMAIRE LA	01/01/2016	330,68	1	330,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000917 - 1 EXTINCTEUR POUR PISCINE MUNI	01/01/2016	47,24	1	47,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000918 - 1 EXTINCTEUR POUR STADE JEAN P	01/01/2016	47,24	1	47,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000919 - 12 EXTINCTEURS POUR PRIMAIRE C	01/01/2016	566,88	1	566,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000920 - 5 EXTINCTEURS POUR GYMNASSE POR	01/01/2016	242,20	1	242,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000921 - 1 EXTINCTEUR POUR SALLE DE TAN	01/01/2016	47,24	1	47,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000922 - 1 EXTINCTEUR POUR ABC	01/01/2016	47,24	1	47,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000923 - 4 EXTINCTEURS POUR APS CAYCHAC	01/01/2016	188,96	1	188,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000924 - 1 EXTINCTEUR POUR APS CAYCHAC	01/01/2016	45,46	1	45,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000925 - 1 EXTINCTEUR POUR LA PLANTILLE	01/01/2016	47,24	1	47,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000926 - 1 EXTINCTEUR POUR CRECHE LES P	01/01/2016	47,24	1	47,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000927 - 1 EXTINCTEUR POUR BASE LOGISTI	01/01/2016	47,24	1	47,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000928 - ARMOIRE A CLES PRIMAIRE SATURN	01/01/2016	62,10	1	62,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000929 - 32 CASIERS POUR TABLES PRIMAI	01/01/2016	465,14	1	465,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000934 - ECHELLE 3 MARCHES RESTAURANT P	01/01/2016	431,34	1	431,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000935 - ECHELLE 3 MARCHES RESTAURANT P	01/01/2016	431,34	1	431,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002156 - 3 Supports bac p/Crèche St-Lou	01/01/2019	100,80	1	100,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002157 - 3 Supports bac p/Restaurant Co	01/01/2019	100,80	1	100,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002161 - Etagère inox p/Crèche multi-ac	01/01/2019	723,60	1	723,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002162 - MANNE A PAIN P/ RESTAURANT PRI	01/01/2019	83,52	1	83,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002163 - MANNE A PAIN P/RESTAURANT PRIM	01/01/2019	83,52	1	83,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002164 - DIABLE PLIANT P/RESTAUR.PRIMAI	01/01/2019	149,10	1	149,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002165 - DIABLE PLIANT P/RESTAUR.PRIMAI	01/01/2019	149,10	1	149,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002166 - Aspirateur poussière-Charmille	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002167 - Aspirateur poussière-Chaumièr	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002168 - Aspirateur poussière-Perceptio	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002169 - Aspirateur poussière-Maternel	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002170 - Aspirateur poussière-HDV Aile	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002171 - 2 Aspirateurs poussière-Ecole	01/01/2019	475,20	1	475,20	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000002172 - Aspirateur poussière-Crèche Mu	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002173 - Aspirateur poussière-RPA	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002174 - Aspirateur poussière Ecole de	01/01/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002175 - 3 Tapis p/Restaurant scolaire	01/01/2019	397,44	1	397,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002188 - Chariot de service Prim Renney	01/01/2019	303,49	1	303,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002190 - Chariot de service Prim CAYCH	01/01/2019	910,48	1	910,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002191 - Chariot de service creche mul	01/01/2019	910,48	1	910,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002193 - Chariot portes assiettes mate	01/01/2019	417,08	1	417,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002194 - porte sac à pédale Prim satur	01/01/2019	195,42	1	195,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002195 - porte sac à pédale restaurant	01/01/2019	195,42	1	195,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002196 - porte sac à pédale restaurant	01/01/2019	195,43	1	195,43	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002199 - RAMPE VALISE 178X76 CM	01/01/2019	248,64	1	248,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002201 - ARMOIRE BASSE	01/01/2019	336,04	1	336,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002202 - ARMOIRE MI HAUTEUR	01/01/2019	389,11	1	389,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002204 - NETTOYEUR KARCHER K5 PREMIUM P	01/01/2019	289,00	1	289,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002206 - MARCHEPIED 04 MARCHES	01/01/2019	84,53	1	84,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002210 - plastifieuse saturne 3i A3	01/01/2019	120,00	1	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002213 - CENTRALE CALOR	01/01/2019	179,99	1	179,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002217 - MACHINE A COUDRE TOYOTA SPJ15P	01/01/2019	179,00	1	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002218 - CHARIOT DE LAVAGE 02 SEAUX/PRE	01/01/2019	69,72	1	69,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002219 - REFRIGERATEUR TABLE TOP CANDY	01/01/2019	217,60	1	217,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002350 - 1 TRICYCLE POUR MATERNELLE DUL	01/01/2019	261,00	1	261,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002351 - ARMOIRE METALLIQUE 4 TABLETTES	01/01/2019	452,02	1	452,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002352 - ARMOIRE METALLIQUE 2 TABLETTE	01/01/2019	298,55	1	298,55	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002353 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS AVEC	01/01/2019	197,54	1	197,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002354 - 1 VITRINE EXTERIEURE MURAL PLE	01/01/2019	273,02	1	273,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002355 - 1 JEU EVIER MARMITON BLEU CLAI	01/01/2019	91,11	1	91,11	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002356 - 1 TROTINETTE 3 ROUES BLEU CLAI	01/01/2019	109,45	1	109,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002357 - 1 CHEVALET MOBILE POUR APS MAT	01/01/2019	118,15	1	118,15	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002408 - JEUX BOIS CUISINE/BLOC FRIGO/M	01/01/2019	364,08	1	364,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002417 - 3 COUSSINS SEATY MAXI ORANGE	01/01/2019	391,68	1	391,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002418 - 3 COUSSINS SEATY MAXI BLEUS AP	01/01/2019	391,68	1	391,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002419 - 1 COUSSIN SEATY MAXI VERT APS	01/01/2019	130,56	1	130,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002420 - 1 TABLE DE TENNIS EXTERIEUR AP	01/01/2019	436,50	1	436,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002421 - 1 SECHE DESSINS MURAL APS PRIM	01/01/2019	80,10	1	80,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002422 - 2 TABLES TRAPEZE ORANGE ALSH L	01/01/2019	331,64	1	331,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002423 - 2 TABLES DEMI ROND ALSH LA CH	01/01/2019	289,80	1	289,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002424 - 15 CHAISES METALLIQUES COULE	01/01/2019	741,50	1	741,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002425 - 2 TABLES NATUREL 120X60 ALSH L	01/01/2019	259,20	1	259,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002426 - VITRINE EXTERIEURE	01/01/2019	257,28	1	257,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002428 - TAPIS REGRO SAISON 200X200	01/01/2019	63,96	1	63,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002429 - MICRO P/SONO COMPLEXE SPORTIF	01/01/2019	477,00	1	477,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002433 - Arceau parking - Stade Miart	01/01/2019	177,96	1	177,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002434 - GRAND SAC DE REANIMATION	01/01/2019	581,82	1	581,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002435 - BUTS DE FOOT APS BOURG	01/01/2019	355,01	1	355,01	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002439 - MACHINE A PLASTIFIER	01/01/2019	113,99	1	113,99	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000002440 - TABLEAU LIEGE	01/01/2019	174,30	1	174,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002441 - Armoire ménage p/Breillan	01/01/2019	440,36	1	440,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002442 - Armoire ménage p/padouens	01/01/2019	440,36	1	440,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002443 - Armoire ménage p/vwc publics m	01/01/2019	440,35	1	440,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002444 - 2 ARMOIRES BIP BOP	01/01/2019	753,59	1	753,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002445 - BANCS SANS DOSSIER ROUGE	01/01/2019	597,42	1	597,42	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002446 - VITRINE EXTERIEURE MURALE	01/01/2019	473,37	1	473,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002448 - TRANSAT RELAX	01/01/2019	85,95	1	85,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002449 - FAUTEUIL REPAS EN BOIS AVEC TA	01/01/2019	133,95	1	133,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002453 - 02 BUREAU TEC 160X80	01/01/2019	831,80	1	831,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002454 - CHAISES VARYA EMPILABLE JAUNE	01/01/2019	487,68	1	487,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002456 - TABLE RABATTABLE BLANC S/ROULE	01/01/2019	721,33	1	721,33	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002457 - BUREAU OGI BLANC/FRENE	01/01/2019	365,54	1	365,54	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002458 - BANC BOIS BLANC	01/01/2019	576,66	1	576,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002459 - FAUTEUIL BUREAU ACCOUDOIRS/ROU	01/01/2019	303,60	1	303,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002461 - EXTINGCTEURS P/CLUB TIR A L'ARC	01/01/2019	162,31	1	162,31	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002462 - CHAISE BUREAU KIWI	01/01/2019	148,36	1	148,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002463 - 02 CHAISES VISITEURS	01/01/2019	121,22	1	121,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002359 - 20 CHAISES CLEMENCE MATERNELL	01/01/2019	500,16	1	500,16	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002360 - 1 TABLE HERGON VISION ELEM SAT	01/01/2019	252,95	1	252,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002361 - 1 CHAISE HERGON ELEM SATURNE	01/01/2019	120,85	1	120,85	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002362 - 8 BUREAUX ELEVES TABLE VAGUE P	01/01/2019	709,96	1	709,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002363 - 3 CHAISES CLEMENCE POUR MATERN	01/01/2019	82,62	1	82,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002365 - ENCEINTE NOMADE PULS POUR APS	01/01/2019	215,00	1	215,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002368 - JEU REFRIGERATEUR BOIS BLANC P	01/01/2019	77,08	1	77,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002369 - 2 CANAPES PVC POUR CLSH FONGRA	01/01/2019	211,56	1	211,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002370 - 1 CANAPE VERT POUR CLSF FONGRA	01/01/2019	206,64	1	206,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002371 - CHAUFFEUSE SIMPLE POUR CLSH FO	01/01/2019	54,94	1	54,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002372 - 1 JEU CUISINE BOIS POUR APS MA	01/01/2019	168,10	1	168,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002373 - 1 REFRIGERATEUR RESTO MAT DULA	01/01/2019	189,99	1	189,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002374 - 1 CONGELATEUR RESTO PRIM SATU	01/01/2019	299,00	1	299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002375 - 2 REFRIGERATEURS POUR SALLE PO	01/01/2019	380,00	1	380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002381 - HOUSSES P/MATELAS DE FOSSE	01/01/2019	751,20	1	751,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002384 - CLASSEUR HORIZONTAL 25 cases	01/01/2019	229,91	1	229,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002385 - DESTRUCTEUR DOCUMENTS	01/01/2019	233,79	1	233,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002388 - armoire haute	01/01/2019	409,68	1	409,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002389 - meuble bas	01/01/2019	291,98	1	291,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002390 - chaire tiroir caisson	01/01/2019	558,48	1	558,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002391 - fauteuil prima	01/01/2019	124,61	1	124,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002392 - casiers pour tables	01/01/2019	513,23	1	513,23	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002393 - POUF ENFANT FORME POIRE	01/01/2019	110,00	1	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002394 - POUF ADOLESCENT FORME POIRE	01/01/2019	199,00	1	199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002395 - ARMOIRE 03 ETAGERES A PORTES B	01/01/2019	416,20	1	416,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002396 - VITRINE EXTERIEURE MURALE	01/01/2019	273,02	1	273,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002397 - VITRINE EXTERIEURE MURALE	01/01/2019	273,02	1	273,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002398 - SONO MOBILE USB BLUETOOTH	01/01/2019	275,90	1	275,90	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000002399 - 02 CORNETS ARGENTE EN SIBEMOL	01/01/2019	320,00	1	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002400 - FOUR MICRO ONDES MOULINEX	01/01/2019	149,99	1	149,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002402 - CHAUFFEUSE ANGLE 90D	01/01/2019	107,83	1	107,83	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002404 - ARMOIRE ORANGE ET GDES PORTES	01/01/2019	385,08	1	385,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002405 - MAXI LOT TRICYCLES EOLE POUR L	01/01/2019	318,97	1	318,97	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002406 - VELO 03 ROUES ZEPHYR ORANGE CL	01/01/2019	355,37	1	355,37	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002407 - TROTINETTE ZEPHY ORANGE CLAIR	01/01/2019	124,51	1	124,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002220 - 2 SECHES MAINS ELECTRIQUE P/M	01/01/2019	491,40	1	491,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002221 - 3 SECHES MAINS ELECTRIQUE P/M	01/01/2019	737,10	1	737,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002222 - FOUR MICRO ONDES CANDY 25L REF	01/01/2019	159,30	1	159,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002223 - FOUR MICRO ONDES CANDY 25L REF	01/01/2019	159,30	1	159,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002224 - FOURS MICRO ONDES CANDY 25L RE	01/01/2019	159,30	1	159,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002228 - 2 MAISONNETTES JEU EXTERIEUR	01/01/2019	219,98	1	219,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002229 - CREATION LIGNE D'EAU P/PLAN D	01/01/2019	664,44	1	664,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002235 - Panneaux signalisation p/fro	01/01/2019	279,60	1	279,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002236 - 10 kakemos p/festival Echappée	01/01/2019	548,40	1	548,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002238 - REAL 2 PANNEAUX ZONE RENCONTRE	01/01/2019	389,47	1	389,47	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002239 - BIBLIOTHEQUE HAUT OUVERT (80	01/01/2019	589,30	1	589,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002241 - 2 BUREAUX DROITS (120 x 80 cm	01/01/2019	458,93	1	458,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002242 - BUREAU DROIT (150 x 80 CM) AN	01/01/2019	250,53	1	250,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002246 - CASQUE REALITE VIRTUELLE	01/01/2019	549,99	1	549,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002247 - LOT 2 TRICYCLES 36cm	01/01/2019	348,41	1	348,41	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002248 - REAL PANNEAUX DIBON	01/01/2019	999,30	1	999,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002249 - BC014084 1 TRICYCLE CHAR	01/01/2019	248,20	1	248,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002250 - BC014084 1 TRICYCLE 41CM	01/01/2019	129,00	1	129,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002253 - TABLEAU BLANC SIMPLE CADRE ALU	01/01/2019	139,76	1	139,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002254 - Acq. 2 PERCEUSES VISSEUSES	01/01/2019	478,61	1	478,61	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002255 - Acq. PERFO-BURINEUR SANS FIL	01/01/2019	570,20	1	570,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002256 - TABLES TRAITEUR RECTANGLE 182	01/01/2019	187,20	1	187,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002259 - caisson metal mobile 3 tiroirs	01/01/2019	287,80	1	287,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002267 - REPOSE PIEDS P/AMENAGEMENT POS	01/01/2019	61,80	1	61,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002268 - PORTE DOCUMENTS P/AMENAGEMENT	01/01/2019	168,00	1	168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002270 - REFRIGERATEUR 2 PORTES CANDY P	01/01/2019	449,20	1	449,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002271 - REFRIGERATEURS 2 PORTES CANDY	01/01/2019	449,19	1	449,19	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002272 - 2 FAUTEUILS ENFANTS A TABLETTE	01/01/2019	303,30	1	303,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002274 - LIGNE EAU ZONE BAINADE CLSH	01/01/2019	212,66	1	212,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002276 - 03 RAFRAICHISSEURS AIR MOBILE	01/01/2019	594,86	1	594,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002280 - VIDEOPROJECTEUR CTM	01/01/2019	622,55	1	622,55	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002283 - SIEGE DU PIANO	01/01/2019	178,00	1	178,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002288 - SIEGE BAS P/DUPORGE J. ANIMATI	01/01/2019	382,80	1	382,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002290 - REPOSE FESSES P/DUPORGE J. ANI	01/01/2019	652,32	1	652,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002291 - 9 TABLES POLYPRO 120X60 REGLAB	01/01/2019	643,20	1	643,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002294 - 1 ELEMENT BAS 3 TIROIRS P/ LE	01/01/2019	210,00	1	210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002295 - 1 TABOURET P/ LE FIL	01/01/2019	19,90	1	19,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002296 - 2 TABOURETS DE BAR P/LE FIL	01/01/2019	58,00	1	58,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002298 - 1 CHARIOT DE TRANSPORT DE TAB	01/01/2019	334,80	1	334,80	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000002299 - 2 PLAN DE TRAVAIL ESPACE LE FI	01/01/2019	357,92	1	357,92	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002300 - HOUSSE VOYAGE P/PIED BATTERIE	01/01/2019	79,00	1	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002301 - HOUSSES VOYAGE P/BATTERIE	01/01/2019	119,00	1	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002302 - PERCUSSION MOVE GROOVE BAG	01/01/2019	93,00	1	93,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002303 - PERCUSSION GOLDONN RYTHM	01/01/2019	206,00	1	206,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002305 - ETABLI-ETAU	01/01/2019	127,00	1	127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002308 - MICRO ONDE WHIRPOOLL JQ280NB P	01/01/2019	299,99	1	299,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002309 - UNE TOUR A LIVRES P/ALSH FONGR	01/01/2019	395,46	1	395,46	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002310 - REALISATION BACHE ETE POUR TO	01/01/2019	105,60	1	105,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002313 - RAFRAICHISSEUR D AIR	01/01/2019	269,70	1	269,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002315 - CONGELATEUR/REFRIGERATEUR THOM	01/01/2019	459,00	1	459,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002316 - Gilet pare-balles Homme	01/01/2019	733,38	1	733,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002317 - CONSOLE DMX	01/01/2019	360,00	1	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002318 - PIEDS MICRO ET PERCHETTES	01/01/2019	151,20	1	151,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002320 - 07 VENTILATEURS MOBILES HDV	01/01/2019	575,68	1	575,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002328 - TABLEAU BLANC MAGNETIQUE P/PO	01/01/2019	187,38	1	187,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002329 - 03 VITRINES AFFICHAGE P/PADOU	01/01/2019	378,32	1	378,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002332 - CHARIOT TRANSPORT CHAISES	01/01/2019	265,20	1	265,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002333 - TABLE DURALIGHT	01/01/2019	816,48	1	816,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002334 - CHARIOT TRANSPORT TABLES	01/01/2019	308,40	1	308,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002336 - 03 VIOLONS STRUDENT 2 - STENT	01/01/2019	465,00	1	465,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002337 - 03 VIOLONS STRUDENT STENTOR	01/01/2019	516,00	1	516,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002339 - DIVAN D EXAMEN P/LA PISCINE	01/01/2019	478,80	1	478,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002340 - GUERIDON HAUT	01/01/2019	218,10	1	218,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002341 - FAUTEUIL DE BUREAU P/MME DIOUF	01/01/2019	157,87	1	157,87	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002343 - AMPLI COMBO BASSE	01/01/2019	299,00	1	299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002344 - AMPLI COMBO GUITARE	01/01/2019	286,00	1	286,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002345 - FOOTSWITCH PEDALE D EXPRESSI	01/01/2019	95,00	1	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002348 - 1 1 PETITE DRAISIENNE POUR MAT	01/01/2019	235,00	1	235,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002349 - 1 GRANDE DRAISIENNE POUR MATER	01/01/2019	245,00	1	245,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001828 - ASPIRATEUR POUSSIERE TASKI AERO	01/01/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001829 - ASPIRATEUR POUSSIERE TASKI AERO	01/01/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001830 - ASPIRATEUR POUSSIERE TASKI AERO	01/01/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001831 - ASPIRATEUR POUSSIERE TASKI AERO	01/01/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001832 - ASPIRATEUR POUSSIERE DORSAL RSV 130	01/01/2018	360,30	1	360,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001833 - ASPIRATEUR POUSSIERE DORSAL RSV 130	01/01/2018	360,30	1	360,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001834 - ASPIRATEUR POUSSIERE DORSAL RSV 130	01/01/2018	360,30	1	360,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001837 - REFRIGERATEUR CONGELATEUR	25/06/2018	339,00	1	339,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001841 - CHARIOT DE SERVICE INOX 3 PLATEAUX	01/01/2018	300,49	1	300,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001842 - CHARIOT DE SERVICE INOX 3 PLATEAUX	01/01/2018	300,49	1	300,49	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000001843 - CHARIOT DE SERVICE INOX 3 PLATEAUX	25/06/2018	300,50	1	300,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001850 - 2 FAUTEUILS ENFANT CRECHE MULTI-ACCUEIL	11/07/2018	54,00	1	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001852 - FAC. 0053717176 DU 22/06/2018	11/07/2018	345,40	1	345,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001855 - CHAISE PIVOTANTE ECOLE MUSIQUE	11/07/2018	255,00	1	255,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001856 - ENCEINTE MOBILE S/BATTERIE	11/07/2018	555,00	1	555,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001857 - CLARINETTE SIB ETUDE ECOLE DE MUSIQUE	11/07/2018	499,00	1	499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001858 - CISAILLE DALHE A3 MATERNELLE SATURNE	31/07/2018	155,00	1	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001859 - BUREAU ACCUEIL ETAT CIVIL POSTE 1	17/07/2018	575,66	1	575,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001860 - BUREAU ACCUEIL ETAT CIVIL POSTE 2	01/01/2018	575,66	1	575,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001861 - BUREAU ACCUEIL ETAT CIVIL POSTE 3	01/01/2018	575,66	1	575,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001862 - BUREAU DE TRAVAIL ETAT CIVIL POSET 1	01/01/2018	631,94	1	631,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001863 - BUREAU DE TRAVAIL ETAT CIVIL POSTE 2	01/01/2018	631,94	1	631,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001864 - BUREAU DE TRAVAIL ETAT CIVIL POSTE 3	01/01/2018	631,94	1	631,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001865 - BUREAU DE TRAVAIL ETAT CIVIL POSTE 4	01/01/2018	631,94	1	631,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001867 - SIEGE ETAT CIVIL	01/01/2018	625,20	1	625,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001872 - BRAS SUPPORT ECRAN ETAT CIVIL	01/01/2018	370,80	1	370,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001873 - PLATEFORME TELEPHONE ETAT CIVIL	01/01/2018	50,17	1	50,17	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001875 - CLOISON SEPARATIVE ETAT CIVIL	01/01/2018	619,72	1	619,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001876 - REPOSE-PIEDS ETAT CIVIL	01/01/2018	140,40	1	140,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001877 - 2 TABLES S/ROULETTES POUR SCAN ETAT CIVIL	01/01/2018	356,39	1	356,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001879 - 2 VITRINES AFFICHAGE EXTERIEURES MATERN.LA RENNEY	17/07/2018	651,60	1	651,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001881 - 4 ECLAIRAGES DE 6 LAMPES SALLE POLYVALENTE FONGRAV	17/07/2018	236,00	1	236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001884 - BOULIER A AIR SALLE POLYVALENTE FONGRAVEY	17/07/2018	699,00	1	699,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001890 - TABLE PING PNG APS PRIMAIRE SATURNE	20/07/2018	420,00	1	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001891 - 2 KARTS EN ACIER APS DULAMON	20/07/2018	351,00	1	351,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001892 - CUISINE ILOT CENTRAL APS PRIMAIRE RENNEY	20/07/2018	134,10	1	134,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001893 - 2 MEUBLES 2 PORTES 3 ETAGERES APS PRIMAIRE CAYCHAC	20/07/2018	789,60	1	789,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001896 - POUF ROND APS MATERNELLE DULAMON	20/07/2018	35,74	1	35,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001897 - BAC A ALBUMS BIBLIOTHEQUE APS DULAMON	20/07/2018	92,93	1	92,93	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000001898 - BANQUETTE 3 PLACES /APS MAR.DULAMON	20/07/2018	94,30	1	94,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001899 - BANQUETTE 3 PLACES APS MATERNELLE DULAMON	20/07/2018	94,30	1	94,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001900 - 2 TROTTINETTES APS MATERNELLE CUREGAN	20/07/2018	208,56	1	208,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001902 - MICRO ONDES MEDIATHEQUE	30/07/2018	159,00	1	159,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001904 - 1 VIOLON 1/2	06/08/2018	219,00	1	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001905 - 2 VIOLONS 1/4	06/08/2018	314,00	1	314,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001906 - 1 VIOLON 1/2	01/01/2018	219,00	1	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001907 - 1 VIOLON 1/8	01/01/2018	157,00	1	157,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001908 - 1 VIOLON 4/4	01/01/2018	235,00	1	235,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001909 - HOUSSE CONTREBASSE 1/4	01/01/2018	98,00	1	98,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001910 - HOUSSE CONTREBASSE 3/4	01/01/2018	198,00	1	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001911 - CAJON	01/01/2018	69,00	1	69,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001915 - MATELAS DE CHUTE DIMAGYM	06/08/2018	407,98	1	407,98	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001916 - TATAMI DE JUDO COMPLEXE SPORTIF	01/01/2018	158,20	1	158,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001917 - ETUIN RIGIDE CLAVIER GATOR	06/08/2018	337,27	1	337,27	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001919 - CLIM MOBILE PISCINE	06/08/2018	349,00	1	349,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001929 - CHARIOT P/LISSES FONGRAVEY	10/08/2018	406,80	1	406,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001939 - 1 TAPIS SREM	20/08/2018	129,60	1	129,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001940 - 2 TAPIS CTM	20/08/2018	259,20	1	259,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001941 - 2 TAPIS SALLE FONGRAVEY	20/08/2018	106,80	1	106,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001943 - JEU EXTERIEUR MAISON-NATURE CUISINE ETE	29/08/2018	109,99	1	109,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001948 - CHARIOT DE HARPE	10/09/2018	420,00	1	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001951 - 2 TABLES PLIANTES CLSH FONGRAVEY	10/09/2018	434,59	1	434,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001952 - 8 CHAISES CLSH FONGRAVEY	01/01/2018	251,45	1	251,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001953 - LIT APPOINT APS PRIM.CAYCHAC	10/09/2018	157,94	1	157,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001955 - TABLE PLIANTE APS MATERNELLE CUREGAN	01/01/2018	173,40	1	173,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001956 - TABLE 2 BANCS APS MATERNELLE LA RENNEY	01/01/2018	210,28	1	210,28	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001958 - 16 CHAISES APS MATERNELLE CUREGAN	01/01/2018	502,56	1	502,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001959 - FAC. FAC18AIT0015624 DU 22/08/2018	10/09/2018	753,84	1	753,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001960 - VITRINE EXTERIEURE APS MATERNELLE DULAMON	10/09/2018	326,68	1	326,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001961 - FAC. IW964314 DU 08/08/2018	10/09/2018	271,35	1	271,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001962 - 2 COUSSINS GEANTS DE SOL APS PRIMAIRE CAYCHAC	10/09/2018	255,20	1	255,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001963 - BABYFOOT-APS PRIMAIRE CAYCHAC	01/01/2018	569,80	1	569,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001964 - BABYFOOT-APS PRIMAIRE SATURNE	01/01/2018	569,80	1	569,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001965 - 11 EXTINGUEURS ECOLE PROVISoire-SITE MAURIAN	10/09/2018	924,85	1	924,85	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000001968 - TABLE DE SORTIE LAVE VAISSELLE CUREGAN	18/09/2018	585,60	1	585,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001977 - 2 BANCS AVEC DOSSIER T2 MATERNELLE RENNEY	21/09/2018	157,00	1	157,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001978 - 3 BANCS AVEC DOSSIER T2 MATERNELLE RENNEY	01/01/2018	235,50	1	235,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001979 - 3 BANCS AVEC DOSSIER T3 MATERNELLE RENNEY	01/01/2018	235,50	1	235,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001987 - 4 TATAMIS DE JUDO COMPLEXE PORT DU ROY	01/01/2018	632,80	1	632,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001989 - CORNET AVEC ETUI ET EMBOUT	25/10/2018	160,00	1	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001990 - MINI COMPRESSEUR	26/10/2018	98,20	1	98,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001994 - PRESENTOIR 12 CASES SUR PIED	26/10/2018	378,00	1	378,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001995 - PUPITRE AGORA	26/10/2018	480,06	1	480,06	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001997 - EXTINCTEURS FOURNITURE ET POSE	26/10/2018	71,99	1	71,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002000 - 1 FOUR MICRO ONDES	07/11/2018	159,30	1	159,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002002 - CHARIOT POUR CHAISES	07/11/2018	238,80	1	238,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002003 - 10 TABLES DURALIGHT	07/11/2018	958,08	1	958,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002004 - CHARIOT POUR TABLES	07/11/2018	370,80	1	370,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002008 - CAISSON BASSE AMPLIFIE	07/11/2018	543,69	1	543,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002009 - AMPL BASSE /AMPLI GUITARE	07/11/2018	761,00	1	761,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002010 - SIEGE BATTERIE	07/11/2018	91,00	1	91,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002011 - 2 TAMBOURS IRLANDAIS	07/11/2018	166,00	1	166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002012 - 6 PUPITRES MANHASSET	07/11/2018	309,00	1	309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002013 - PIED DE CYMBAL BOOM STAND	07/11/2018	79,00	1	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002014 - VIOLON 1/4 STENTOR	07/11/2018	155,00	1	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002015 - ENCEINTE MARSHALL WOBURN ESPACE MULTIMEDIA	08/11/2018	349,99	1	349,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002016 - TABLEAU BLANC	16/11/2018	349,20	1	349,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002017 - ENCEINTE BLUETOOTH SANS FIL SONY	16/11/2018	199,00	1	199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002020 - CAFETIERE ZENUIS	16/11/2018	239,40	1	239,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002021 - MICRO CHAINE ESSENTIEL	01/01/2018	150,00	1	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002022 - MICRO CHAINE PANASONIC	01/01/2018	299,00	1	299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002023 - FAC. 0054227023 DU 06/11/2018	23/11/2018	260,34	1	260,34	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002024 - VESTIAIRE MONOBLOC CRECHE COLLECTIVE	23/11/2018	672,53	1	672,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002026 - TABLEAU BLANC STADE EMILE MIART	26/11/2018	96,91	1	96,91	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002028 - 2 VITRINES /STADE EMILE MIART	01/01/2018	547,03	1	547,03	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002029 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE DORSAL	26/11/2018	360,00	1	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002033 - FOUR MOULINEX OX495810 OPTIMO	26/11/2018	199,00	1	199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002035 - PORTE DOCUMENTS ERGONOMIQUE	26/11/2018	168,96	1	168,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002036 - SOURIS CENTRALE ERGONOMIQUE	01/01/2018	240,00	1	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002037 - CLAVIER NUMERIQUE ERGONOMIQUE	01/01/2018	24,12	1	24,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002039 - CLAVIER NUMERIQUE ERGONOMIQUE	26/11/2018	24,12	1	24,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002040 - PORTE DOCUMENTS ERGONOMIQUE	01/01/2018	192,00	1	192,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002041 - SOURIS CENTRALE ERGONOMIQUE	01/01/2018	240,00	1	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000002042 - RECUPERATEUR EAU MATERNELLE CAYCHAC	26/11/2018	158,00	1	158,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002047 - 2 REFRIGERATEURS CONGELATEURS	06/12/2018	901,80	1	901,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002048 - REFRIGERATEUR CONGELATEUR	06/12/2018	450,90	1	450,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002049 - 2 TABLEAUX BLANCS	06/12/2018	108,57	1	108,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002055 - BABYFOOT GRIS	06/12/2018	615,13	1	615,13	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002056 - 10 BIBLIOTHEQUES	06/12/2018	250,00	1	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002057 - 12 TABOURETS DE BAR	06/12/2018	478,80	1	478,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002059 - ASPIRATEUR TASKI AERO	12/12/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002061 - 2 CAISSONS 1 PORTE POUR CHAISE	14/12/2018	172,58	1	172,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002062 - 2 CHAIRES DE PROFESSEUR	14/12/2018	325,32	1	325,32	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002063 - 1 CAISSON 1 PORTE POUR CHAIRE	14/12/2018	86,29	1	86,29	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002064 - 2 CAISSONS 2 TIROIRS POUR CHAIRE	14/12/2018	219,02	1	219,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002065 - 2 FAUTEUILS PRIMA	14/12/2018	154,76	1	154,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002068 - ARMOIRE HAUTE PAQUERETTE	14/12/2018	359,99	1	359,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002069 - 8 LOTS DE 4 CASIERS TOLE	14/12/2018	438,38	1	438,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002070 - MEUBLE BAS PAQUERETTE	14/12/2018	243,40	1	243,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002071 - 6 TABLES RECTANGULAIRES	14/12/2018	739,82	1	739,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002077 - 2 POUBELLES ECO 75 COUCHES	17/12/2018	279,80	1	279,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002083 - 1 vestiaire 2 colonnes	01/01/2019	385,63	1	385,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002084 - 1 vestiaire 1 colonne	01/01/2019	263,04	1	263,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002089 - CAFETIERE SENSEO	01/01/2019	62,99	1	62,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002090 - STERILISATEUR A BIBERONS	01/01/2019	59,95	1	59,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002092 - Cisaille ideal	01/01/2019	286,88	1	286,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002105 - 2 BUFFETS 2 PORTES	01/01/2019	646,49	1	646,49	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002106 - BUFFET 3 PORTES	01/01/2019	424,80	1	424,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002107 - 4 TABLES RECTANGULAIRES	01/01/2019	545,70	1	545,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002110 - 2 SIEGES DE BUREAU HDV	01/01/2019	306,64	1	306,64	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002111 - 3 SIEGES DE BUREAU P/POLICE MU	01/01/2019	459,95	1	459,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002113 - 5 radiateurs Electriques	01/01/2019	333,50	1	333,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002114 - 1 Extincteur p/Salle Polyvalen	01/01/2019	62,12	1	62,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002115 - 2 extincteurs p/ctm	01/01/2019	124,25	1	124,25	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002116 - 1 extincteur p/nouveaux vestia	01/01/2019	48,19	1	48,19	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002121 - 3 EXTINCTEURS P/SITE DE PADOUE	01/01/2019	162,31	1	162,31	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002123 - ECHELLE TRANS 3 X 7	01/01/2019	190,00	1	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002128 - 2 PAIRES DE POTEAUX/FILET BADM	01/01/2019	740,40	1	740,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002130 - Réfrigérateur p/Crèche multi-a	01/01/2019	339,00	1	339,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002132 - 4 Corbeilles p/Vestiaires Stad	01/01/2019	385,44	1	385,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002133 - 2 Corbeilles p/Vestiaires Pado	01/01/2019	192,72	1	192,72	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002134 - 4 Convecteurs p/Maternelle Ca	01/01/2019	323,65	1	323,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002135 - 2 Armoires métalliques p/Prim	01/01/2019	599,94	1	599,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002136 - 1 Armoire métallique p/Materne	01/01/2019	299,96	1	299,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002137 - 4 Corbeilles p/Vestiaire Stade	01/01/2019	297,12	1	297,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002138 - 2 Corbeilles p/Vestiaires Pado	01/01/2019	148,56	1	148,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002140 - VITRINE D'AFFICHAGE P/STADE BR	01/01/2019	308,00	1	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002141 - VITRINE D'AFFICHAGE P/VESTIAIR	01/01/2019	308,01	1	308,01	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	AUT0000002143 - CHARIOT DOSSIER RABATTABLE P/R	01/01/2019	150,00	1	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000002148 - OUTIL DE DECOUPE P/PHOTO IDENT	01/01/2019	206,40	1	206,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001739 - 2 DEVIDOIRS MURAUX PISCINE	06/04/2018	391,20	1	391,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001759 - PLASTIFIEUSE ECOLE PRIMAIRE LA RENNEY	17/05/2018	202,81	1	202,81	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001762 - ARMOIRE SPACEO MURALE	17/05/2018	39,90	1	39,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001763 - ARMOIRE SPACEO HAUTE	17/05/2018	99,90	1	99,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001764 - 2 ARMOIRES SPACEO UTILE BASSE	17/05/2018	99,80	1	99,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001774 - 1 MATELAS RECEPT MUR ESCALADE	29/05/2018	212,82	1	212,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001775 - REFRIGERATEUR THD THOMSON	29/05/2018	479,00	1	479,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001778 - SET DE BONGOS MATADOR	29/05/2018	155,00	1	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001781 - 3 CHAISES COQUES	29/05/2018	226,62	1	226,62	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001782 - 1 CHAISE COQUE A ROULETTES	29/05/2018	88,02	1	88,02	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001783 - SONO MOBILE 115B	29/05/2018	256,55	1	256,55	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001784 - ASPIRATEUR BIMOTEUR ELECTRIQUE	29/05/2018	514,80	1	514,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001785 - 30 TAPIS DE GYM MATERNELLE CAYCHAC	04/06/2018	585,00	1	585,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001786 - 7 PAPIS DE GYM MATERNELLE CAYCHAC	01/01/2018	161,00	1	161,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001791 - BAC A EAU ET A SABLE	04/06/2018	269,95	1	269,95	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001796 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE	12/06/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001797 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE	01/01/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001798 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE	01/01/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001799 - FOUR MICRO ONDES REST DULAMON	12/06/2018	78,60	1	78,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001800 - FOUR MICRO ONDES S.DU PERSONNEL CRECHE MULTI-ACCUE	12/06/2018	159,30	1	159,30	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001801 - GPS 6200 TOM TOM -DM 963 HQ	12/06/2018	404,45	1	404,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001808 - NETTOYEUR HP FONGRAVEY	01/01/2018	638,40	1	638,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001809 - 3 SECHES MAINS REST PRIM SATURNE	10/07/2018	612,90	1	612,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001810 - 2 SECHES MAINS MATERNELLE DULAMON	01/01/2018	408,60	1	408,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001813 - BOITIER INTERFACE SONO ET CABLES	19/06/2018	110,65	1	110,65	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001814 - 2 MATELAS	19/06/2018	249,48	1	249,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001815 - LOT DE 2 BROUETTES	19/06/2018	132,50	1	132,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001816 - GRANDE BROUETTE 2 ROUES	19/06/2018	77,20	1	77,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001817 - PETITE BROUETTE 2 ROUES ORANGE	06/07/2018	43,90	1	43,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001825 - ASPIRATEUR TASKI AERO	25/06/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001826 - ASPIRATEURS TASKI AERO	01/01/2018	468,00	1	468,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	AUT0000001827 - ASPIRATEUR POUSSIÈRE TASKI AERO	01/01/2018	234,00	1	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00120 - Micro-ondes	03/03/2020	89,99	1	89,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00125 - LOT 2 TALKIES WALKIES	03/03/2020	285,84	1	285,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00134 - CAFETIERE THERMO MAGIM	09/03/2020	134,40	1	134,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00136 - MICRO-ONDES SOLO 23L SHARP	09/03/2020	118,80	1	118,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00141 - CAFETIERE SENSO	10/03/2020	59,00	1	59,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00164 - CRECHE COLLECTIVE ESPACE ST LOUIS - PORTILLON	19/03/2020	439,44	1	439,44	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2020D00178 - 2020-HOUSSES POUR TAPIS	25/03/2020	730,80	1	730,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00183 - 2020-Chariot de service inox 3 plateaux	25/03/2020	312,82	1	312,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00190 - Garde corps et réhausse	26/03/2020	648,00	1	648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00217 - GILET PARE BALLE	12/05/2020	733,38	1	733,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00232 - MATERIELS P/ JARDINS FAMILIAUX	26/05/2020	585,50	1	585,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00236 - GALERIE VEHICULE ELECTRICIEN KANGOO FJ-119-JV	26/05/2020	487,36	1	487,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00263 - BARRES CONSOLIDATION ETAGERES	08/06/2020	105,38	1	105,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00299 - EXTINCTEUR POUR PETITE BERGERIE	07/07/2020	65,93	1	65,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00303 - ACQUISITION DE 5 VENTILATEURS	07/07/2020	257,84	1	257,84	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00306 - 2 Fours à micro-ondes	07/07/2020	259,99	1	259,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00320 - réfrigérateur sous plan	16/07/2020	399,00	1	399,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00336 - ATTELLES/GLUCOMETRE/THERMOMETRE/TENSIOMETRE /INSUF	01/07/2020	554,00	1	554,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00357 - ACQUISITION DE 13 EXTINCTEURS	10/08/2020	592,66	1	592,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00380 - REFRIGERATEUR LIEBHERR	31/08/2020	679,99	1	679,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00382 - FOUR THOMSON EASY	31/08/2020	100,00	1	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00386 - 3 charriots de distribution pliables à roulettes	02/09/2020	745,20	1	745,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00399 - SIGNALISATION AU SOL LED MAXIF6B	04/09/2020	195,60	1	195,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00403 - LAMPE TORCHE TINY MONSTER NITECORE	04/09/2020	356,70	1	356,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00412 - cuisine multicolore	07/09/2020	212,00	1	212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00417 - lot de 3 draisiennes zéphir	07/09/2020	335,00	1	335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00419 - table activité eau/sable	07/09/2020	164,35	1	164,35	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00422 - kit poupée	07/09/2020	277,00	1	277,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00453 - JEUX KIT BEBE POUPEE MATERNELLE DULAMON	09/09/2020	277,00	1	277,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00456 - ACQUISITION CHAUFFE EAU P/CTM	10/09/2020	255,07	1	255,07	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00459 - CLARINETTE NUVO BLANCHE ET VERTE	10/09/2020	124,20	1	124,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00462 - PUPITRE MAHNASSET 48 SYMPHONY	10/09/2020	293,55	1	293,55	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00475 - 40 TRETEAUX	14/09/2020	396,00	1	396,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00477 - PLASTIFIEUSE p/maternelle saturne	15/09/2020	107,36	1	107,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00478 - NATTES DE GYMNASTIQUE - MATERNELLE	15/09/2020	172,05	1	172,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00603 - meuble Tv pour matériel audio - école musique et d	17/11/2020	75,00	1	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00605 - 10 CHAISES P/ APS MATERNELLE CAYCHAC	17/11/2020	423,48	1	423,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00618 - TITREUSE ET DESTRUCTEUR	24/11/2020	161,21	1	161,21	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00638 - TAPIS RECEPTION CHUTES P/CRECHE COLLECTIVE	01/12/2020	159,00	1	159,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00646 - DECOUPEUSE A PRECISIONS SILHOUETTE CAMEO 4	03/12/2020	343,40	1	343,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00666 - BORNE ACCUEIL APS PRIMAIRE CAYCHAC	08/12/2020	296,14	1	296,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00667 - BORNE ACCUEIL ALSH FONGRAVEY	08/12/2020	296,14	1	296,14	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00678 - 10 CHAISES EMPILABLES ANTRACITES P/ECOLE MUSIQUE D	10/12/2020	406,44	1	406,44	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2020M00680 - 10 CHAISES METAL/ 1 TABLEAU P/ALSH CHARMILLE	10/12/2020	932,44	1	932,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00681 - LOT 2 BROUETTES/MEUBLE 09 BACS P/ECOLE MATERNELLE	10/12/2020	462,74	1	462,74	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00682 - 2 SIEGES DE BUREAUX POUR ETAT CIVIL	10/12/2020	509,26	1	509,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00698 - TRANSATS BEBE P/MEDIATHEQUE ESPACE JEUNES PUBLICS	14/12/2020	532,36	1	532,36	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2021M00147 - TABLE DE REUNION RONDE HETRE	01/01/2020	306,00	1	306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00482 - TREPIED PIED DE CAISSE P/ECOLE MUSIQUE	15/09/2020	79,00	1	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00483 - SUPPORTS AMPLI SCHTLER	15/09/2020	150,00	1	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00485 - MALLETTE PACK MICRO	15/09/2020	165,00	1	165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00510 - portes déclassées tout venant p/service Logistique	23/09/2020	500,40	1	500,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00512 - TRICYCLE-CHAR EOLE P/APS MATERNELLE LA RENNEY	24/09/2020	181,45	1	181,45	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00514 - TRICYCLE A PEDALIER CENTRAL	24/09/2020	119,77	1	119,77	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00515 - TRICYCLE SELLE HAUTE	24/09/2020	124,51	1	124,51	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00516 - TROTINETTE ZEPHIR ORANGE CLAIR	24/09/2020	208,12	1	208,12	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00533 - ACQUISITION DE 8 EXTINCTEURS EAU PULVERISEE	29/09/2020	408,77	1	408,77	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00536 - DIABLE ALUMINIUM PLIANT 250 KG + TENDEUR	29/09/2020	369,00	1	369,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00566 - POSTE CD/K7/ RADIO MATERNELLE SATURNE	05/10/2020	85,00	1	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00574 - PAPERBOARD ALSH CHAUMIERE	12/10/2020	108,26	1	108,26	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00593 - 3 TAPIS P/ECOLE MATERNELLE CUREGAN	14/10/2020	176,04	1	176,04	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00631 - TAPIS GEANT P/ALSH CHAUMIERE	26/10/2020	63,96	1	63,96	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00643 - VITRINE EXTERIEURE P/ALSH CHARMILLE.	29/10/2020	392,40	1	392,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00644 - Jeux "Meuble de toilette" Maternelle la Renney	29/10/2020	272,00	1	272,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00647 - ACQUISITION D'UN EXTINCTEUR	29/10/2020	73,82	1	73,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00650 - APPAREIL CREPIERE TEFAL P/ALSH ECODOME	29/10/2020	73,90	1	73,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00653 - RECUPERATEUR D'EAU 350L P/APS MATERNELLE CAYCHAC	29/10/2020	139,90	1	139,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00659 - XYLOPHONE TABLE TOP p/Ecole de musique et de da	02/11/2020	558,00	1	558,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00681 - CHARIOT DE SERVICE INOX 3 PLATEAUX	10/11/2020	312,82	1	312,82	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00682 - CHARIOT A NIVEAU CONSTANT	10/11/2020	730,75	1	730,75	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00689 - 6 RADIATEURS ELECTRIQUES	16/11/2020	406,13	1	406,13	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00697 - SECHE DESSIN APS MATERNELLE RENNEY	17/11/2020	94,90	1	94,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00712 - 2 VitrineS d'affichage Extérieur	23/11/2020	415,10	1	415,10	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00717 - malles de rangement type smartstore	24/11/2020	175,70	1	175,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00725 - SONO USB P/MATERNELLE CAYCHAC	26/11/2020	242,38	1	242,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00730 - FOUR P/ALSH FONGRAVEY	30/11/2020	199,99	1	199,99	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2020D00731 - MINI FOUR P/ALSH CHAUMIERE . M.FLAJOLET.	30/11/2020	199,99	1	199,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00767 - 2 EXTINCTEURS P/ECOLE PRIMAIRE BOURG	07/12/2020	131,86	1	131,86	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00791 - ENCEINTE/ECRAN CONTROLE VOLUME P/ECOLE MUSIQUE	10/12/2020	656,39	1	656,39	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00792 - LECTEUR/MONITEUR AUDIO P/ECOLE MUSIQUE ET DANSE	10/12/2020	756,83	1	756,83	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00793 - 2 ENCEINTES AMPLIFIEES ALTO P/ECOLE MUSIQUE DANSE	10/12/2020	703,56	1	703,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00798 - SONO MOBILE P/APS PRIMAIRE SATURNE	10/12/2020	275,90	1	275,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00799 - COUCHETTES P/ECOLE MATERNELLE DULAMON	10/12/2020	601,88	1	601,88	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00801 - ACQUISITION EXTINCTEURS	10/12/2020	636,53	1	636,53	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00808 - PORTEURS ET DRAISIENNE DE MOTRICITE P/CRECHE COLLE	10/12/2020	454,08	1	454,08	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00809 - TRICYCLES P/ECOLE MATERNELLE LA RENNEY	10/12/2020	654,00	1	654,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00811 - Coupe pain - matériels de Restauration	03/11/2020	183,00	1	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00812 - PACK BARNUM ALUMINIUM PLIABLE ET BACHE LATERALE	04/12/2020	760,00	1	760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00814 - COMPRESSEUR CHAUMIERE	03/12/2020	172,60	1	172,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00816 - TRICYCLE CHAUMIERE	03/12/2020	161,20	1	161,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00817 - Combiné cuisine bois - Jeux école Maternelle la Re	30/11/2020	187,48	1	187,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020I00005 - Panneaux Baignade interdite	29/05/2020	739,44	1	739,44	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020I00013 - PANNEAU INTERDIT AUX CHIENS	20/09/2019	943,68	1	943,68	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00108 - 2 POUF LAKE TISSUS	11/02/2020	375,70	1	375,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00115 - ASSIS DEBOUT P/CAROLE MIQUAU	11/02/2020	759,05	1	759,05	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00152 - 02 TABOURETS MOGOO ASSISES ROUGES	21/02/2020	115,52	1	115,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00193 - MOBILIER ECOLE CAYCHAC	19/03/2020	723,60	1	723,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00194 - MOBILIER - DOMAINE DE CORBEILLE CHAISES	19/03/2020	102,09	1	102,09	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00215 - fauteuil de bureau	25/03/2020	163,69	1	163,69	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00234 - TABLE PLATEAU STRATIFIE OCTOGONALE	14/04/2020	313,15	1	313,15	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00250 - FAUTEUIL DE BUREAU A ROULETTES POUR LE ST	19/05/2020	254,63	1	254,63	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00332 - flyht pour la salle du Mascaret	26/06/2020	175,00	1	175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00400 - BANCS GIGOGNE BOIS NATUREL MATERNELLE DULAMON	08/09/2020	85,59	1	85,59	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00402 - BANCS GIGOGNE BOIS NATUREL MATERNELLE DULAMON	08/09/2020	80,90	1	80,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00404 - BANCS GIGOGNE BOIS NATUREL MATERNELLE DULAMON	08/09/2020	94,15	1	94,15	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00412 - 3 FAUTEUILS BUREAU P/ETAT-CIVIL	11/09/2020	739,58	1	739,58	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00414 - PLANNING MAGNETIQUE	11/09/2020	117,60	1	117,60	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2020M00443 - REAL PANNEAU DIBON	20/09/2019	270,79	1	270,79	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00444 - 1 TAPIS VERT 180X120	31/12/2018	424,00	1	424,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00449 - 30 CHAISES	30/12/2012	867,22	1	867,22	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00451 - gilets pare-balles	23/09/2019	733,38	1	733,38	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00455 - LAMPES	22/09/2020	189,60	1	189,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00501 - ARMOIRE BASSE BEIGE PORTES BATTANTES APS PRIMAIRE	12/10/2020	253,70	1	253,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00504 - 4 MEUBLES RANGEMENT A BACS ALSH ECODOME	12/10/2020	332,00	1	332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00545 - ARMOIRE 5 ETAGERES /PORTE P/ALSH CHAUMIERE	26/10/2020	366,71	1	366,71	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00546 - 02 MEUBLES DE RANGEMENT SUPERPOSABLE	26/10/2020	174,94	1	174,94	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020M00601 - DOS BIBLIOTHEQUE APS PRIMAIRE CAYCHAC	17/11/2020	155,00	1	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/349 - Table basse faux miroir	17/12/2014	50,57	1	50,57	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/350 - Lutrin bois	17/12/2014	73,56	1	73,56	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/354 - Table	17/12/2014	49,90	1	49,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/356 - 4 Tables	17/12/2014	130,00	1	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/357 - Desserte	17/12/2014	130,00	1	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/358 - Meuble Vitrine	17/12/2014	189,00	1	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/359 - Etagère	17/12/2014	174,50	1	174,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/36 - Aspirateur poussière	08/02/2014	372,00	1	372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/360 - Plaque à induction	17/12/2014	349,00	1	349,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/365 - PLancha Electrique	19/12/2014	481,48	1	481,48	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/366 - Friteuse	19/12/2014	506,18	1	506,18	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/368 - Armoire à rideaux	27/11/2014	362,70	1	362,70	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/37 - Four micro-ondes	08/02/2014	115,20	1	115,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/39 - Vitrine extérieure	13/02/2014	282,00	1	282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/40 - Vitrine extérieure	13/02/2014	282,00	1	282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/41 - Meuleuse d'angle	15/02/2014	102,80	1	102,80	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/42 - Perforateur	15/02/2014	734,66	1	734,66	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/43 - Perforateur	22/02/2014	181,40	1	181,40	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/44 - Lit s/roulettes	22/02/2014	280,60	1	280,60	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/45 - Lit	22/02/2014	241,00	1	241,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/46 - Lit	22/02/2014	241,00	1	241,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/47 - Lit	22/02/2014	241,00	1	241,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/48 - 2 Talkie walkie	25/02/2014	98,50	1	98,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/77 - Cisaille	21/03/2014	266,50	1	266,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/78 - Machine à relier	21/03/2014	191,24	1	191,24	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/79 - Baby foot	21/03/2014	751,50	1	751,50	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/80 - Meuble à étagères	21/03/2014	308,52	1	308,52	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/81 - Boite à écouter	21/03/2014	285,76	1	285,76	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/82 - Poussette triple	21/03/2014	900,00	5	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/83 - Poussette triple	21/03/2014	900,00	5	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/84 - Siège de travail "assis-debout	28/03/2014	638,69	1	638,69	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
02/08/2022	2014/90 - Perceuse à percussion	18/04/2014	571,20	1	571,20	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/93 - Congélateur	21/05/2014	159,00	1	159,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2014/94 - Pupitre d'orchestre	21/05/2014	61,00	1	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00081 - LOT 10 NATTES A OEILLETES	18/02/2020	147,00	1	147,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00085 - TALKIE WALKIE MOTOROLA	18/02/2020	219,00	1	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00088 - ENCEINTE SONO	18/02/2020	199,99	1	199,99	0,00	0,00	0,00	0,00
02/08/2022	2020D00105 - VITRINE EXTERIEURE P/MAT CAYCHAC	21/02/2020	250,61	1	250,61	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0001623 - LICENCE OFFICE P/CINEMA LES CO	01/01/2017	35,21	1	35,21	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0001624 - NATHONG NT MEDIA P/CINEMA LES	01/01/2017	484,24	1	484,24	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0001628 - LOGICIEL BILLETTERIE MONNAIE S	01/01/2017	436,66	1	436,66	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0001644 - LOGICIEL ELPE CM1/CM2	01/01/2017	189,00	1	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0001004 - LOGICIEL CHEVALIERS DE L ORTHO	01/01/2016	126,00	1	126,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0001129 - LOGICIEL SCOLAIRES P/PRIMAIRE	01/01/2016	360,00	1	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0000013 - LOGICIEL ECOUTER LIRE PARLER E	01/01/2015	189,00	1	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	AUT0000463 - LOGIC"VEUIL CONSCIENCE OHONO P	01/01/2015	138,00	1	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19/08/2022	2020B00327 - CHAUFFE EAU ELECTRIQUE MATERNELLE DULAMON	11/06/2020	400,62	1	400,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 242 500,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	100 500,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	50 113,02

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		424 234,00	I 424 181,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		403 100,00	403 056,10
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	403 100,00	403 056,10
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		21 134,00	21 124,95
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	21 134,00	21 124,95

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	424 181,05	923 113,60	0,00	1 347 294,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 676 293,00	III 2 056 435,24
Ressources propres externes de l'année (a)		1 070 000,00	1 072 871,24
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	750 000,00	768 375,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	300 000,00	304 496,24
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 606 293,00	983 564,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	10 830,00	10 830,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	5 361,00	5 360,41
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	8 019,00	8 019,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	6 500,00	6 500,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	7 903,00	7 203,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	18 361,00	18 361,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	5 333,00	5 333,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	166,00	166,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	7 984,00	7 983,11
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	3 757,00	3 756,67
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	100,00	96,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	437 652,00	437 652,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	10 831,00	10 831,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	3 089,00	3 089,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 428,00	1 428,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28128	Autres aménagements de terrains	8 774,00	8 774,00
281351	Bâtiments publics	5 075,00	5 075,00
28138	Autres constructions	8 030,00	3 009,40
28152	Installations de voirie	615,00	615,00
281533	Réseaux câblés	182,00	181,17
281538	Autres réseaux	1 130,00	1 130,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	20 568,00	20 568,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 822,00	1 822,00
281578	Autre matériel technique	808,00	808,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	26 298,00	25 426,80
28181	Installations générales, aménagt divers	1 890,00	1 890,00
281828	Autres matériels de transport	131 302,00	134 818,07
281838	Autre matériel informatique	9 002,00	9 680,15
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00	1 707,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61 253,00	45 013,47
28188	Autres immo. corporelles	199 956,00	196 437,75
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00	0,00
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 242 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 350 774,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 056 435,24	1 198 243,00	7 240 777,36	2 375 974,35	12 871 429,95

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 347 294,65
Ressources propres disponibles	IV 12 871 429,95
Solde	V = IV - II (5) 11 524 135,30

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
BL103E05	Aménagement centre ville	20, 23	3 000 000,00	0,00	74 697,66	0,00	0,00	74 697,66	0,00	74 697,66
BL104E08	Pôle jeunesse	20, 204, 23	3 697 645,00	0,00	3 320 762,11	0,00	0,00	3 320 762,11	2 370 436,62	950 325,49
BL104E10	Pôle petite enfance	20, 23	4 300 000,00	0,00	4 149 623,49	0,00	0,00	4 149 623,49	113 731,54	4 035 891,95
BL104E07	Reconsruction école du bourg	21, 23	5 970 000,00	0,00	138 470,97	0,00	0,00	138 470,97	62 420,76	76 050,21
BL104E14	Reconstruction piscine (tranche ventilée)	20, 204, 23	11 700 000,00	1 593 170,00	12 347 491,96	0,00	0,00	12 347 491,96	6 249 369,98	6 098 121,98
BL104E12	Salles intérêt collectif et pr	20, 23	875 000,00	0,00	848 139,20	0,00	0,00	848 139,20	0,00	848 139,20
BL104E06	Travaux Equipement péri scol e	21, 23	1 949 164,01	87 895,99	276 524,26	0,00	0,00	276 524,26	274 877,06	1 647,20
BL104E05	Travaux Equipements sportifs	21, 23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BL104E11	Vacherie	23	2 470 000,00	0,00	21 518,24	0,00	0,00	21 518,24	1 486,38	20 031,86
TOTAL			33 961 809,01	1 681 065,99	21 177 227,89	0,00	0,00	21 177 227,89	9 072 322,34	12 104 905,55

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	1,33

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Collectivité Locale	Location box/Salles commerciaux	02/12/1993	02/12/1993	

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D2.2.1

LOYERS COMMERCIAUX HT (1)

		INVESTISSEMENT			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D2.2.1

LOYERS COMMERCIAUX HT (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	15 185,39
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes	15 185,39
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 185,39
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	15 185,39

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D2.2.2

LOYERS COMMERCIAUX HT (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D2.2.2

LOYERS COMMERCIAUX HT (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D2.2.3

LOYERS COMMERCIAUX HT (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D2.2.3

LOYERS COMMERCIAUX HT (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 185,39
752	Revenus des immeubles	15 185,39
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		15 185,39

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		15 185,39
-----------------------	--	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D12

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	24 159 000,00	0,62	40,84	0,00	9 866 536,00	0,56
TFPNB	144 900,00	0,88	49,76	0,00	72 102,00	1,05
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	24 303 900,00	0,62			9 938 638,00	0,62

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AZIK Aysel	
BLANC Patrick	
BONNOT Frédéric	
CARPENTIER Valérie	
CESARD-BRUNET Sylvie	
D'ALMEIDA Ruffino	
DUBOIS Frédéric	
DURAND Patrick	
DUREAU Patricia	
FARENIAUX Bruno	
FAUCONNET Karine	
FERREIRA Véronique	
FOUCHER Sylvain	
FRANCOIS Marc	
GALLES Philippe	
GATINEAU Lucie	
GIRAUD Jade	
LABORDE Pierre	
LACAUSSADE Sandrine	
LACOSSE-TERRIN Sylvie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LAMOTHE Aurore	
LEOUFFRE Pierre-Alain	
LOUEY Nelly	
MAILLE Isabelle	
MARSAULT Jean-Claude	
NAVARRO Pascale	
NORIEGA Aylene	
PLOUGOULM Emmanuelle	
REYNAUD Michel	
RUMEAU Jean	
SAITTA Dominique	
SAUBION Michel	
SIBRAC Luc	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etat ou organismes d'Etat : Ville de Blanquefort (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330056900018

POSTE COMPTABLE : Chef de service comptable

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal BL1 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	98
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	100
A2.938 - Fonction 8 - Transports	103

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	107
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	111
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	112
B3.1 - Etat des provisions constituées	114
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	116
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	117
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	130
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	133
B11.2 - Liste des établissements publics créés	134
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	136
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	138
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	139
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	140

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	16024

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1839.29

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1368.49
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1424.45
3	Dépenses d'équipement brut / population	767.49
4	Encours de dette / population (2) (3)	5.13
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	60.68%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.43%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	53.88%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.36%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.92%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	35 567 158,65	30 055 679,00	14 940 777,36	A1	9 429 297,71
Investissement	14 134 555,22	6 772 051,10	7 240 777,36	(3) A2	-121 726,76
Fonctionnement	21 432 603,43	23 283 627,90	7 700 000,00	(4) A3	9 551 024,47

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 923 113,60	III + IV 1 198 243,00	B1		275 129,40
Investissement	I 923 113,60	III 1 198 243,00	B2		275 129,40
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	9 704 427,11
Investissement	A2 + B2	153 402,64
Fonctionnement	A3 + B3	9 551 024,47

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 923 113,60
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
201202	Opération d'équipement n° 201202	71 592,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	118 020,78
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	214 580,97
21	Immobilisations corporelles (3)	303 061,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	215 857,58
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 198 243,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 198 243,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	13 420 924,37	13 269 008,11
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	923 113,60	1 198 243,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 123 213,14	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		14 467 251,11	14 467 251,11
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	30 983 020,60	23 283 020,60
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 700 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		30 983 020,60	30 983 020,60
TOTAL DU BUDGET (4)		45 450 271,71	45 450 271,71

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
BL104E08	Pôle jeunesse	23	100 000,00
BL104E10	Pôle petite enfance	23	930 000,00
BL104E14	Reconstruction piscine (tranche ventilée)	23	356 830,00
TOTAL			1 386 830,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	1 386 830,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	365 200,00	118 379,06	632 584,96	0,00	750 964,02
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	796 671,00	214 580,97	781 156,00	0,00	995 736,97
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 778 080,00	303 061,53	1 629 346,00	0,00	1 932 407,53
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	11 770 315,00	287 092,04	9 327 873,41	0,00	9 614 965,45
Total des dépenses d'équipement		14 710 266,00	923 113,60	12 370 960,37	0,00	13 294 073,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	403 300,00	0,00	82 315,00	0,00	82 315,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	20 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses financières		423 300,00	0,00	92 315,00	0,00	92 315,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		15 183 566,00	923 113,60	12 463 275,37	0,00	13 386 388,97

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	466 805,00		457 649,00	0,00	457 649,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		766 805,00		957 649,00	0,00	957 649,00

TOTAL	15 950 371,00	923 113,60	13 420 924,37	0,00	14 344 037,97
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	123 213,14
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 467 251,11
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 956 780,00	1 198 243,00	100 000,00	0,00	1 298 243,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	9 420 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 377 352,00	1 198 243,00	100 000,00	0,00	1 298 243,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 050 000,00	0,00	601 165,00	0,00	601 165,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 851 024,47	0,00	1 851 024,47
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 240 000,00	0,00	1 162 500,00	0,00	1 162 500,00
Total des recettes financières		2 310 000,00	0,00	3 614 689,47	0,00	3 614 689,47
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		14 737 352,00	1 198 243,00	3 714 689,47	0,00	4 912 932,47

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		7 956 487,64	0,00	7 956 487,64
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	913 019,00		1 097 831,00	0,00	1 097 831,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 213 019,00		9 554 318,64	0,00	9 554 318,64

TOTAL	15 950 371,00	1 198 243,00	13 269 008,11	0,00	14 467 251,11
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 467 251,11
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	8 596 669,64
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 042 103,00	0,00	4 913 313,00	0,00	4 913 313,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 308 150,00	0,00	13 308 150,00	0,00	13 308 150,00
014	Atténuations de produits	172 500,00	0,00	152 106,00	0,00	152 106,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 560 075,00	0,00	3 548 295,00	0,00	3 548 295,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		21 082 828,00	0,00	21 921 864,00	0,00	21 921 864,00
66	Charges financières	7 239,00	0,00	517,96	0,00	517,96
67	Charges spécifiques (3)	16 320,00	0,00	6 320,00	0,00	6 320,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 106 387,00	0,00	21 928 701,96	0,00	21 928 701,96

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	7 956 487,64	0,00	7 956 487,64
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	913 019,00	0,00	1 097 831,00	0,00	1 097 831,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		913 019,00	0,00	9 054 318,64	0,00	9 054 318,64

TOTAL	22 019 406,00	0,00	30 983 020,60	0,00	30 983 020,60
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 983 020,60
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	72 000,00	0,00	34 600,00	0,00	34 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	799 684,00	0,00	935 119,00	0,00	935 119,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 149 123,00	0,00	7 161 755,00	0,00	7 161 755,00
731	Fiscalité locale	10 699 270,00	0,00	11 375 901,00	0,00	11 375 901,00
74	Dotations et participations (3)	2 492 799,00	0,00	2 834 603,00	0,00	2 834 603,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	339 725,00	0,00	483 393,60	0,00	483 393,60
Total des recettes de gestion courante		21 552 601,00	0,00	22 825 371,60	0,00	22 825 371,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 552 601,00	0,00	22 825 371,60	0,00	22 825 371,60

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	466 805,00	0,00	457 649,00	0,00	457 649,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		466 805,00	0,00	457 649,00	0,00	457 649,00

TOTAL	22 019 406,00	0,00	23 283 020,60	0,00	23 283 020,60
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 700 000,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 983 020,60
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	8 596 669,64
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	12 322,00	12 322,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	82 315,00	0,00	82 315,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	71 592,74		71 592,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	750 605,74	0,00	750 605,74
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	995 736,97	0,00	995 736,97
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 932 407,53	0,00	1 932 407,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	9 543 730,99	500 000,00	10 043 730,99
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	10 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		438 778,00	438 778,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		6 549,00	6 549,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 386 388,97	957 649,00	14 344 037,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	123 213,14
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 467 251,11
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 913 313,00		4 913 313,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	13 308 150,00		13 308 150,00
014	Atténuations de produits	152 106,00		152 106,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 548 295,00	0,00	3 548 295,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	517,96	0,00	517,96
67	Charges spécifiques (9)	6 320,00	0,00	6 320,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 097 831,00	1 097 831,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		7 956 487,64	7 956 487,64
Dépenses de fonctionnement – Total		21 928 701,96	9 054 318,64	30 983 020,60

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 983 020,60
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	601 165,00	0,00	601 165,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 298 243,00	0,00	1 298 243,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	200 000,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	300 000,00	300 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 097 831,00	1 097 831,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		7 956 487,64	7 956 487,64
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 162 500,00		1 162 500,00
Recettes d'investissement – Total		3 061 908,00	9 554 318,64	12 616 226,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 851 024,47
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 467 251,11
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	34 600,00		34 600,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	935 119,00		935 119,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 161 755,00		7 161 755,00
731	Fiscalité locale	11 375 901,00		11 375 901,00
74	Dotations et participations (8)	2 834 603,00		2 834 603,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	483 393,60	0,00	483 393,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	451 100,00	451 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	6 549,00	6 549,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		22 825 371,60	457 649,00	23 283 020,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 700 000,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 983 020,60
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 950 371,00	923 113,60	1 386 830,00	13 420 924,37	0,00	7 836 050,21	5 584 874,16	14 344 037,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	365 200,00	118 020,78	0,00	632 584,96	0,00	431 084,96	201 500,00	750 605,74
204	Subventions d'équipement versées (9)	796 671,00	214 580,97	0,00	781 156,00	0,00	12 596,00	768 560,00	995 736,97
21	Immobilisations corporelles	1 778 080,00	303 061,53	0,00	1 629 346,00	0,00	0,00	1 629 346,00	1 932 407,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 770 315,00	215 857,58	1 386 830,00	9 327 873,41	0,00	7 392 369,25	1 935 504,16	9 543 730,99
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	71 592,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 592,74
Total des dépenses d'équipement		14 710 266,00	923 113,60	1 386 830,00	12 370 960,37	0,00	7 836 050,21	4 534 910,16	13 294 073,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	403 300,00	0,00		82 315,00	0,00		82 315,00	82 315,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		423 300,00	0,00	0,00	92 315,00	0,00	0,00	92 315,00	92 315,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		15 183 566,00	923 113,60	1 386 830,00	12 463 275,37	0,00	7 836 050,21	4 627 225,16	13 386 388,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	466 805,00			457 649,00	0,00		457 649,00	457 649,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre		766 805,00			957 649,00	0,00		957 649,00	957 649,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	123 213,14
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	14 467 251,11
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		15 950 371,00	1 198 243,00	11 417 983,64	0,00	12 616 226,64
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 956 780,00	1 198 243,00	100 000,00	0,00	1 298 243,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	9 420 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 377 352,00	1 198 243,00	100 000,00	0,00	1 298 243,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 050 000,00	0,00	601 165,00	0,00	601 165,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 240 000,00	0,00	1 162 500,00	0,00	1 162 500,00
Total des recettes financières		2 310 000,00	0,00	1 763 665,00	0,00	1 763 665,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		14 737 352,00	1 198 243,00	1 863 665,00	0,00	3 061 908,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		7 956 487,64	0,00	7 956 487,64
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	913 019,00		1 097 831,00	0,00	1 097 831,00
041	Opérations patrimoniales (6)	300 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre		1 213 019,00		9 554 318,64	0,00	9 554 318,64

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 851 024,47
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	14 467 251,11
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 950 371,00	923 113,60	1 386 830,00	13 420 924,37	0,00	7 836 050,21	5 584 874,16	14 344 037,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	365 200,00	118 020,78	0,00	632 584,96	0,00	431 084,96	201 500,00	750 605,74
2031	Frais d'études	335 200,00	108 006,78	0,00	632 584,96	0,00	431 084,96	201 500,00	740 591,74
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	10 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 014,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	796 671,00	214 580,97	0,00	781 156,00	0,00	12 596,00	768 560,00	995 736,97
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	8 019,00	0,00	0,00	1 482,00	0,00	0,00	1 482,00	1 482,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	326 000,00	214 580,97	0,00	270 496,00	0,00	12 596,00	257 900,00	485 076,97
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00	10 400,00	0,00	0,00	10 400,00	10 400,00
2046	Attributions compensation investissement	437 652,00	0,00	0,00	438 778,00	0,00	0,00	438 778,00	438 778,00
21	Immobilisations corporelles	1 778 080,00	303 061,53	0,00	1 629 346,00	0,00	0,00	1 629 346,00	1 932 407,53
2111	Terrains nus	50 000,00	31 635,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	81 635,00
2116	Cimetières	35 000,00	11 921,04	0,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00	49 421,04
2118	Autres terrains	775 000,00	61,10	0,00	4 160,00	0,00	0,00	4 160,00	4 221,10
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	1 608,44	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	21 608,44
2128	Autres agencements et aménagement	11 000,00	19 466,52	0,00	143 400,00	0,00	0,00	143 400,00	162 866,52
21312	Bâtiments scolaires	190 000,00	529,63	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 529,63
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	8 000,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	3 100,00	3 100,00
21318	Autres bâtiments publics	145 100,00	30 341,24	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	36 341,24
21351	Bâtiments publics	7 000,00	4 808,28	0,00	582 040,00	0,00	0,00	582 040,00	586 848,28
2151	Réseaux de voirie	0,00	30 891,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 891,90
2152	Installations de voirie	34 000,00	1 500,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	96 500,00
21533	Réseaux câblés	0,00	30 410,64	0,00	57 900,00	0,00	0,00	57 900,00	88 310,64
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 000,00	226,26	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 226,26

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
215738	Autre matériel et outillage de voirie	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	231 305,00	40 669,54		239 735,00	0,00	0,00	239 735,00	280 404,54
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	4 800,00	114,90		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 114,90
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	88 630,00	2 652,58		11 695,00	0,00	0,00	11 695,00	14 347,58
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	47 332,00	35 575,71		174 701,00	0,00	0,00	174 701,00	210 276,71
2188	Autres immobilisations corporelles	89 913,00	60 648,75		189 115,00	0,00	0,00	189 115,00	249 763,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 770 315,00	215 857,58	1 386 830,00	9 327 873,41	0,00	7 392 369,25	1 935 504,16	9 543 730,99
2312	Agencements et aménagements de terrains	79 000,00	0,00		85 500,00	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00
2313	Constructions	11 445 615,00	191 038,79		9 085 773,48	0,00	7 235 769,32	1 850 004,16	9 276 812,27
2315	Install., matériel et outill. technique	245 700,00	24 818,79		0,00	0,00	0,00	0,00	24 818,79
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		156 599,93	0,00	156 599,93	0,00	156 599,93
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	71 592,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 592,74
Total des dépenses d'équipement		14 710 266,00	923 113,60	1 386 830,00	12 370 960,37	0,00	7 836 050,21	4 534 910,16	13 294 073,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	403 300,00	0,00		82 315,00	0,00		82 315,00	82 315,00
1641	Emprunts en euros	403 100,00	0,00		82 215,00	0,00		82 215,00	82 215,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	200,00	0,00		100,00	0,00		100,00	100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		423 300,00	0,00	0,00	92 315,00	0,00	0,00	92 315,00	92 315,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454111	Travaux effectués d'office	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		15 183 566,00	923 113,60	1 386 830,00	12 463 275,37	0,00	7 836 050,21	4 627 225,16	13 386 388,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	466 805,00			457 649,00	0,00		457 649,00	457 649,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	466 805,00			457 649,00	0,00		457 649,00	457 649,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	8 000,00			8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
13913	Subv. transf. Départements	5 907,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	1 161,00			1 164,00	0,00		1 164,00	1 164,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	6 066,00			3 158,00	0,00		3 158,00	3 158,00
198	Neutralisation des amortissements	445 671,00			438 778,00	0,00		438 778,00	438 778,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	0,00			6 549,00	0,00		6 549,00	6 549,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2221	Plant. arbres, arbustes (affectation)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	150 000,00			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		766 805,00			957 649,00	0,00		957 649,00	957 649,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
200904	Vacherie	BL104E11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201202	Aménagement centre ville	BL103E05	0,00	71 592,74	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	71 592,74	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200904
LIBELLE : Vacherie
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : BL104E11

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201202
 LIBELLE : Aménagement centre ville
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : BL103E05

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 71 592,74	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	358,28	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	358,28	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	71 234,46	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	71 234,46	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-71 592,74
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		15 950 371,00	1 198 243,00	11 417 983,64	0,00	12 616 226,64
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 956 780,00	1 198 243,00	100 000,00	0,00	1 298 243,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	46 243,00	0,00	0,00	46 243,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	329 780,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 727 000,00	52 000,00	100 000,00	0,00	152 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	9 420 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 420 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 377 352,00	1 198 243,00	100 000,00	0,00	1 298 243,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 050 000,00	0,00	601 165,00	0,00	601 165,00
10222	FCTVA	750 000,00	0,00	351 165,00	0,00	351 165,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 240 000,00	0,00	1 162 500,00	0,00	1 162 500,00
Total des recettes financières		2 310 000,00	0,00	1 763 665,00	0,00	1 763 665,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		14 737 352,00	1 198 243,00	1 863 665,00	0,00	3 061 908,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		7 956 487,64	0,00	7 956 487,64
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	913 019,00		1 097 831,00	0,00	1 097 831,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	8 460,00		79 379,00	0,00	79 379,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 361,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	8 019,00		741,00	0,00	741,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	6 500,00		3 500,00	0,00	3 500,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	7 903,00		15 537,00	0,00	15 537,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	17 223,00		55 153,00	0,00	55 153,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	5 333,00		5 333,00	0,00	5 333,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	166,00		166,00	0,00	166,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	7 251,00		6 352,00	0,00	6 352,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	3 757,00		3 734,00	0,00	3 734,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	100,00		96,00	0,00	96,00
28046	Attributions compensation investissement	437 652,00		438 778,00	0,00	438 778,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 400,00		16 880,00	0,00	16 880,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 089,00		3 089,00	0,00	3 089,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	800,00		1 794,00	0,00	1 794,00
28128	Autres aménagements de terrains	8 000,00		14 532,00	0,00	14 532,00
281351	Bâtiments publics	1 300,00		12 002,00	0,00	12 002,00
28138	Autres constructions	7 000,00		2 496,00	0,00	2 496,00
28152	Installations de voirie	615,00		804,00	0,00	804,00
281533	Réseaux câblés	182,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	100,00		3 382,00	0,00	3 382,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	20 000,00		20 427,00	0,00	20 427,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 294,00		1 822,00	0,00	1 822,00
281578	Autre matériel technique	0,00		4,00	0,00	4,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	24 000,00		21 488,00	0,00	21 488,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 022,00		2 010,00	0,00	2 010,00
281828	Autres matériels de transport	130 796,00		107 090,00	0,00	107 090,00
281838	Autre matériel informatique	8 000,00		6 987,00	0,00	6 987,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00		7 397,00	0,00	7 397,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	55 000,00		46 166,00	0,00	46 166,00
28188	Autres immo. corporelles	133 696,00		220 692,00	0,00	220 692,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
10251	Dons et legs en capital	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	250 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	50 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre		1 213 019,00		9 554 318,64	0,00	9 554 318,64

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 019 406,00	0,00	0,00	30 983 020,60	0,00	0,00	30 983 020,60	30 983 020,60
011	Charges à caractère général (3)	4 042 103,00	0,00	0,00	4 913 313,00	0,00	0,00	4 913 313,00	4 913 313,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 308 150,00	0,00		13 308 150,00	0,00		13 308 150,00	13 308 150,00
014	Atténuations de produits	172 500,00	0,00		152 106,00	0,00		152 106,00	152 106,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 560 075,00	0,00	0,00	3 548 295,00	0,00	0,00	3 548 295,00	3 548 295,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		21 082 828,00	0,00	0,00	21 921 864,00	0,00	0,00	21 921 864,00	21 921 864,00
66	Charges financières	7 239,00	0,00		517,96	0,00		517,96	517,96
67	Charges spécifiques (3)	16 320,00	0,00		6 320,00	0,00		6 320,00	6 320,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		23 559,00	0,00	0,00	6 837,96	0,00		6 837,96	6 837,96
Total des dépenses réelles		21 106 387,00	0,00	0,00	21 928 701,96	0,00	0,00	21 928 701,96	21 928 701,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00			7 956 487,64	0,00		7 956 487,64	7 956 487,64
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	913 019,00			1 097 831,00	0,00		1 097 831,00	1 097 831,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		913 019,00			9 054 318,64	0,00		9 054 318,64	9 054 318,64

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	30 983 020,60
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 019 406,00	0,00	23 283 020,60	0,00	23 283 020,60
013	Atténuations de charges (2)	72 000,00	0,00	34 600,00	0,00	34 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	799 684,00	0,00	935 119,00	0,00	935 119,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 149 123,00	0,00	7 161 755,00	0,00	7 161 755,00
731	Fiscalité locale	10 699 270,00	0,00	11 375 901,00	0,00	11 375 901,00
74	Dotations et participations (2)	2 492 799,00	0,00	2 834 603,00	0,00	2 834 603,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	339 725,00	0,00	483 393,60	0,00	483 393,60
Total des recettes de gestion des services		21 552 601,00	0,00	22 825 371,60	0,00	22 825 371,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		21 552 601,00	0,00	22 825 371,60	0,00	22 825 371,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	466 805,00	0,00	457 649,00	0,00	457 649,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		466 805,00	0,00	457 649,00	0,00	457 649,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	7 700 000,00
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	30 983 020,60
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 019 406,00	0,00	0,00	30 983 020,60	0,00	0,00	30 983 020,60	30 983 020,60
011	Charges à caractère général (4)	4 042 103,00	0,00	0,00	4 913 313,00	0,00	0,00	4 913 313,00	4 913 313,00
6042	Achats de prestations de services	319 050,00	0,00		327 560,00	0,00	0,00	327 560,00	327 560,00
60611	Eau et assainissement	121 000,00	0,00		145 400,00	0,00	0,00	145 400,00	145 400,00
60612	Energie - Electricité	585 500,00	0,00		940 200,00	0,00	0,00	940 200,00	940 200,00
60613	Chauffage urbain	245 000,00	0,00		735 000,00	0,00	0,00	735 000,00	735 000,00
60622	Carburants	36 000,00	0,00		43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
60623	Alimentation	11 555,00	0,00		10 030,00	0,00	0,00	10 030,00	10 030,00
60624	Produits de traitement	3 670,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	20 050,00	0,00		17 555,00	0,00	0,00	17 555,00	17 555,00
60631	Fournitures d'entretien	88 660,00	0,00		87 600,00	0,00	0,00	87 600,00	87 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	185 700,00	0,00		166 365,00	0,00	0,00	166 365,00	166 365,00
60636	Habillement et vêtements de travail	17 250,00	0,00		16 950,00	0,00	0,00	16 950,00	16 950,00
6064	Fournitures administratives	36 245,00	0,00		26 300,00	0,00	0,00	26 300,00	26 300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	48 450,00	0,00		43 550,00	0,00	0,00	43 550,00	43 550,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		4 600,00	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00
6067	Fournitures scolaires	43 248,00	0,00		42 816,00	0,00	0,00	42 816,00	42 816,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	0,00		2 950,00	0,00	0,00	2 950,00	2 950,00
611	Contrats de prestations de services	97 955,00	0,00		120 080,00	0,00	0,00	120 080,00	120 080,00
6132	Locations immobilières	95 760,00	0,00		101 300,00	0,00	0,00	101 300,00	101 300,00
61358	Autres	96 560,00	0,00		90 351,00	0,00	0,00	90 351,00	90 351,00
614	Charges locatives et de copropriété	16 900,00	0,00		14 350,00	0,00	0,00	14 350,00	14 350,00
61521	Entretien terrains	52 900,00	0,00		44 581,00	0,00	0,00	44 581,00	44 581,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	115 700,00	0,00		419 300,00	0,00	0,00	419 300,00	419 300,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	0,00		33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00
61524	Entretien bois et forêts	5 500,00	0,00		40 600,00	0,00	0,00	40 600,00	40 600,00
61551	Entretien matériel roulant	28 000,00	0,00		46 300,00	0,00	0,00	46 300,00	46 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	32 700,00	0,00		28 200,00	0,00	0,00	28 200,00	28 200,00
6156	Maintenance	486 520,00	0,00		432 820,00	0,00	0,00	432 820,00	432 820,00
6161	Multirisques	75 000,00	0,00		89 000,00	0,00	0,00	89 000,00	89 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	20 900,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	132 400,00	0,00		97 590,00	0,00	0,00	97 590,00	97 590,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	6 050,00	0,00		5 950,00	0,00	0,00	5 950,00	5 950,00
6184	Versements à des organismes de formation	44 725,00	0,00		42 725,00	0,00	0,00	42 725,00	42 725,00
6188	Autres frais divers	10 120,00	0,00		8 980,00	0,00	0,00	8 980,00	8 980,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	48 700,00	0,00		39 080,00	0,00	0,00	39 080,00	39 080,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		45,00	0,00	0,00	45,00	45,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 500,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6228	Divers	14 654,00	0,00		11 504,00	0,00	0,00	11 504,00	11 504,00
6231	Annonces et insertions	3 670,00	0,00		1 470,00	0,00	0,00	1 470,00	1 470,00
6232	Fêtes et cérémonies	64 500,00	0,00		55 945,00	0,00	0,00	55 945,00	55 945,00
6234	Réceptions	57 870,00	0,00		46 255,00	0,00	0,00	46 255,00	46 255,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00		26 950,00	0,00	0,00	26 950,00	26 950,00
6238	Divers	150 340,00	0,00		91 895,00	0,00	0,00	91 895,00	91 895,00
6241	Transports de biens	2 350,00	0,00		1 550,00	0,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		13 036,00	0,00	0,00	13 036,00	13 036,00
6247	Transports collectifs	21 560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	19 770,00	0,00		18 100,00	0,00	0,00	18 100,00	18 100,00
6261	Frais d'affranchissement	35 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00		1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 820,00	0,00		17 493,00	0,00	0,00	17 493,00	17 493,00
6282	Frais de gardiennage	22 200,00	0,00		22 400,00	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	125 900,00	0,00		95 800,00	0,00	0,00	95 800,00	95 800,00
6284	Redevances pour services rendus	34 250,00	0,00		36 250,00	0,00	0,00	36 250,00	36 250,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	172 469,00	0,00		25 507,00	0,00	0,00	25 507,00	25 507,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 000,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6288	Autres services extérieurs	22 932,00	0,00		7 600,00	0,00	0,00	7 600,00	7 600,00
63512	Taxes foncières	80 000,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
63513	Autres impôts locaux	16 000,00	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 700,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6358	Autres droits	250,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 000,00	0,00		6 280,00	0,00	0,00	6 280,00	6 280,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	13 308 150,00	0,00		13 308 150,00	0,00		13 308 150,00	13 308 150,00
6331	Versement mobilité	171 016,32	0,00		167 903,01	0,00		167 903,01	167 903,01
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	45 927,60	0,00		44 304,14	0,00		44 304,14	44 304,14
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	122 159,48	0,00		163 908,09	0,00		163 908,09	163 908,09

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	13 640,06	0,00		22 915,64	0,00		22 915,64	22 915,64
64111	Rémunération principale titulaires	9 120 227,85	0,00		5 942 996,53	0,00		5 942 996,53	5 942 996,53
64112	SFT, indemnité de résidence	102 005,00	0,00		94 497,48	0,00		94 497,48	94 497,48
64113	NBI	0,00	0,00		15 092,35	0,00		15 092,35	15 092,35
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	566 425,84	0,00		1 193 369,90	0,00		1 193 369,90	1 193 369,90
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		62 721,93	0,00		62 721,93	62 721,93
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00		25 460,48	0,00		25 460,48	25 460,48
64131	Rémunérations	1 039 859,82	0,00		1 782 355,36	0,00		1 782 355,36	1 782 355,36
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		6 802,41	0,00		6 802,41	6 802,41
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	1 415,14	0,00		36 423,92	0,00		36 423,92	36 423,92
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		48 500,85	0,00		48 500,85	48 500,85
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	33 794,68	0,00		23 373,26	0,00		23 373,26	23 373,26
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		20 599,86	0,00		20 599,86	20 599,86
64171	Apprentis - rémunérations	24 853,95	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	788 977,50	0,00		1 427 480,76	0,00		1 427 480,76	1 427 480,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 040 773,10	0,00		1 960 474,32	0,00		1 960 474,32	1 960 474,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	91 896,27	0,00		81 009,50	0,00		81 009,50	81 009,50
6455	Cotisations pour assurance du personnel	87 000,00	0,00		147 100,00	0,00		147 100,00	147 100,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	9 500,00	0,00		501,00	0,00		501,00	501,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		199,09	0,00		199,09	199,09
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	314,82	0,00		314,82	0,00		314,82	314,82
64731	Allocations chômage versées directement	10 432,39	0,00		2 482,36	0,00		2 482,36	2 482,36
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 750,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 180,18	0,00		22 362,94	0,00		22 362,94	22 362,94
014	Atténuations de produits	172 500,00	0,00		152 106,00	0,00		152 106,00	152 106,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	172 500,00	0,00		152 106,00	0,00		152 106,00	152 106,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 560 075,00	0,00	0,00	3 548 295,00	0,00	0,00	3 548 295,00	3 548 295,00
65132	Prix	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	145 000,00	0,00		144 700,00	0,00	0,00	144 700,00	144 700,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	10 600,00	0,00		10 600,00	0,00	0,00	10 600,00	10 600,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	13 500,00	0,00		13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00
65315	Formation	6 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	495 000,00	0,00		550 000,00	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	27 250,00	0,00		26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		4 270,00	0,00	0,00	4 270,00	4 270,00
657362	Subv. fonct. CCAS	890 000,00	0,00		983 000,00	0,00	0,00	983 000,00	983 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	538 625,00	0,00		488 625,00	0,00	0,00	488 625,00	488 625,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 404 680,00	0,00		1 307 595,00	0,00	0,00	1 307 595,00	1 307 595,00
65818	Autres	2 300,00	0,00		1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
65888	Autres	6 120,00	0,00		1 905,00	0,00	0,00	1 905,00	1 905,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		21 082 828,00	0,00	0,00	21 921 864,00	0,00	0,00	21 921 864,00	21 921 864,00
66	Charges financières	7 239,00	0,00		517,96	0,00		517,96	517,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 339,00	0,00		517,96	0,00		517,96	517,96
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	16 320,00	0,00		6 320,00	0,00		6 320,00	6 320,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 320,00	0,00		6 320,00	0,00		6 320,00	6 320,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des charges financières et spécifiques		23 559,00	0,00	0,00	6 837,96	0,00		6 837,96	6 837,96
Total des dépenses réelles		21 106 387,00	0,00	0,00	21 928 701,96	0,00	0,00	21 928 701,96	21 928 701,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00			7 956 487,64	0,00		7 956 487,64	7 956 487,64
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	913 019,00			1 097 831,00	0,00		1 097 831,00	1 097 831,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	908 019,00			1 097 831,00	0,00		1 097 831,00	1 097 831,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		913 019,00			9 054 318,64	0,00		9 054 318,64	9 054 318,64

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	174,56
Montant des ICNE de l'exercice N-1	174,56
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 019 406,00	0,00	23 283 020,60	0,00	23 283 020,60
013	Atténuations de charges (3)	72 000,00	0,00	34 600,00	0,00	34 600,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	72 000,00	0,00	34 600,00	0,00	34 600,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	799 684,00	0,00	935 119,00	0,00	935 119,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70323	Red. occupation dom. public	13 671,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 050,00	0,00	6 550,00	0,00	6 550,00
7062	Redevances services à caractère culturel	76 000,00	0,00	92 000,00	0,00	92 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
7066	Redevances services à caractère social	539 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	660 000,00	0,00	660 000,00
70688	Autres prestations de services	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 880,00	0,00	2 480,00	0,00	2 480,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	60 403,00	0,00	24 889,00	0,00	24 889,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 149 123,00	0,00	7 161 755,00	0,00	7 161 755,00
73211	Attribution de compensation	5 671 672,00	0,00	5 660 982,00	0,00	5 660 982,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	1 100 000,00	0,00	1 123 322,00	0,00	1 123 322,00
73221	FNGIR	377 451,00	0,00	377 451,00	0,00	377 451,00
731	Fiscalité locale	10 699 270,00	0,00	11 375 901,00	0,00	11 375 901,00
73111	Impôts directs locaux	9 650 490,00	0,00	10 294 601,00	0,00	10 294 601,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	7 780,00	0,00	7 800,00	0,00	7 800,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	315 000,00	0,00	340 000,00	0,00	340 000,00
73154	Droits de place	11 000,00	0,00	13 500,00	0,00	13 500,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	65 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 492 799,00	0,00	2 834 603,00	0,00	2 834 603,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
74718	Autres participations Etat	6 400,00	0,00	108 100,00	0,00	108 100,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7473	Participation départements	6 000,00	0,00	72 785,00	0,00	72 785,00
74751	Participation GFP de rattachement	35 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
74788	Autres	1 109 739,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	1 101 050,00	0,00	1 101 050,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	178 560,00	0,00	178 560,00	0,00	178 560,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 120 000,00	0,00	1 296 768,00	0,00	1 296 768,00
7484	Dotation de recensement	2 840,00	0,00	2 840,00	0,00	2 840,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 260,00	0,00	24 500,00	0,00	24 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	339 725,00	0,00	483 393,60	0,00	483 393,60
752	Revenus des immeubles	313 667,00	0,00	233 678,00	0,00	233 678,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	22 555,60	0,00	22 555,60
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	15 458,00	0,00	227 160,00	0,00	227 160,00
Total des recettes de gestion des services		21 552 601,00	0,00	22 825 371,60	0,00	22 825 371,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		21 552 601,00	0,00	22 825 371,60	0,00	22 825 371,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	466 805,00		457 649,00	0,00	457 649,00
77681	Neutralisation des amortissements	0,00		0,00	0,00	0,00
77682	Neutralisat° dépréciations et provisions	445 671,00		438 778,00	0,00	438 778,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	21 134,00		12 322,00	0,00	12 322,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		6 549,00	0,00	6 549,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		466 805,00		457 649,00	0,00	457 649,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		532 475,00	1 560 426,16	0,00	204 415,00	1 294 105,21	7 731 580,00	497 794,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	82 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	90 000,00	0,00	0,00	61 500,00	351 084,96	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	440 260,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	32 596,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	791 422,00	0,00	204 415,00	33 555,00	292 580,00	13 794,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	639 004,16	0,00	0,00	1 199 050,21	7 055 319,04	384 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 714 689,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 452 189,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		504 870,00	0,00	57 710,00	79 900,00		12 463 275,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100,00	0,00	0,00	0,00		82 315,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	0,00		632 584,96
204	Subventions d'équipement versées	268 300,00	0,00	0,00	0,00		781 156,00
21	Immobilisations corporelles	155 970,00	0,00	57 710,00	79 900,00		1 629 346,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 500,00	0,00	0,00	0,00		9 327 873,41
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		3 714 689,47
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 162 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 452 189,47
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		532 475,00
164	Emprunts auprès des états financiers	82 215,00
204	Subventions d'équipement versées	440 260,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00
RECETTES		3 714 689,47
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 162 500,00
102	Dotations et fonds d'investissement	601 165,00
106	Réserves	1 851 024,47
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non amort	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 501 726,16	0,00	2 000,00	13 000,00	0,00	43 100,00	600,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
213	Constructions	579 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	15 150,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	137 872,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	639 004,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560 426,16
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 800,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 650,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 472,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 004,16
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	204 415,00	0,00	0,00	0,00	204 415,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	201 415,00	0,00	0,00	0,00	201 415,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	133 535,00	1 093 865,21	50 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 500,00	10 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 035,00	2 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	123 000,00	1 076 050,21	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		16 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 105,21
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 500,00
213	Constructions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	13 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 555,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 199 050,21
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		44 742,00	192 700,00	4 000,00	21 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	44 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	110 700,00	0,00	21 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 300,00	75 000,00	6 441 000,00	0,00	30 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	286 342,96	0,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 740,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	40 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 300,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	35 000,00	5 971 800,10	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	140 116,94	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		5 730,00	0,00	915 258,00	0,00	0,00	0,00	7 731 580,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 084,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	10 856,00	0,00	0,00	0,00	32 596,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 580,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	887 919,01	0,00	0,00	0,00	6 898 719,11
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	16 482,99	0,00	0,00	0,00	156 599,93
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		800,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 694,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 694,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	497 794,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 494,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	384 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		10 400,00	132 310,00	50 000,00	257 900,00	0,00	0,00	0,00	54 160,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 400,00	0,00	0,00	257 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 160,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	73 500,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	50 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 870,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 300,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 160,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 710,00	0,00	50 000,00	57 710,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00	0,00	0,00	2 340,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,00	0,00	50 000,00	50 370,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	39 900,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	5 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 900,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		152 773,96	9 569 158,79	0,00	502 214,04	2 202 405,85	5 567 023,39	2 974 717,54	0,00
011	Charges à caractère général	150,00	3 007 605,18	0,00	29 947,73	827 304,65	295 893,65	284 153,17	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 302 258,61	0,00	472 266,31	825 101,20	3 974 359,74	1 303 334,37	0,00
014	Atténuations de produits	152 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	254 295,00	0,00	0,00	550 000,00	1 296 770,00	1 387 230,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	517,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		20 024 484,00	673 441,00	0,00	0,00	0,00	577 112,00	1 421 909,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	34 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	72 860,00	0,00	0,00	0,00	523 150,00	332 609,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 161 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 362 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 500 328,00	148 440,00	0,00	0,00	0,00	23 550,00	1 085 700,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	417 541,00	0,00	0,00	0,00	30 412,00	3 600,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	674 538,29	44 120,00	163 941,00	77 809,10		21 928 701,96
011	Charges à caractère général	0,00	264 317,62	7 800,00	158 941,00	37 200,00		4 913 313,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	390 220,67	0,00	0,00	40 609,10		13 308 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		152 106,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	20 000,00	35 000,00	5 000,00	0,00		3 548 295,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		517,96
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00		6 320,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	400,00	57 940,60	70 085,00	0,00		22 825 371,60
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 600,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00		935 119,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 161 755,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00		11 375 901,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	6 500,00	70 085,00	0,00		2 834 603,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	400,00	31 440,60	0,00	0,00		483 393,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		152 773,96
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	150,00
661	Charges d'intérêts	517,96
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	152 106,00
RECETTES		20 024 484,00
731	Fiscalité locale	11 362 401,00
732	Fiscalité reversée	7 161 755,00
744	FCTVA	25 000,00
748	Autres attributions et participations	1 475 328,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		8 825 149,83	0,00	450 503,67	83 456,00	2 900,00	4 200,00	26 773,62	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 383 215,00	0,00	3 250,00	350,00	0,00	200,00	1 150,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	29 450,00	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	131 111,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	808 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	114 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	25 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 000,00	0,00	36 470,00	75 606,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	8 493,44	0,00	840,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	127 680,00	0,00	210,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	156 393,98	0,00	11 735,51	0,00	0,00	0,00	4 356,23	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	300,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 059 512,27	0,00	278 312,82	0,00	0,00	0,00	13 627,35	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 642 826,51	0,00	100 762,23	0,00	0,00	0,00	5 751,09	0,00
647	Autres charges sociales	26 843,63	0,00	522,37	0,00	0,00	0,00	488,95	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	63 490,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 905,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		517 495,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	10 000,00	119 446,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	34 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00
708	Autres produits	32 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 160,00	0,00
747	Participations	108 600,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00	0,00
752	Revenus des immeubles	131 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 446,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	210 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		176 175,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 125,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	174 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 569 158,79
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 388 365,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 150,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 611,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 350,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 950,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 225,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 304,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 476,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 334,18
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 140,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 611,39
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 351 452,44
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 749 339,83
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 854,95
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 600,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 390,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 305,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673 441,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 600,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 360,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 100,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 941,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		321 862,85	180 351,19	0,00	0,00	0,00	502 214,04
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 300,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	17 800,00	0,00	0,00	0,00	17 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 470,00	0,00	0,00	0,00	4 470,00
625	Déplacements et missions	1 168,42	309,31	0,00	0,00	0,00	1 477,73
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 892,44	4 153,19	0,00	0,00	0,00	15 045,63
641	Rémunérations du personnel	223 404,26	110 065,34	0,00	0,00	0,00	333 469,60
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	84 690,34	38 567,14	0,00	0,00	0,00	123 257,48
647	Autres charges sociales	407,39	86,21	0,00	0,00	0,00	493,60
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		1 224 518,67	129 035,69	22 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	453 100,00	42 816,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	20 000,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	12 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	207,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 461,21	1 618,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	519 359,47	52 802,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	208 569,34	15 968,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 821,00	1 294,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		817 389,52	0,00	1 100,00	6 250,00	1 716,97	0,00	2 202 405,85
604	Achats d'études, prestations de services	230 000,00	0,00	0,00	6 250,00	0,00	0,00	236 250,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 400,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	508 716,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
615	Entretien et réparations	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 095,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 236,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207,65
628	Divers	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	62,53	0,00	23 142,12
641	Rémunérations du personnel	489,52	0,00	0,00	0,00	1 210,17	0,00	573 862,05
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	444,27	0,00	224 981,91
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 115,12
655	Contributions obligatoires	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		485 603,09	1 135 142,41	1 000,00	542 955,52	8 854,97	0,00	16 080,00	50 500,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 900,00	3 400,00	0,00	46 200,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	17 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 100,00	41 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 000,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00
618	Divers	0,00	5 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	27 700,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	523,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	750,00	17 570,00	1 000,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 351,60	15 561,71	0,00	13 878,52	1 180,20	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	200,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 500,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	131 701,14	358 659,14	0,00	326 339,31	3 381,53	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	46 805,26	144 176,56	0,00	133 122,22	293,24	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	555,09	315,00	0,00	691,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	265 240,00	497 230,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	16 080,00	40 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
RECETTES		0,00	116 300,00	152,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	92 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	600,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	23 700,00	152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 897,16	9 883,06	311 158,35	0,00	1 650,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	1 500,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 800,00	200,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 500,00	0,00	500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 057,58	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	50,00	0,00	0,00	100,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 361,00	9 512,41	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	30,44	214 389,66	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	81 171,73	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	397,16	141,62	176,97	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		50,00	0,00	71 560,00	0,00	2 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		2 472 459,50	0,00	529 839,33	0,00	0,00	0,00	5 567 023,39
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 030,00
613	Locations	400,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	52 700,00
615	Entretien et réparations	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 900,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 750,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
625	Déplacements et missions	3 762,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 343,65
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	1 200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	21 670,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	73 635,36	0,00	1,27	0,00	0,00	0,00	132 482,07
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 950,00
641	Rémunérations du personnel	1 710 697,85	0,00	30 192,09	0,00	0,00	0,00	2 775 391,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	651 522,99	0,00	3 459,97	0,00	0,00	0,00	1 060 551,97
647	Autres charges sociales	2 141,00	0,00	1 516,00	0,00	0,00	0,00	5 934,54
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	472 270,00	0,00	0,00	0,00	1 295 870,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
RECETTES		203 350,00	0,00	170 200,00	0,00	0,00	0,00	577 112,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
706	Prestations de services	185 000,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	512 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00
747	Participations	18 350,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	23 550,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 852,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		49 829,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 898,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 281,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 758,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	8 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		1 128 332,26	0,00	0,00	0,00	0,00	1 592 172,15	100 034,08	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 310,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 125,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 880,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 319,17	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 227,94	0,00	0,00	0,00	0,00	31 217,06	2 811,39	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	33 601,92	0,00	0,00	0,00	0,00	805 567,59	71 123,11	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 888,40	0,00	0,00	0,00	0,00	295 372,42	26 072,58	0,00
647	Autres charges sociales	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 715,91	27,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 071 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
RÉCETTES		25 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 367 200,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	1 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 200,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	32 194,00	60 600,00	0,00	11 555,17	2 974 717,54
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 310,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 835,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 340,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	9 720,00	0,00	0,00	0,00	10 620,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 230,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	22 394,00	0,00	0,00	0,00	42 844,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 319,17
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 625,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,91	41 995,36
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00	80,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 599,21	917 173,06
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 915,05	342 007,04
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	2 158,91
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	60 600,00	0,00	0,00	1 381 230,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	20 729,00	1 421 909,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 729,00	22 609,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 085 700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	391 088,29	31 300,00	250 150,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	10 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	417,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	450,00	400,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	10 952,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	273 433,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	105 339,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 538,29
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417,62
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 952,22
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 433,88
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 339,57
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	30 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 120,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	29 055,60	28 885,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 885,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	22 555,60	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 120,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 940,60
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 885,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 555,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 941,00	0,00	0,00	163 941,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 181,00	0,00	0,00	60 181,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 970,00	0,00	0,00	52 970,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00	0,00	0,00	1 680,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,00	0,00	0,00	45,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 065,00	0,00	0,00	44 065,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 085,00	0,00	0,00	70 085,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 085,00	0,00	0,00	70 085,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	77 009,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 802,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	27 412,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	11 286,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 809,10
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 802,09
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 412,14
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 286,87
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 105 289,68									
1641 Emprunts en euros (total)					1 105 289,68									
MON506159EUR (151)	Caisse française de financement local	22/12/2015	29/04/2016	01/11/2016	1 105 289,68	F	FIXE	1,260	1,263		S	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 105 289,68									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		82 212,41					82 212,41	517,96	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		82 212,41					82 212,41	517,96	0,00	0,00
MON506159EUR (151)	N	0,00	A-1	82 212,41	0,33	F	FIXE	1,260	82 212,41	517,96	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		82 212,41					82 212,41	517,96	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	82 212,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		27/09/2021
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	27/09/2021
L	Frais d'études	5	27/09/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	27/09/2021
L	Frais d'insertion	5	27/09/2021
L	Subvention Equipement BM - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	1	27/09/2021
L	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5	27/09/2021
L	Subvention Equipement - Batiments et installations	30	27/09/2021
L	Subvention Equipement - Projets Infrastructures	40	27/09/2021
L	Attributions de compensation d'investissement	1	27/09/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (licence)	2	27/09/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (dépôt de marque, ...)	2	27/09/2021
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	27/09/2021
L	Autres agencements et aménagements	15	27/09/2021
L	Immeubles de rapport	20	27/09/2021
L	Autres bâtiments privés	30	27/09/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	30	27/09/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	30	27/09/2021
L	Autres constructions	30	27/09/2021
L	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10	27/09/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (petit matériel, outillage)	5	27/09/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (gros chariot élévateur ...)	10	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (petit outillage à main)	1	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage électroportatif et accessoires)	5	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage et machine-outil d'atelier)	10	27/09/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (gros équipement et matériel électrique)	20	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (construction)	40	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (installation)	30	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (œuvre et objet d'art)	10	27/09/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (fond ancien)	10	27/09/2021
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (matériel de transport léger)	5	27/09/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule < moins de 3,5 tonnes)	7	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule lourd >3,5 tonnes)	10	27/09/2021
L	Autre matériel Informatique	5	27/09/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (meuble scolaire)	10	27/09/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	27/09/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (table et bureau, meuble d'assise, meuble de rangement)	10	27/09/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	27/09/2021
L	Matériel de téléphonie	2	27/09/2021
L	Cheptel	3	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles (petit électroménager)	1	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles (matériel audio, hifi, vidéo, photographie, gros électroménager)	5	27/09/2021
L	Autres immobilisations corporelles (aire de jeux, matériel sportif, instrument musique,...)	10	27/09/2021

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		8 000,00	8 000,00	6 549,00	1 451,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		8 000,00	8 000,00	6 549,00	1 451,00
15% des restes à recouvrer surcompte de tiers sup à 2 ans (au 31/12/2021)	0,00	12/04/2021	8 000,00	8 000,00	6 549,00	1 451,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		8 000,00	8 000,00	6 549,00	1 451,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		8 000,00	8 000,00	6 549,00	1 451,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	20 270 177,51	12 180 969,23	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					19 022 951,75	11 410 829,75										175 505,18	1 023 498,19	
CLAIRSIENNE	2013	P	CLAIRSIENNE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	247 911,00	200 600,15	29,17	A	V	LIVRETA	0,637	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 103,30	6 168,51	
MESOLIA HABITAT	1986	P	MESOLIA HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	527 702,27	20 374,87	0,42	A	V	LIVRETA	3,497	V	LIVRETA	0,000	A-1	132,43	20 374,87	
MESOLIA HABITAT	1986	P	MESOLIA HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	934 649,68	36 087,32	0,42	A	V	LIVRETA	3,491	V	LIVRETA	0,000	A-1	234,57	36 087,32	
VILOGIA	1987	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	655 530,77	64 627,53	1,50	A	V	LIVRETA	3,990	V	LIVRETA	0,000	A-1	820,77	32 387,62	
VILOGIA	1987	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	655 530,77	63 837,34	1,75	A	V	LIVRETA	3,969	V	LIVRETA	0,000	A-1	810,73	31 991,62	
VILOGIA	1987	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	304 898,03	29 691,78	1,83	A	V	LIVRETA	3,969	V	LIVRETA	0,000	A-1	377,09	14 879,82	
VILOGIA	1988	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	533 571,56	77 375,91	2,08	A	V	LIVRETA	3,952	V	LIVRETA	0,000	A-1	982,68	25 913,62	
VILOGIA	1988	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	213 428,62	30 785,76	2,25	A	V	LIVRETA	3,904	V	LIVRETA	0,000	A-1	390,97	10 310,33	

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	1996	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	147 778,28	36 131,10	6,75	A	V	LIVRETA	3,114	V	LIVRETA	0,000	A-1	560,03	5 366,19	
VILOGIA	1999	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	237 820,47	75 203,22	8,67	A	V	LIVRETA	2,779	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 165,65	8 639,44	
VILOGIA	2009	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	130 000,00	97 550,44	26,25	A	V	LIVRETA	1,687	V	LIVRETA	0,000	A-1	1 316,93	3 018,50	
VILOGIA	2009	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	70 000,00	52 527,18	26,25	A	V	LIVRETA	1,687	V	LIVRETA	0,000	A-1	709,12	1 625,34	
VILOGIA	2009	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	48 000,00	24 625,50	11,50	A	V	LIVRETA	0,974	V	LIVRETA	0,000	A-1	135,44	1 990,79	
VILOGIA	2014	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	79 047,52	58 882,38	18,50	A	V	LIVRETA	1,489	V	LIVRETA	0,000	A-1	859,68	2 711,50	
VILOGIA	2014	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	5 664 964,74	4 672 987,27	27,33	A	V	LIVRETA	1,580	V	LIVRETA	0,000	A-1	72 898,60	134 366,32	
VILOGIA	2014	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	446 182,72	355 577,46	27,33	A	V	LIVRETA	0,589	V	LIVRETA	0,000	A-1	2 026,79	11 748,83	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	281 139,68	123 394,41	2,92	A	V	LIVRETA	2,593	V	LIVRETA	0,000	A-1	2 036,01	41 333,17	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	274 206,08	138 594,81	3,83	A	V	LIVRETA	2,195	V	LIVRETA	0,000	A-1	2 286,81	34 915,43	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	53 120,52	26 258,66	3,92	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	433,27	6 615,20	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	389 854,27	192 713,68	3,75	A	V	LIVRETA	1,647	V	LIVRETA	0,000	A-1	3 179,78	48 549,30	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	575 908,29	316 171,56	4,42	A	V	LIVRETA	1,647	V	LIVRETA	0,000	A-1	5 216,83	63 912,20	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	333 169,80	197 451,63	5,17	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	3 257,95	33 368,35	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	479 819,13	332 724,04	6,00	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	5 489,95	48 361,33	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 103 594,37	726 049,90	7,25	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	11 979,82	92 675,94	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 087 779,88	715 645,62	7,92	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	11 808,15	91 347,89	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	932 100,73	585 792,92	6,75	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	9 665,58	85 108,39	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	366 543,29	247 441,84	8,67	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	0,000	A-1	4 082,79	28 795,74	
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 068 783,71	911 780,80	14,00	A	V	LIVRETA	1,649	V	LIVRETA	0,000	A-1	15 044,38	54 070,76	

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	168 092,25	140 364,27	16,67	A	V	LIVRETA	1,650	V	LIVRETA	1,650	A-1		2 316,01	7 220,28
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	65 915,02	53 688,17	14,42	A	V	LIVRETA	1,649	V	LIVRETA	1,650	A-1		885,85	3 183,84
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	945 908,30	805 892,23	18,50	A	V	LIVRETA	1,649	V	LIVRETA	1,650	A-1		13 297,22	36 459,75
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					227 225,76	182 316,51											2 703,91	22 100,37
OPELLIA	2020	P	Travaux	CREDIT MUTUEL	170 337,39	135 354,40	7,34	M	F	FIXE	1,712	F	FIXE	1,700	A-1		2 166,86	17 270,86
OPELLIA	2020	P	Travaux	CREDIT MUTUEL	56 888,37	46 962,11	9,18	M	F	FIXE	1,206	F	FIXE	1,200	A-1		537,05	4 829,51
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 020 000,00	587 822,97											20 675,98	40 147,49
VILOGIA	2008	P	-	CAISSE D'EPARGNE	480 000,00	341 717,16	15,33	T	V	LIVRETA	5,718	V	LIVRETA	5,600	A-1		18 839,61	14 286,63
VILOGIA	2007	P	-	CAISSE D'EPARGNE	90 000,00	30 641,43	4,50	A	F	FIXE	4,649	F	FIXE	4,650	A-1		1 424,83	5 584,25
VILOGIA	2006	P	-	CAISSE D'EPARGNE	150 000,00	71 821,46	8,90	A	F	FIXE	4,100	V	EURIBOR12M	0,191	A-1		137,18	6 758,87
VILOGIA	2006	P	-	CAISSE D'EPARGNE	300 000,00	143 642,92	8,98	A	F	FIXE	4,100	V	EURIBOR12M	0,191	A-1		274,36	13 517,74
TOTAL GENERAL					20 270 177,51	12 180 969,23											198 885,07	1 085 746,05

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	1 284 631,12
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	82 730,37
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 367 361,49
Recettes réelles de fonctionnement	II	22 825 371,60
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	5,99

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		65,00	0,00	65,00	51,00	3,00	54,00
Adjoint administratif	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00
Attaché	A	11,00	0,00	11,00	8,00	1,00	9,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	5,00	2,00	7,00
Rédacteur principal de 1e cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2e cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		127,00	5,43	132,43	112,63	3,00	115,63
Adjoint technique	C	35,00	1,66	36,66	31,86	0,00	31,86
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	40,00	3,77	43,77	39,77	0,00	39,77
Agent de maîtrise	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Agent de maîtrise principal	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur PPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Technicien ppl 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppl 2e cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		27,00	0,86	27,86	18,00	0,00	18,00
Agent social	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent social principal 2ème classe	C	5,00	0,86	5,86	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		15,00	0,80	15,80	6,80	1,00	7,80
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	5,00	0,80	5,80	2,80	1,00	3,80
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux hors-classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue hors-classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice cadre de santé	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice de classe supérieure	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		9,00	0,00	9,00	6,00	0,00	6,00
Conseiller des activités physiques et sportives	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des activités physiques et sportives	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Opérateur des activités physiques et sportives	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		22,00	19,76	41,76	16,94	8,00	24,94
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	3,00	17,00	20,00	5,00	8,00	13,00
Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère classe	B	2,00	2,76	4,76	2,94	0,00	2,94
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation ppl 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation ppl 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur d'enseignement artistique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		57,00	0,00	57,00	43,00	1,00	44,00
Adjoint d'animation	C	16,00	0,00	16,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	22,00	0,00	22,00	18,00	0,00	18,00
Animateur Territorial	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Animateur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	0,00	8,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de Police Municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de Police Municipale ppal 1e cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de Police Municipale ppal 2e cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		7,00	0,00	7,00	0,00	3,00	3,00
Assistantes maternelles	C	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Chargé mission Gens du Voyage	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé mission dvlpt écon	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		337,00	26,85	363,85	256,37	19,00	275,37

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Animateur Territorial	B	ANIM	397	0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	CULT	415	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	CULT	506	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	CULT	401	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assistantes maternelles	C	OTR		0,00	A Autres	A
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	452	0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Chargé mission Gens du Voyage	A	OTR		0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Chargé mission dvlpt écon	A	OTR		0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-24 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-8-2° Emplois pour besoins des services	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois	CDD

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement temporaire d'un fonctionnaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement temporaire d'un fonctionnaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-13 Remplacement temporaire d'un fonctionnaire	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois	CDD
Apprenti	C	OTR		0,00	A Autres	A
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	452	0,00	332-13 Remplacement temporaire d'un fonctionnaire	CDD
Collaborateur de cabinet	A	ADM	880	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDD
Contrat aidé	C	OTR		0,00	A Autres	A
Educateur de Jeunes Enfants	A	S	570	0,00	332-13 Remplacement temporaire d'un fonctionnaire	CDD
Educateur de Jeunes Enfants	A	S	714	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois	CDD
Educateur des APS	B	SP	389	0,00	332-13 Remplacement temporaire d'un fonctionnaire	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-13 Remplacement temporaire d'un fonctionnaire	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

Ville de Blanquefort - Budget Principal BL1 - BP (projet de budget) - 2023

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
-	SIVOM DU HAUT MEDOC	SIVOM DU HAUT MEDOC	SPIC	0,00
Détention d'une part du capital				
- Détention part capital (103 actions)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE	C.R.C.A	Société coopérative anonyme à capital variable	0,00
- Détention part capital (2102 parts fonds garanti UCCEL)	UNION COOPERATIVE EQUIPEMENT LOISIRS	UCCEL	Société coopérative d'intérêt collectif	0,00
- Détention part capital (2 parts C.A.F.S.A)	COOPERATIVE AGRICOLE ET FORESTIERE SUD ATLANTIQUE	C.A.F.S.A	société coopérative d'intérêt collectif	0,00
- Détention part capital (1143 parts Sté Locale d'Epargne St Médard-Médoc)	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	C.E	Société anonyme coopérative à directoire	0,00
- Détention part capital (277 parts Crédit Coopératif)	CREDIT COOPERATIF	C.C	Société coopérative anonyme à capital variable	0,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
11/03/1986 - MESOLIA HABITAT	MESOLIA HABITAT			934 649,68
21/03/1986 - MESOLIA HABITAT	MESOLIA HABITAT			527 702,27
01/07/1987 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	655 530,77
01/10/1987 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	655 530,77
01/11/1987 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	304 898,03
01/02/1988 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	533 571,56
01/04/1988 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	213 428,62
01/10/1996 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	147 778,28
08/02/1999 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	237 820,47
28/09/2006 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	150 000,00
10/10/2006 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	300 000,00
02/06/2007 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	90 000,00
01/05/2008 - -	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	480 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/03/2009 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	130 000,00
20/03/2009 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	70 000,00
04/06/2009 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	48 000,00
20/02/2013 - CLAIRSIENNE	CLAIRSIENNE			247 911,00
25/03/2013 - Travaux	OTELLIA	OTELLIA	ASSOCIATION	170 337,39
31/12/2014 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	79 047,52
31/12/2014 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	5 664 964,74
31/12/2014 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	446 182,72
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	281 139,68
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	274 206,08
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	53 120,52
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	389 854,27
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	575 908,29
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	333 169,80
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	479 819,13
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	1 103 594,37
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	1 087 779,88
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	932 100,73
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	366 543,29
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	1 068 783,71
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	168 092,25
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	65 915,02
01/01/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	SA	945 908,30
11/02/2019 - Travaux	OTELLIA	OTELLIA	ASSOCIATION	56 888,37
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention de fonctionnement	Scène nationale Carré Colannes	Scène nationale Carré Colannes	EPCC	488 625,00
- Subvention de fonctionnement	Association ABCS	Association ABCS	Association loi 1901	490 000,00
- Subvention de fonctionnement	COS personnel municipal	COS personnel municipal	Association loi 1901	87 239,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention de fonctionnement	Crèche les poussins	Crèche les poussins	Association loi 1901	87 000,00
- Subvention de fonctionnement	Crèche suce pouce	Crèche suce pouce	Association loi 1901	143 000,00
- Subvention de fonctionnement	CCAS Blanquefort	CCAS Blanquefort	Etablissement Public Local	983 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SYNDICAT MIXTE D AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU MEDOC		CONTRIBUTION	7 500,00
EPCI			
BORDEAUX METROPOLE		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
SDEEG		CONCOURS	150,00
SIVOM DU HAUT MEDOC		ADHESION	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal Action Sociale			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		94 537,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		82 215,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	82 215,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 322,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	12 322,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	94 537,00	923 113,60	123 213,14	1 140 863,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 817 983,64	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		601 165,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	351 165,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	250 000,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		10 216 818,64	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	79 379,00	0,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	741,00	0,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	3 500,00	0,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	15 537,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	55 153,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	5 333,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	166,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	6 352,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	3 734,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	96,00	0,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	438 778,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	16 880,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	3 089,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 794,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	14 532,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	12 002,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	2 496,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	804,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	3 382,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	20 427,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 822,00	0,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	4,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	21 488,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	2 010,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	107 090,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	6 987,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	7 397,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	46 166,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	220 692,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4912	Dépréciation des comptes de redevables	0,00	0,00
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 162 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 956 487,64	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	10 817 983,64	1 198 243,00	0,00	1 851 024,47	13 867 251,11

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 140 863,74
Ressources propres disponibles	IV	13 867 251,11
Solde	V = IV – II (8)	12 726 387,37

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Collectivité Locale	Location box/Salles commerciaux	02/12/1993	02/12/1993	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AZIK Aysel	
BLANC Patrick	
BONNOT Frédéric	
CARPENTIER Valérie	
CESARD-BRUNET Sylvie	
D'ALMEIDA Ruffino	
DUBOIS Frédéric	
DURAND Patrick	
DUREAU Patricia	
FARENIAUX Bruno	
FAUCONNET Karine	
FERREIRA Véronique	
FOUCHER Sylvain	
FRANCOIS Marc	
GALLES Philippe	
GATINEAU Lucie	
GIRAUD Jade	
LABORDE Pierre	
LACAUSSADE Sandrine	
LACOSSE-TERRIN Sylvie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LAMOTHE Aurore	
LEOUFFRE Pierre-Alain	
LOUEY Nelly	
MAILLE Isabelle	
MARSAULT Jean-Claude	
NAVARRO Pascale	
NORIEGA Aylene	
PLOUGOULM Emmanuelle	
REYNAUD Michel	
RUMEAU Jean	
SAITTA Dominique	
SAUBION Michel	
SIBRAC Luc	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.